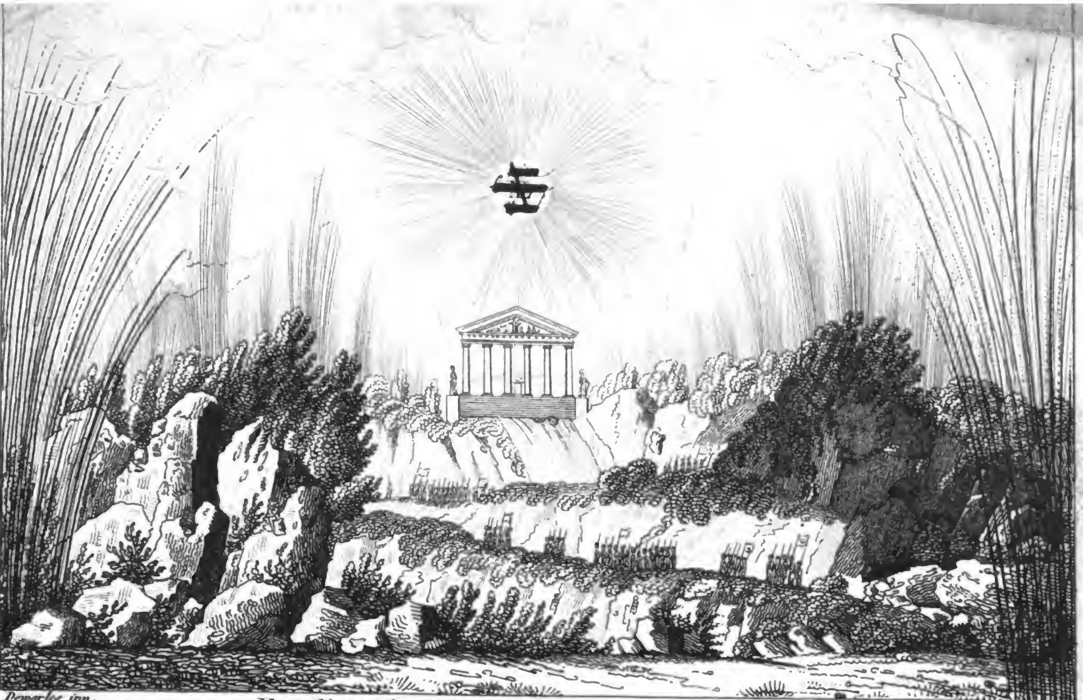




Feu d'artifice donné par la ville de Cambrai,
~~à LL. MM. Impériales et Royales~~, Le 29 Avril 1810.

ANNUAIRE STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

POUR L'AN 1811.

Rédigé, sur l'invitation de Monsieur le PRÉFET, par S. BOTTIN, Secrétaire général de la Préfecture.





A LILLE,
De l'imprimerie de L. DANEL, imprimeur de la Préfecture.



Les Annuaires du département du Nord forment déjà une collection de 9 volumes.

La collection des Annuaires statistiques est une sorte de continuation de la Statistique générale du département; on peut se procurer cette collection chez MM. *Vanackere*, imprimeur-libraire, *Toulotte*, libraire, et *L. Danel*, imprimeur-libraire, tous trois grande place: il reste encore quelques exemplaires des uns et des autres.

On y trouve aussi, ainsi que chez madame *Huzard*, imprimeur de la Société d'agriculture, rue de l'éperon, à Paris, la Statistique générale du département; elle est en trois volumes in-8.º de 600 pages chacun.

CALENDRIER

POUR L'AN 1811.

Principales ères du Monde pour l'an 1811.

ANNÉE	de la période Julienne.	6524
	depuis la première Olympiade d'Iphitus.	2585
	de la fondation de Rome, selon *Varron*.	2564
	de l'époque de Nabonassar.	2558
	de l'ère Chrétienne.	1811
	de l'Hégire chez les Mahométans.	1190
	de l'Empire Français au 18 mai 1809.	7

L'année 1226 de l'Hégire des Turcs commencera, à Constantinople, le 26 janvier 1811, selon l'usage de Constantinople.

Note sur les marées à Dunkerque et ports voisins.

Les marées arrivent à la même heure aux ports de Dunkerque, de Nieuport et d'Ostende; elles arrivent à Gravelines un quart-d'heure plus tard. Il faudrait donc ajouter un quart-d'heure à l'heure marquée de la haute-mer pour Dunkerque, pour avoir l'heure de la marée à Gravelines. A Calais, au contraire, elles arrivent un quart-d'heure plutôt qu'à Dunkerque.

On donne dans la quatrième colonne du calendrier qui suit, l'heure de plusieurs marées consécutives qui ont lieu à l'époque des nouvelles et pleines lunes, parce que le maximum *des marées suit d'environ un jour et demi la syzygie, et que c'est précisément cette marée qu'il est important de connaître, pour se précautionner contre les accidens qui pourraient en résulter. Les plus petites marées arrivent à l'époque des quadratures, mais la plus petite marée n'a pas lieu précisément le jour de la quadrature, ce n'est qu'environ un jour et demi après. Les plus fortes marées sont notées par une* *

Le retard moyen des marées est de 49 minutes à-peu-près d'un jour à l'autre; ensorte que, si la marée arrive à midi, elle n'arrivera le lendemain qu'à 49 minutes après-midi. Mais ce retard n'est pas uniforme; il est de 39 minutes environ vers la syzygie et de 76 minutes environ vers la quadrature; encore la distance de la lune à la terre influe-t-elle sur ce retard.

Note pour les marées de Gravelines.

Les marées indiquées au calendrier sont celles de Dunkerque; on aura l'heure des marées de Gravelines en ajoutant un quart-d'heure.

Lever du sol. { 1.er à 7 h. 53 m. / 10 à 7 h. 47 m. / 20 à 7 h. 36 m. }

JANVIER.

Couc. du sol. { 1.er à 4 h. 8 m. / 10 à 4 h. 14 m. / 20 à 4 h. 25 m. }

P. Q. le 1 à 10 h. 40 m. du s.
P. L. le 9 à 4 h. 26 m. du s.
D. Q. le 17 à 9 h. 26 m. du s.
N. L. le 24 à 5 h. 55 m. du s.
P. Q. le 31 à 11 h. 6 m. du m.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	mardi	NOUVEL AN.		
2	merc.	s. Macaire.		
3	jeudi	sainte Geneviève.		
4	vend.	s. Rigobert.		
5	sam.	s. Siméon St.		
6	D.	L'Epiphanie.	1 - 10h 40' s.	
7	lundi	s. Lucien, évêq.	1 - 4 44 s.	dans ce mois on coupe et on exploite le bois.
8	mardi	sainte Gudule.		
9	merc.	s. Julien, évêq.		
10	jeudi	s. Paul, hermite.	9 - 4h 26' s.	
11	vend.	s. Hygin.	9 - 11 44 m.	
12	sam.	sainte Césaire.	10 - 0 2 m.	
13	1 D.	s. Félix de Nol.	10 - 0 20 s.	
14	lundi	s. Hilaire.	*11 - 0 38 m.	
15	mardi	S. N. de Jesus.		
16	merc.	s. Guillaume.		
17	jeudi	s. Antoine.	17 - 9h 21' s.	
18	vend.	Ch. s. Pierre, à R.	17 - 4 50 s.	
19	sam.	s. Omer, évêq.		fin de la taille des arbres.
20	2 D.	s. Sébastien, m.		
21	lundi	sainte Agnès, v.		floraison de la perce-neige.
22	mardi	s. Vincent, mart.	24 - 5h 55' s.	fleur du narcisse sauvage.
23	merc.	ste Emérentiane.	25 - 0 2 m.	l'hépathique fleurit.
24	jeudi	s. Babylas, év.	25 - 0 20 s.	fleur de l'ellebore rose.
25	vend.	Conv. s. Paul.	26 - 0 38 m.	
26	sam.	sainte Paule.	*26 - 0 56 s.	
27	3 D.	s. Jean Chrisost.		
28	lundi	s. Charlemagne.		
29	mardi	s. Franç. de Sal.	31 - 11h 6' m.	
30	merc.	sainte Martine.	31 - 5 16 s.	
31	jeudi.	s. Pierre de Nol.		

Baromètre à Lille en 1810.				*Thermomètre à Lille en* 1810.		
Maxim. le 30 au soir .	28p	8l	"	*Maxim.* le 1 au matin.	+17.°	"
Minim. les 15 et 16. .	27p	11	"	*Minim.* le 17 au matin .	— 6.°	"
Pesanteur moyenne.	28p	2l	"			

Lever du sol.	1.er à 7 h. 20 m. 10 à 7 h. 6 m. 20 à 6 h. 49 m.	Couc. du sol.	1.er à 4 h. 41 m. 10 à 4 h. 55 m. 20 à 5 h. 12 m.

FEVRIER.

P. L. le 8 à 11 h. 37 m. du m.
N. L. le 23 à 4 h. 14 m. du m.
D. Q. le 16 à 0 h. 12 m. du s.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	vend.	s. Ignace.		semaille du cerfeuil.
2	sam.	Purification.		on sème le persil.
3	*D.*	s. Blaise, évêq.		floraison du bois gentil.
4	lundi	s. André C.		floraison du tremble.
5	mardi	sainte Agathe.		le peuplier blanc fleurit.
6	merc.	sainte Dorothée.	8 - 11h37'm.	fleur de l'ellébore hiémale.
7	jeudi	s. Romualde.	8 - 11 56 m.	le laurier fleurit.
8	vend.	s. Jean de Mat.	9 - 0 14 m.	la galantine donne sa fleur.
9	sam.	sainte Apolline.	9 - 0 32 s.	fleur du saule marceau.
10	*D.*	Septuagésime.	*10 - 0 50 m.	floraison du noisetier.
11	lundi	s. Severin.		floraison du cornouiller mâle.
12	mardi	sainte Eulalie.		
13	merc.	s. Martinien.	16 - 0h 12's.	greffe en fente.
14	jeudi	s. Faustin.	16 - 4 44 m.	le frêne commun fleurit.
15	vend.	s. Longin.		
16	sam.	sainte Renelde.		fleur de l'ornitogale jaune.
17	*D.*	s. Donat, mart.		floraison de la bisaille.
18	lundi	Sexagésime.	23 - 4h14'm.	
19	mardi	s. Siméon, év.	23 - 0 5 s.	labour des mars.
20	merc.	s. Canut.	24 - 0 23 m.	départ des bécasses.
21	jeudi	Ch. s Pierre à A.	24 - 0 41 s.	
22	vend.	s. Basile.		départ des merles.
23	sam.	sainte Isabelle.		départ de la grive.
24	*D.*	Quinquagésime.		semaille du tabac.
25	lundi	s. Mathias, apôt.		fleur du chèvre-feuille.
26	mardi	s. Nestor.		départ des grizards.
27	merc.	Les Cendres.		les canards, cignes et oies sauva-
28	jeudi	s. Romain.		ges retournent dans le Nord.

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. le 21 à midi. .	28p	7l	"
Minim. le 13.	27p	4l	"
Pesanteur moyenne.	27p	11l	"

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. le 27 à midi. .	+ 9.°	"
Minim. le 21 au matin.	-- 7.°	"

Lever du sol. { 1.er à 6 h. 33 m. / 10 à 6 h. 17 m. / 20 à 5 h. 59 m. }

MARS.

Couc. du sol. { 1.er à 5 h. 28 m. / 10 à 5 h. 44 m. / 20 à 6 h. 2 m. }

P. Q. le 2 à 2 h. 6 m. du m.
P. L. le 10 à 6 h. 28 m. du m.
D. Q. le 17 à 2 h. 13 m. du m.
N. L. le 24 à 2 h. 22 m. du s.
P. Q. le 31 à 7 h. 6 m. du s.

			Jours. Marées.	
1	vend.	s. Aubin, évêq.		feuillaison du chèvre-feuille.
2	sam.	s. Symplice.		feuillaison de l'aubépine.
3	*D.*	Quadragésime.	Pleine mer à	feuillaison du sureau et du peuplier
4	lundi	s. Casimir.	Dunkerque.	floraison des anémones.
5	mardi	s. Adrien.		floraison de l'amandier.
6	merc.	s. Théophile 4 T.	2 - 2^{h} 6'm.	greffe en écusson.
7	jeudi	s. Thomas.	2 - 5 9 m.	feuillaison du cochléaria.
8	vend.	s. Félix, évêq.		fleur de la drave des murailles.
9	sam.	sainte Françoise.		fleur de l'amiou-pourpré.
10	*D.*	Reminiscere.	10 - 6^{h}28'm.	la renoncule sicaire fleurit.
11	lundi	s. Vindicien.	10 - 0 2 s.	sem. des warats, ou fèves-fourage.
12	mardi	saint Pol.	11 - 0 20 m.	fleur du bouleau et des peupliers.
13	merc.	s. Grégoire, pap.	*11 - 0 38 s.	floraison de l'abricotier.
14	jeudi	sainte Malth.		on séme Foliette.
15	vend.	s. Zacharie.		feuillaison du lilas.
16	sam.	s. Abraham.		floraison des thuyas.
17	*D.*	Oculi.	17 - 11^{h}13's.	floraison du cyprès.
18	lundi	s. Gabriël.	17 - 4 45 s.	floraison de la violette.
19	mardi	s. Alexandre.		floraison du pas d'âne.
20	merc.	s. Joachim.		fleur de l'hyacinthe précoce.
21	jeudi	s. Benoît, abbé.	24 - 2^{h}22's.	floraison du narcisse.
22	vend.	s. Paul, évêque.	24 - 11 52 m.	les véroniques sont en fleur.
23	sam.	s. Julien.	25 - 0 10 m.	valériane et pervenche en fleur.
24	*D.*	Lætare.	25 - 0 28 m.	les groseliers sont en fleur.
25	lundi	l'Annonciation.	*26 - 0 46 m.	on mange le pissenlit.
26	mardi	s. Ludger.		les girofflées fleurissent.
27	merc.	s. Iréné, évêque.		floraison de l'orme.
28	jeudi	s. Gontrand.	31 - 7^{h} 6's.	floraison de la primevère.
29	vend.	s. Prisque, mart.	31 - 4 55 s.	floraison du poirier.
30	sam.	s. Rieul.		on mange les petites raves.
31	*D.*	La Passion.		retour de la lavandière.

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. le 19 au soir. .	28^{p}	1^{l}	″
Minim. le 7 au soir. .	27^{p}	1^{l}	″
Pesanteur moyenne.	27^{p}	7^{l}	″

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. les 9, 10, 11.	+ 11.°	″
Minim. le 19	+ 1.°	″

Lever du sol.	1.er à 5 h. 38 m.	
	10 à 5 h. 22 m.	
	20 à 5 h. 4 m.	

AVRIL.

Couc. du sol.	1.er à 6 h. 23 m.	
	10 à 6 h. 39 m.	
	20 à 6 h. 57 m.	

P. L. le 8 à 11 h. 13 m. du s.
D. Q. le 16 à 6 h. 58 m. du m.
N. L. le 23 à 0 h. 29 m. du m.
P. Q. le 30 à 1 h. 12 m. du s.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	lundi	s. Valeri.		floraison de la jonquille.
2	mardi	s. Franç. de P.		floraison de la tulipe.
3	merc.	s. Richard.		le pêcher est en fleur.
4	jeudi	s. Ambroise.		plantation des arbres verts.
5	vend.	sainte Silvie.		le corbeau fait son nid.
6	sam.	s. Célestin, pap.	8 - 11h 13' s.	
7	*D.*	Les Rameaux.	8 - 11 56 s.	
8	lundi	s. Denis.	9 - 0 14 s.	
9	mardi	ste. Marie, Eg.	10 - 0 32 m.	
10	merc.	s. Gaucher.	*10 - 0 48 s.	
11	jeudi	s. Léon, pape.		
12	vend.	s. Jules.		
13	sam.	s. Herménégilde.	16 - 6h 58' m.	chant du coucou.
14	*D.*	PAQUES.	16 - 4 53 m.	asperges mures.
15	lundi	sainte Anastasie.		retour du rossignol.
16	mardi	s. Druon, conf.		
17	merc.	s. Anicet, pape.		floraison du cercis.
18	jeudi	s. Parfait.	23 - 0h 29' m.	hirondelles de cheminées.
19	vend.	s. Léon.	23 - 11 54 s.	feuillaison générale des arbres.
20	sam.	s. Théodore.	23 - 0 12 s.	fleur du lilas et du muguet.
21	1 *D.*	Quasimodo.	24 - 0 3 om.	floraison de la jacinthe.
22	lundi	s. Soter.	*24 - 0h 47' m.	papillon des teignes.
23	mardi	s. Georges.		arrivée de la fauvette.
24	merc.	s. Fidèle.		hirondelles de fenêtres.
25	jeudi	s. Marc, évang.	30 - 1 12 s.	maronnierd'Inde, cerisier en fleurs.
26	vend.	ss. Clet et Marc.	30 - 5 11 s.	on mange la romaine.
27	sam.	s. Antime.		feuillaison de l'orme.
28	2 *D.*	s. Vital, mart.		floraison des pommiers.
29	lundi	ste. Marie.		labours de jachères.
30	mardi	ste. Cather. de S.		on plante le houblon.

Baromètre à Lille en 1810.			
Maxim.	le 21 au soir.	28p 3l	"
Minim.	le 7 au matin.	27p 5l	"
Pesanteur moyenne.		27p 11l	"

Thermomètre à Lille en 1810.			
Maxim.	le 30 à midi. .	+ 17.°	"
Minim.	le 30 au matin. .	+ 2.°	"

Lever du sol. { 1.er à 4 h. 46 m. / 10 à 4 h. 32 m. / 20 à 4 h. 19 m.

M A I.

Couc. du sol. { 1.er à 7 h. 15 m. / 10 à 7 h. 28 m. / 20 à 7 h. 42 m.

P. L. le 8 à 0 h. 45 m. du s.
D. Q. le 15 à 0 h. 35 m. du s.

N. L. le 22 à 10 h. 52 m. du m.
P. Q. le 30 à 7 h. 22 m. du m.

			Jours. Marées.	
1	merc.	ss. Jacques et Ph.		fleur du cityse des Alpes.
2	jeudi	s. Athanase.		feuillaison du chêne.
3	vend.	Invent. ste. Cr.	Pleine mer à	feuillaison du mûrier.
4	sam.	sainte Monique.	Dunkerque.	floraison du colza.
5	3 *D.*	s. Maurant.		floraison du robinia.
6	lundi	s. Jean Porte lat.	8- 0^{h}45's.	pêche du maquereau.
7	mardi	s. Stanislas, év.	8-11 53 m.	floraison de la pivoine.
8	merc.	s. Desiré.	8- 0 10 m.	floraison du syringa.
9	jeudi	Transl. de s. Nic.	9- 0 28 s.	chant de l'allouette.
10	vend.	s. Antonin, év.	*10- 0 49 m.	l'épi du seigle paraît.
11	sam.	s. Mamert.		greffe en couronne.
12	4 *D.*	s. Nérée.		apparition des hannetons.
13	lundi	s. Servais.	15- 0^{h}35's.	charanson des pois.
14	mardi	s. Boniface.	15- 5 15 s.	floraison du sureau.
15	merc.	s. Isidore.		fleur de l'aube épine.
16	jeudi	s. Honoré.		fleur de la rose pompon.
17	vend.	sainte Restitude.		floraison du cyprès.
18	sam.	s. Venant.	22-10^{h}52'm.	retour des râles de genets et cailles.
19	5 *D.*	s. Yves, évêque.	22-11 55 m.	arrivée du loriot.
20	lundi	Rogations.	23- 0 13 m.	sortie des orangers des serres.
21	mardi	s. Hospice.	23- 0 31 s.	floraison du serpolet.
22	merc.	sainte Julie.	*24- 0 51 m.	floraison du fraisier.
23	jeudi	ASCENSION.		floraison du troëne.
24	vend.	s. Donatien.		floraison de la rose.
25	sam.	s. Urbain.	30- 7^{h}22'm.	floraison de la sauge.
26	6 *D.*	s. Philippe.	30- 4 55'm.	récolte de la luzerne.
27	lundi	s. Jules, martyr.		
28	mardi	s. Germain.		
29	merc.	s. Maximin, év.		
30	jeudi	s. Félix.		
31	vend.	sainte Pétronille.		

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. le 29.	28p	4l	″
Minim. le 15.	27p	5l	″
Pesanteur moyenne.	27p	9l	″

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. le 1.	+17.°	″
Minim. le 5 au matin . .	+ 9.°	″

Lever du sol. 1.er à 4 h. 6 m. 10 à 4 h. 0 m. 20 à 3 h. 57 m.

JUIN.

Couc. du sol 1.er à 7 h. 54 m. 10 à 8 h 0 m. 20 à 8 h. 3 m.

P. L. le 6 à 11 h. 17 m. du s.
D. Q. le 13 à 5 h. 24 m. du s.
N. L. le 20 à 10 h. 11 m. du s.
P. Q. le 29 à 0 h. 27 m. du m.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	sam.	s. Pamphile. V. j.		bouture des arbustes.
2	*D.*	PENTECOTE.		le blé monte en épi.
3	lundi	sainte Clotilde.		récolte du sainfoin.
4	mardi	s. Optat.		floraison du chèvre-feuille.
5	merc.	s. Valérie. 4 T.		greffe en approche.
6	jeudi	s. Norbert.	6–11h17′s.	ponte du chardonneret.
7	vend.	s. Mériades.	6–11 56 s.	floraison du coquelicot.
8	sam.	s. Médard.	7– 0 13 s.	floraison du tilleul.
9	1 *D.*	La Trinité.	8– 0 31 m.	floraison de la vigne.
10	lundi	sainte Marguerite	*8– 0 50 s.	semaille de la camomille simple.
11	mardi	s. Barnabé.		floraison du froment.
12	merc.	s. Basilide.		floraison du barbeau.
13	jeudi	Fête-Dieu.	13– 5h24′s.	on mange les petits pois.
14	vend.	s. Modeste.	13– 5 0′s.	floraison du lys blanc.
15	sam.	s. Vite, martyr.		greffe à œil courant.
16	2 *D.*	sainte Lutgarde.		récolte du treffle.
17	lundi.	s. Julien.		coupe des foins.
18	mardi	sainte Marine.	20–10h11′s.	tonte des moutons.
19	merc.	s. Gervais.	20–11 57 s.	fleur des pommes-de-terre.
20	jeudi	s. Sylvère.	21– 0 15 s.	on mange les choux-fleurs.
21	vend.	s. Aubain.	22– 0 33 m.	maturité des fraises.
22	sam.	s. Paulin.	*22– 0 52 s.	maturité des artichaux.
23	3 *D.*	s. Adrien.		floraison du tulipier.
24	lundi	Nativ. de s. J. B.		apparition des cantharides.
25	mardi	Transl. s. Eloi.	29– 0h27′m.	fleur du pied d'alouette.
26	merc.	ss. Jean et Paul.	29– 5 14 m.	floraison du pavot.
27	jeudi	s. Ladislas, roi.		
28	vend.	s. Léon, pape		floraison de la menthe.
29	sam.	ss. Pierre et Paul.		ébourgeonnage et tontures
30	4 *D.*	s. Martial.		premières cerises.

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. le 1. . . . . . . 28p 3l ″
Minim. le 10 au soir. . 27p 6l ″

Pesanteur moyenne. . 27p 11l ″

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. le 25. . . . . . . +20.° ″
Minim. les 4 et 7. . . . + 9.° ″

Lever du sol. { 1.er à 3 h. 58 m. / 10 à 4 h. 4 m. / 20 à 4 h. 13 m.

JUILLET.

Couc. du sol. { 1.er à 8 h. 2 m. / 10 à 7 h. 56 m. / 20 à 7 h. 47 m.

P. L. le 6 à 7 h. 35 m. du m. N. L. le 20 à 11 h. 13 m. du m.
D. Q. le 12 à 10 h. 52 m. du s. P. Q. le 28 à 3 h. 44 m. du s.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	lundi	s. Rombaut.		récolte du lin.
2	mardi	Visitat. Notre-D.		fleur du laurier rose.
3	merc.	s. Hyacinthe.		on sème le colza.
4	jeudi	Transl. s. Martin.		fleur de la capucine.
5	vend.	s. Agathon.		floraison du catalpa.
6	sam.	sainte Godelive.	6 - 7h35'm.	
7	5 D.	s. Willebaud.	6 - 0 0 s.	floraison de l'œillet.
8	lundi	s. Procope.	7 - 0 18 m.	premières prunes.
9	mardi	ss. Martyrs de G.	7 - 0 37 s.	maturité des cerises.
10	merc.	Les 7 Frères m.	*8 - 0 56 m.	floraison de l'armoise.
11	jeudi	Transl. s. Benoît.		maturité des abricots.
12	vend.	s. Jean Gualbert.		semaille du chanvre.
13	sam.	s. Anaclet.	12 - 10h52's.	on récolte l'orge *dit* sucrion.
14	6 D.	s. Bonaventure.	12 - 4 45 s.	maturité de l'ail.
15	lundi	s. Henri, emp.		maturité des groseilles.
16	mardi	N.-D. du M.-C.		
17	merc.	s. Alexis, conf.	20 - 11h13'm.	floraison de la clématite.
18	jeudi	s. Arnould.	20 - 11 55 m.	récolte des seigles.
19	vend.	s. Vincent de P.	21 - 0 13 m.	
20	sam.	ste. Marguerite.	21 - 0 31 s.	floraison de la scabieuse.
21	7 D.	ste. Praxede.	*22 - 0 50 m.	récolte du colza.
22	lundi	ste. Marie Mad.		on mange les haricots verts.
23	mardi	s. Apollinaire.		
24	merc.	ste. Christine.		
25	jeudi	ss. Jacq. et Chris.	28 - 3h44's.	
26	vend.	ste. Anne.	28 - 5 4 s.	
27	sam.	s. Desiré, évêq.		
28	8 D.	s. Nazaire.		
29	lundi	ste. Marthe.		marcottes d'œillet.
30	mardi	s. Abdon.		floraison du tabac.
31	merc.	s. Ignace de Loy.		les melons grossissent.

Baromètre à Lille en 1810.				*Thermomètre à Lille en* 1810.		
Maxim. le 23.	28p	1l	"	*Maxim.* le 26 à midi. .	+.23°	"
Minim. le 4.	27p	5l	"	*Minim.* les 22 et 23. . .	+10.°	"
Pesanteur moyenne. .	27p	8l	"			

AOUT.

Lever du sol. { 1.er à 4 h. 27 m. / 10 à 4 h. 40 m. / 20 à 4 h. 56 m.

Couc. du sol. { 1.er à 7 h. 32 m. / 10 à 7 h. 19 m. / 20 à 7 h. 3 m.

P. L. le 4 à 3 h. 18 m. du s. — N. L. le 19 à 2 h. 21 m. du m.
D. Q. le 11 à 6 h. 16 m. du m. — P. Q. le 27 à 4 h. 52 m. du m.

			Jours. Marées.	
1	jeudi	s. Pierre ès liens.		floraison de la camomille simple.
2	vend.	N.-D. des Anges.		floraison du chanvre.
3	sam.	Inv. s. Etienne.	Pleine mer à	floraison du houblon.
4	9 *D.*	s. Dominique.	Dunkerque.	floraison des tagètes.
5	lundi	ste. M. aux neig.		arrivée de la bécassine.
6	mardi	Transfig. N.-S.	4- 3h18's.	semaille des navets.
7	merc.	s. Albert.	4- 11 50 m.	récolte des cornichons.
8	jeudi	s. Cajétan.	5- 0 8 m.	on fait la moisson.
9	vend.	s. Romain.	5- 0 26 s.	floraison de la balsamine.
10	sam.	s. Laurent.	*6- 0 44 m.	floraison du magnolier.
11	10 *D.*	sainte Suzanne.		poire madeleine mûre.
12	lundi	sainte Claire.		floraison de la belle de jour.
13	mardi	s. Hypolite.	11- 6h16'm.	fleur du barbeau musqué.
14	merc.	s. Eusèbe.	11- 4 57 m.	floraison du jasmin blanc.
15	jeudi	ASSOMPTION. s. NAPOLÉON.		premières pêches. fleur des belles de nuit.
16	vend.	s. Roch.		floraison du thym.
17	sam.	s. Carloman.	19- 2h21'm.	récolte des oignons.
18	11 *D.*	sainte Hélène.	18- 11 52 s.	floraison de l'astère de chine.
19	lundi	s. Brice.	19- 0 10 s.	floraison du zinna.
20	mardi	s. Bernard.	20- 0 28 m.	maturité des abricots.
21	merc.	s. Albéric.	*20- 0 45 s.	récolte des lentilles.
22	jeudi	s. Symphorien.		maturité du maïs.
23	vend.	s. Philippe, conf.		récolte de l'oliette.
24	sam.	s. Barthélémi.	27- 4h52'm.	floraison des reines marguerites.
25	12 *D.*	s. Louis, roi.	27- 5 0 m.	floraison des verges d'or.
26	lundi	s. Zéphirin.		maturité du calville d'été.
27	mardi	s. Césaire.		floraison du myrte.
28	merc.	s Augustin.		récolte des prîmes.
29	jeudi	Décoll. s. Jean-B.		on mange les melons.
30	vend.	sainte Rose.		récolte des grains de mars.
31	sam.	s. Raymond.		

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. les 20 et 21. . .	28p	1l	"
Minim. le 16 mat. et m.	27p	5l	"
Pesanteur moyenne.	27p	9l	"

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. les 24, 25, 26, 27.	+21.°	"
Minim. le 11.	+ 9.°	"

Lever du sol.	SEPTEMBRE.	Couc. du sol.
1.er à 5 h. 17 m. 10 à 5 h. 32 m. 20 à 5 h. 50 m.		1.er à 6 h. 43 m. 10 à 6 h. 27 m. 20 à 6 h. 9 m.

P. L. le 2 à 10 h. 44 m. du s.
D. Q. le 9 à 4 h. 47 m. du s.
N. L. le 17 à 7 h. 6 m. du s.
P. Q. le 25 à 3 h. 58 m. du s.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	13 *D.*	s. Gilles, abbé.		gentiane d'automne en fleur.
2	lundi	s. Lazare, roi.		récolte des avoines.
3	mardi	ste. Euphémie.		maturité du beurré blanc.
4	merc.	sainte Rosalie.		maturité de la pêche.
5	jeudi	s. Bertin.		récolte du sarrazin.
6	vend.	s. Eugène.	2-10h44's.	récolte de l'orge dit baillard.
7	sam.	sainte Reine.	2-11 56 s.	maturité du tournesol.
8	14 *D.*	Nativité de N.-D.	3- 0 14 s.	récolte des haricots.
9	lundi	s. Adrien.	4- 0 32 m.	floraison de la tubéreuse.
10	mardi	s. Nicolas Tolent.	* 4- 0 51 s.	maturité des noisettes.
11	merc.	ste. Vindiciane.		on mange les cerneaux.
12	jeudi	s. Silvain.		récolte de la vesce.
13	vend.	s. Aimé.	9- 4h47's.	maturité des figues.
14	sam.	Exalt. ste. Croix.	9- 5 2 s.	jasmins d'Espagne, Valence, fleur.
15	15 *D.*	s. Nicomède.		floraison du lierre.
16	lundi	sainte Lucie.		départ du loriot.
17	mardi	s. Lambert.	17- 7h 6's.	
18	merc.	ste. Sophie. *Q.-T.*	18- 0 0 m.	récolte du millet.
19	jeudi	s. Janvier.	18- 0 19 s.	maturité du piment.
20	vend.	s. Eustache.	19- 0 37 m.	récolte des citrouilles et potirons.
21	sam.	s. Matthieu.	*19- 0 56 s.	floraison des queues de lion.
22	16 *D.*	s. Maurice.		floraison de la parnassie des marais.
23	lundi	sainte Thècle, v.		
24	mardi	N.-D. de la Merci.		maturité du messire Jean.
25	merc.	s. Firmin, évêq.	25- 3h58's.	maturité du St. Germain.
26	jeudi	ste. Justine.	25- 5 5 s.	on sème les blés.
27	vend.	ss. Côme et Dam.		on mange le raisin de treille.
28	sam.	s. Privat.		récolte de la cressane.
29	17 *D.*	s. Michel.		récolte des pommes.
30	lundi	s. Jérôme.		dép. des hirondelles de cheminées.

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. les 7 et 15. .	28	1'	"
Minim. le 12	27p	7'	"
Pesanteur moyenne.	27p	11'	"

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. les 1, 2 et 3. .	+ 22.°	"
Minim. le 24	+ 10.°	"

Lever du sol. { 1.er à 6 h. 9 m. / 10 à 6 h. 25 m. / 20 à 6 h. 43 m.

OCTOBRE.

Couc. du sol. { 1.er à 5 h. 50 m. / 10 à 5 h. 34 m. / 20 à 5 h. 16 m.

P. L. le 2 à 7 h. 24 m. du m.
D. Q. le 9 à 7 h. 9 m. du m.
N. L. le 17 à 0 h. 2 m. du s.
P. Q. le 25 à 1 h. 2 m. du m.
P. L. le 31 à 5 h. 28 m. du s.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	mardi	ss. Remi et Piat.		tendues aux oiseaux de tout genre.
2	merc.	ss. Anges gard.		on repique le colza.
3	jeudi	s. Gerard.		effeuillaison du groseillier.
4	vend.	s. François d'Ass.		récolte des noix.
5	sam.	s. Placide.		on sème la mâche et les épinards.
6	18 *D.*	s. Bruno.	2 - 7h 24' m.	floraison du colchique d'automne.
7	lundi	s. Marc, pape.	2 - 0 0 s.	arrivée des merles.
8	mardi	sainte Brigitte.	3 - 0 19 m.	arrivée de la grive.
9	merc.	s. Guislain.	3 - 0 37 s.	maturité du beurré gris.
10	jeudi	s. François de B.	*4 - 0 56 m.	fleur du topinanbourg.
11	vend.	s. Germain.		cailles et râles de genets partent.
12	sam.	s. Maximilien.		départ des hirondelles de fenêtres.
13	19 *D.*	s. Edouard.	9 - 7h 9' m.	l'amaranthe donne sa graine.
14	lundi	s. Calixte, pape.	9 - 4 56 m.	récolte du houblon.
15	mardi	sainte Thérèse.		arrivée du pigeon ramier.
16	merc.	s. Donatien.		floraison du safran.
17	jeudi	s. Florentin.	17 - 0h 2' s.	effeuillaison du noyer.
18	vend.	s. Luc, évangél.	17 - 11 52 m.	récolte du chanvre mâle.
19	sam.	s. Savinien.	18 - 0 10 m.	maturité des pêches automnales.
20	20 *D.*	s. Amé.	18 - 0 28 s.	récolte des pommes à cidre.
21	lundi	sainte Ursule.	*19 - 0 49 m.	mousses et lichens se développent.
22	mardi	s. Sévère.		maturité des châtaignes.
23	merc.	s. Séverin.		oignons de fleurs en car. ou en pot.
24	jeudi	s. Magloire.		départ des allouettes du pays.
25	vend.	ss. Crépin et Cr.	25 - 1h 2' m.	passage du roitelet.
26	sam.	sainte Sabine.	25 - 5 10 m.	arrivée des bécasses et des hupes.
27	21 *D.*	s. Florent.		pêche du hareng.
28	lundi	ss. Simon et Jude.		récolte du gland.
29	mardi	s. Narcisse.	31 - 5h 28' s.	maturité des pommes reinettes.
30	merc.	s. Lucain.	31 - 11 45 m.	récolte des derniers fruits d'aut.
31	jeudi.	s. Quentin.		passage des canards sauvages.

Baromètre à Lille en 1810.			
Maxim. le 26 au soir .	28p	4l	"
Minim. le 22.	27p	6	"
Pesanteur moyenne.	27p	10l	"

Thermomètre à Lille en 1810.		
Maxim. le 1.	+15.°	"
Minim. le 30 au matin .	+ 3.°	"

Lever du sol.	1.er à 7 h. 3 m. / 10 à 7 h. 18 m. / 20 à 7 h. 32 m.	NOVEMBRE.	Couc. du sol.	1.er à 4 h. 56 m. / 10 à 4 h. 42 m. / 20 à 4 h. 28 m.

D. Q. le 8 à 1 h. 25 m. du m. P. Q. le 23 à 9 h. 47 m. du m.
N. L. le 16 à 4 h. 37 m. du m. P. L. le 30 à 5 h. 20 m. du m.

			Jours. Marées. Pleine mer à Dunkerque.	
1	vend.	TOUSSAINT.		passage des cignes sauvages.
2	sam.	Les Trépassés.		couches d'hiver en serres chaudes.
3	22 *D.*	s. Hubert.		couches de chicorée dans les caves.
4	lundi	s. Charles Lorr.		effeuillaison principale des arbres.
5	mardi	s. Zacharie.		arrivée de l'engouleveat.
6	merc.	s. Léonard.	1 - 0h 3'm.	couches de champignons à la cave.
7	jeudi	s. Ernest.	1 - 0 21 s.	récolte des nèfles.
8	vend.	Les 4 couronnés.	*2 - 0 39 m.	passage des oies sauvages.
9	sam.	s. Denis.		effeuillaison de la vigne.
10	23 *D.*	s. Juste.		
11	lundi	s. Martin.	8 - 1h25'm.	premiers labours.
12	mardi	s. Liévin.	8 - 5 9 m.	coupe des bois.
13	merc.	s. Homobon.		effeuillaison du mûrier.
14	jeudi	s. Clémentin.		effeuillaison de l'orine.
15	vend.	s. Eugène.	16 - 4h37'm.	maturité des pommes d'api.
16	sam.	s. Edmond.	15 - 11 48 s.	
17	24 *D.*	s. Grégoire.	16 - 0 5 s.	arrivée des grisars.
18	lundi	s. Odon	17 - 0 23 m.	semis des plantes hâtives.
19	mardi	ste. Elizabeth.	*17 - 0 41 s.	floraison des mousses, algues et champignons.
20	merc.	s. Félix de Valois.		
21	jeudi	Présentat. N.-D.		on part de Dunkerque pour la pêche de la morue.
22	vend.	sainte Cécile.		
23	sam.	s. Clément.	23 - 9h47'm.	effeuillaison de l'abricotier.
24	25 *D.*	s. Florimond.	23 - 4 50 m.	plantation des arbres.
25	lundi	ste. Catherine.		
26	mardi	s. Pierre Alcant.		
27	merc.	s. Maxime.	30 - 5h20'm.	dans la dernière quinzaine, on récolte les semences d'automne.
28	jeudi	s. Mansuet.	29 - 11 46 s.	
29	vend.	s. Saturnin.	30 - 0 4 m.	
30	sam.	s. André.		

Baromètre à Lille en 1810.

Maxim. le 14 au mat.	28p	3l	"
Minim. le 7 au mat.	27p	2l	"
Pesanteur moyenne.	27p	7l	"

Thermomètre à Lille en 1810.

Maxim. le 21.	+11.°	"
Minim. le 14 au matin.	+ 3.°	"

ver sol.	1.er à 7 h. 45 m. 10 à 7 h. 51 m. 20 à 7 h. 55 m.	**DÉCEMBRE.**	Couc. du sol.	1.er à 4 h. 15 m. 10 à 4 h. 9 m. 20 à 4 h. 5 m.

D. Q. le 7 à 0 h. 22 m. du m.
N. L. le 15 à 7 h. 19 m. du s.
P. Q. le 22 à 5 h. 39 m. du s.
P. L. le 29 à 7 h. 20 m. du s.

		Jours. Marées Pleine mer à Dunkerque.	
1 *D.*	*Avent.* s. Eloi		récolte des navets.
lundi	FETE DU COUR		récolte des turneps.
mardi	s. Franç. Xav.		on transplante les arbres et arbust.
merc.	ste. Barbe.		
jeudi	s. Sabas.		
vend.	s. Nicolas.	1 - 0h22'm.	
sam.	s. Ambroise.	*1 - 0 40 s.	
2 *D.*	Conception N.-D.		
lundi	sainte Léocadie.		
mardi	s. Melchiade.	7 - 0h22'm.	
merc.	s. Damase.	7 - 5 13 m.	
jeudi	sainte Constance.		taille des arbres.
vend.	sainte Luce.		le laurier tin montre ses boutons.
sam.	s. Nicaise.	15 - 7h19's.	mousses, algues en pleine vigueur.
3 *D.*	s. Evrard.	16 - 0 0 m.	passage des pluviers dorés.
lundi	sainte Adelaïde.	16 - 0 18 s.	rouge-gorge dans nos jardins.
mardi	sainte Gertrude.	17 - 0 36 m.	passage des vanneaux.
merc.	s. Gatien. *Q.-T.*	*17 - 0 54 s.	floraison de l'ellébore noir.
jeudi	s. Timoléon.		passage des chevaliers.
vend.	s. Philogone.		bouvreuils dans nos jardins.
sam.	s. Thomas.		on voit le rossignol de muraille.
4 *D.*	s. Flavien.	22 - 5h39's.	floraison de l'ellébore jaune.
lundi	sainte Victoire.	22 - 5 0 s.	traîne buisson dans nos jardins.
mardi	s. Delphin.		on voit le rossignol de marais.
merc.	NOEL.		flor. du mezereum ou bois gentil.
jeudi	s. Etienne.	29 - 7h20's.	passage des bécasses de mer.
vend.	s. Jean évangél.	30 - 0 0 m.	floraison du thlaspi.
sam.	Les ss. Innocens.	30 - 0 18 s.	les moineaux se réfugient dans les
D.	s. Thomas de C.	31 - 0 36 m.	greniers.
lundi	s. Sabin.	31 - 0 54 s.	
mardi	s. Sylvestre.		

Baromètre à Lille en 1810.				*Thermomètre à Lille en* 1810.		
xim. les 30 et 31. .	28_p	6^l	//	*Maxim.* le 23 m. et midi.	+ 9.°	//
nim. le 25 midi et s.	27_p	3^l	//	*Minim.* le 31 au soir. . .	-- 2.°	//
esanteur moyenne.	27^P	10^l	//			

Fêtes conservées en France.

Le premier de l'an.		St. Napoléon. } Assomption. }	15 août.
Pâques.	14 avril.	Toussaint. . .	1 novembre.
Ascension.. . . .	23 mai.	Noël.	25 décembre.
Pentecôte. . . .	2 juin.		

Eclipses.

Il y aura cette année deux éclipses de soleil.
La première, le 24 mars, visible à Paris.
La seconde, le 17 septembre, invisible à Paris.
Deux éclipses de lune.
La première, le 10 mars, en partie visible à Paris.
Commencement à 5 heures 19 minutes du matin; fin à 7 heures 53 minutes du soir.
La seconde, le 2 septembre, visible à Paris.
Commencement à 9 heures 32 minutes du soir; fin, le 3, à 0 h. 92 minutes du matin.

Stature humaine.

	m cent.		m. cent.
4 pieds 6 pouces. . .	1, 46	5 pieds 5 pouces. . .	1, 76
7.	1, 49	6.	1, 79
8.	1, 52	7.	1, 81
9.	1, 54	8.	1, 84
10.	1, 57	9.	1, 87
11.	1, 60	10.	1, 89
5 pieds 0.	1, 62	11.	1, 92
1.	1, 65	6 pieds 0.	1, 95
2.	1, 68	1.	1, 98
3.	1, 70	2.	2, 00
4.	1, 73		

TOPOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord prend son nom de sa position géographique à l'égard des départemens de l'ancienne France. Il est situé dans la partie septentrionale de l'Empire. — Longitude du 19.^{d} 48.^{m}, au 22.^{d} (entre les 0.^{d} 13.^{m} à l'ouest, et 2.^{d} 3.^{m} à l'est du méridien de Paris). — Latitude entre le 49.^{d} et 58.^{m} et le 51.^{d} 5.^{m}

Ses limites sont au N., la Manche; au N.-E., le département de la Lys; à l'E., ceux de Jemmappes, de Sambre et Meuse et des Ardennes; au S.-E., et S., ceux de l'Aisne et de la Somme; au S.-O. et à l'O., celui du Pas-de-Calais.

Sa longueur du N.-O. au S.-E. quart E. est d'environ 19.$^{myr.}$ Sa plus grande largeur prise de Gouzeaucourt jusqu'au-delà de Nord-Libre, est de 6$^{myr.}$ 4$^{kil.}$ Vers Armentières, le territoire est tellement étranglé, qu'il n'a de largeur que 0$^{myr.}$ 4$^{kil.}$

Il est formé des anciennes provinces dont la désignation suit: 1.° la Flandre française en entier; 2.° le Tournaisis français; 3.° le Haynaut français presque en totalité, de petites portions seulement en ayant été détachées en faveur des départemens des Ardennes et de l'Aisne; 4.° le Cambrésis, à quatre communes près; il comprend en outre quelques communes de l'ancienne province d'Artois, dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai, et 5 communes du Vermandois dans ce dernier.

Sa surface totale est de 579,689 hectares.

Le département présente une surface généralement plane, dans beaucoup d'endroits marécageuse, presque par-tout humide; quelques éminences s'y rencontrent.

Les plus remarquables, que l'on appelle improprement, dans le pays, *monts*, *montagnes*, sont: dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de *Watten*, coteau peu élevé. — Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts *Cassel* et des *Récollets*, des *Cattes*, de *Boescheppe*, le mont *Noir*, le mont de *Lille*. Le premier de ces monts a la forme d'un

cône, à la sommité duquel est située la ville de Cassel; son élévation au-dessus du niveau des eaux de la mer est de 110 mètres. — Dans l'arrondissement de Lille, le *Mons-en-Pévèle*; le Mont *Ecouvé*, et le Mont de *Wervick*. — Dans l'arrondissement de Douai, la chaîne des coteaux de Cantin, riches en grès, qui s'étend entre Douai et Valenciennes, et entre dans l'arrondissement de Cambrai; les coteaux des vallées de l'*Escaut*, de la *Selle*, de l'*Hogniau*. — Dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la *Terrière*, de *Marcoing*, du bois de *Bourlon*, du camp de *César*, et quelques autres formés par les rivières dont le cours a creusé les vallées; la hauteur de *Bonavis*, qui ne présente qu'une pente insensible, et qui cependant est le point le plus élevé du département (145 mètres au-dessous du niveau de la mer, c'est-à-dire 35 mètres de plus que le mont Cassel) — Dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées qui sillonnent en tous sens son territoire, notamment ceux voisins de la *Sambre*, et ceux qui avoisinent les deux *Helpes*, se dirigeant du S.-E. au N.-O.

Les vallées (et on n'en trouve que dans les arrondissemens de Douai, Cambrai et Avesnes) sont:

Celles de la Scarpe, de la Sensée, de l'Hogniau, de la Selle, de la Rhonnelle, la principale vallée de l'Ecaillon, les vallées de la Sambre, de l'Helpe majeure, de l'Helpe mineure.

Quelques autres vallées de moindre importance, telles que les trois petites vallées des sources de l'Hogniau; les trois vallées des sources de l'Ecaillon.

Les rivières du département sont au nombre de 28, en en comptant 6 qui n'en portent que le nom:

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth dans le département du Pas-de-Calais, forme la limite entre ce département et celui du Nord, et se jette dans la mer au-dessous de Gravelines, arrondissement de Dunkerque.

La Colme, branche de l'Aa creusée en canal, qui s'en sépare au-dessus de Watten; se porte sur Bergues et va se jetter dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui naît au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et se jette dans l'Hyperlée, département de la Lys.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jetter dans l'Ysser près de Wilder; arrose l'arrondissement d'Hazebrouck.

La Lys, qui a sa source à Lisbourg (Pas-de-Calais),

sépare le département du Nord d'avec celui du Pas-de-Calais, puis d'avec celui de la Lys; baigne les arrondissemens d'Hazebrouck et de Lille, et va se jetter à Gand dans l'Escaut.

La Lawe, qui a pour source trois ruisseaux dans le Pas-de-Calais, et se jette dans la Lys au-dessous de Lagorgue, arrondissement d'Hazebrouck.

La Bourre, petite rivière qui naît au territoire de Lynde, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui naît dans les bois de Phalempin, arrondissement de Lille, et se jette dans la Deûle, à Marquette, même arrondissement.

La Deûle, qui naît à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord au territoire de l'arrondissement de Lille, et s'y jette dans la Lys à Deûlemont. La ville de Lille la divise en deux canaux; savoir:

Le canal de la Haute-Deûle, qui arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille.

Le canal de la Basse-Deûle, qui arrose l'arrondissement de Lille au-dessous de cette ville.

La Scarpe, qui nait de plusieurs sources au département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes et St.-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui a sa source à Eaucourt (Pas-de-Calais), entre par le village de Lécluse, arrose les arrondissemens de Cambrai et Douai, et va se jetter dans l'Escaut à Bouchain.

La Gache, petite rivière qui prend son origine à Norœuil, (Pas-de-Calais), aux fossés de l'Hirondelle, et vient se mêler à la Sensée au-dessous de l'abbaye du Verger.

L'Escaut, dont la source est au département de l'Aisne, près la ci-devant abbaye de St.-Martin, traverse Cambrai Bouchain, Denain, Valenciennes, Nord-Libre, sort du département à Mortagne, pour se porter sur Tournai, Gand, Anvers.

La Hayne, qui naît à Binche département de Jemmappes, et vient se jetter dans l'Escaut, à Nord-Libre, arrose l'arrondissement de Douai.

La Trouille, petite rivière qui naît près le grand Reng et Boussois, arrondissement d'Avesnes, et va se jetter dans la Hayne à Mons (Jemmappes).

L'Hogniau, qui naît dans la forêt de Mormal et les bois de Louvignies, arrondissement d'Avesnes, passe à Sebourg, arrondissement de Douai, quitte, puis rejoint le département du Nord et se jette dans la Hayne.

La Selle, qui a sa source à Moulin, près St. Martin (Aisne), passe au Catteau, arrondissement de Cambrai, et va se jetter dans l'Escaut à Denain.

La Rhonnelle, qui naît dans la forêt de Mormal, et vient se jetter dans l'Escaut à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui naît dans un étang à l'entrée de la forêt de Mormal, et se jette dans l'Escaut au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui nait dans la forêt dite *Haie-de-Cartignies*, limite des départemens du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies, Maubeuge, et va se jetter dans la Meuse à Namur.

Le Bazuiau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes, arrondissement de Cambrai, se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

Lesdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière qui naît au sud de Solesmes et se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de beaucoup de petites sources à l'Ouest d'Iwuy, et se jette dans l'Escaut à la hauteur du camp de César.

La Solre, qui a sa source près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et se jette dans la Sambre à Assevent.

L'Helpe majeure, qui a sa source près d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, traverse Avesnes et se jette dans la Sambre à Noyelles.

L'Helpe mineure, qui naît dans les étangs de Trélon, arrondissement d'Avesnes, et se jette dans la Sambre près de Maroilles.

Celles des rivières ci-dessus qui sont navigables sont : l'Aa, le canal de la Colme, la Lys, la Bourre, la Lawe, la Deûle haute et basse, la Scarpe, l'Escaut, la Hayne, la Sambre. Il existe, en outre, dans le département du Nord, plusieurs canaux de navigation et de communication vicinale.

Les canaux de navigation sont :

Le canal de Bourbourg, qui nait au sas dit *du Guindal*, et va se jetter dans le canal de Mardick, au sas du Mail près Dunkerque.

Le canal de Bergues à Furnes, dit de Hondschoote.

Le canal de Bergues à Dunkerque.

Le canal de Dunkerque à Furnes, qui s'embranche à Furnes avec celui qui va à Nieuport.

Le canal des Moëres, ouvert pour le desséchement de ces lacs, qui vient se jetter dans le canal de Bergues.

Le canal du Neuf-Fossé ou de St-Omer, qui réunit la Lys à l'Aa.

Le canal de la Nieppe, qui prend son origine dans la Lys au-dessous de Thiennes et se réunit avec le canal d'Hazebrouck, au-dessous de la Motte-au-Bois, pour former le canal de Préavin.

Le canal d'Hazebrouck, dont il est question dans l'article précédent, qui va se terminer au port du rivage d'Hazebrouck.

Le canal de Préavin ci-dessus cité, qui se jette dans la Bourre au-dessus de l'écluse du Grand-Dam.

Le canal de la Bourre, qui nait à Lynde et va se perdre dans la Lys, à Merville, étant navigable depuis sa jonction avec le canal de Préavin, dans la forêt de Nieppe.

Le canal de la Haute-Deûle, c'est-à-dire celui qui joint la Scarpe à la Deûle. Il naît près du fort de Scarpe, et joint la Deûle à Berclau.

Le canal des Pestiférés, qui naît de la Scarpe, dans les fortifications, à l'entrée des eaux de cette rivière à Douai, et se jette dans la Deûle au-dessus de l'écluse de jonction près le fort de Scarpe. Il sert à alimenter la Deûle en cas de sécheresse.

L'ancien canal de Mardick, dans l'arrondissement de Dunkerque, qui venait de Dunkerque et se jettait dans la mer à Mardick, n'est actuellement d'aucun service et n'est pas entretenu; il pourrait servir à des frégates de 30 canons.

Le canal de Labassée, qui naît dans les fossés qui entourent la ville de Labassée, et se jette dans le canal de la Haute-Deûle, près Bauvin.

Les canaux de communication vicinale sont:

La Becque (1) *du Vieux-Berquin*, petit canal qui naît à Strazeele et à Cœur-Joyeux, près Borre, et se jette dans la Bourre, près Merville.

La Metterbeck, qui naît au mont des Cattes et se jette

---

(1) Le mot becque, dans les arrondissemens de la ci-devant Flandre maritime, est synonime de ruisseau.

dans la Lys au-dessous du pont d'Estaires; elle est navigable depuis le hameau d'Outersteene jusqu'au moulin d'Estaires.

Le ruisseau de Steenwerck, becque qui prend sa source au mont de Boeschepe et au Mont-Noir, et se jette dans la Lys au-dessous de Sailly (Pas-de-Calais); navigable depuis Steenwerck jusqu'à son embouchure.

La Becque de Nieppe, qui naît au mont *dit* de Lille, et se jette dans la Lys au-dessus d'Erquinghem.

La vieille rivière, qui naît dans les marais de Clair-Marais, et se jette dans l'Aa au-dessous de Saint-Omer.

Beaucoup de parties du département ont été arrachées au domaine des eaux et ne se soutiennent en état de culture, que par l'existence des canaux de desséchement; tels sont, particulièrement, presque tout l'arrondissement de Dunkerque et les vallées de la Deûle, de la Scarpe, de la Hayne et Escaut, dans l'arrondissement de Douai. Le nombre de ces canaux de desséchement est de 243 dans l'arrondissement de Dunkerque, dont 21 principaux; de 20 dans la vallée de la Scarpe, et de 21 dans celle de la Hayne et Escaut.

Des torrens, des ruisseaux, des fontaines, des courans, coulans et becques, viennent se jetter en plus ou moins grand nombre dans ces rivières et canaux. Les torrens ne se trouvent que dans les arrondissemens de Cambrai et d'Avesnes, dont le sol est coupé de ravins.

La situation plane du département en fait une région humide, où les eaux ont de la tendance à rester stagnantes. Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, se trouvent les Moëres grande et petite, vaste marais de la contenance de 213,547 ares, dont une partie est toujours en eau, et le reste ne doit son desséchement qu'aux efforts continus de nombreuses machines qui extraient ces eaux. On doit citer aussi les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme aux environs de Watten, offrant des terres marécageuses; entre Cassel, Hazebrouck et St.-Omer, le Clair-Marais, où se trouvent des îles flottantes couvertes de pâtures que l'on dirige à volonté au moyen de longues cordes armées de crampons; les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe; les marais en partie en eau des bords de la Deûle, de la Marque; les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée, et de la rive droite de l'Escaut, de Cambrai à Nord-Libre; enfin, quelques parties marécageuses dans les points les plus bas de quelques vallées de l'arrondissement d'Avesnes.

129 étangs, dont un autour du château de Lannoy, arrondissement de Lille; 10 dans l'arrondissement de Cambrai; 118 dans celui d'Avesnes.

Des flaques, appellées *clairs* dans le pays, se rencontrent dans le Clair-Marais, ainsi que dans les parties des arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai, où l'on extrait de la tourbe, aux vallées de la Deûle, de la Scarpe, de la Sensée.

Arrondissemens communaux, cantons et communes du département.

Le département du Nord est composé de 669 communes, dont 45 communes urbaines et 624 communes rurales.

Ces 669 communes sont divisées en six arrondissemens communaux et 60 cantons, ainsi qu'ils sont détaillés aux tableaux par cantons et par communes qui terminent l'annuaire.

POPULATION.

Mouvement de la population pendant l'an 1809.

Naissances. — 1809.

Arrondissemens	Légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans abandonnés.		Total.
	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	
Avesnes. . .	1581	1360	93	87	15	20	3156
Cambrai. . .	1873	1772	151	154	51	31	4032
Douai. . . .	2763	2567	261	227	67	49	5934
Dunkerque .	1334	1246	103	90	78	65	2916
Hazebrouck.	1473	1372	81	64	1	"	2991
Lille.	3560	3371	403	377	108	110	7929
TOTAL. .	12584	11688	1092	999	320	275	26958

Décès. — 1809.

Arrondissemens.	Au-dessous d'un an.		D'un à 10 ans.		De 10 à 20 ans.		De 20 à 50 ans.		De 50 à 80 ans.		De 80 à 90 ans.		De 90 à 100 ans.		Total.		Total général.
	mâles.	femel.	mâles	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	mâles.	femel.	
Avesnes. . .	229	148	138	119	58	49	211	161	367	379	54	69	11	11	1068	936	2004
Cambrai. . .	368	251	320	277	69	72	281	205	399	324	68	55	4	8	1509	1172	2681
Douai. . . .	429	324	400	369	126	117	550	399	626	567	93	116	13	15	2237	1907	4144
Dunkerque .	504	391	243	187	65	51	285	262	389	310	17	25	»	»	1501	1226	2727
Hazebrouck.	392	324	202	203	68	81	359	219	410	411	73	59	6	8	1490	1305	2795
Lille.	968	753	579	522	160	138	718	567	979	987	156	186	16	20	5576	5173	6749
Total. . .	2890	2171	1882	1677	544	508	2384	1813	3170	2978	461	510	50	62	11381	9719	21100

Plus, une veuve centenaire dans l'arrondissement d'Avesnes.

6814 mariages, 12 divorces en 1809; savoir :

	Mariages.	Divorces.		Mariages.	Divorces.
Avesnes.	983	2.	Dunkerque.	624	»
Cambrai.	1272	2.	Hazebrouck.	690	»
Douai.	1470	»	Lille.	1775	1.

Naissances, décès et mariages.

Arrondissemens.	Nombre.	Population.	Rapport des naissances, décès et mariages à la population.
NAISSANCES.			
Avesnes......	3156	109,815	1 à 35
Cambrai.	4032	122,011	1 à 30
Douai..	5934	187,984	1 à 32
Dunkerque. ...	2916	87,538	1 à 30
Hazebrouck....	2991	101,751	1 à 34
Lille........	7929	245,162	1 à 31
Total....	26,958	854,259	1 à 32
DÉCÈS.			
Avesnes......	2004	109,813	1 à 55
Cambrai.	2681	122,011	1 à 46
Douai.......	4144	187,984	1 à 45
Dunkerque. ...	2727	87,538	1 à 32
Hazebrouck....	2795	101,751	1 à 36
Lille........	6749	245,162	1 à 36
Total...	21,100	854,259	1 à 41
MARIAGES.			
Avesnes......	983	109,815	1 à 112
Cambrai.	1272	122,011	1 à 96
Douai.......	1470	187,984	1 à 128
Dunkerque. ...	624	87,538	1 à 140
Hazebrouck. ..	690	101,751	1 à 147
Lille........	1775	245,162	1 à 138
Total...	6814	854,259	1 à 126

Population du département du Nord au 1.er janvier 1810.

Le dernier recensement de la population du département du Nord a été fait en janvier 1806; il offre, en y comprenant les militaires présens aux armées à cette époque, un total de 839,833 individus.

En 1806, le nombre des naissances a excédé celui des décès de 7274 individus, ce qui, au 1.er janvier 1807, portait la population à 847,107 individus.

En 1807, le nombre des naissances a excédé celui des décès de 4609 individus, ce qui, au 1.er janvier 1808, portait la population à 851,716 individus.

En 1808, le nombre des naissances a aussi excédé celui des décès de 2543 individus, ce qui, au 1.er janvier 1809, portait la population à 854,259 individus.

La comparaison du nombre des naissances avec celui des décès dans les douze mois de 1809, présente un excédant de 5858 naissances qui, ajouté aux 854,259 individus formant la population au 1.er janvier 1809, donne pour le 1.er janvier 1810, un total de 860,117 individus.

Arrondissemens.	Population au premier janvier 1809.	Accroissement en 1809.	Perte en 1809.	Total au 1.er janvier 1810.
Avesnes. . .	109,813	1152	»	110,965
Cambrai. . .	122,011	1551	»	123,562
Douai. . . .	187,984	1790	»	189,774
Dunkerque .	87,538	189	»	87,727
Hazebrouck.	101,751	196	»	101,947
Lille.	245,162	1180	»	246,342
Total. . .	854,259	5858	»	860,117

La population au 1.er janvier 1810, comparée à l'étendue territoriale, donne par hectare le nombre suivant d'habitans:

			h.	ares	c.
Arrond. d'Avesnes. . . .	1 habitant par	1		54	74
——— de Cambrai. . .	1 habitant par	»		70	82
——— de Douai. . . .	1 habitant par	»		56	85
——— de Dunkerque..	1 habitant par	»		84	01
——— d'Hazebrouck. .	1 habitant par	»		69	47
——— de Lille.	1 habitant par	»		56	70
Total du département.	1 habitant par	»		67	40

ORDRE POLITIQUE.

Sénatorerie de Douai.

Le siège de cette sénatorerie est à Arras. Elle comprend dans son ressort les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.
M. le Sénateur comte Jacqueminot, titulaire.

Sénateurs, Législateurs, appartenant au département du Nord.

Sénateurs. MM. Harville, Herwin, comtes d'Empire.
Législateurs. — MM. * Dhaubersart, * Emmery, Schadet, Desprez, Farez, Dumolard, * Debrigode, Duquesne.

Présidens des colléges électoraux du département du Nord.

Collége électoral du département. — * M. le comte de Montesquiou.

	MM.
De l'arrond. d'Avesnes. . . .	Desprez.
De l'arrond. de Cambrai. . .	Fremicourt-Lély.
De l'arrond. de Douai. . . .	Deforest, maire de Douai.
De l'arrond. de Dunkerque .	Gigaux, maire d'Hondschoote.
De l'arrond. d'Hazebrouck. .	Vanmerris-Hynderick, maire de Bailleul.
De l'arrond. de Lille.	*Le comte Debrigode, maire de Lille.

Présidens de cantons.

MM.
Avesnes (Nord), Godefroy.
Avesnes (Sud), Pillot.
Bavay, Manesse.
Berlaimont, Delcroix.
Landrecies, Boutteau, père.
Maubeuge, Luce.
Quesnoy (Est), Barbier, père.
Quesnoy (Ouest), Baillon.
Solre-Libre, Desmanet.
Trelon, Deprez.
Cambrai (Est), Arnout-Bricou
Cambrai (Ouest), Richard-Demaret.
Carnières, Bricout.
Catteau, Bricout, fils.
Clary, Bracq.
Marcoing, N.
Solesmes, Rappe.

MM.

St.-Amand (rive droite de la Scarpe), Waché.
St-Amand (rive gauche de la Scarpe), Dubois.
Arleux, Brisse.
Bouchain, Plichon.
Douai (Nord), N.
Douai (Sud), Dumoulin.
Douai (Ouest),* D'haubersart.
Marchiennes, Goube.
Nord-Libre, Langlois.
Orchies, Herbo.
Valenciennes (N.), N.
Valenciennes (Est), Benoist, ainé.
Valenciennes (S.), Doazan.
Bergues, Christiaens.
Bourbourg, Buret.
Dunkerque (Est), Emmery.
Dunkerque (Ouest), Mazuel.
Gravelines, Rivière.
Hondschoote, Debil.
Wormhout, Coudeville.
Bailleul (N.-E.) Behaghel-Dehaene.
Bailleul (S.-O.) Dekitspotter.
Cassel, Moreel.
Hazebrouck (N.) Cleenewerck-Bieswal.
Hazebrouck (S.) Vandewalle.
Merville, Duquesne.
Steenvoorde, Deschodt.
Armentières, Tirant.
Bassée (La), Guilbert.
Haubourdin, Demengin-Fondragon.
Lannoy, Capron-Mathon.
Lille (N.-E.), Scheppers-Crepy
Lille (Centre), Gruson, père.
Lille (S.-E.), Lenglart.
Lille (S.-O.), Dumesnil.
Lille (Ouest), Aronio.
Pont-à-Marcq, Rose.
Quesnoy-sur-Deûle, Guillard.
Roubaix, Defrenne-Dervaux.
Seclin, Quecq.
Templeuve, Lezaire.
Tourcoing (Nord), Wattinnes.
Tourcoing (Sud), Lepoutre.

ADMINISTRATION CIVILE.

Préfecture du département du Nord.

* Monsieur le Général de division Pommereul, Baron de l'Empire, Préfet.

M. Bottin, Secrétaire général.

Conseil de Préfecture.

MM. Théry-Falligan, Desquelbecq, Desmoutier, Aronio, Bernard.

N. B. Pour tout ce qui regarde la composition des bureaux de la Préfecture et leurs attributions, voyez à la suite du tableau statistique des communes.

Sous-Préfets.

D'Avesnes, M. Prissette. — De Cambrai, M. Demasur.
De Douai, M. Masclet. — De Dunkerque, * M. Deschodt.
D'Hazebrouck, M. Dequeux-St.-Hilaire.

Conseil général du département.

MM.
Gossuin, à Lille.
Delval-Lagache, à Douai.
Nédonchel, au Quesnoy.
Coppens, Laurent, à Steene.
Warin, à Hazebrouck.
Dewarenghien, à Douai.
Canonne, père, à Saulzoir.
Poutrain, à Templeuve.
Vanpradelles, à Bailleul.
* Michel, à Douai.
Dhaubersart, à Lille.
Vantourout, à Lille.
Ledien, à Merville.
Delfosse, à Lallaing.
Quecq-Savary, à Lille.
Gentil-Muiron, ibidem.
Desvignes, à Iwuy.
Lancel, à Dunkerque.
Félix, à Maubeuge.
Bonvié, à St.-Saulve.
Craye, à Bailleul.
Hazard, père, à Solre-Libre.
N.
N.

Conseil d'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Godefroy, à Avesnes.
Bauduin, à Pont-sur-Sambre.
Delcroix, à Berlaimont.
Bracq, à Robersart.
Georges, à Solre-Libre.
Gobert, à Elesmes.
Crinon-Largillière, à Landrec.
Deswattennes, au Quesnoy.
Culhat, à Solre-Libre.
N.
N.

Conseil d'arrondissement de Cambrai.

MM.
Hachin, à Eswars.
Canonne, Bernard, à Saulzoir.
Carpentier, à Solesmes.
Triquet, au Catteau.
Ledieu, à Bévillers.
Leleu, à Tilloy.
Bricout, fils, au Catteau.
N.
N.
N.
N.

Conseil d'arrondissement de Douai.

MM.
Desmoutier, à Douai.
Delcroix, à Rombies.
Prouveur, à Valenciennes.
Lecocq-Desars, ibidem.
Cavilier, à Aniche.
Varlet, à Douai.
Defaulx, à Douai.
Deletombe, à Nord-Libre.
Ducouvent, à Marchiennes.
Boucher, à Bouchain.
N.

Conseil d'arrondissement de Dunkerque.

MM.	
Mazuel, à Dunkerque.	Verquere, à Bergues.
Demersman, à Esquelbecq.	Turlutte, à Gravelines.
Debil, à Hondschoote.	N.
Debreyne, à Herzeele.	N.
Vandenkerckove, à Bollezeele.	N.
Charles, à Esquelbecq.	

Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.	
Deschodt, à Terdeghem.	Bieswal, à Bailleul.
Marant, à Cassel.	Dequidt-Vandewalle, à Hondeghem.
Vandewalle, à Hazebrouck.	Salomé, à Estaires.
Wallart, à Merville.	Joets, à Bailleul.
Moreel, à Rubrouck.	Behaghel, à Cassel.
Briansiaux-de-Terre, à Caëstre.	

Conseil d'arrondissement de Lille.

MM.	
Lefebvre, à Lille.	Lorain, à Lille.
Capron-Mathon, à Lannoy.	Boussemaert, à Armentières.
Lefrancq, à Wicres.	Clarisse, à Haubourdin.
Wattrelos, à Lille.	N.
Duriez, ibidem.	N.
Destombes-Desurmont, à Tourcoing.	

Huissiers pour la notification des actes de l'administration.

MM. Sexe, à Avesnes, pour l'arrondissement d'Avesnes.
Démarquez, à Cambrai, pour l'arrondissement de Cambrai.
Laurette, à Valenciennes, pour les cantons de Bouchain; Valenciennes Nord, Est et Sud; Nord-Libre; St.-Amand; rive droite et rive gauche.
Meuse, à Douai, pour les cantons de Douai Nord, Sud, Ouest; Arleux; Marchiennes et Orchies.
Blée, à Dunkerque, pour l'arrondissement de Dunkerque.
Réant, à Hazebrouck, ———————— d'Hazebrouck.
Brixy, à Lille, ———————— de Lille.

Poids et mesures.

MM. Moucheron, à Lille, inspecteur.
Michel, vérificateur de l'arrond. de Dunkerque.
Berthe, idem. ——————— Hazebrouck.
Beghein, idem. ——————— Lille.
Lempereur, idem. ——————— Cambrai.
Lavice, idem. ——————— Avesnes.
Bigant, idem. ——————— Douai.

Jaugeurs des tonnes à bière et à l'huile.

Une nouvelle organisation des arrondissemens de jaugeage devant avoir lieu pour le 1.er janvier 1811 : voyez le tableau des jaugeurs dans les additions à la fin de l'annuaire.

Notaires certificateurs.

Voyez le tableau des cantons ci-après. --- Dans la colonne des notaires, les certificateurs sont désignés par un ou trois astérisques placés en avant du nom.

Notaires attachés aux établissemens de bienfaisance pour la rédaction des baux.

Voyez au tableau des cantons ci-après, les noms des notaires précédés de deux astérisques.

Ponts et chaussées.

La ville de Lille est le chef-lieu de la seconde inspection.

Ingénieurs.

MM. Tarbé, inspecteur divisionnaire, à Lille.

Drapier, ingénieur en chef, rue de Thionville, à Lille.

Bosquillon, ingénieur ordinaire, à Dunkerque, pour les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Fleury, idem, idem, rue de Fives, à Lille, pour les arrondissemens d'Hazebrouck, de Lille et de Douai.

Rousseau, idem, idem, à Valenciennes, pour les arrondissemens d'Avesnes et de Douai.

Roze, idem, à Douai, pour les arrondissemens de Cambrai et de Douai.

Conducteurs embrigadés.

MM. Thory, à Lille. — Longuépée, à Douai.
Langagne, à Dunkerque. — Raout, à Valenciennes.
Joly, à Avesnes. — Laslins, à Cambrai.

Conducteurs non-embrigadés.

M. Longuépée fils, employé dans les arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Ports maritimes.

MM. Barbot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, grande rue, à Dunkerque.
Bosquillon, ingénieur ordinaire, à Dunkerque.
Burette (Joseph), conducteur embrigadé, à Dunkerque.
Agez, piqueur des travaux du port, à Gravelines.

Préposés aux ponts à bascule.

MM. Delabre, à Cambrai.
Henno, à Lille.
Defossez, à Valenciennes.

Desséchement des vallées de la Scarpe, de la Hayne et de l'Escaut.

Commissions administratives.

Vallée de la Scarpe.

MM. Boduin, juge de paix du canton de Marchiennes.
Delfosse, memb. du cons. gén. du départ., propriétaire à Lallaing.
Moreau (Juvénal), propriétaire à Bellaing.
Dubois, juge de paix à St.-Amand.
Vanlerberghe, propriétaire à Marchiennes.

Percepteurs de la cotisation pour la vallée de la Scarpe.

MM. Bigand, à Lallaing, pour les communes de Flines, Roost-Warendin, Waziers, Lallaing, Montigny, Loffre, Guesnain, Masny, Ecaillon, Douai-Frais-Marais, Sin, Auby, Raches, Anhiers.

Wibaut, à Rieulay, pour les communes d'Alnes, Bouvignies, Ecaudain, Errin, Wandignies, Warlaing, Tilloy, Marchiennes ville, Marchiennes campagne, Somain, Rieulay, Pecquencourt, Vred, Fenain, Ornaing, Haveluy, Hellesmes.

Druon, à St.-Amand, fait la perception des communes de Château-l'Abbaye, Maulde, Mortagne, Thun, Nivelle, St.-Amand, Hasnon, Millonfosse, Bousignies, Brillon et Wallers.

Vallées de la Hayne et de l'Escaut.

MM. Flécher (Ernest), maire d'Archies (Jemmappes).
Renard, maire de Fresnes.
Houzé (J.-B.), propriétaire, à Nord-Libre.
Crespin (Pierre-Jos.), idem, à Crespin.
Hamoir-du-Croizié, idem, à Valenciennes.

Receveur de la cotisation.

M. Lemesre, à Nord-Libre.

Desséchemens dits *Wateringues.*

Commission de la première section des Wateringues.

MM.
Cocquillier, maire à Gr.-Synthe
Codron, Fr., à Bourbourg-C.
Descarpentry, à Gravelines.
Hubert, à Dunkerque.
Landron, adj. au maire à Loon.

Commission de la deuxième section des Wateringues.

Delattre, maire à Bourbourg-C.
Clays, maire à Brouckerque.
Depape, à Bourbourg.
Mathorez, à Cappelle.
N.

Commission de la troisième section des Wateringues.

Lysensoone, maire à Eringhem.
Declattre, maire à Watten.
Herwyn, J.-Bern., à Bergues.
Roussel, adj. au maire à Millam
Landron, A., *id.* à Loobergue

Commission de la quatrième section des Wateringues.

Liévin, à Dunkerque.
Minart, maire à Bergues.
Rault, adj. au genie à Bergues.
Doncquer, à Dunkerque.
Demeunyck, à Coudekerque.

Conducteurs des travaux et percepteurs de la cotisation des Wateringues.

Section.	Conducteurs.	Percepteurs.
1.	Deterre, fils, à Gravelines.	—Demarle.
2.	Butez, à Bourbourg.	—Vanwormhout, à Bourbourg.
3.	Deterre, à Bergues.	—Beck, à Bergues.
4.	Camus, à Dunkerque.	—Levast, à Bergues.

Cadastre général du département.

M. Robin, ingénieur vérificateur, rue impériale, à Lille.

Conseils de Prud'hommes.

Voyez à la fin de l'annuaire.

Chambre de commerce de Lille.

MM.	
Le Préfet, président.	B.-A. Gosselin.
*Louis Gruson, vice-président.	Dehau-Cardon.
Alavoine.	Flamen-Plancq.
Barrois-Virnot.	Gentil-Muiron.
Beaussier-Mathon.	Virnot.
Briansiaux.	Lethierry-Virnot.
Cuvelier-Heli.	Vanhœnacker-Luiset.
Defosseux-Virnot.	Revoire.

Chambre de commerce de Dunkerque.

MM.	
* Kenny, maire.	Degravier, ainé.
Boubert.	Lancel.
Delbaere.	Liebaert.
Deschodt	Vanhée.

Chambres consultatives de manufactures, fabriques, arts et métiers.

A Roubaix.

MM.	
Le maire de Roubaix, président	Delaoutre-Ledoux.
Bredart-Desaint	Decrême.
Floris-Defrenne.	N.
Houzet-Delos.	

A Tourcoing.

MM.	
Le maire de Tourcoiug, présid.	Destombes-Desurmont.
F. Odoux.	N.
Destombes-Roussel.	N.

A Valenciennes.

MM.	
M. le maire de Valencien., pr.	J.-F. Canonne.
Bonvié de St.-Saulve.	E.-J. Marlière.
Teinturier.	Serret.

Agens-de-change, à Dunkerque.

MM. P.-J. Vandercolme, L.-J. Carlier, P. Devinck, aîné, A. Vandewalle-Baillon, Descroix, Torrel, H. Teugghe, A. Gauwin, E. Bagge, J. Margat.

Ils cumulent les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

Courtiers de commerce à Lille.

MM. Masquelez, syndic; Ghislain-Manouvrier, Dilly, Blancho, Bouvez, p., Loriaux, Picard, Masquelez, père, Guilbert.

Poudres et Salpêtres.

M. Mallet, à Lille, commissaire en chef pour les départemens du Nord, de Jemmappes, de la Lys, de l'Escaut et du Pas-de-Calais.

Conseils municipaux des communes dont les Maires sont à la nomination de S. M. l'Empereur.

N. B. Les noms de MM. les Maires et Adjoints se trouvant consignés au tableau statistique des communes qui termine l'annuaire, il est inutile de les reporter ici.

Conseil municipal de Lille

MM.		
Roelans, Floris.	Malbranque.	Danel, Paul.
Fiévet, Charles.	Macquart.	Burette-Martel.
Dumesnil.	Lancel-Vandenbruel.	Gruson, fils.
Dehau-Cardon.	Lethierry-Virnot.	Lancel-Scheppers.
Lenglart.	Mourcou-Bonnier.	Bonnier-Layens.
Leroy.	Barrois-Virnot.	Imbert-d'Ennevelin.
Danel, Léonard.	Rouzé-Mathon.	Briansiaux.
Beaussier-Mathon.	Virnot, Pierre.	Picot-Bazus.
Fevez-Ghesquière.	Reynart-Mathon.	Rouvroy-de-la-Mairie.
Pionnier-Grandel.	Renty, Louis.	N.

Conseil municipal de St.-Amand.

MM.		
Dubois, Louis.	Courière-Bouchart.	Barbieux, Antoine.
Talmant.	Madoux-Dupire.	N.
Davaine, P.-L.-J.	Delcourt.	N.
Liermain.	Derecq.	N.
Hornez.	Deroo-Gouillard.	N.
Robert.	Dubois, Mathieu.	N.
Davaine, Jean-B.	Barbieux-Josson.	N.
Joly.	Morois.	N.
Dieussart.	Naveteur-Lelong.	N.
Druon.	Caroul.	N.

Conseil municipal d'Armentières.

MM.
Dewylde.
Thevelin.
Vambrouck.
Parent, père.
Boutry, Pierre.
Coisne.
Duhem.
Cousin.
Lescornez, Vaast.
Weymel.
Ghesquière-Malingié.
Ricquart.
Joire, Jean.
Bayart, J.-P.-J.
Mahieu-Rose.
Leleu.
Leroy.
Butruy.
Clarisse.
Gruson.
Bayart, ainé.
N.
N.
N.
N.
N.
N.
N.
N.
N.

Conseil municipal de Bailleul.

MM.
Craye.
Cortyl, Pierre.
Decherf.
Cauwelier.
Top, fils.
Lauwereyns.
Bostyn-Velle.
Declercq, Joseph.
Behaghel, père.
Dekytspotter.
Vertomme.
Larmuseau.
Flahault-Meurille.
Cleenwerck, fils.
Chatelein.
Vanlerberghe, L.
Cortyl, Jacques.
Serlooten, L.
Lebleu.
Vanlerberghe, P.
Bruneel.
Declercq, Louis.
Cortyl-Hynderick.
Dehaene, fils.
N.
N.
N.
N.
N.

Conseil municipal de Bergues.

MM.
Marhem, ainé.
Mouton.
Goutier.
Cattoir.
Herwyn.
Legier.
Méjanes.
Deterre, Mathieu.
Robin.
Choqueel.
Willeman.
Fauverghe.
Debaecque.
Joos.
Dehau, Antoine.
Keiser.
Loorius.
Dehau, Pierre.
Duhamel.
Lambrecht.
David.
Deblock.
Marhem.
Beck.
N.
N.
N.
N.
N.
N.

Conseil municipal de Cambrai.

MM.		
Defremery-Dehollain.	Cacheux-Deloffre.	Boniface-Beaumont.
Mallet-Bracq.	Bonnaire.	Douay-Charpentier.
Paniez-Oudart.	Douai-Frémicourt.	Beguin.
Lemayeur, fils.	Frémicourt-Lely.	Legros.
Théry-Gouy.	Lemoine.	N.
Raparlier.	Thimonet-Desgaudiere.	N.
Bris.	Leroy.	N.
Lecluselle.	Crepin.	N.
Croquefer.	Béthune-Deloffre.	N.
Lequeux.	Douai-Mallet.	N.

Conseil municipal de Douai.

MM.		
Allard, père.	Desquersonniere.	Dupont, juge.
Remy-Delassus.	Beaumal, juge.	Duez.
Wiart.	Evrard.	Thomassin.
Taranget.	Derants-Deberckem.	Leurs.
Monneret.	Picart.	Paix-Midi.
Ducrocq, ainé.	Maudoux.	Defontaine.
Taffin-Mellez.	Leboucq.	Dumont, ainé.
Mellez-Beauvoisin.	Maloteau-Deguerne.	Taffin-Saurel.
Bris-Moulart.	Marescaille.	Goulois.
Dupuich.	Delgorgue.	N.

Conseil municipal de Dunkerque.

MM.		
Faulconnier.	Vanhée.	N.
Maurin.	Degravier, ainé.	N.
Archdéacon.	Ollivier.	N.
Laffond.	Boubers.	N.
Gaspard.	Bonvarlet, ainé.	N.
Delbaere.	Woestyn.	N.
Hubert.	Vercoustre.	N.
Vanderper.	Thierry.	N.
Delsaux.	N.	N.
Bernaers, fils ainé.	N.	N.

Conseil municipal d'Estaires.

MM.		
Rollin, père.	Dhaisne, fils.	Demarle.
Dassonville.	Vermersch, René.	N.
Warenbourg.	Gruson.	N.
Pihen.	Delforterie.	N.
St.-Michel.	Lecomte.	N.
Petitprez.	Peckele.	N.
Quenelle.	Thery.	N.
Houque-Havet.	Bouchiez.	N.
Hennion-Théry.	Decerf, Mathieu.	N.
Decleene.	Liénard.	N.

Conseil municipal d'Hazebrouck.

MM.		
Cleenwerck.	Loingeville-Debeene.	N.
Declerck.	Debaecker-Itsweire	N.
Salomé.	Debaecker, Louis.	N.
Bernast.	Vandewalle, J.-B.	N.
Duriez, père.	Vandewalle, Ch.	N.
Dehaene, fils.	Vandewalle, Alex.	N.
Houvenaghel.	Podevin-Delessue.	N.
Declercq, Fr.	Piel, Joseph.	N.
Bourez.	Demeyer.	N.
Revel, avocat.	Massiet.	N.

Conseil municipal de Merville.

MM.		
Olivier.	Duriez.	N.
Hadou, Séraphin.	Lemaire, Jules.	N.
Martin.	Desoignies, père.	N.
Senelart.	Cappon, P.-J.	N.
Claudorez.	De-St.-Georges.	N.
Cappon, J.-B.	Verbecq-Yon.	N.
Crinquette.	Becu, père, Jos.	N.
Delassus.	Brisbart.	N.
Capon, Philippe.	Harduin, Joseph.	N.
Deneuw.	Chassaing, Simon.	N.

Conseil municipal de Nord-Libre.

MM.		
Caudron.	Houzé.	N.
Simonard.	Rasez, Charles.	N.
Bar.	Cardon, Augustin.	N.
Camberlin.	Deverchin.	N.
Desmarais.	Dervaux.	N.
Cardon, François.	Desvignes.	N.
Thouillez.	Desmoulins.	N.
Jassaud.	N.	N.
Bourgogne.	N.	N.
Blanchard.	N.	N.

Conseil municipal de Roubaix.

MM.		
Prus, Jean-Franç.	Chombart, Pier.-F.	Gauquier, P.-F.-J.
Mullier-Delemer.	Gadenne, Jean-Ig.	Delespaul, P.-J.
Florin-Willoquez.	Duhamel-Gros.	Requillart-Holbecq
Delannoy, fils.	Tiers-Roussel.	Housez-Delos.
Boissière, Jean-M.	Salembier, Louis.	N.
Despret, Jacques.	Dujardin-Castel.	N.
Duvivier, Louis.	Florin, Florimond.	N.
Duthoit-Leclercq.	Delcroix-Bulteau.	N.
Dazin-Duforest.	Duhamel, Isidore.	N.
Prus-Bulteau.	Prouvost, Stan.-J.	N.

Conseil municipal de Tourcoing.

MM.		
Wattinnes, Louis.	Wattines-Dewavrin	Desurmont-Lefebvre.
Desurmont, Jean.	Dewette.	N.
Castel-Clarisse.	Odoux.	N.
Dervaux.	Desurmont-Carton.	N.
Bigot-Boyaval.	Dervaux-Tiberghien.	N.
Motte-Clarisse.	Masurel.	N.
Montagne.	Delobel.	N.
Suin.	Masurel-Desurmont	N.
Caulier.	Pollet-Desurmont.	N.
Facon.	Desurmont, Gasp.	N.

Conseil municipal de Valenciennes.

MM.		
Doazan.	Daulmery.	Brohon-Fremicourt
Talon.	Caniez.	Lefebvre.
Truffaut.	Cailliau.	Legros-Bruneau.
Maurice, père.	Mortier.	Laplace.
Desars.	Hamoir, aîné.	Dinaux.
Boulan.	Merlin-Debeaugrenier.	Villain.
Podevin.	Royer.	N.
Menu.	Budin.	N.
Bourier.	Dubois-Fournier.	N.
Pelsez.	Duhuin, aîné.	N.

Conseil municipal de Wazemmes.

MM.		
Deruelle.	Gilquin.	N.
Fiévet-Bonnier.	Lefebvre.	N.
Gravier.	Morel.	N.
Beriot.	Hinault.	N.
Derache.	Butin.	N.
Plancq, Ant.-Jos.	Lemoine.	N.
Dutilleul.	Splette.	N.
Decarnin.	Duthoit.	N.
Bataille.	Plancq, Albert.	N.
Nolf.	Devins.	N.

Commissaires de police.

Lille. MM.
Chef du bureau central, Legros.
1.re section, Trentesaux.
2.e idem, — Jacquart.
3.e idem, — Masurel.
4.e idem, — Lallou.
5.e idem, — Senélar.
Amand (St.), Lenglez-Dubois.
Armentières, Lernould.
Bailleul, Flahaut.
Bergues, Lemaire.
Cambrai, Bocquet.
Douai, Pernot.
Dunkerque, Lefebvre.
Estaires, Martin.
Hazebrouck, Dhénin.
Merville, Loutre.
Nord-Libre, Danjou.
Valenciennes, R. Mathon.
Roubaix, Boissières.
Tourcoing, Cuvelier-Waymel.
Wazemmes, Dubuche.

Louveterie du département.

MM. Simons, lieutenant de louveterie, à Avesnes.
Debrigode (aîné), *idem*, à Lille.
Herbout, *idem*, à Watten.

EXERCICE DE LA MÉDECINE.

Jury médical.

MM.
Tourdes, Président.
Taranget, médecin, à Douai.
Pionnier, chirurgien, à Lille.
Decroix, pharmacien, ibidem.
Duhamel, pharmacien, à Lille.
Malbrancq, *idem*, ibidem.
Drapiez, *idem*, ibidem.

Médecins, chirurgiens, officiers de santé, sages-femmes et pharmaciens établis dans le département, d'après la liste arrêtée par le jury médical en 1807 *et complétée en* 1808.

d. m. signifie docteurs en médecine ayant droit d'exercer dans tout l'Empire;

l. m. licenciés en médecine ayant le même droit;

d. m.* docteurs en médecine reçus d'après les nouvelles formes, ayant droit d'exercer dans tout l'Empire;

m. m. c. maîtres en chirurgie ayant droit d'exercer dans tout l'Empire;

m. c. maitres en chirurgie reçus avant la révolution aux conditions fixées par leur acte de réception;

d. c.* docteurs en chirurgie, reçus d'après les nouvelles formes, ayant droit d'exercer dans tout l'Empire;

o. s. officiers de santé reçus pendant la révolution par les jurys provisoirement établis sous l'autorité des administrations départementales;

o. s.* officiers de santé reçus d'après les nouvelles formes;

o. f. officiers de santé pourvus de certificats devant leur tenir lieu de diplômes, conformément à la loi.

s. f. sages-femmes reçues avant la révolution;

s. f.* sages-femmes reçues par le jury médical;

s. f.** sages-femmes élèves de l'école de la maternité à Paris, ayant droit d'exercer dans tout l'Empire;

s. f. sages-femmes reçues pendant la révolution par les jurys établis sous l'autorité des administrations départementales;

m.p. maîtres pharmaciens anciennement reçus ;

p.* pharmaciens reçus d'après les nouvelles formes et par le jury médical du département ;

p. pharmaciens reçus pendant la révolution par les jurys provisoires établis sous l'autorisation des administrations départementales.

Arrondissement d'Avesnes.

MM.

Darras (M.-B.), s.f**, *Anor.*
Dhen, *o.f.*, *Aubin (St.)*
Boulet, d.m.*
Pietre, l.m.
Godefroy, l.m.
Castel, d.m.
Dienne, (M.J.) s.f**
Tordeux, m.p.
Hallez, p.*
Rousseau, p.*
Contrel, p.*
} *Avesnes.*
Helle, l.m.
Massart, l.m.
Baudelet, l.m.
Musin, m.c.
Fontaine, o.s.*
Soissons, s.f.**
Sculfort, m.p.
} *Bavai.*
Masset, o.s.*, *Beaufort.*
Boucher, *o.f.*, *ibidem.*
Darchambaux, s.f.**, *Bellign.*
Carion, m.c.
Bavais, m.c.
Bante, p.*
f.e Halland, s.f**
} *Berlaimont.*
Gerard, m.c., *Bousies.*
Dienne (M.-J.) s. f.**, *ibidem.*
Ronnelle, *o.f.*, *Colleret.*
Delahaye, m.c., *Dompierre.*
Lebon, s.f.**, *ibidem.*
Rousseau, *o.f.* *Engle-Fontaine.*
Mecquin, m.c.
Brunet, m.c.
F.e Moreau, s.f.**
Dienne, M.-A., s.f.*
} *Etrœungt.*

Fontaine, *o.f.*, *Felleries.*
Guérard, o.s.*, *Féron.*
Musin, m.c., *Floyon.*
Guyot, l.m., *Forest.*
Guyot, père, m.c., *ibidem.*
Leroy, m.c., *Fourmies.*
Carpentier (Emil.) s.f.**, *ibid.*
Brisson, m.c., *Gommegnies.*
Hermant, s.f.**, *ibidem.*
Cartier, o.s.*, *Gussignies.*
Crapet, l.m., *Hecq.*
Deruelle, m.c., *Jolimetz.*
Boutteau, l.m.
Dollez, l.m.
Moreau, s.f.**
Crinon, p.*
Lambert, p.*
Crapey, p.*
} *Landrecies.*
Caverne, l.m., *Leval.*
Kunster, o.s., *Maroilles.*
Lixon, s.f.**, *ibidem.*
Evrard, p.*, *ibidem.*
Vanicham, o.s. *Longueville (la)*
Julien, l.m.
Variable, m.c.
Dusart, o.s.
Faydeau, s.f.**
Comtesse (N.) m.p.
Bailly, m.p.
Bol, m.p.
Comtesse (V.). p.
Boulet, p.*
Mailliar, p.*
} *Maubeuge.*
Darchambaux, (M.-S.) s.f.**, *Poix.*
Fournier, m.c. *Pont-sur-Samb.*

MM.

Dienne, *o.f.*, *Prisches.*

Dienne, (Mél.), s.f.**, *ibidem.*

Legrain, o.s.
Lagroy, o.s.*
Rivar, m.p.
Desquennes, p.*
Brabant, p.
Hermant, s.f.**
} *Quesnoy (Le)*

Barthélémy, l.m.
Deschamps, o.s.
Cercleron, o.s.
} *Solre-Libre.*

f.e Cercleron, s.f.**, *Solre-Lib.*

Stévenart, s.f.**, *Solre-Libre.*

Pujos, *o.f.*, *Taisnières-sur-Hon.*

Rivière, m.c., *Trélon.*

Darras, s.f.**, *ibidem.*

Beaucamp, o.s.*, *Villers-Pol.*

Asclar, o.s., *Villers-sir-Nicole.*

Besat, s.f.**, *ibidem.*

Mabille, s.f.**, *Wargnies-le-G.*

Brunet, m.c., *Wignehies.*

Delahaie, *o.f.*, *ibidem.*

Arrondissement de Cambrai.

MM.

Honoré, o.s.*, *Abancourt.*

Moreau, s.f.**, *ibidem.*

Grotart, *o.f.*, *Aubert (St.)*

Drancourt, s.f., *ibidem.*

Payen, s.f. *Avesnes-lez-Aubert.*

Paul, s.f.**, *ibidem.*

Carpentier, s.f., *Bantouzel.*

Levêque, s.f.**, *ibidem.*

Grotard, s.f.**, *Bazuel.*

Bouvelle, m.c., *Bertry.*

Delahaye, s.f., *ibidem.*

Lecouvez, m.c., *Bévillers.*

Robert, s.f.**, *Busigny.*

Bavelaer, l.m.
Evrard, l.m.
Bouvier, m.c.
Laborde, m.c.
Delbarre, d.c.*
f.e Lecomte, s.f.**
Capron, m.p.
Derome, m.p.
Doutard, m.p.
Raparlier, m.p.
Ladin, p.
Tesson, p.*
} *Cambrai.*

Dechy, l.m., *Cantaing.*

Remy, *o.f.*, *Cattillon.*

Cuchet, s.f.**, *ibidem.*

Debaumont, l.m., *Catteau (le).*

Poreau, l.m.
Stephani, *o.f.*
Rufti, *o.f.*
Crapez, s.f.
Legrand, s.f.
Laurent, m.p.
Laurent-Gomard, p.*
Mignot, p.*
Loze, p.*
Maréchal, p.*
} *Catteau (le)*

Carpentier, s.f., *Crèvecœur.*

Chauvin, s.f.*, *Fontaine-N.-D.*

Demal, o.s.*, *Honnecourt.*

Grotard, s.f.**, *Haussy.*

Brachet, s.f.**, *Iwuy.*

Taisnes, m.c., *Ligny.*

Baraduc, *o.f.*, *Marcoing.*

f.e Fayant, s.f.**, *Mœuvres.*

Herlem, s.f., *Neuvilly.*

Gerard, o.s.*, *Ors.*

Grotard, s.f.**, *ibidem.*

Danjou, *o.f.*, *ibidem.*

Remy, s.f.**, *Python (St.)*

Hocquet, s.f., *Raillencourt.*

Moreau, s.f.**, *ibidem.*

Deschamps, m.c., *Rhieux.*

MM.

Lecomte, o.s.*, *Saulzoir.*

Ducheylard, o.*f.*
Desruennes, s.f.**
Fontaine, p.*
Delannoy, p.*
} *Solesmes.*

Bayard, o.*f.*, *Trois-Villes.*
Gérard, s.f.**, *ibidem.*
Bricout, m.c., *Villers-Autr.*
Flinois, m.c., *Walincourt.*
Florac, s.f., *ibidem.*

Arrondissement de Douai.

MM.

Dehors, l.m.
Hornez, d.m.*
Dubois, m.c.
Lamotte, m.c.
Dumez, o.*f.*
Dufour, s.f.
Pillon, s.*f.*
Dehors, m.p.
Deroo, p.*
} *Amand (St.)*

Vilain, m.c.
Gravis, m.c.
Chevalier, s.f.*
Stévenard (Flor.) s.f.**
} *Anzin.*

Mevisser, o.s.*, *Arleux.*
Delannoy, o.*f.*, *Aubigny-au-Bacq.*
Desmaretz, l.m., *Auby.*
Dujardin, o.s., *ibidem.*
Laissay, o.*f.*, *Aubry.*

Decuinghem, l.m.
Houzé, m.p.
Dubus (Jos.), s.f.**
Delannoy, p.*
} *Bouchain*

Dupas, m.c., *Bouvignies.*
Brissez, o.s.*, *Cantin.*
Bitermont, m.c., *Coutiches.*
Dellaine, s.f.**, *ibidem.*
Létouffé, m.c., *Crepin.*
Laforge, m.c., *Denain.*
Wallerand, m.c., *ibidem.*

Taranget, d.m.
Foulon, l.m.
Eudes, l.m.
} *Douai.*

Stiévenard, l.m.
Reytier, d.m.*
Potiez, d.m.*
Delannoy, d.m.*
Vandenwielle, m.c.
Maugin, m.c.
Deshayes, d.c.*
Pilate, o.s.*
Fauqueux, o.s.*
Anselme Usme, o.s.*
Sôinne, o.*f.*
Dubucq, o.*f.*
Saladin, s.f.
Duriez, s.f.
Deshayes, s.f.**
Lequindt, s.f.*
Midy, m.p.
Moity, m.p.
Deroo, m.p.
Maillard, m.p.
Beaulieu, p.*
Escallier, p.*
Carlier, m.p.*
} *Douai.*

Legrand, m.c., *Fenain.*
Gravis, o.*f.*, *Fresnes.*
Bricourt, o.*f.*, *Gœulzin.*
Lucas, s.f.*, *ibidem.*
Mallet, m.c., *Hasnon.*
Chotteau, s.f.**, *ibidem.*
Gourdin, o.*f.*, *Haspres.*
Letombe, s.f.**, *ibidem.*
Fourmeaux, s.f.**, *Lallain*
Dubois, o.s.*, *Landas.*

MM.

Dubois, *o.f.*, *Landas.*
Cailliez, s.f.**, *ibidem.*
Louis, o.s.*, *Lécluse.*
Pecqueur, o.s., *ibidem.*
Baisier, (Mar.-Cath.), s.f., *Lecelles.*
Cuisinier, o.s., *Lewarde.*

Lherbier, l.m.
Théry, m.c.
Abadie, m.c.
Petit, m.c.
Abadie, o.s.*
Charlet, o.s.
Macq, (Just.) s.f.**
} *Marchiennes.*

Dupire, m.c., *Marquette.*
Delacroix, *o.f.*, *Mortagne.*
Amand, s.f., *ibidem.*
Femme Barbot, s.f.**, *ibidem.*
Drueux, s.f.**, *Nivelle.*
Dupas, *o.f.*, *Nomain.*
Baisiez, s.f.**, *ibidem.*
Rogin, s.f., *ibidem.*

Caudron, l.m.
Petit, m.c.
Petit, o.s.*
Menbœuf, *o.f.*
Holot, *o.f.*
Dupuis, s.f.
Blanchard, m.p.
Deschamps, p.
Blanchard, p.*
Tissenne, s.f.**
} *Nord-Libre.*

Lardinois, l.m.
Tribolet, o.s.*
Héroghier, *o.f.*
Leleu, s.f.
Macq, (Sérap.) s.f.**
Senelart, p.*
} *Orchies.*

Brachelet, m.c., *Pecquencourt.*
Cartier, m.c., *Préseau.*
Pachy, m.c., *Raches.*
Briez, s.f.**, *ibidem.*
Cuisinier, *o.f.*, *Raimbeaucourt.*
Darnis, *o.f.*, *Raismes.*
Fourmeaux, s.f.**, *Rosult.*
Dauby, s.f., *ibidem.*
Fourmeaux, *o.f.*, *Rumegies.*
Bleuset, s.f., *ibidem.*
Bourguignon, m.c., *Saméon.*
Fourmeaux, s.f.**, *ibidem.*
Delavigne, m.c., *Sars-et-Rosières.*
Viton, m.c., *Sebourg.*
Cuisinier, m.c., *Sin.*
Hennion, s.f.**, *Somain.*
Ribaucourt, *o.f.*, *Thiant.*
Gerard, p.*, *Trith-St.-Leger.*

Mercier, l.m.
Duriez, m.c.
Hégo, père, m.c.
Vandendriesse, m.c.
Hégo, fils, *o.f.*
Marbotin, o.s.*
Gerard, s.f.
Lenne, s.f.**
Mullez, m.p.
Simon, m.p.
Noel, m.p.
Isambart, m.p.
Bultot, C., m.p.
Benoist, p.
Bultot, F., p.
Simon, p.*
Charpentier, p.*
Bertout, p.*
Cavrois, p.*
Boussin, p.*
} *Valenciennes.*

Bruneau, m.c., *Wallers.*
Guilbeau, s.f.**, *ibidem.*

Arrondissement de Dunkerque.

MM.

Carlier, o.s.*,	*Bollezeele.*
Tavernier, d.m.	
Couprant, o.s.	
Ratel, *o.f.*	
Tourny, m.p.	*Bourbourg.*
Regodt, p.	
Meuninck, s.f.**	
Delahaye, s.f.	
Vandenbussche d.m.	
Declerck, l.m.	
Chent, l.m.	
Choqueel, *o.f.*	
Burette, s.f.	
Hainaut, s.f.**	
Vermeulen, m.p.	*Bergues*
Claeys, m.p.	
Vernaelde, m.p.	
Chent, p.	
Vernaelde, p.*	
Legier, p.*	
Hallewielick, p.*	
Venis, p.*	
Desaunois, s.f.**,	*Craywick.*
Gesset, s.f.**,	*Dringham.*
Fockedey, d.m.	
Martin, d.m.*	
Vambambeck, l.m.	
Vermersch, l.m.	
Lebleu, l.m.	
Chemery, m.c.	
Descamps, o.s.	*Dunkerque.*
Carpentier, fils o.s.	
Leprince, o.s.	
Obœuf, *o.f.*	
Hibon, *o.f.*	
Poret, *o.f.*	
F.e Smet, s.f.**	
Degiganon, s.f.**	
Merlin, m.p.	
Emmery, m.p.	
Meuninck, m.p.	
Lefebvre, m.p.	
Duriau, m.p.	
Wilsœt, m.p.	
Deswaen, m.p.	
Delattre, p.	*Dunkerque.*
Bidoult, p.	
Cochet, p.	
Deherrypon, p.	
Thibaut, p.	
Meunynck, p.	
Quandalle, p.	
Stival, p.	
Charles, l.m.,	*Esquelbecq.*
Charles, *o.f.*,	*ibidem.*
Smagghe, s.f.**,	*ibidem.*
Bougenies, o.s.*	
Leroux, m.p.	*Gravelines.*
Demaerle, m.p.	
F.e Masson, s.f.**	
Wullens, l.m.,	*Herzeele.*
Benacha, m.c.,	*ibidem.*
Munster, m.c.	
Montreul, m.c.	
Delaroïere, m.c.	*Hondschoote*
Boerman, o.s.	
Cokempo, s.f.**	
Chocqueel, p.	
Boerman, *o.f.*,	*Killem.*
Hay, s.f.**,	*Leffrinckoucke.*
Batkin, o.s.*,	*Loon.*
Leclercq, *o.f.*,	*Pitgam.*
Citeren, m.c.	*Quaëtypre.*
Lefebvre, *o.f.*,	*ibidem.*
Macquinghem, s.f.**,	*ibidem.*
Lahaye, m.c.,	*Rexpoëde.*

MM.
Arents, m.c., Teteghem.
F.e Hainaut, s.f.**, Wylder.
Vanondendick, m.c., Volkerinckhove.
Janssoone, s.f.**, Warhem.
Tartar, o.s.*, Watten.

Coudeville, l.m.; Velle, m.c.; Coré, o.f.; Staes, s.f.** — Wormhout.

Arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Viellard, m.c., Arneke.
Tant, d.m.; Bruneel, l.m.; Lieffooghe, l.m.; Velle, m.c.; Decoussemacker, o.s.; Flahaut, o.s.; Depooter, o.s.; Dunoyer, o.f.; Théry, o.f.; Verheylewegen, o.f.; Théry, s.f.**; Verheylewegen, s.f.** — Bailleul.
Motheron, m.c., Blaringhem.
Lepetit, m.c., Boescheppe.
Villebois, o.f., Boeseghem.
Couche, m.c., Buysscheure.
Kuhn, m.c., Caëstre.
Vandenbavière, s.f.**, ibidem.
Danes, m.c.; Haeghens, m.c.; Grancier, o.f.; Mossaert, o.f.; Tourselle, s.f.; Regnault, s.f.**; Devaux, s.f.; Cochez, p.; Lamotte, p. — Cassel.
Lefrançois, m.c., Estaires.
Dufour, m.c., ibidem.

Biache, o.f.; F.e Deroubaix, s.f.**; Delhelle, s.f.*; Soinne, p. — Estaires.
Durand, m.c., Flêtre.
Mostaert, o.s., ibidem.
Devick, l.m., Godewaersvelde.
Revel, d.m.; Sergeraert, l.m.; Thibaut, l.m.; Debaecker, l.m.; Vandamme, m.c.; Beesau, o.s.; Delanghe, o.f.; Beck, s.f.; Strack, s.f.**; Huissen, m.p.; Vandamme, p. — Hazebrouck.
Decool, o.s.*, Hondeghem.
Delattre, m.c., Lagorgue.
Debaecker, l.m., Merris.
De St.-Georges, l.m.; Lescardez, m.c.; Plateel, m.c.; Courdent, o.s.; Desgrugeons, o.s. — Merville.
Bertheloot, m.c., Méteren.
Bertheloot, m.c., ibidem.
Lioen, l.m., Morbecque.

MM.
Baussaert, s.f.
Hannoire, s.f. } *Morbecque.*
Delcambre, *s.f.*
Koch, m.c.
Bernard, m.c., *Neuf-Berquin.*
Faveur, m.c., *Nieppe.*
Deldique, m.c., *ibidem.*
Baselis, s.f., *ibidem.*
Tandt, o.s., *Noordpeene.*
Vignore, m.c., *Rubrouck.*
Cadaert, *o.f.*, *ibidem.*
Brunet, m.c., *Sercus.*
Wi[illegible]if, o.s., *Sylvestre-C.(S.)*
Oppermesch, s.f., *Sylvestre-C.*
Hannoire, m.c., *Staple.*
Delattre, m.c., *Steenbecque.*
Laurent, o.s., *Steenwerck.*
Faveur, s.f., *ibidem.*
Vambambeck, l.m., *Steenvoorde.*
Fauquemberque, s.f.**, *Thiennes.*
Lefebvre, l.m., *Vieux-Berquin.*
Hotricq, m.c., *ibidem.*
Sockeel, l.m., *Winnezeele.*
Sockeel, o.s.*, *ibidem.*

Arrondissement de Lille.

MM.
Crombet, m.c., *Annappes.*
Dugarrin, s.f.**, *Annœulin.*
Warambourg, l.m.
Lespagnol, l.m.
Boidin, l.m.
Letombe, m.c.
Berquin, m.c. } *Armentières.*
Vanbelleghem, m.c.
Potel, m.p.
Letombe, s.f.
Barbage, s.f.**
Fava, o.s.*, *Attiches.*
Carpentier, o.s., *Aubers.*
Anguillard, m.c.
Boulogne, *o.f.*
Pollet, m.p. } *Bassée (La)*
Carpentier, s.f.**
Monet, s.f.
Douchez, m.c., *Bondues.*
Douchez, o.s.*, *ibidem.*
Douchez, s.f.*, *ibidem.*
Ledoux, l.m., *Bousbecque.*
Stas, o.s.*, *Camphin-en-Pév.*
Noche, o.s.*, *Chéreng.*
Brelle, l.m., *Comines.*
Leroy, m.p., *ibidem.*
Hertmann, s.f.**, *ibidem.*
Depienne, m.c., *Cysoing.*
Desmarescaux, *o.f.*, *ibidem.*
Gahyde, s.f.**, *ibidem.*
Dervaux, s.f., *ibidem.*
Deblock, *o.f.*, *Deûlemont.*
Coustenoble, s.f., *ibidem.*
Rambry, s.f., *ibidem.*
Monchy, m.c. *Ennetières-en-W.*
Pollet, m.c., *ibidem.*
Deffrennes (A.), *o.f.*, *Ennevelin.*
Deffrennes, *o.f.*, *ibidem.*
Queste, m.c., *Erquinghem-L.*
Savary, m.c., *Esquermes.*
Dejaeghère, s.f., *Fives.*
Delforterie, s.f.**, *ibidem.*
Huglo, o.s., *Fournes.*
Decome, s.f., *ibidem.*

MM.

Devrez, o.s.*, *Flers.*
Dubus(E.-L.), s.f.**, *Fournes.*
Lecornez, *o.f.*, *Frelinghien.*
Couturier, s.f.**, *ibidem.*
Pollet, l.m. } *Fretin.*
Pollet, m.c. } *Fretin.*
Dewalle, o.s.* } *Fretin.*
Monet, s.f. } *Fretin.*
Trinel, m.c., *Fromelles.*
Deloiseau, *o.f.*, *Gondecourt.*
Eechout, m.c. } *Haubourdin.*
Deledeuille, *o.f.* } *Haubourdin.*
Bonnelle, s.f.** } *Haubourdin.*
f.e Eechout, s.f* } *Haubourdin.*
Desbonnet, o.s., *Hellemmes.*
Mortelette, m.c., *Houplines.*
Bauduin, l.m., *Lannoy.*
Sifflet, d.m. } *Lille.*
Savarin, d.m. } *Lille.*
Feron, d.m. } *Lille.*
Mestriau, d.m. } *Lille.*
Boutry, l.m. } *Lille.*
Salmon, l.m. } *Lille.*
Delacroix, l.m. } *Lille.*
Coplo, l.m. } *Lille.*
Martin, l.m. } *Lille.*
Rohart, l.m. } *Lille.*
Boussemaert, l.m. } *Lille.*
Lestiboudois, l.m. } *Lille.*
Dutilleul, l.m. } *Lille.*
Dourlen, l.m. } *Lille.*
Tilman, l.m. } *Lille.*
Demortain, l.m. } *Lille.*
Boulet, d.m.* } *Lille.*
Cavallier, d.m.* } *Lille.*
Dupont, m.m.c. } *Lille.*
Tilman', m.m.c. } *Lille.*
Savarin, m.m.c. } *Lille.*
Raigniaux, m.m.c. } *Lille.*
Delacourt, m.m.c. } *Lille.*
Pionnier, m.m.c. } *Lille.*
Brielman, m.m.c. } *Lille.*
Vanderaghen, m.m.c. } *Lille.*
Cuvelier, m.m.c. } *Lille.*
Tison, m.m.c. } *Lille.*
Latour, d.c.* } *Lille.*
Morel, o.s. } *Lille.*
Martin, o.s. } *Lille.*
Dourlen, o.s. } *Lille.*
Ducret, o.s.* } *Lille.*
Lœul, o.s.* } *Lille.*
Deblocq, *o.f.* } *Lille.*
Lachapelle, *o.f.* } *Lille.*
Desmazières, *o.f.* } *Lille.*
Grelat, *o.f.* } *Lille.*
Segard, *o.f.* } *Lille.*
Vanderkère, *o.f.* } *Lille.*
Bacq, *o.f.* } *Lille.*
Trachez, *o.f.* } *Lille.*
Guérin, *o.f.* } *Lille.*
Villanova, chirurgien expert dentiste. } *Lille.*
Dupuy, s.f. } *Lille.*
Durieux, s.f. } *Lille.*
Moutier, s.f. } *Lille.*
Becquet, s.f. } *Lille.*
Perron, s.f. } *Lille.*
Vancoughem, *s.f.* } *Lille.*
Coupé, *s.f.* } *Lille.*
Gherts, *s.f.* } *Lille.*
Bilouez, *s.f.* } *Lille.*
Duriez, s.f.* } *Lille.*
F.e Danneville, s.f.** } *Lille.*
Decroix, père, m.p. } *Lille.*
Savarin, m.p. } *Lille.*
Dourlen, m.p. } *Lille.*
Malingié, m.p. } *Lille.*
Mallebrancq, m.p. } *Lille.*
Hoet, m.p. } *Lille.*
Evrard, m.p. } *Lille.*
Decroix, fils, m.p. } *Lille.*
Drapiez, m.p. } *Lille.*
Duhamel, m.p. } *Lille.*
Carette, m.p. } *Lille.*

MM.

Challant, p.*
Delezenne, p.* } *Lille.*
Dubus, p.*
Brâme, p.*

Douchez, m.c.
Deblock, m.c. } *Linselles.*
Berquin, o.s.*
Dumont, s.f.**

Fava, o.s.*, *Lomme.*
Barbier, *o.f.*, *ibidem.*
Périez, s.f.**, *ibidem.*
Petit, s.f.**, *Lompret.*
Alexandre, s.f., *Marcq-en-B.*
Hanguillard, o.s.*, *Marquillies.*
Flinois, m.c., *Mons-en-Pévèle.*
Valois, s.f.**, *ibidem.*
Desobry, *o.f.*, *Mouchin.*
Dupas, m.c., *Phalempin.*
Dubuisset, o.s.* *Pont-à-Marq.*
Vaitte, s.f.**, *ibidem.*
Delille, m.c., *Prémesques.*

Planeque, o.s.*
Paux, s.f. } *Quesnoy.*
F.e Dubois, s.f.**

Laruelle, s.f.**, *Radinghem.*
Dubuisset, m.c., *Ronchin.*
Laurent, o.s., *Roncq.*
Dumont, s.f.**, *ibidem.*
Duwez, m.c., *Roubaix.*
Gauquier, m.c., *ibidem.*
Paturiaux, s.f.**, *Roubaix.*
Deruez, o.s.*, *ibidem.*
Autier, l.m., *Seclin.*
Pollet, m.c., *ibidem.*
Pérus, s.f.**, *ibidem.*
Depienne, m.c., *Templeuve.*
Depienne, s.f.**, *ibidem.*

Verin, m.c.
Dervaux, m.c.
Roger, o.s.*
Martin, s.f.** } *Tourcoing.*
Delescluse, s.f.
Deruesne, p.*
Lesoing, p.*

Ledoux, m.c., *Wambrechies.*
Crespel, *o.f.*, *ibidem.*
Grémel, s.f.**, *ibidem.*
Pierre, s.f.*, *ibidem.*
Viseur, m.c., *Wasquehal.*
Satris (S.), s.f.**, *ibidem.*
Viseur, s.f., *ibidem.*
Dervaux, m.c., *Wattrélos.*
Satris (L.), s.f.**, *ibidem.*
Pinte, m.c., *Wattignies.*
Mayette, *o.f.*, *ibidem.*
Autier, s.f., *ibidem.*
Caby, m.c., *Wavrin.*
Degland, m.c., *Wazemmes.*
Bouré, s.f.**, *ibidem.*

Etablissement des eaux et boues thermales de St.-Amand.

M. Armet, médecin-inspecteur.

La saison de prendre ces eaux et boues s'ouvre chaque année en juin, et dure trois mois.

ORDRE JUDICIAIRE.

N. B. Le chapitre de l'ordre judiciaire est, pour cette année, renvoyé à la suite du tableau statistique des communes, à la fin de l'Annuaire. Cette précaution est prise pour pouvoir présenter un travail complet, au premier de l'an 1811.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

Administration de l'enregistrement, timbre et domaines.

MM. Bovet, directeur, rue Impériale, n.° 96, à Lille.
Tavernier, inspecteur, ibidem.
Defermon, idem, à Dunkerque.
Delalande, idem, à Douai.
Moulin, idem, à Cambrai.
Bruge, vérificateur.
Dervillé, idem.
Papon, idem.
Poultier, idem.
Cornu, garde-magasin, contrôleur du timbre.
Storder, receveur du timbre extraordinaire.
Vasseur, timbreur.

Receveurs.

Un arrêté du conseiller d'état directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines du 5 décembre 1807, a réorganisé les bureaux du département du Nord ainsi qu'il suit :

Premier arrondissement — de Dunkerque. — Six bureaux.

MM.

Lefebvre, enregistrement	Bureaux de Dunkerque, pour les 2 cant. Dunkerque E. et O.
Ferot, hypothèques et domaines.	

Malot. — Bureau de Bourbourg, — pour les 2 cantons de Bourbourg et Gravelines.

Troyon. — Bureau de Wormhout, — pour le canton.

Delabaere. — Bureau de Bergues, — pour le canton.

Demool. — Bureau d'Hondschote, — pour le canton.

Deuxième arrondissement — d'Hazebrouck. — Cinq bureaux.

MM.

Vanvormhoudt. — Bureau de Cassel, — pour le canton.

Debaecker. — Bureau de Steenvoorde, — pour le canton.

Dusaert. — Bureau d'Hazebrouck, — pour les cantons d'Hazebrouck nord et Hazebrouck sud.

Bourdon. — Bureau de Bailleul, — pour le canton.

Beugin. — Bureau de Merville, — pour le canton.

Troisième arrondissement — de Lille. — Treize bureaux.

MM.

Dapremont. — Bureau de Quesnoy-sur-Deûle, — pour le canton.

Delesalle. — Bureau de Tourcoing, — pour les cantons N. et S.

Perrée. — Bureau de Roubaix, — pour les cantons de Roubaix et Lannoy.

Sibiette. — Bureau d'Armentières, — pour le canton.

Lambert, enregistrement. Pierron, pour actes judiciaires et hypothèques. Gennard, domaines. Quatrième bureau, timbre extraordinaire.	Bureaux de Lille, pour les communes des cinq cantons de Lille, N.-E., centre, S.-E., S.-O., O.

Godefroy. — Bureau d'Haubourdin, — pour le canton.

Balthazard. — Bureau de Bassée (La), — pour le canton.

Saurel. — Bureau de Seclin, — pour le canton.

Demade. — Bureau de Pont-à-Marcq, pour le canton.

Lebel. — Bureau de Cysoing, — pour le canton de Templeuve.

Quatrième arrondissement — de Douai. — Dix bureaux.

MM.

Lemaire. — Bureau d'Orchies, — pour le canton.

Mortier. — Bureau de Marchiennes, — pour le canton.

Meurice. — Bureau de St.-Amand, — pour les cantons de St.-Amand rive droite, et St.-Amand rive gauche.

Poullain. — Bureau de Nord-Libre, — pour le canton.

Desprez, enregistrement. } Bureaux de Douai, pour les 3
Jeanne, domaines. } cantons de Douai N., S., O.
Renaut. — Bureau d'Arleux, — pour le canton.
Marin, enregistrement. } Bureaux de Valenciennes pour
Paillard, domaines et hypothèques. } les 3 cantons de Valenciennes E., N., S.
Desprez. — Bureau de Bouchain, pour le canton.

Cinquième arrondissement — d'Avesnes. — Dix bureaux.

MM.
Boullay. — Bureau de Bavay, — pour le canton.
Martin. — Bureau de Maubeuge. — pour le canton.
Girardin. — Bureau de Berlaymont, — pour le canton.
Valliere, enregistrement. } Bureaux du Quesnoy, pour les 2
Dhaisnes, domaines. } cantons Quesnoy E. et O.
Cherpin. — Bureau de Landrecies, — pour le canton.
Saffroy, enregistrement. } Bureaux d'Avesnes, pour les 2
Baratte, domaines et hypoth. } cantons Avesnes N., Avesnes S.
Corroyer. — Bureau de Trélon, — pour le canton.
Desprets. — Bureau de Solre-Libre, — pour le canton.

Sixième arrondissement — de Cambrai. — Six bureaux.

MM.
Petit, enregistrement. } Bureaux de Cambrai, pour les 2
Evrard, domaines et hypoth. } cantons Cambrai E., Cambr. O.
Vigneron. — Bureau de Carnières, — pour le canton.
Lallier. — Bureau de Solesmes, pour le canton.
Toussaint. — Bureau de Marcoing, — pour le canton.
Tétard. — Bureau du Catteau, — pour les 2 cantons de Catteau et Clary.

Postes aux lettres.

M. Daugy, inspecteur de la division.

Vingt-neuf bureaux dans le département du Nord; savoir:

Celui de Lille correspond avec les bureaux externes du département de la Lys en entier, de Gand, Audenaerde, Anvers, Bruxelles, Mons, Tournai, Ath, Calais, St.-Omer, Arras, Lens, Carvin, Doullens et Amiens.

Le tableau suivant présente le nom du directeur de chaque bureau, et les jours d'arrivée et de départ des couriers.

	Marche des courriers.
MM. Bouillier. — Amand (St.)	Touslesj.
Dame Delisle. — Armentières	*idem.*
Pierrard. — Avesnes	J. S. L.
Aubert. — Bailleul	Touslesj.
Bavière. — Bassée (La)	Ma. J. S.
Gérin. — Bavai	J. S. L.
Bienaimé. — Bergues	Touslesj.
N. . . — Bouchain	*idem.*
Cocquillier. — Bourbourg	D. M. V.
Dame Vandewalle. — Cambrai	Touslesj.
Tesnière. — Cassel	*idem.*
Dame Lambert. — Catteau (Le)	L. J. S.
Fanart. — Douai	Tous lesj.
Dame Bauduin (des Ardennes). — Dunkerque	*idem.*
Dame Beghin. — Estaires	*idem.*
Dame Chomel. — Gravelines	*idem.*
Spetebroot. — Hazebrouck	*idem.*
Crinon-Boussus. — Landrecies	Me. V. D.
Paillart. — Lille, rue Impériale	Tous les j.
Théry. — Marchiennes	Me. J. S.
Lévêque. — Maubeuge	*idem.*
Maas. — Merville	Tous lesj.
Deschamps. — Nord-Libre	*idem.*
Bisez. — Orchies	*idem.*
D.lle Navez. — Quesnoy (Le)	*idem.*
Dame Boulanger. — Solre-Libre	Me. V. D.
Peinte. — Valenciennes	Touslesj.
Duvillier. — Tourcoing	*idem.*
Galle. — Wormhoudt	*idem.*

Départ.

Les dépêches, au bureau de Lille, se ferment aux heures ci-après indiquées :

Pour Paris et passe, à quatre heures du soir.

Pour toutes les autres routes les lettres sont levées aux boîtes jusqu'à minuit.

Cependant il se fait une levée extraordinaire à la boîte du bureau principal à huit heures très-précises du soir, pour les lettres destinées aux bureaux en-deçà de Paris, et même ceux de l'Eure, de la Seine-Inférieure et du Calvados.

Les affranchissemens, pour être expédiés le jour même, doivent être apportés au bureau de sept heures du matin à midi, et de deux heures et demie jusqu'à quatre heures exclusivement.

Les dépôts d'argent qui doivent partir le jour même, doivent être faits avant midi.

Arrivée à Lille.

Paris, de minuit à deux heures du matin.
Route de Gand, neuf heures du soir.
Dunkerque, quatre heures après-midi.
Valenciennes, deux heures après-midi.
Tournay, idem.
Tourcoing, idem.

Les lettres pour la Hollande partent d'Anvers tous les jours, excepté celles pour la Zélande, qui partent par Gand.

Douanes impériales.

Dunkerque est le chef-lieu de la direction de laquelle fait partie le département du Nord.

Il y a une douane principale à Dunkerque, qui n'a qu'un seul bureau qui lui soit subordonné. Ce bureau est à Gravelines.

MM. Duverger, directeur.
Tortel, sous-inspecteur.
Dron, receveur.
Pionnier, contrôleur des entrepôts.
Janin, receveur principal des droits de navigation.

Douane de Gravelines.

M. Dellelis, receveur.

Loterie impériale.

MM. St.-Sauveur, inspecteur, à Lille, rue Bonaparte.
Gamot, contrôleur, à Lille, rue de Gand.

Receveurs.

	MM.	
Bureaux 600	— Lemmens.	*Lille.*
601	— Duchesnes.	*Lille.*
602	— Barré.	*Lille.*
603	— Dame Sarte.	*Lille.*
604	— Savary.	*Lille.*
605	— Bouilliez.	*St.-Amand.*

		MM.	
Bureaux	610	— Paqué.	*Valenciennes.*
	611	— Lefebvre.	*Valenciennes.*
	612	— Dame Doyer.	*Valenciennes.*
	613	— Demanest.	*Maubeuge.*
	615	— Dame Perrin.	*Douai.*
	616	— Deloffre.	*Douai.*
	617	— Delagrange.	*Douai.*
	618	— Callory.	*Cambrai.*
	619	— Tancet, fils.	*Dunkerque.*
	620	— D.elle Terreux.	*Dunkerque.*
	621	— Dame v.e Baudin.	*Dunkerque.*
	626	— Bevière.	*Avesnes.*
	627	— Clair.	*Bergues.*

Hôtel des monnaies.

MM. Fréval, commissaire à la monnaie.
Lepage, directeur de la fabrication, ibidem.
Poutrain, contrôleur du monnayage.
Vanderveken, caissier.

Droits réunis.

MM.
Guinard, directeur, à Lille, rue J. J. Rousseau, n.° 15.
Scheppers-Crépy, inspecteur, à Lille, rue J. J. Rousseau, n.° 17.
De Champeron, inspecteur, à Lille.

Contrôleurs principaux d'arrondissement.

MM.
Charvet, à Dunkerque.
Dehault, à Hazebrouck.
Scheppers-Crépy, inspecteur, faisant fonctions de contrôleur principal à Lille.
Beuve, à Cambrai.
Delannoy, à Avesnes.
Lenglé, à Douai.

Contrôleurs ambulans d'arrondissement.

MM.
Renaux, à Dunkerque.
Deville, à Lille.
Ranson, à Cambrai.
Caigniez, à Avesnes.
Lambrecht, à Douai.

Contrôleurs de ville.

MM.
Leriche, } à Dunkerque.
Bressaud, } à Dunkerque.
Declercq, à Bergues.

MM.
Haignierée, à Hazebrouck.
Salomon, à Bailleul.
Collardeau, fils, à Cassel.
Torchon, Duval, Sambuc, Raffy, à Lille.
Fortier, à Armentières.
Beaudelot, à Tourcoing.
Delozieres, à Roubaix.
Malingreau, à Quesnoy.
Flobert, à Cambrai.
Stevenotte, au Catteau.
Mignot, à Maubeuge.
Richard, Rousseau, à Douai.
Regnier, à Valenciennes.
Desespringalle, à St.-Amand.
Paris, à Condé (1).

Receveurs principaux d'arrondissement.

MM.
Morel, à Dunkerque.
Pigalle, à Hazebrouck.
Saulcy, à Lille.
Lefebvre-Besiers, à Cambrai.
Rincheval, à Avesnes.
Dubar, père, à Douai.

Receveurs particuliers sédentaires.

MM.
Collardeau, père, à Bergues.
Belleville, à Bourbourg.
Brisbois, à Wormhout.
Haeghens, à Hondschoote.
Herwyn, à Watten.
Dehaene, à Bailleul.
Dourlen, à Cassel.
Foucart, à Steenvoorde.
Forceville, à Estaires.
Boudville, à Merville.
Hennebelle, à Armentières.
Lepercq, à Quesnoy.
Panier, à Tourcoing.
Baillon, à Roubaix.
Debourges, à Lannoy.
Pottier, à Cysoing.
Teste, à Pont-à-Marcq.
Boyer, à Seclin.
Crespin, à Haubourdin.
Pierdhouy, à La Bassée.
Bothrel, à Cambrai.
Letricheux, à Marcoing.
Maufoux, à Walincourt.
Ledoux, au Catteau.
Varlet, à Solesmes.
Martin, à Carnières.
Bouchelet, à Trélon.
Dulion, à Solre-Libre.
Aillet, à Maubeuge.
Gérin, à Bavay.
Rohaux, au Quesnoy.
Huvelle, à Landrecies.
Loreilhe, à Berlaimont.
O Schiell, à Douai.
Terreux, à Arleux.
Derousseaux, à Orchies.
Doverchin, à Marchiennes.
Delecluze, à St.-Amand.
Bébin, à Condé.
Joffroy, à Valenciennes.
Desprez, à Bouchain.

(1) Le décret du 8 octobre qui rend aux communes de Nord-Libre et de Vieux-Nord-Libre leur ancien nom, étant parvenu à la Préfecture au moment de l'impression, l'errata offrira les rectifications nécessaires pour les pages qui précèdent.

Receveurs de navigation.

MM.
Morel, à Dunkerque.
Belleville, à Bourbourg.
Boudville, à Merville.
Cattoir, à Lagorgue.
Maldan, à Lille.
Lepercq, à Deûlémont.
Herwyn, à Watten.
Collardeau, père, à Bergues.
Aillet, à Maubeuge.
Vignon, au fort de Scarpe.
Delecluze, à St.-Amand.
Leblanc, à Condé.
Joffroy, à Valenciennes.

Contrôleurs de navigation.

MM.
Moulas, à Lille.
Martin, à Deûlemont.
St.-Evrould, au fort de Scarpe.
Bassigny, à Condé.
Warmé-Janville, à Saint-Amand.

Bureau de garantie des matières d'or et d'argent.

MM. Thévenin, contrôleur, à Dunkerque.
Baltazar, essayeur.
Bluet, contrôleur, à Lille.
Hallet, sous-contrôleur.
Devaucenne, essayeur.
Budin, contrôleur, à Valenciennes.
Daulmery, essayeur.

Octrois municipaux.

Communes dont les octrois sont administrés en ferme.

Arrondissement de Dunkerque. — Bergues, Bourbourg ville et campagne, Coudekerque-Branche, Hondschoote.

Arr. d'Hazebrouck. — Bailleul, Cassel, Estaires, Hazebrouck, Merville, Morbecque, Steenvoorde, Lagorgue.

Arr. de Lille. — Armentières, Esquermes, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes.

Arr. de Cambrai. — Cambrai, Catteau (Le), Saulzoir.

Arr. d'Avesnes. — Avesnes, Bavai, Landrecies, Maubeuge, Quesnoy (Le), Solre-Libre.

Arr. de Douai. — Amand (St.), Anzin, Condé, Valenciennes, Vieux-Nord-Libre.

Communes dont l'octroi se perçoit en régie simple.

Arrondissement de Dunkerque.	—	Dunkerque.
——— *Lille.*	—	Lille.
——— *Douai.*	—	Douai.

L'octroi se trouve en outre établi dans près de 500 communes rurales ; la perception en est confiée aux préposés des droits réunis, et les produits se trouvent exclusivement affectés au service des dépenses municipales.

Direction des contributions.

MM.
Pigalle, directeur, à *Lille*, rue Impériale.
Scheppers, inspecteur, *ibidem*, rue Napoléon.

Contrôleurs.

MM.
Biston, à *Valenciennes.*
Henette, à *Bavay.*
Piquet, à *Cambrai.*
Prisse, à *Maubeuge.*
Vangraefscheppe, à *Bergues.*
Fraissines, à *Hazebrouck.*
Beauvais, à *Armentières.*
Gavet, à *Lille.*
Sommers, *ibidem.*
Pillot, à *Avesnes.*
Lebrun, à *Landrecies.*
Bailly, à *Bouchain.*
Paix, à *Douai.*
Lobry, *ibidem.*

Chaque arrondissement de contrôleur est composé d'environ 50 communes.

Suit le tableau des contributions directes dans le département du Nord en 1810.

N. B. Dans le tableau qui suit, à l'article du montant des patentes ne sont pas comprises les sommes des rôles supplémentaires, dont le total n'est connu qu'à la fin de l'année.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	ARRONDISSEMENS COMMUNAUX.						TOTAUX.
	Dunkerque	Hazebrouck	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Foncière. -- Principal.	549,323 〃	606,158 251	1,195,609 557	486,432 〃	491,659 〃	750,818 192	4,080,000 〃
2 cent. pour fonds de non-valeurs.	10,986 460	12,123 165	23,912 191	9,728 640	9,833 180	15,016 364	81,600 〃
17 centimes pour les dépenses fixes et variables.	93,384 910	103,046 903	203,253 625	82,693 440	83,582 030	127,639 092	693,600 〃
centimes pour supplément de fraisdeculte, constructions, etc.	21,972 920	24,246 330	47,824 382	19,457 280	19,666 360	30,032 728	163,200 〃
30.c pour les frais de confection du cadastre parcellaire. . . .	18,310 766	20,205 275	39,853 652	16,214 400	16,388 634	25,027 273	136,000 〃
Personn. et Mob. -- Principal.	91,679 〃	79,520 〃	238,573 〃	89,978 〃	71,781 〃	148,169 〃	719,700 〃
2 cent. pour fonds de non-valeurs.	1,833 580	1,590 400	4,771 460	1,799 560	1,435 620	2,963 380	14,394 〃
17 centimes pour les dépenses fixes et variables.	15,585 430	13,518 400	40,557 410	15,296 260	12,202 770	25,188 730	122,349 〃
centimes pour supplément de frais de culte, etc.	3,667 160	3,180 800	9,542 920	3,599 120	2,871 240	5,926 760	28,788 〃
Portes et fenêt. -- Principal.	45,286 〃	29,552 〃	149,861 〃	56,971 〃	42,409 〃	96,321 000	420,400 〃
10 cent. pour frais de confection de rôles, dégrévemens, etc. .	4,528 600	2,955 200	14,986 100	5,697 100	4,240 900	9,632 100	42,040 〃
Patentes 1810. -- Droits fixes.	45,548 〃	16,755 〃	164,917 500	32,053 500	24,134 500	63,723 〃	347,131 500
Droits proportionnels	16,963 070	6,118 870	54,193 430	17,133 010	8,066 750	31,321 060	133,796 190
5 c. pour fonds de dégrévement.	3,125 810	1,142 460	10,956 860	2,459 250	1,609 750	4,752 250	24,046 380
Dépenses des chambres de commerce.	1,795 720	484 270	5,284 610	806 860	414 040	1,837 760	10,623 260
Totaux. . . .	923,990 426	920,597 324	2,204,097 697	840,319 420	790,294 774	1,338,368 689	7,017,668 330

Recette générale des contributions directes et autres deniers publics.

MM. Gossuin, receveur-général, rue impériale, à Lille.
Beaulieu, receveur-particulier, à Dunkerque.
Liénard, idem, à Cambrai.
Maupassant, idem, à Avesnes.
Duriez, idem, à Douai.
Reynaert, à Hazebrouck.

Percepteurs à vie des contributions dans les communes.

Le département entier est divisé en 428 arrondissemens de perception ; savoir :

Arrond. de Dunkerque. . . .	40	pour	60 communes.
— Hazebrouck. . .	53		53
— Lille.	93		129
— Cambrai.	59		119
— Avesnes.	71		163
— Douai.	108		147

Voyez *au tableau statistique des communes* qui termine l'annuaire, l'état nominatif des percepteurs à vie.

Comptoir d'escompte de la banque de France, à Lille.

Le commerce de Lille doit cet établissement à la sollicitude paternelle de Sa Majesté. — Décret du 29 mai 1810.

Le but principal des comptoirs est de diminuer l'intérêt de l'argent et de faciliter les transactions commerciales.

Directeur.

M. Revoir, nommé par décret du 18 août.

Administrateurs.

MM. Carpentier-Leperre, négociant.
Defosseux-Virnot, idem.
Charles Duquesnes, idem.
Gossuin, receveur général du département.
Vanhœnaker, négociant.

Censeurs.

MM. * L. Gruson, négociant.
Beaussier-Mathon, idem.
Bon-Ami-Gosselin, idem.

Administration forestière.

Le département du Nord fait partie de la 25.ᵉ conservation forestière.

M. Cazin-Caumartin, conservateur, à Lille, rue de l'hôpital militaire.

M. Miot, garde général, secrétaire de la conservation près le conservateur.

Inspection de Lille.

MM.

Inspecteur, le conservateur.
Delattre, sous-inspecteur, à Lille.
Thomassin, idem, à Hazebrouck.
Coget, à La Neuville, } arpenteurs pour les arrondissemens forestiers de Lille et Douai.
Bourlet, à Erre. }
Pitot, à Phalempin, } gardes-généraux.
Veleine, à Hazebrouck. }

Deux gardes à cheval, — 5 brigadiers, — 1 garde-pêche, — 21 gardes-particuliers.

Inspection de Douai.

MM.

Dumonceau, à Douai, inspecteur.
Fauqueux, à Auberchicourt, garde-général.

4 brigadiers, — 14 gardes-particuliers.

Inspection de Valenciennes.

MM.

Guiroux, à Valenciennes, inspecteur.
Lardeur, à Saint-Amand, sous-inspecteur.
Robin-Wibail, au Quesnoy, } arpenteurs.
Delestré, à Arras, }
Flayelle, à Valenciennes, } gardes-généraux.
Joly, à St.-Amand, }

5 brigadiers, — 1 garde-pépiniériste, — 23 gardes-particuliers.

Inspection du Quesnoy.

MM.

Blanclanautte, au Quesnoy, inspecteur.
Groslevin, à Cambrai, } sous-inspecteurs.
Lemoine, à Landrecies, }

Delobert,
Robin-Wibail, } arpenteurs.
Corduant, au Quesnoy,
Fleuru, à Landrecies, } gardes-généraux.
Demarre, à Cambrai,
Un garde à cheval, — 8 brigadiers, — 29 gardes-particuliers.

Inspection d'Avesnes.

MM. Godefroy, à Avesnes, inspecteur.
Boyaval, à Trélon,
Branche, à Maubeuge, } sous-inspecteurs.
Lacourte,
Mercier, } arpenteurs.
Pinchart, à Avesnes,
Dufossez, à Trélon, } gardes-généraux.
Brissaud, à Maubeuge,
5 brigadiers, — 24 gardes-particuliers.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Garde nationale.

La garde nationale du département du Nord a fait preuve d'un grand dévouement, lors de l'invasion de l'île de Walkeren par les Anglais en 1809. Quinze mille quatre cens hommes se sont portés à la côte.

Les derniers corps ne sont rentrés dans leurs foyers qu'en mars 1810.

La formation d'un régiment de garde nationale pour faire partie de la garde impériale, a été ordonnée par Sa Majesté, comme la récompense la plus flatteuse pour des Français. Ce régiment a été organisé à Lille par M. le Sénateur comte Soulès, et s'est ensuite rendu à Paris. On y compte beaucoup de jeunes-gens du département du Nord.

Sa Majesté a en outre accordé la décoration de la légion d'honneur à Messieurs

Dehau, chef de la 5.e légion,
Deghesquière, chef de la 8.e légion;

Ovigneur, capitaine de la 1.re compagnie d'artillerie sédentaire de Lille.

Le réglement pour le service de la garde nationale sédentaire, a été compris dans un décret impérial du 12 9.bre 1807.

Suit le tableau de l'état-major des 14 légions, composées de 55 cohortes.

Numéro de la légion.	État-major de la légion.	Noms et N.os des cohortes.	État-major des cohortes.
	MM.		MM.
1 Lille.	N. chef. Debasserode, adjudant.	1 de Lille.	Zévort, chef; Scalbert, adjudant.
		2 ibidem.	Dhellin, chef; Jacqué, adjudant.
		3 ibidem.	Brasme, chef; N.; adjudant.
		4 ibidem.	Lebon, chef; Lamorlière, adjud.
2 Tourcoing	Desbrochers, chef. Renard, adjudant.	1 Lannoy.	Capron-Mathon, chef; Faure, adj.
		2 Tourcoing N.	Delcourt, chef; Lecherf, adjudant.
		3 Roubaix.	N., chef; Lepers, adjudant.
		4 Tourcoing S.	N. . . . ., chef, Renard, adjud.
3 Douai.	Debriffœil, chef. Dewavrechin adjudant.	1 Pont-à-Marcq	Cogez, chef; Jacquery, adjudant.
		2 Douai Ouest.	Delagrange, ch.; Renart, adjud.
		3 Arleux.	Becquet, chef; Dubois, aîné, adj.
		4 Douai Sud.	Desmons, chef; Mastrick, adjud.
4 Dunkerq.	Deguizelin, chef. Dessouches, adjudant.	1 Hondschoote	Coppens, chef; Denet, adjudant.
		2 Dunkerq. O.	Emery, chef; Vandenbossche, adj.
		3 Gravelines.	Deschodt, chef; Lemaire, adjud.
		4 Dunkerq. E.	Vausse, chef, Reiff, adjudant.
5 Bergues.	N. chef. Baelen, adjudant.	1 Wormhout.	Vandenkerckove, ch.; Montfort, adj.
		2 Bergues.	N., chef; Marcote, adjudant.
		3 Cassel.	Moreel, chef; Desmitter, adjud.
		4 Steenvoorde.	Bollaert, chef; Hacu, adjudant.
6 Cambrai.	Denoyan, chef. Villetard, adjudant.	1 Bouchain.	N., chef; Nugue, adjudant.
		2 Cambrai E.	Bridiez, chef; Foulon, adjudant.
		3 Marcoing.	Dupuis, chef; Mallet, adjudant.
		4 Cambrai.	Dhautpretz, chef; Leroy, adjud.
7 Quesnoy.	Mazel-Dugoulot, chef. Simone, adjudant.	1 Landrecies.	Yernaut, chef; Chabessies, adjud.
		2 Quesnoy E.	Deribbe, chef; Lefebvre, adjud.
		3 Bavai et Berlaimont.	Evrard, chef; Delacroix, adjudant.
8 Hazebr.	* Degbesquière, chef. Vandewalle, adjudant.	1 Bailleul S.O.	Hubert, chef; Durand, adjudant.
		2 Bailleul N E	Wattelet, chef; Salomé, adjudant.
		3 Hazebrouck S.	Hughe, chef; Habourdin, adjud.
		4 Hazebrouck N	Cleenwerck-Bieswal, c.; Salomé, a.
9 Seclin.	Lefebvre-Delattre, chef. Petit, adjudant.	1 Haubourdin.	Imbert-Chereng, chef; Friol, adj.
		2 Seclin.	Delespaul, chef; Naudon, adjud.
		3 Lille camp.	Delongvillers, chef; Leroy, adj.
		4 Templeuve.	Delagrange, chef; Delannoy, adj.

Numéro de la légion.	État-major de la légion.	Noms et N.os des cohortes.	État-major des cohortes.
	MM.		MM.
10 Avesnes.	Fromentin, chef. Bernadon, adjudant.	1 Avesnes N.	Weiss, chef; Jacquot, adjudant.
		2 Maubeuge.	Hemel, chef; Caulier, adjudant.
		3 Solre-Libre et Trélon.	Delaugardière, ch.; Lemmens, adj.
		4 Avesnes S. et Landrecies.	Gillet, chef; Lagneaux, adjudant.
11 Armentières.	Rouvroy, chef. Chombart, adjudant.	1 Armentières.	N., chef; Parent, adjudant.
		2 Merville.	N., chef; Devaux, adjudant.
		3 La Bassée.	N., chef; Duflot, adjudant.
		4 Quesnoy.	Frétin-Dervaux, ch.; Couvreur, adj.
12 St-Amand	Bastin, chef. Eloy, adjudant.	1 Marchiennes	Malbranque, chef; Mallet, adjud.
		2 St.-Am. r. g.	Flescher, chef; Dutrieux, adjud.
		3 St.-Am. r. d.	Bablet, chef; Audeval, adjudant.
		4 Orchies.	Berard, chef; Varlet, adjudant.
13 Catteau.	Groso, chef. Devillers, adjudant.	1 Solesmes.	Pamart, chef; Marlier, adjudant.
		2 Clary.	Vargny, chef; Taisnes, adjudant.
		3 Le Catteau.	Hennequart, chef; Diot, adjudant.
		4 Carnières.	Desmoutiers, chef; Lefebvre, adj.
14 Valenciennes.	Baron de Maingoval, c. Guiroux, adjudant.	1 Nord-Libre.	Demoulin, chef; Cammier, adj.
		2 Valencien. E	Dusart, chef; Wallon, adjudant.
		3 Valencien. N	Merlin-Beaugrenier, chef; Delsaert, adjudant.
		4 Valencien. S.	Lenglet, chef; Noël, adjudant.

Canonniers sédentaires.

Les villes de Lille, Dunkerque, Gravelines, ont des compagnies de canonniers sédentaires pris dans les rangs de la garde nationale et légalement réorganisées; elles sont au nombre de quatre, dont deux à Lille. D'un seul mot Sa Majesté pourrait retrouver la compagnie de Valenciennes, dont les services ont été si importans durant le siège de cette place.

MM. Burette-Martel, commandant des compagnies de Lille.
* Ovigneur, capitaine de la première compagnie.
Morel, capitaine de la deuxième compagnie.
Leboucq, lieutenant-quartier-maître.
Degérin, capitaine commandant la compagnie de Dunkerque.
N., capitaine commandant la compagnie de Gravelines.

Ces compagnies ont, comme la garde nationale, marché à la côte le 2 août, et y sont restées en activité de service jusqu'au 1.er octobre.

Conscription de 1810.

Aucune levée ordinaire et extraordinaire n'a eu lieu dans le cours de l'année 1810 ; les résultats de celle de la même année tirée avant le 1.er janvier, sont consignés page 59 de l'annuaire de l'année dernière.

Officiers de recrutement dans le département du Nord.

Ces officiers sont pris dans le 72.e régiment de ligne.

A *Lille.* — M. Robert, capitaine ; — M. * Gilles, lieutenant ; — 4 sergens ; — 7 caporaux.

A *Dunkerque.* — M. Barbay, sous-lieutenant ; — un sergent ; — 3 caporaux.

A *Hazebrouck.* — M. Vieillot, sous-lieutenant ; — un sergent ; — 3 caporaux.

A *Douai.* — M. Liouville, sous-lieutenant ; — 2 sergens ; — 5 caporaux.

A *Cambrai.* — M. Molard, sous-lieutenant ; — 2 sergens ; — 2 caporaux.

A *Avesnes.* — M. Duval, lieutenant ; — un sergent ; — 3 caporaux.

Etat des hommes levés dans le département de Nord depuis l'an 9, pour le service des armées.

Le nombre d'hommes levés sur la conscription, *activité* et *réserve*, y compris les gardes-côtes, était au 1.er janvier 1809, de. 18,200

An 1810. *Décret des* 12 *septembre* 1808, 1.er *et* 31 *janvier* 1809.	Activité.	1398	1864
	Réserve.	466	
Ans 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. *Décret du* 25 *avril* 1809.	1806.	82	961
	1807.	53	
	1808.	67	
	1809.	60	
	1810.	699	
			21,025

		Report.	21,025
Ans 1806, 1807, 1808, 1809 et 1810. *Décret du* 12 *octobre* 1809.	1806.	239	940
	1807.	155	
	1808.	196	
	1809.	178	
	1810.	172	
		TOTAL des hommes.	21,965

Sans compter les marins, les vélites, ni les enrôlés volontaires.

Gardes-côtes.

Le département du Nord fournit 238 gardes-côtes pris dans la garde nationale des communes de l'arrondissement littoral de Dunkerque; ils sont relevés tous les cinq ans. Ce renouvellement se fait par quart, de trimestre en trimestre, à compter du 1.er juillet 1808. *Décret impérial du* 16 *juin* 1807.

Compagnie de réserve départementale.

Par décret du 2 octobre 1810, portée à la 1.re classe, — des conscrits de 1809 et 1810 l'ont complétée.

Cette compagnie est casernée à Lille, petite caserne *dite* de la Madelaine, près la porte du même nom. Les officiers logent au quartier.

MM. * Chevillet, capitaine commandant.
N., capitaine en second.
* Bonhoure, lieutenant.
Falagret et N., sous-lieutenans.
Pépinster, sergent-major quartier-maître.

6 sergens, 1 caporal-fourrier, 12 caporaux, 5 tambours, 180 fusiliers. — Total, 210 hommes.

Seizième division militaire.

Elle comprend les départemens du Nord, de la Lys et du Pas-de-Calais; l'état-major est à Lille.

M. * Olivier, grand-officier de la légion d'honneur, général de division, commandant la seizième division militaire, rue Impériale.

M. * Boissier, adjudant-commandant.
* Chabert, Jambs, } capitaines-adjoints.

Commandement du département du Nord.

M. * Lahure, général de brigade.

Place de Lille.

MM. * Macors, général de division, commandant d'armes, rue impériale. — 1.re classe.
Fromental, 1.re classe. — Saintenoy, 2.e classe. — Boyé, 2.e classe, adjudans. — Cordelle, capitaine, secrétaire. — 1.re classe.
Nielon, commandant d'armes, à la citadelle. — 4.e classe.
Sinet, adjudant. — 1.re classe.
Carrette, secrétaire. — 4.e classe.

Artillerie. — Direction de Lille.

Elle comprend les places de Lille, Dunkerque, Bergues, Gravelines.
M. * Fonton, colonel, directeur, par intérim.

Génie. — Direction de Lille. (1)

Comprend les places de Lille, Douai, Béthune (Pas-de-Calais), Tournai (Jemmappe), et les postes militaires de Lens et Orchies.
MM. * Récicourt, colonel directeur, en mission.
Tholosé, capitaine commandant, fort St.-Sauveur, à Lille.

Place de Dunkerque.

MM. Oméara, général de brigade, commandant d'armes, — 2.e classe.
Bon, 1.re classe, Buis, Dufresne, 2.e classe, adjudans.
Venevaut, commandant le Fort Libre. — 2.e classe.
Vincent, adjudant 2.e classe, Lambry, adjudant des côtes pour l'artillerie.
Berquen, chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie.

---

(1) Les directions du génie de Lille et de Valenciennes ne comprennent pas toutes les places de guerre du département; celles de Dunkerque, Bergues et Gravelines, dépendent de la direction de St.-Omer; celles de Maubeuge, Avesnes et Landrecies, dépendent de celle de Givet.

MM. Harlay, quartier-maître des compagnies de gardes-côtes.
Berguesse, commandant du génie.
Bouvard, adjudant. — Verbrugghe.
Durand, secrétaire de la place, — 2.e classe.
* Pugnet, médecin en chef de l'hôpital militaire.
Martin, chirurgien-major.
Beguin, pharmacien, 2.e classe.

Place de Bergues.

MM. * Secourgeon, commandant d'armes, — 4.e classe.
Couvelaire, adjudant, — 1.re classe.
Herenguez, adjudant, — 2.e classe, commandant le Fort Français.
Marcotte, secrétaire, — 4.e classe.
Rault, adjudant du génie.

Place de Gravelines.

MM. Pernette, commandant d'armes, — 4.e classe.
Collet, adjudant, — 1.re classe.
Debette, secrétaire, — 4.e classe.
Moisson, commandant d'artillerie.
Emon, adjudant du génie.

Place de Douai.

MM. Lafond, commandant d'armes, — 3.e classe.
Mercier, — 1.re classe; — Arragon, — 2.e classe, — adjudans.
Figat, secrétaire, — 3.e classe.

Artillerie. — Il y a une direction à Douai.

Arsenal.

MM. * Levavasseur, directeur, détaché à l'armée.
* Buzelet, sous-directeur.
Lanfant, capitaine en second au 1.er régim. d'artillerie à pied, en résidence à l'arsenal.
Alis-Dambel, capitaine en second au 7.e régiment d'artillerie à pied.
Bigot, Fournier, gardes d'artillerie. — 1.re et 2.e classes.
Duprez, chef, et Poulain, sous-chef des ouvriers vétérans.

Ecole d'artillerie.

MM. * Navelet, général de brigade, commandant l'école.
Raux, professeur de mathématiques.
Picquet, idem et de dessin, détaché à Lille.
Varlet, répétiteur de mathématiques.
Garanger, maître artificier, détaché à l'armée du Nord.
Adam et Sablon, conducteurs d'artillerie.

Génie.

MM. Ducellier, capitaine. — 1.re classe.
Delfosse, garde. — 2.e classe.
Thiberard, idem. — 2.e classe.

Fonderie impériale.

MM. Carderina, capitaine d'artillerie de 1.re classe, chargé de la surveillance.
Bérenger, commissaire des fontes d'artillerie.
Brassart, contrôleur, détaché à l'armée.
Delmart, garde d'artillerie de 3.e classe.

Fort de Scarpe.

M. Roussel, capitaine-adjudant. — 1.re classe.

Place de Valenciennes.

MM. * Daubigny, général de brigade, commandant d'armes.— 2.e classe.
Bouton, — 1.re classe, Devaux et Sevald, — 2.e classe, adjudans.
Villars, secrétaire, — 2.e classe.

Artillerie. — Sous-direction.

MM. Chantreux, sous-directeur, détaché à l'armée.
Gougeon, garde d'artillerie. — 2.e classe.

Génie. — Direction de Valenciennes.

Comprend les places de Valenciennes, Cambrai, Nord-Libre, Bouchain, Le Quesnoy.

MM. * Lapisse, père, colonel, directeur des fortifications.
Vinache chef de bataillon du génie.
Réposte, adjudant du génie.

Place de Bouchain.

MM. Mallet, commandant, — 4.e classe.
Leroy, secrétaire, — 4.e classe.
Soly, garde d'artillerie de 3.e classe.

Place de Cambrai.

MM. * Burgairolles, commandant d'armes, — 3.e classe.
Lacassagne, adjud., — 1.re classe.
* Boucher-Rolcourt, chef de bataillon, sous-directeur des fortifications pour Cambrai et Bouchain.
Lebez, secrétaire, — 3.e classe.
Leclercq, garde-d'artillerie de 3.e classe.

Place du Quesnoy.

MM. Bureau, commandant d'armes, — 4.e classe.
Viel, secrétaire, — 4.e classe.
Carette, capitaine, chef du génie, détaché au sas de Gand.
Lesaffre, garde du génie, chargé du service par intérim.
François, garde d'artillerie.

Place de Landrecies.

MM. Félix, commandant d'armes, — 4.e classe.
Lhomme, adjudant, — 2.e classe.
Ajoux, secrétaire, — 4.e classe.
Herbunot, capitaine d'artillerie.
Gigeon, adjudant du génie.
Gabet, garde d'artillerie de 3.e classe.

Place d'Avesnes.

MM. Fontès, commandant d'armes, — 4.e classe.]
Ruffieux, adjudant, — 2.e classe.
Very, secrétaire, — 4.e classe.
Veilhan, commandant du génie.

Place de Maubeuge.

MM. * Voutier, commandant d'armes, — 3.e classe.
Chapuis, 1.re classe; Cæsar, 2.e classe, adjudans.
Vallerand, secrétaire, — 3.e classe.
Renon, sous-directeur du génie.

Manufacture d'armes.

Inspecteurs. — MM. Boudville, chef de bataillon; Maillard, capitaine en second au 2.e d'artillerie à pied; Clemencerie, idem au 6.e idem; Chobard, idem au 4.e idem; Alpland, idem au 6.e à cheval; Romestin, idem au 7.e à pied.
MM. Bouissavy, contrôleur en premier.
Favarcq, Dombret, idem en second.
Quatre réviseurs.

Place de Nord-Libre.

MM. Daverton, commandant d'armes, — 4.e classe.
Gouthret, adjudant, — 2.e classe.
Véry, secrétaire, — 4.e classe.
Lafuite, capitaine d'artillerie, détaché provisoirement de Valenciennes à Nord-Libre.
St.-Léger, capitaine, chef du génie.
Dubuat, adjudant, idem.
Deaucartain, garde d'artillerie de 3.e classe.

Inspecteurs aux revues. — Commissaires des guerres.

MM. * Monet, inspecteur aux revues, de la 16.e division militaire, et du 1.er corps de l'armée de réserve, à Lille, marché aux poulets.
* Gilibert, général de brigade, sous-inspecteur à Lille, rue Napoléon.
* Didelon, idem, chargé, dans le département, des places de Douai, Valenciennes, Landrecies, Le Quesnoy, Bouchain, à Douai.
* Rey, commissaire-ordonnateur, rue marais, à Lille.
Cusquel, commissaire des guerre, à Lille, r. des jardins.
Dubois, idem, — 2.e classe, rue impériale.
Barneville, commissaire des guerres, à Valenciennes.
Dewarenghien, commissaire des guerres, à Douai.
Peltier, idem, à Dunkerque.
* Mahon, adjoint aux commissaires des guerres, à Lille.

Payeur général.

M. Bully, payeur général de la 16.e division, rue impériale, à Lille.

Préposés.

MM. Marcelin, à Dunkerque; — Fréchart, à Douai; — Parent, à Valenciennes; — Delan, à Cambrai; — Bauduin, à Landrecies.

Hôpital militaire de Lille.

MM. Le général de brigade, Chazeau-Dutheil, insp. général.
Féron, médecin en chef.
* Mangin, chirurgien en chef.
Cavalier, chirurgien aide-major.
Dubois, pharmacien en chef.
N. . . . , garde-magasin principal.

Marine impériale. — Port de Dunkerque.

M. * Défourcroy, commissaire de marine en chef, chargé du service dans le sous- arrondissement, comprenant le département du Nord.

État-major du port.

MM. * Delacoste, capitaine de frégate, chef des mouvemens, chargé des fonctions militaires.

Génie maritime.

M. Bretocq, ingénieur, chef des constructions.

Administration.

MM. Fournier, sous-commissaire, chargé des approvisionnemens et de la garde des magasins.
Angois, père, idem, chargé de l'inscription maritime et des armemens et de l'inspection des vivres.
Valsemey, idem, chargé des fonds, revues, chantiers et ateliers et des hôpitaux.
Baudart-Wante, préposé de l'inscription maritime, à Gravelines.
Lavallée, syndic des gens de mer, à Gravelines.
Delichte, idem, à Dunkerque.

Inspection de marine.

M. Tinant, sous-inspecteur de marine.

Travaux hydrauliques et bâtimens civils.

M. Lefevre, chef des travaux.

Service de santé.

M. Frappas, officier de santé en chef.

Direction des vivres.

M. St.-Laurent, directeur des vivres de la marine.

Caisse de la marine.

M. Marcellin, payeur principal.

Caisse des invalides.

M. Hovelt, aîné, trésorier des invalides.

Gendarmerie impériale.

La gendarmerie impériale du département du Nord fait partie de la quinzième légion vingt-neuvième escadron.

A Lille. — MM. * Jouvancourt, chef du vingt-neuvième escadron; — * Petit, capitaine; — Gérin, lieutenant, (détaché à l'armée d'Espagne); — Vivier, sous-lieutenant, quartier-maître; — un maréchal-des-logis et cinq gendarmes; — plus, le sixième gendarme de chaque brigade forme le dépôt de la compagnie, au chef-lieu.

Cambrai, un maréchal-des-logis et quatre gendarmes.

Bouchain, un brigadier et quatre gendarmes.

Valenciennes, un maréchal-des-logis et quatre gendarmes.

Condé, un brigadier et quatre gendarmes, brigade à pied.

Avesnes. — M. Millot, lieutenant; — un brigadier et quatre gendarmes.

Maubeuge, un brigadier et quatre gendarmes.

Bavay, idem et quatre gendarmes.

Au Quesnoy, un maréchal-des-logis et quatre gendarmes

Au Catteau, un brigadier et quatre gendarmes.

Douai. — M. Lassé, lieutenant; — un maréchal-des-logis, un brigadier et huit gendarmes.

Lannoy, un brigadier et quatre gendarmes.

Orchies, idem.

Armentières, un brigadier et quatre gendarmes.

Fournes, idem.

Hazebrouck, un brigadier et quatre gendarmes.

Cassel, M. Bourdon, lieutenant, et quatre gendarmes.

Bailleul, un brigadier et quatre gendarmes.

Dunkerque, un maréchal-des-logis et quatre gendarmes.

Bourbourg, un brigadier et quatre gendarmes.

ADMINISTRATION RELIGIEUSE.

Le département du Nord forme seul le diocèse de Cambrai. Sa métropole est l'archevêché de Paris.

M. le baron * Belmas, évêque.

MM. Chevalier, Servois, Evrard, } vicaires généraux.

Chapitre de la cathédrale de Cambrai.

MM.		
Dauteville.	Daire.	Agland.
Evrard.	Demuyssart.	Mabille.
Levrard.	Goguillon.	

Cures. — Succursales.

Le diocèse de Cambrai est divisé en 60 cures, qui ont pour chef-lieu celui du canton où elles sont établies, excepté les cinq suivantes :

Canton d'Hazebrouck (Sud). — Chef-lieu de cure, Morbecque.
——— de Pont-à-Marcq. ——————— Mons-en-Pév.
——— de St.-Amand, rive g. ——————— Lecelles.
——— d'Avesnes (Sud). ——————— Etrœungt.
——— du Quesnoy (O.) ——————— Gommegnies.

Ces 60 cures sont divisées en 500 succursales, en vertu du décret impérial du 30 septembre 1807, et de la démarcation concertée entre M. l'Évêque et M. le Préfet, laquelle a été approuvée par Sa Majesté Impériale, le 28 août 1808.

Voyez les noms des curés et desservans au tableau alphabétique des communes, vers la fin de l'annuaire : le même tableau indique aussi, par les lettres majuscules, C., S., O., Sin, qui précèdent, dans une colonne particulière le nom du ministre du culte, si la commune est chef-lieu de cure, de succursale, d'oratoire protestant, de synagogue ; par l'addition des lettres e., p., si elle possède église, presbytère ; et enfin dans la colonne qui suit immédiatement le nom du ministre, on voit quelles sont les communes réunies pour l'exercice du culte.

Fabriques.

Les fabriques ont été établies en vertu de l'article 76 de la loi du 18 germinal an dix.

Le décret impérial du 30 décembre 1809, les compose d'un conseil et d'un bureau de marguilliers.

Conseil de fabrique.

Le conseil est composé, dans les paroisses où la population est de 5000 ames et au-dessus, de neuf conseillers; dans toutes les autres paroisses, de cinq. Ils sont pris parmi les notables, catholiques et domiciliés dans la paroisse.

Sont de plus membres du conseil, 1.° le curé ou le desservant.

2.° Le maire de la commune chef-lieu, qui peut s'y faire remplacer par un de ses adjoints.

Le conseil de fabrique se renouvelle partiellement tous les trois ans.

Il s'assemble le premier dimanche de janvier, avril, juillet, octobre.

Il peut s'assembler extraordinairement sur l'autorisation de l'Évêque ou du Préfet.

Bureau des marguilliers.

Se compose du curé ou desservant de la paroisse ou succursale, qui en est membre perpétuel ou de droit.

De trois membres du conseil de fabrique.

Se renouvelle par tiers tous les ans.

Ils nomment entre eux un président, un secrétaire et un trésorier.

Dans les paroisses où il y avait ordinairement des marguilliers d'honneur, il pourra en être choisi deux par le conseil, parmi les principaux fonctionnaires publics domiciliés dans la paroisse. Ces marguilliers et tous les membres du conseil auront une place distinguée dans l'église : *ce sera le banc de l'œuvre*. Il sera placé devant la chaire, autant que faire se pourra.

Le bureau des marguilliers s'assemble tous les mois.

Eglises, presbytères.

La loi du 15 septembre 1807 a créé, en ordonnant de prélever le dixième des revenus fonciers communaux, un fonds de subvention destiné à faire réparer, construire, acquérir des églises, des séminaires, des presbytères.

Les dépenses relatives aux séminaires sont affectées sur les dépenses facultatives des communes.

Une somme de 6000 francs a été provisoirement accordée, en 1810, au département du Nord sur ce fonds.

La répartition doit être faite entre les communes par une commission ainsi composée :

M. l'Évêque diocésain.

M. Delval-Lagache, membre du conseil général du département, nommé par Son Exc. le Ministre des cultes.

M. Quecq-Savary, idem, nommé par M. le Préfet.

Cette commission sera en outre chargée de former un état complet des églises à acheter, de celles à bâtir, de celles à réparer, de toutes les paroisses où il manque des presbytères.

Avant l'arrivée des instructions ministérielles, M. De Pommereul avait déjà porté son attention sur cette branche de son administration. Un recensement exact a constaté, en 1810, le nombre des communes chefs-lieux de cures ou de succursales du culte catholique qui manquent

d'églises ou de presbytères. Puis un arrêté du 1.er juin de la même année, a autorisé la réunion de conseils municipaux, pour aviser aux moyens de construction ou d'achat des édifices manquans. Voilà la situation du département, sous ce rapport.

Arrondissemens	EGLISES PAROISSIALES. Chefs-lieux de cures ou de succursales		PRESBYTÈRES. Chefs-lieux de cures ou de succursales.		
	Où il y a église qui ne soit pas propriété de la commune.	Où il n'y a pas d'église.	Où il y a presbytère qui ne soit pas propriété de la commune.	Où il y a presbytère, mais non dans le chef-lieu.	Où il n'y a pas de presbytère.
Avesnes. . .	4	2	1	2	64
Cambrai. . .	3	12	4	3	43
Douai. . . .	1	18	4	2	33
Dunkerque. .	»	»	»	»	18
Hazebrouck.	»	»	7	»	16
Lille. . . .	8	6	5	»	41
Total. .	16	36	21	7	215

D'après les mesures déjà prises *par suite* des délibérations des conseils municipaux, il se trouvait, à la fin de 1810, en construction cinq églises, six presbytères.

Séminaire épiscopal.

M. Goguillon, directeur. — Trois professeurs.

Culte protestant.

M. Defelice, pasteur de l'oratoire de Lille.
M. Devismc, pasteur des Oratoires de Quiévy et Walincourt.
Ce dernier Oratoire fait partie de l'église consistoriale réformée de Moisseaux (Aisne.)

Culte hébraïque.

Le département du Nord comptait, au 1.er janvier 1809, 121 Juifs; savoir: — A Lille, 84. — Dunkerque, 28. — Valenciennes, 8. — La Bassée 1.

SECOURS PUBLICS.

Le nombre des hospices dans ce département est de 38, dont 5 hôpitaux généraux.

Les 38 hospices sont situés dans 26 communes. — Dunkerque, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes, sont les lieux de placement des hôpitaux généraux.

Enfans trouvés.

Un recensement général des enfans trouvés, entretenus dans les cinq hôpitaux généraux du département a été fait en 1810; en voici le tableau:

HOSPICES GÉNÉRAUX.	Existans au 1.er janvier 1809.		Exposés dans le cours de l'année 1809.	TOTAL.
	à l'hospice.	à la camp.e		
Dunkerque. . . .	38	277	231	546
Lille.	101	734	308	1143
Douai.	10	188	72	270
Cambrai.	43	395	190	628
Valenciennes. . .	5	346	175	526
	197	1940	976	3113

Sur ce nombre dans le courant de 1809;

Décédés à l'hospice. 16

Décédés à la campagne. 501

Rendus à leurs parens. 113

Parvenus à l'âge de 12 ans révolus, ou placés chez des particuliers pour ne plus être à la charge de l'hospice. 50

Monsieur de Pommereul, Préfet, a profité de cette occasion pour faire une revue exacte de tous les enfans de quelque condition qu'ils soient, qui sont entretenus par l'hôpital général de Lille, autres que ceux à nourrice qui sont au nombre de 864; il s'y est trouvé:

Orphelins.		64	136
Ayant père ou mère vivant.		28	28
Ayant père vivant.		36	41
Ayant mère vivante.		130	81
Abandonnés mais d'une naissance inconnue.	aux frais du départem.t	31	5
	aux frais de l'hospice.	25	18
Enfans trouvés.	aux frais du départem.t, ayant moins de 12 ans.	1	26
	aux frais de l'hospice.	25	10
Enfans de condamnés.		6	10
Enfans sur lesquels il y a des renseignemens à prendre.		1	8
TOTAL des enfans.		437	421

Beaucoup de ces enfans n'étaient à l'hôpital que par abus; ayant des parens en état de les entretenir, ils y absorbaient injustement la subsistance qui n'est due qu'aux vrais indigens, et surchargeaint ainsi les finances de la commune, dont les revenus doivent suppléer à l'insuffisance de ceux des hospices. M. le Général Préfet, et après lui le Secrétaire général délégué spécialement pour continuer cette opération en l'absence du Préfet, ont, assistés d'une Commission de l'Administration des secours, et après avoir questionné chaque enfant, et entendu leurs parens, prononcé la restitution ou le renvoi d'un grand nombre de ces enfans aux parens en état de les entretenir. Voici le résultat de leurs opérations:

	garçons.	filles.
Enfans retirés sur le champ par les parens.	26	29
Restés pour être renvoyés de suite.	158	75
Notés pour sortir en octobre 1810.	»	19
——— en avril 1811.	6	30
——— en octobre 1811.	8	1
——— en janvier 1812.	»	1
Ajournés jusqu'à guérison.	6	7

Ainsi, pour le premier octobre, l'hôpital-général de Lille, a été déchargé de 307 enfans que leurs parens ont les moyens d'entretenir, et qui n'auront plus le cœur serré de l'idée la plus cruelle pour un enfant, celle d'être abandonné de ses parens; il faut que cette mesure ait eu l'assentement bien prononcé du public, puisque sur le nombre, il y a eu à peine une trentaine de réclamations.

Une semblable opération faite dans les autres hôpitaux du département, ne pourrait qu'être utile à la morale publique, dans un pays où une certaine classe de peuple ne s'accoutume que trop facilement à l'oubli des premiers devoirs imposés par la nature.

TABLEAU des hospices civils du département du Nord, et de la force moyenne de leur population habituelle, depuis le premier avril 1808 *jusqu'au premier avril* 1809.

Arrondissemens.	COMMUNES.	Nombre des hospices.	POPULATION MOYENNE.					MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.
			Enfans des deux sexes légitimes.	Enfans des deux sexes illégitimes.	Malades.	Vieillards des deux sexes.	Militaires retirés dans les hospices.	N. B. Les Commissions administratives se renouvellent par cinquième tous les ans. Les chiffres qui suivent chaque nom indiquent l'année de l'entrée en exercice de chaque membre.
D.	Amand (St.).	3	10	″	″	25	″	Beaurepaire, an 5; Flescher, 1807; J.-B. Druon-Barbieux, 1808; Waché, 1809.
L.	Armentières.	1	43	″	″	46	4	Ghesquière-Mahieu, 1807; Loridan-Boutry, 1807; Wiart-Delacroix, 1808; Dansette-Lefebvre, 1809.
A.	Avesnes.	1	″	″	″	27	286	Roustan, an X; Delannoi, Louis, an X; Desharmes, 1809.
H.	Bailleul.	1	39	″	1	68	″	Craye, an XII; Verchoore, 1806; Vanpradelles, 1807; Vandermesch, 1808; Serlooten, Louis, 1809.
L.	Bassée (La).	1	24	″	″	19	″	Brame, 1806; Baviere, 1806; Rose, 1807; Denisel, 1808; Anguillart, André, 1809.
D.	Bergues.	1	72	″	53	37	″	Legier, an XI; Willeman, an XI; Lambrecht, 1806; Deschoodt, 1807; Dehau, 1808.
D.	Bourbourg.	1	37	″	″	26	″	Depape, 1806; Gillis, 1806; François, 1807; Brasseur, 1808; Deschodt, Louis, 1809.
C.	Cambrai.	2	333	510	158	189	421	Boileux, an XI; [redacted], an XI; Fremin, 1806; [redacted], 1807.
H.	Cassel.	1	″	″	″	21	″	Devos, 1806; Mostaert, médecin, 1806; Bloeme, 1808; Cortyl, Joseph, 1809.
L.	Comines.	1	″	″	33	″	″	Willems, 1809; Vermes, 1809; [illegible]

D.	Dunkerque. . .	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] Gaspart, 1807; Doncquer-Kerguelen, 1809.
L.	Haubourdin. .	1	15	"	"	"	"	Blondeau, Eug., 1809; Cuvelier, Alexandre, 1809; Cordonnier, Louis, 1809.
H.	Hazebrouck. .	1	31	"	"	71	"	Osten, 1806; Smagghe, 1807; Debaeker, 1809.
A.	Landrecies. . .	1	"	"	3	15	94	Neunez, an IX; Cousin, 1806; Duchateau, 1807.
L.	Lille.	5	1079	1044	550	1203	"	Demadre-Desoursins, an XI; Flamen, an XI; Sculfort, an XII; Quecq-Savary, 1807; Leclercq-Pionnier, 1808.
A.	Maubeuge. . .	1	59	"	8	42	149	Levêque, an XII; Lagorce, 1806; Marit, 1806; Desmanet, Xavier, 1809.
D.	Orchies. . . .	1	"	"	24	"	"	Josson, an VI; Warocquier, 1807; Naveau, 1807; Rogier, Blaise, 1807.
A.	Quesnoy (Le).	1	25	"	"	11	"	Carton, an X; Langlette-Teinte, an X; Huvelle, 1806; Lejeune, 1807.
L.	Roubaix. . . .	1	59	"	"	70	"	Alex. Decrême, an XIV; Boyaval-Morel, 1806; Bulleteau-Prouvost, 1806; Lepers-Delebecque, 1807.
L.	Seclin.	1	"	"	64	"	"	Wartel, an XI; Coget, 1806; Rose, 1806; Sy, 1808; Delespaul, Louis, 1809.
A.	Solre-Libre. .	1	"	"	"	12	"	Boulanger, an X; Legrand, 1807; Legrand, Louis, 1809.
H.	Steenvoorde. .	1	1	"	"	40	"	Piel, an XII; Dehouck, 1806; Gillots, P.-F., 1809.
L.	Tourcoing. . .	1	"	"	"	16	"	J.-B. Destombes, an VIII; Delobel, an XIII; Desvavrin, 1807; Lepoutre, 1808; Nollet-Frys, 1809.
D.	Valenciennes. .	6	427	417	102	448	514	Lecocq, an X; Desfontaines, l'aîné, an XI; Hamoir, 1806; Rhoné-Carez, 1807.
L.	Wattrelos. . .	1	"	"	14	"		Cuvru, an XII; Meurisse, P.-F., 1807; Meurisse, P., 1808; Betremieux, P.-J., 1809; Tiers, Eug., 1809.
		39	3001	2571	1201	2774	2922	

Il résulte du tableau qui précède, que la population moyenne totale des hospices, non compris l'hôpital militaire sédentaire de Lille, a été, pendant l'année, de 12,459 individus, dont 2922 militaires, ce qui a donné 3,052,899 journées à la charge des hospices, et 240,695 journées à la charge du Gouvernement.

Maisons de détention pour les insensés furieux.

Il existe deux maisons de cette nature dans le département:

La première pour les hommes, est située à Armentières.

Directeur, M. Delespière.

La seconde, où l'on n'admet que les femmes, est à Lille.

Directeur, M. Rohart.

Les insensés dont l'indigence est reconnue, y sont traités aux frais du Gouvernement.

Le nombre moyen des individus qui ont habité ces maisons pendant l'année 1809, a été de 146; savoir:

Maison des hommes 74, dont 26 à la charge des familles.

Maison des femmes 72, dont 8 à la charge des familles.

22 y sont morts, dont 9 hommes et 13 femmes.

8 sont sortis pour guérison, dont 7 hommes et 1 femme.

De ces derniers, 1 homme y était depuis le 24 juillet 1807, 4 depuis 1808, et une femme et deux hommes depuis 1809.

26 sont entrés dans ces maisons dans le courant de l'année, les mois d'admission sont:

	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.
Janvier.	"	"	Juillet.	1	2
Février.	"	1	Août.	2	2
Mars.	1	1	Septembre.	3	2
Avril.	"	2	Octobre.	1	1
Mai.	2	"	Novembre.	1	1
Juin.	"	2	Décembre.	1	"

Des insensés admis en 1809, 11 étaient de Lille, dont 2 hommes; 2 hommes de Wattrolos, 1 de Comines, 1 de Bruille-lez-Marchiennes, 1 de Denain, 1 de Zuytcoote, 1 de Dunkerque, 1 de Prémesque, et 2 militaires, 1 femme de Maroilles, 1 de Hem, 1 d'Avesnes, 1 de Lederzeele, 1 de Launoy. Dans ce nombre se trouvaient 7 femmes mariées.

Maison de santé, rue de Paris, à Lille.

Ce dépôt, destiné exclusivement aux femmes publiques qui sont atteintes du mal vénérien, a reçu une nouvelle organisation en 1808.

Directrice. — Madame veuve Testelin.

Officiers de santé. { MM. Dupont, maître en chirurgie.
Latour, docteur en chirurgie.

194 individus l'ont habité pendant 1809; savoir:

Rest. au 1.er janvier 1809.	55	Entrées en Juillet..	16
Entrées en Janvier.	14	——— Août.	06
——— Février..	18	——— Septembre.	21
——— Mars.	08	——— Octobre..	06
——— Avril.	23	——— Novembre.	14
——— Mai.	11	——— Décembre.	08
——— Juin.	14		
		Total.	194

De ce nombre pendant la même année, sorties 155 } 158
Mortes.. 3 }
Restantes au 1.er janvier 1810. 36

Sur les 159 individus admis pendant l'an 1809, 58 étaient du département du Pas-de-Calais.

Voici dans quel ordre les communes du département du Nord, ont recruté cette maison.

Lille, 64; — Cambrai, 23; — Valenciennes, 15; — Dunkerque, 15; — Douai, 5; — Condé, 2; — et un dans chacune des communes de Rumegies, Armentières, Noordpeene, Wazemmes, Marquette, Bouvignies, Hasnon, Lambersart, Annappes, Fives, Bassée (La) et Bailleul.

Monts-de-piété.

MM. Dehau, directeur provisoire; — Bernard, contrôleur provisoire. — Fraus, Mauviez, payeurs. — Mont-de-piété de Lille.

Méjanes, directeur provisoire: N., contrôleur. — Mont-de-Piété de Bergues.

Maronnier, directeur; Caudron, contrôleur. — Mont-de-piété de Cambrai.

Debuissy, directeur provisoire; — Marchand-Drapier, contrôleur. — Mont-de-piété de Douai.

Lenglet-Deblonde, directeur; — Desars, contrôleur. — Mont-de-piété de Valenciennes.

Médecins des épidémies.

Une boîte de médicamens est placée au chef-lieu de chaque arrondissement pour le traitement des épidémies ; elle vient d'être renouvellée et augmentée. Un médecin est spécialement affecté dans chaque arrondissement, au traitement des épidémies ; savoir :

MM. Vermersch, à Dunkerque ; pour l'arrondissement de Dunkerque.
Thibaut, à Hazebrouck; pour l'arrond. d'Hazebrouck.
Dourlen, à Lille ; pour l'arrondissement de Lille.
Evrard, à Cambrai ; pour l'arrondissement de Cambrai.
Godefroy, à Avesnes ; pour l'arrondissement d'Avesnes.
Taranget, à Douai ; pour l'arrondissement de Douai.

Sages-femmes pour le service des familles indigentes.

Depuis l'an 13, le département du Nord entretient à l'école théorique et pratique de l'hospice de la Maternité à Paris un certain nombre d'élèves. Cette utile institution, dont feu M. Dieudonnée, Préfet, a eu l'initiative, a été complétée par M. de Pommereul, son successeur.

Pour en tirer le plus d'utilité possible, il a divisé le département en petits arrondissemens, composés d'une ou de plusieurs communes, dans chacune desquelles une sage-femme élève de la maternité, salariée par les bureaux de bienfaisance, sera placée pour s'y occuper exclusivement de l'accouchement des indigentes. Déjà plusieurs postes sont remplis.

Le tableau des arrondissemens assignés à ces sages-femmes et leur état nominatif, forme la dernière colonne du tableau statistique des cantons ci-après. La table des matières en indique la page.

Quinze de ces élèves sont encore revenues cette année de l'école et ont de suite été réparties dans les communes rurales.

Voici l'indication de celles du département qui ont figuré à la distribution des prix de 1810.

4.ᵉ *accessit*. —Demoiselle Guilbeau, sage-femme, à Wallers.

Mention très-honorable. — Demoiselles Stevenard, sage-femme, à Solre-Libre ; — Gahide, sage-femme, à Cysoing ; — Gremel, sage-femme, à Wambrechies ; — Bonnelle, sage-

femme, à Haubourdin; —Mabille, sage-femme, à Warguies-le-Grand.

Mention honorable. — Demoiselles Darchambaud, sage-femme, à Poix; — Stévenard (Florence), à Anzin; — Hermant, sage-femme, à Gommegnies; — Robert, sage-femme, à Busigny; — Macquinghem, sage-femme, à Quaëtypre; — Fourmeaux, sage-femme, à Lallaing; — Lebon, sage-femme, à Dompierre; — Dienne, sage-femme, à Etrœungt; — Hennion, sage-femme, à Somain.

Vaccine.

Par décret du 16 mai 1810, le Gouvernement a créé 25 dépôts de conservation de vaccin dans les principales villes de l'Empire, et ordonné la formation, près de chacun de ces dépôts, d'un Comité particulier de vaccine, composé de quinze Membres, présidé par le Préfet.

La ville de Lille a été désignée pour recevoir un des 25 dépôts. Ce dépôt est dans ce moment établi, et le Comité de vaccine nommé par le Ministre, est installé ainsi qu'il suit:

MM. Le Préfet du département, Président.
Demortain, médecin de l'hôpital général, nommé vaccinateur.
Rouvroy, chef de légion de la garde nationale.
Defosseux, premier adjoint de la Mairie.
Bottin, Secrétaire général de la Préfecture, Secrétaire du Comité.
Dubois, } Juges au tribunal de première instance.
Courtin, }
Flament, Administrateur des hospices.
Théry-Falligan, Conseiller de Préfecture, Vice-Président.
Briansiaux, Juge au tribunal de commerce.
Boulet, } Docteurs en médecine, membre de l'ancien Comité.
Féron, }
Breuvart, Curé de St. Sauveur, à Lille.
Cavalier, Docteur en médecine.
Lestiboudois, Médecin et Professeur de botanique, membre de l'ancien comité.
Brielmann, Chirurgien.

Désormais le praticien philantrope, en s'adressant, par lettre affranchie, à M. Demortain, vaccinateur général à l'hospice de Lille, soit chez lui, rue de la paix (ci-devant

des célestines) N.° 3, soit au dépôt même à l'hospice, sera sûr d'obtenir du vaccin.

Sa Majesté a ordonné que six prix de la valeur suivante seraient décernés, chaque année, aux personnes qui auront fait le plus grand nombre de vaccinations, obtenu le plus de succès dans la pratique de la nouvelle inoculation, surmonté le plus d'obstacles, recueilli les observations les plus importantes;

SAVOIR:

Un prix de.	3000 fr.	chacun.
Deux de.	2000	
Trois de.	1000	

Et pour que tous les efforts soient récompensés et que l'émulation soit générale, cent médailles d'argent seront en outre distribuées à ceux qui, quoique n'ayant point rempli toutes les conditions nécessaires pour obtenir les prix, se seront néanmoins livrés avec zèle à la pratique de la vaccine.

D'un autre côté, le Général Préfet a annoncé qu'il sera décerné par lui, pour la vaccination de l'année 1810, dans le département du Nord, une grande médaille d'or, au vaccinateur qui aura le plus fait de vaccinations dans le courant de l'année, au-delà du nombre de 300, et dans le plus grand nombre de communes: que deux autres médailles seront également décernées aux deux vaccinateurs qui, dans cette même année, auront fait le plus grand nombre de vaccinations dans le plus grand nombre de communes.

Le dépôt de vaccin est établi dans une des salles de l'hospice général de Lille.

Tous les enfans nouveaux nés, apportés à l'hospice général, sont vaccinés au troisième mois de leur existence; les autres le sont à l'arrivée.

Tous les mercredis de dix heures à midi, tous les enfans de la ville et de la campagne qui sont présentés au dépôt, à l'hospice général, sont vaccinés gratuitement.

Le comité, en considération des services déjà rendus par la plupart des personnes ci-après, et de l'empressement que les autres ont mis à demander du vaccin au dépôt central, leur a envoyé un brevet de correspondant. On voit avec plaisir figurer dans le nombre des ministres du culte et beaucoup de sages-femmes. En voici la liste:

Arrondissement de Dunkerque.

MM.

Hussey, Benjamin, armateur, à Dunkerque.
Martin, médecin, ibidem.
Coudville, id., à Esquelbecq.
Chemery, ch., à Dunkerque.
Carlier, officier de santé, à Bollezeele.
Chocqueel, id., à Bergues.
Ribon, id., à Dunkerque.
Sockeel, Laurent, idem, à Winnezeele.
Sockeel, Ph., idem, ibidem.
Smit, sage-femme, à Dunkerq.
Cokenpoo, id., à Hondschoot.
Staas, idem, à Wormhoudt.

Arrondissrment d'Hazebrouck.

Lieffooghe, méd., à Bailleul.
Lyoen, id., à Morbecque.
Kuhn, chirurg., à Caëstre.
Lefrançois, id., à Estaires.
Durand, idem, à Flêtre.
Plateel, id., à Merville.
Willebois, officier de santé, à Boeseghem.
Depooter, id., à Bailleul.
Flahaut, idem, ibidem.
Mocstart, id., à Flêtre.
Beiseau, id., à Hazebrouck.
Debaecker, idem, ibidem.
Laurent, id., à Steenwerck.
Leborgne, à Bollezeele.
Dame Deroubaix, sage-fem., à Estaires.

Arrondissement de Lille.

Taffin, desservant de Sainghin-en-Weppes.

MM.

Bauduin, méd., à Lannoy.
Boutry, idem, à Lille.
Vanbelleghem, chirurgien, à Armentières.
Pollet, id., à Ennetières-en-Weppes.
Pionnier, id., à Lille.
Tilman, id., ibidem.
Tison, id., ibidem.
Dubuisset, id., à Ronchin.
Gauquier, id., à Roubaix.
Pollet, id., à Seclin.
Vérin, id., Tourcoing.
Caby, id., à Wavrin.
Degland, id., à Wazemmes.
Boulogne, officier de santé, à La Bassée.
Douchez, id., à Bondues.
Huglo, id., à Fournes.
Deloiseau, id., à Gondecourt.
Deledeuille, id., à Haubourdin.
Trachez, id., à Lille.
Plancq, id., à Quesnoy.
Pollet, pharmacien, à La Bassée.
Gombert, à Fournes.
Dames Carpentier, sage-fem. à La Bassée.
Dumont, id., à Linselles.
Vallois, id., à Mons-en-Pév.
Dubois, id., à Quesnoy.
Bouré, id., à Wazemmes.

Arondissement de Cambrai.

Laborde, ch., à Cambrai.
Taisnes, id., à Ligny.
Flinois, id., à Walincourt.
Coquin, à Gouzeaucourt.
Taisnes, à Quiévy.

Arrondissement d'Avesnes.

MM.

Lecerf, maire, à Sepmeries.
Grard, id., à Solre-Libre.
Helle, médecin, à Bavay.
Guyot, id., à Forest.
Dollez, id., à Landrecies.
Julien, id., à Maubeuge.
Mecquin, chir., à Etrœungt.
Guyot, id., à Forest.
Fontaine, officier de santé, à Bavay.
Boucher, id., à Beaufort.
Massot, id., à Beaufort.
Fontaine, id., à Felleries.
Kunster, id., à Maroilles.
Délahaye, id., à Wignehies.
Lixon, sage-fem., à Maroilles.
Mabille, id., à Wargnies-le-Grand.

Arrondissement de Douai.

Destombes, desserv., à Sin.

MM.

Taranget, rect. de l'université, médecin, à Douai.
Foulon, médecin, ibidem.
Hornez-Dubois, idem, à St.-Amand.
Reytier, id., à Douai.
Stiévenard, id., ibidem.
Potier, id., ibid.
Caudron, id., à Condé.
Dumez, officier de santé, à St.-Amand.
Gravis, id., à Fresnes.
Delacroix, id., à Mortagne.
Tribolet, id., à Orchies.
Marbotin, id., à Valenciennes.
Dames Delleine, sage-femme, à Coutiches.
Macq (Justine), idem, à Marchiennes.
Baisier, id., à Nomain.
Macq (Séraphine), idem, à Orchies.
Les sieurs Chatelain, à Ecaillon.
Flamme, à Valenciennes.

Tableau des vaccinations opérées en 1809, d'après les états reçus à la Préfecture des différens arrondissemens.

	Nombre de vaccinations.	Nombre de communes.	Nombre de praticiens.
Arrond. de Dunkerque.	739	26	10
—— d'Hazebrouck.	1512	37	4
—— de Lille. . . .	741		
—— de Douai. . .	314		19
—— de Cambrai. .	451	19	3
—— d'Avesnes. . .	508	29	27
TOTAL.	4265	134	74

Ce nombre est sans doute bien inférieur à celui des vaccinations opérées les années précédentes, aussi est-il à croire que l'on n'a pas reçu exactement les états, que les vaccinateurs sont invités à fournir. L'établissement du Comité de vaccine et le concours des personnes de l'art qui s'em-

pressent à seconder ses travaux, à lui adresser leurs tableaux, fait espérer pour l'annuaire de 1812 un compte rendu beaucoup plus satisfaisant.

Il est réservé à Monsieur le Préfet du département, de proclamer à la fin de l'année, les noms des personnes qui se seront les plus distinguées par leur zèle et leurs soins; on se borne ici à observer, qu'à la tête des vaccinateurs en 1809, on retrouve encore les noms des personnes qui, chaque année, sont mentionnées honorablement comme ayant bien mérité de la vaccine, ceux de la plupart des élèves sages-femmes sorties de l'hospice de la Maternité, et sur tout celui de ce philantrope Benjamin Hussey, à qui la population de l'arrondissement de Dunkerque est redevable d'un accroissement déjà sensible, depuis qu'il y porte le bienfait de la vaccine dans les campagnes. (1) Le comité central de vaccine de Paris lui a fait remettre en 1810, une médaille d'or; il en avait déjà reçu précédemment une du Préfet.

Boîtes fumigatoires pour les noyés.

Il se trouve, par les soins de l'administration, de ces boîtes placées chez les personnes et dans les lieux suivans:

MM. Platteel, chirurgien à Merville; — sur la Lys.
Au secrétariat de la Mairie, à Quesnoy-sur-Deûle.
A la maison commune, à Armentières; — sur la Lys.
Hanguillart, chirurgien à La Bassée; — sur le canal de ce nom.
Le Maire, à Mortagne; — confluent de la Scarpe et de l'Escaut.
Dubois, chirurgien, à St.-Amand; — sur la Scarpe.
Caudron, médecin à Condé; — confluent de la Hayne et de l'Escaut.
Crinon, pharmacien à Landrecies; — sur la Sambre.
Doutard, pharmacien à Cambrai, sur l'Escaut.

(1) Une ordonnance du Magistrat de Dunkerque du 3 février 1778, défendait l'inoculation de la petite vérole dans cette ville, sous peine de 300 livres. En 1784 un sieur Barret, ancien chirurgien-major, est poursuivi en vertu de cette ordonnance, pour avoir inoculé une jeune personne de douze ans, fille d'une veuve Tybaux, à la sollicitation de cette mère prudente à qui la petite vérole venait d'enlever un enfant... Vingt ans après c'est la même ville de Dunkerque qui donne l'exemple de la confiance dans la vaccine, qui livre avec empressement sa jeunesse à cette pratique salutaire. Je laisse ce rapprochement à la méditation des pères et mères qui, nés dans une classe où l'éducation devrait les mettre au-dessus des préventions populaires, sont cependant assez imprudens pour y sacrifier au point de laisser leurs enfans exposés aux ravages de la petite vérole, comme cela est arrivé à Lille dans le courant de 1810 encore.

ÉCONOMIE RURALE.

Les plantes céréales qui sont cultivées dans le département du Nord, sont :

Le blé barbu et non barbu ; — le blé de mars ; — l'épeautre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; — le méteil ; — le seigle ; — l'orge d'hiver (soucrion dans le pays) ; — l'orge d'été ; — la pamelle, au nord du département ; — l'avoine ; — le sarrasin ou blé noir.

Les plantes légumineuses sont :

Les pois ; — les vesces ; — les fèves ; — les haricots, dans les environs de Bergues et dans la vallée de la Scarpe ; — les lentilles.

Les plantes destinées à être converties en fourrage, sont :

Le treffle ; — la luzerne ; — le sainfoin.

Les plantes dont les racines ou tubercules servent de nourriture aux hommes et aux bestiaux, sont :

Les pommes-de-terre ; — les navets ; — les carottes ; — la betterave champêtre ou disette ; — le grand chou *dit* chou-collet ; — la chicorée sauvage, dans les environs de Valenciennes ; — la chicorée amère sur le territoire et dans les souterrains de Lezennes, près Lille.

Les plantes oléagineuses sont :

Le colza, très-en grand au centre du département ; — la navette ; — l'oliette ou pavot ; — la cameline, au centre du département.

Les plantes qui donnent du fil sont :

Le chanvre dans les arrondissemens de Dunkerque et Douai ; — le lin ramé dans les arrondissemens de Douai, de Cambrai, et de Lille un peu ; le lin non ramé par-tout.

Les autres plantes qui complètent la culture dans le département, sont :

Le tabac ; — le houblon ; — la wedde ou pastel, à Hallennes-lez-Marais et Herrin, arrondissement de Lille.

Education du bétail dans le département.

On connaît les belles espèces de chevaux flandrins, de vaches flandrines, de moutons et de porcs flandrins, dont la grosseur surpasse d'un tiers celles des espèces moyennes de France, et de moitié au moins celle de certains départemens.

Ces espèces sont particulières au sol des arrondissemens de Dunkerque, Hazebrouck, sur la rive gauche de la Lys, et des cantons de l'arrondissement de Lille contigus à la rive droite.

Chevaux.

L'élève des chevaux est une branche importante d'industrie agricole dans l'arrondissement de Dunkerque et dans les environs de Condé.

Le nombre total des chevaux est à peu-près le même aujourd'hui qu'il y a dix ans; le recensement effectué en 1810 le porte à 47,359, dont

Entiers employés à la monte	188.
——— non employés à la monte	4,253.
Hongres	12,549.
Jumens employées à la reproduction	11,885.
——— non employées à la reproduction	18,484.
TOTAL	47,359.

Dans l'arrondissement d'Hazebrouck on se plaint que l'espèce n'est plus aussi belle qu'autrefois, parce que, par une cupidité mal entendue, on fait travailler les poulains beaucoup trop tôt, et saillir les pouliches avant l'âge de trois ans. Cette observation est malheureusement applicable à d'autres parties du département.

Anes.

Le recensement de 1810 porte le nombre des ânes existans dans le département à 4313, et celui des mulets à 530; c'est encore à peu-près le même nombre qu'il y a dix ans pour ces derniers. Celui des ânes est augmenté d'un quinzième.

Dans les grandes fermes de ce département il y a toujours un âne qui est employé aux menus transports; il erre librement nuit et jour dans la cour, vivant aux dépens des autres bestiaux, sur lesquels il finit presque toujours par prendre un ascendant très-prononcé. (1)

(1) J'en ai vu un dans une ferme près de Douai qui en imposait à toute la basse-cour; il allait, dans son humeur gaie, attaquer les chevaux, luttait avec eux, et savait toujours les faire tomber sur le fumier en les mordant aux jambes. Une de ses grandes récréations était de saisir les porcs par l'oreille: on en dit que le malin animal se complaisait dans leurs cris de détresse. Bref, maître *Martin* m'a paru jouir là d'une existence heureuse, sa physionomie présentant tous les indices de la santé et du contentement.

Dans les pâtures, les laitières vont avec le modeste baudet chercher, soir et matin, le lait qu'elles renferment dans de grands vases de cuivre luisans comme or : là, il jouit encore de ses franches coudées dans l'herbe grasse.

Ceux qui portent les denrées au marché dans certaines villes, sont encore bien. A Douai, par exemple, les jardinières luttent entr'elles d'émulation pour avoir le baudet le plus gras, le mieux peigné.

Restent les baudets charbonniers que l'on rencontre quelquefois en troupe dans les environs des exploitations de houille, les baudets bûcherons, meûniers; ceux-là je les soupçonne assez misérables.

On ne tire pas assez parti de cet utile animal. Si, par exemple, les charretiers du rivage de Lille entendaient mieux leurs intérêts, ils substitueraient à leurs petites charrettes traînées par des chiens, des charrettes d'une capacité plus grande attelées d'ânes. L'âne est sobre, peu difficile sur le choix des alimens et très-solide au travail; son fumier est préconisé par les anciens comme le premier des fumiers de basse cour pour la qualité : il serait recherché dans un pays où l'on est si adonné à l'étude des engrais, et la société y trouverait l'avantage de voir disparaître ces attelages de chiens dont la vue a quelque chose de si pénible.

Nos légumes arrivent aux marchés de Lille, entassés pêle-mêle, sur les charriots des vidangeurs, avec les sales tonneaux qui servent au transport de la gadoue; ne serait-il pas préférable de les voir arriver dans des paniers propres, portés à d'os d'âne, comme cela se pratique dans les autres villes du département? mais l'habitude!...

Bêtes à cornes.

Le nombre total des taureaux, bœufs et vaches n'était, il y a dix ans, que de. . . . . 112,598.

Il est aujourd'hui de. . . . . 134,883.

Non compris les genisses; c'est une augmentation de plus du sixième.

On s'apperçoit d'une manière bien sensible que les bêtes à cornes reprennent la taille et le corsage qu'elles avaient avant la guerre, parce qu'en faisant des élèves on a soin de ne conserver que les individus qui appartiennent à l'espèce primitive. Il serait cependant à desirer qu'au lieu de faire saillir les genisses à l'âge de douze à quatorze mois, l'on attendît, comme autrefois, qu'elles eussent deux ans, deux ans et demi.

Bêtes à laines.

Le nombre des béliers, moutons et brebis n'était, il y a dix ans, que de 125,518: il est aujourd'hui augmenté d'un dixième.

Le département ne connaissait alors que de nom les mérinos. Aujourd'hui il y en a dans les six arrondissemens; savoir:

	Mérinos.	Métisses.
Arrondissement d'Avesnes.	309	171
——— de Cambrai.	229	53
——— de Douai.	7	18
——— de Dunkerque. . . .	4	"
——— d'Hazebrouck.	8	23
——— de Lille.	83	38
Total.	640	303

Les premiers qui ont paru, ont été introduits il y a cinq ans par M. Moreel, de Rubrouck, près de Cassel. Appelé à Paris en qualité de président de canton à l'époque du couronnement, ce bon citoyen profita du séjour qu'il fit dans la capitale pour voir l'établissement de Rambouillet, y acheta six béliers qu'il fit amener dans son domaine, à Rubrouck, dans l'intention de les faire connaître aux cultivateurs du pays; il s'est en effet empressé de les offrir gratuitement pour faire le service avec des brebis du pays. Quelques fermiers en ont profité; mais le plus grand nombre se refuse aux offres bienfaisantes de M. Moreel, dans la crainte de diminuer, par le croisement, le volume de la race du pays. Dans ce moment un seul est constant dans ses essais, et il en est récompensé par une grande amélioration dans la laine. Les huit béliers sont parfaitement acclimatés, ce qui détruit l'objection que l'on pourrait tirer de l'humidité du sol.

Sur un autre point, à St.-Amand, M. Dubois juge de paix, connu par son goût pour l'éducation des bêtes à laine, a aussi essayé l'introduction des mérinos, en se procurant un bélier et une brebis, mais des accidens semblent avoir contrarié ses vues.

Il ne faut pas conclure de ces deux faits isolés, que l'éducation des mérinos ne convient pas à ce département; des essais faits en grand depuis 4 ans sur d'autres points attestent que l'influence du croisement des mérinos avec l'espèce du pays est sensible, et que l'amélioration qui en

résulte pour la finesse de la laine, peut être évaluée à un cinquième, dès la première génération.

Ces essais ont été faits, à Ascq, près de Lille, chez madame veuve Delmer, où j'ai vu un beau troupeau de mérinos et de métisses; par MM. Puche, à Crevecœur; Delaporte, à Solesmes; Hazard-Bethune, à Solre-Libre; Damèvre, de Paris, à Trélon; Desfontaines, maire à Neuville-St.-Remy; Depreux, maire à Viesly.

Nourriture des bêtes à laine.

Au nombre des nourritures d'hiver pour les bêtes à laine, on a adopté, depuis quelques années, dans certains cantons, aux environs d'Orchies et de Templeuve spécialement, la paille de *Linette*; c'est-à-dire la tête du lin dépouillée de sa graine. Plusieurs fermiers en font un grand usage. Outre la qualité nourrissante qu'ils lui trouvent, ils s'accordent à lui donner la propriété de tenir la laine plus douce et plus soyeuse. Cette nourriture ne coûte pas cher; il est à desirer que l'expérience en généralise l'usage.

Art vétérinaire.

Le nombre des élèves envoyés jusqu'à ce jour à l'école impériale vétérinaire d'Alfort, aux frais du département, est de dix-sept.

Neuf d'entr'eux ont fini leurs cours, et ont reçu du Préfet une résidence, savoir:

MM. Bissez, à Valenciennes; — arrêté du Préfet, du 7 juillet 1808.
Cauderlier, à Maroilles; — 26 octobre 1808.
Bataille, à Sepmeries; — 10 mars 1809.
Mathorez, à Cassel; — 4 avril 1809.
Tressignies, à Douai; — 30 décembre 1809.
Deltombe, à Seclin; — 20 janvier 1810.
Flament, à Valenciennes.
Laderrière, à Ecaudain.
Deschodt, à Morbecque.

L'école compte encore dans ce moment sur les bancs, neuf élèves qui travaillent à y acquérir les moyens de devenir utiles au département qui les y entretient.

Le jury d'instruction de l'école, à la distribution des prix de 1810, a nommé répétiteur-adjoint, Louis-François Piedana, de Marchiennes: il était aussi répétiteur-adjoint, et avait eu le second prix à la deuxième année d'études en 1809.

On sait que ces fonctions de répétiteurs cessent tous les ans au premier avril, mais que ceux qui en étaient pourvus sont rééligibles, s'il ne s'en trouve pas de plus en état qu'eux.

Un des seconds prix pour les élèves de deux années d'étude, a été accordé à Charles-Joseph Dehove, du département du Nord.

Epizootie.

Sur la fin de juillet 1810, une maladie épizootique s'est manifestée dans quelques communes des arrondissemens de Douai, Cambrai, Avesnes.

Symptômes d'invasion, suspension de la rumination, pésanteur de tête, marche lente et pénible, arrêt subit en marchant.

Symptômes patognomoniques. — Le palais recouvert d'une vessie blanchâtre, livide, noire, peu saillante, dont l'humeur limpide très-infecte corrode les parties environnantes; la langue couverte de pustules de la même nature: il survient ensuite aux pieds des vessies remplies d'humeur corrosive qui fait tomber les ongles.

C'est sur-tout sur les bêtes à laine qu'elle a exercé des ravages dans les environs de Douai. A Maroilles et dans les environs ce sont les vaches qui en ont été attaquées. Au reste très-peu de bestiaux malades ont péri.

La même maladie est signalée dans un précis transmis par le Ministre de l'intérieur, comme s'étant manifestée au printemps de 1810, dans les départemens de Seine et Oise, de la Seine-Inférieure, sur les vaches, et successivement dans ceux de la Seine, du Calvados, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne; et en juillet dans les différentes communes ou herbages de la belle vallée d'Auge, depuis la limite du département de l'Aisne, dans les environs de Lisieux, jusqu'à Troarn, dans les environs de Caen. Je l'ai vue également en septembre affecter plusieurs communes des départemens des Vosges, de la Meurthe.

Morve.

Le dépôt du 2.e régiment de hussards hollandais arrivé à Douai dans le courant de l'été 1810, se rendant en garnison à Arras, avait des chevaux morveux; la police, informée de cette circonstance, a provoqué une revue; elle a été faite par le sieur Tressignies, artiste vétérinaire, élève de l'école d'Alfort; treize chevaux sur 46 ont été de suite abattus et enfouis hors de la ville.

On a sur-le-champ prévenu les maires des communes où le dépôt était passé, en leur indiquant des précautions à prendre pour prévenir les progrès de cette maladie communicative.

Il existe plusieurs moyens pour détruire le virus contagieux de la morve. L'*eau* et le *feu* pourraient suffire.

On est sûr de purifier toutes les parties infectées, en les inondant d'un torrent d'eau bouillante, sur-tout si, à mesure qu'on la verse, on a soin de bien ratisser ou brosser fortement tous les objets qu'on inonde. Ce moyen peut suffire pour les mangeoires et les rateliers. Après cette ablution l'on pourrait encore employer le rabot.

Il faut ensuite décrépir les murs de face, jusqu'à la hauteur de 2 mètres (6 pieds) et recrépir de nouveau.

Si l'écurie est pavée, elle doit être lavée avec grand soin, et l'on doit bien ratisser les interstices des pavés. Si le sol est en terre, il est prudent d'en enlever 80 à 100 millimètres (3 ou 4 pouces), qui seront remplacés par de nouvelles terres. Les terres et ratissures retirées des écuries, devront être mises dans une fosse et recouvertes de 200 à 270 millimètres (8 à 10 pouces) de terre.

Quant aux ustensiles d'écuries, tout ce qui est en fer sera passé au feu, et ce qui est en bois sera brûlé ou varlopé, les cuirs seront raclés, lavés, et ensuite passés à l'huile, les toiles seront lessivées.

On laissera les écuries ouvertes pendant quelque temps pour bien les aérer et sécher ; on pratiquera même des ouvertures dans les murs pour la circulation de l'air.

Après avoir employé ces moyens, il convient (pour ne laisser aucune inquiétude pour l'avenir) d'user des procédés indiqués par Guiton de Morveau, pour la désinfection de l'air dans les lieux habités.

Ils consistent à mettre dans une terrine vernissée une once de sel marin (muriate de soude) en poudre, et trois gros d'oxide de manganèse, également bien pulvérisée ; verser sur ce mélange une once d'acide sulfurique concentré (acide vitriolique), étendu préalablement dans une égale quantité, et poser la terrine sur un feu léger dans le lieu à désinfecter. Cette dose suffit dans un local de 6 mètres (18 pieds) de long, sur 4 mètres (12 pieds) de largeur. Elle doit être augmentée dans la proportion de l'étendue du local. Cet appareil étant disposé de cette manière, il faut fermer avec soin toutes les ouvertures du lieu à désinfecter, et une heure après on pourra les rouvrir.

Si le local était très-grand on pourrait doubler et même tripler l'appareil.

Il faut avoir soin de ne pas s'exposer à respirer les vapeurs qui se dégagent pendant l'opération, et d'enlever du local tous les objets qui pourraient être altérés par la vapeur acide, tels sont le cuivre, le fer, les étoffes colorées.

Après ces procédés, les animaux pourront être replacés dans les lieux désinfectés.

Ces instructions ont été fournies par l'artiste vétérinaire Tressignies, de Douai. La vigilance et les soins éclairés dont a fait preuve cet artiste, dans cette ville, à l'occasion des chevaux morveux, et dans les communes voisines où régnait la maladie épizootique, fait honneur à l'école impériale d'Alfort, dont il est élève.

Abeilles.

L'éducation de cet utile insecte, si long-temps négligée dans le département du Nord, continue à devenir l'objet de l'attention de plusieurs agriculteurs.

Récoltes en 1810.

Récolte *en blé; — méteil; — épeautre; — seigle; — orge.* — Bonne généralement pour la qualité du grain : moins de paille qu'en 1809. — La récolte aurait été complète si les pluies qui ont été abondantes au moment de la semaille, n'avaient altéré le grain confié à la terre, au point de faire recommencer de semer dans plusieurs endroits. A cette cause se sont joints l'extrême humidité de l'hiver, les gelées tardives, la grande sécheresse pendant avril, mai et juin, qui a altéré la quantité de la paille; le vent du nord qui a régné pendant ces trois mois, et le manque de pluie au moment de la maturation, la carie a infesté le blé dans plusieurs parties, notamment dans l'arrondissement d'Avesnes et dans celui de Lille ; on s'y est plaint aussi, pour la même production, d'un insecte que le laboureur désigne sous le nom de *harangs.*

En avoine. — Médiocre à cause de la sécheresse.

En fèves. — Pas demi-récolte.

Les apparences d'abord étaient belles, mais la sécheresse leur a nuit, et un puceron qui paraît lui devoir l'être,

a détruit les gousses et rongé les feuilles. Il est des endroits où elles ont totalement manqué.

En lin de fin. — Un tiers de récolte, à cause de la sécheresse.

En lin de gros. — Bonne dans l'arrondissement de Dunkerque, assez bonne dans ceux de Lille et d'Hazebrouck, très médiocre dans les autres.

En tabac. — Généralement médiocre en quantité, mais excellente en qualité. Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, on s'est plaint, pour cette production, de la sécheresse et d'une maladie appellée la *rouille.* Les apparences étaient d'abord très-mauvaises par-tout; mais la beauté de l'arrière saison a réparé tout le mal.

En colza. — Assez bonne dans l'arrondissement de Dunkerque; à peine demi-récolte par-tout ailleurs. — Pluies et gelées d'hiver. L'humidité et la mauvaise disposition de la terre, au moment de la plantation, n'ont pas laissé assez de force à la plante pour résister aux gelées.

En oliettes... — Bonne dans l'arrondissement de Lille. — Assez bonne ailleurs.

En cameline. — Idem.

En chanvre. — Bonne.

En hivernage. — Guères plus que demi-récolte.

En prairies naturelles. — Plus que demi-récolte. — Froid en avril et mai.

En trèfle. — Deux tiers de récolte. — La sécheresse a nuit à la première récolte.

En Luzerne. — Plus que demi-récolte.

En sainfoin. — Plus que demi-récolte. — N'est pas généralement cultivé.

Plantations communales.

Il a été planté, en 1810, en vertu de différens arrêtés du Général Préfet, sur des terrains appartenans aux communes ou aux hospices, 1373 ormes; 2737 bois-blancs; 144 peupliers d'Italie; 58 tilleuls; 4650 saules; 502 arbres d'espèces non désignées.

Suivent les détails de cette plantation.

Communes.	Emplacemens plantés.	Nombre d'arbres montans.	Nombre de saules.	Espèces d'arbres ou de plantes.
Hazebrouck. .	Nouvelle place.	58 205	» »	Tilleuls. Bois-blancs.
Armentières. .	Promenades. . .	60	»	Bois-blancs.
Camphin en P.	Plantis.	60	»	Bois-blancs.
Croix.	Place.	20 12	» »	Ormes, 1.re q.té Bois-blancs.
	Cimetière. . . .	25	»	Ormes, 1.re q.té
Lille.	Nouv. voierie. .	144	»	Peupl. d'Italie.
Noyelles. . .	La place et un flégard. . . .	71	»	»
Fressies.	Prés.	» 300	400 »	Saules. Bois-blancs.
Raillencourt. .	Place et Wareschaix.	270	»	Ormes.
Ribécourt. . .	Place.	800	»	Ormes.
	Wareschaix. . .	96	»	Ormes.
Rumily. . . .	Place.	144	»	Bois-blancs.
	Wareschaix. . .	90	»	Ormes.
Sailly.	Cimetière.	140	»	Ormes et bois-blancs.
Engle-Font. .	Place.	274	»	»
Aix.	Place.	244	»	Bois-blancs.
Bouchain. . .	Chaussées. . . .	360	»	Bois-blancs.
	Biens commun.[1]	»	4250	Billes de saules.
Valenciennes.	Cimetière. . . .	157	»	»
Condé.	Wareschaix. . .	1282	»	Bois-bl. picards.

Plantations des dunes.

Il ne reste à la disposition du Gouvernement, dans les dunes à l'ouest du port de Dunkerque, qu'une partie située entre les propriétés du sieur Desforges, et la ferme des criques; le reste a été aliéné. Cette partie contient 4291 ares; sur cette quantité 721 sont couverts d'herbes, les sables en sont fixés. Il ne reste plus à planter que 3184 ares en crêtes, collines et rampes, et 386 en bas-fonds.

La plantation en a été ordonnée par arrêté du Préfet, du 15 novembre 1809, approuvé par M. le Conseiller d'état le 30 décembre.

Les 386 ares de bas-fonds doivent l'être en aulnelles avec racines, prises dans le pays, à raison de 90 par ares.

Les crêtes, collines et rampes le seront en boutures de toute sorte de bois tendre, pris dans le pays, tels que saules ordinaires, saules salins, peupliers du pays et autres qui se plaisent sur les bords de la mer et provenant de souches de 10 à 12 ans au plus, à raison de 232 par ares.

Les aulnelles auront de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres de hauteur, et seront enfoncées en terre de 48 à 65 centimètres.

Les boutures auront depuis 1 mètre 95 centimètres jusqu'à 3 mètres 90 centimètres de hauteur; seront plantées à 33 cent. de distance les unes des autres; seront enfoncées en terre depuis 95 centimètres jusqu'à 1 mètre 95 cent.: de sorte que les plus longues soient placées depuis la crête jusqu'au tiers des rampes; les moyennes depuis le tiers des rampes jusqu'à environ leur pied, et les plus courtes au bas des rampes. Les tiges des plus courtes boutures devront excéder le terrain de 65 centimètres.

La plantation sera faite en allant de l'ouest où elle sera commencée, à l'est vers le port; et attendu que les vents régnans sur la côte sont nord-ouest, elle sera conduite au cordeau, sur des lignes perpendiculaires à la direction nord-ouest, et espacées entr'elles de 13 décimètres. A mesure qu'elle se fera, on applanira les monticules escarpés qui se trouvent en quelques endroits sur le terrain, et qui se refuseraient à toute plantation.

Entre les lignes de la plantation seront fixées des épines sèches dites Rhamnoïdes, afin d'arrêter provisoirement les sables, et de les empêcher d'ensevelir les jeunes plants.

Toute la plantation sera renfermée par une haie continue,

d'une longueur développée d'environ 3750 mètres courans, composée des mêmes bois que la plantation et assortis de de même, à l'effet d'empêcher tout passage au travers, et de prévenir les dilapidations.

Deux cabanes seront construites pour deux gardes, qui seront attachés à cette plantation.

L'adjudication a été passée le 27 février 1810, à la Préfecture, au sieur Etienne Desforges, propriétaire et cultivateur à Petite-Synthe; un garde spécial y a été préposé, et un arrêté de police du 12 juin, approuvé le 6 août, prescrit les mesures propres à la conservation du planti.

Moitié à-peu-près de la plantation des dunes a été effectuée en février et mars 1810; les plants ont bien repris et promettent un entier succès.

Plantation du franc bord de la cunette.

A partir du sas à quatre écluses, dans la longueur de 1250 mètres compris dans l'intérieur de la ville, le franc bord de la cunette, côté de la ville, dont la largeur est de 12 mètres, sera planté de deux rangées d'ormes hollandais à larges feuilles, (514 arbres) parallèles, ayant 17 centimèt. de tour ou grosseur au milieu de la tige, et conservant 4 mètres 87 centimètres de distance les uns des autres. Ces rangées seront distantes l'une de l'autre de 7 mètres 15 centimètres; les 4 mètres 87 centimètres restans, côté du canal, seront affectés au chemin de hallage.

Bois et forêts.

Dans le courant de 1810, les semis effectués par les Gardes ont fait employer 2 hectolitres 40 litres de glands; ils ont de plus fait 244 mètres de fossés et réparé 120 mètres de chemin.

Les Adjudicataires ont de plus exécuté 77,201 mètres de fossés, 7185 mètres de rigoles, et réparé 3247 mètres de chemin et 6 ponts.

Suit l'état des plantations effectuées en l'an 1810.

Arrondissemens forestiers.	PLANTATIONS EFFECTUÉES PAR LES Gardes.		Adjudicataires.	
	hautes-tiges.	basses-tiges.	hautes-tiges.	basses-tiges.
Avesnes. . . .	540	64260	»	6000
Le Quesnoy.	700	266500	»	»
Valenciennes.	2392	55632	6900	150300
Douai.	»	54700	7642	373390
Lille..	»	9550	2184	513200
	3632	450642	16726	1042890

INDUSTRIE, COMMERCE.

Le commerce du département a pour objets principaux, les produits de la culture, ceux de ses manufactures, l'entrepôt, la pêche. En temps de paix, le commerce interlope du port de Dunkerque est du plus grand produit.

Les manufactures, fabriques et usines du département dans le règne minéral, sont :

Une fonderie en vieux fer, à Dunkerque, une autre à Raismes.— Un fourneau, 13 forges, 3 fonderies, 3 platineries, 5 clouteries, dans l'arrond. d'Avesnes. — La fonderie nationale de canons, à Douai. — Une manufacture impériale d'armes à feu, à Maubeuge. — Un atelier en grand de quincaillerie, à Maubeuge. — La fabrique de lances et harpons pour la pêche

de la baleine; celle d'hameçons de toutes dimensions pour la pêche de la morue et du poisson frais, à Dunkerque, qui chôment depuis la guerre. — La fonderie de barettes et clous en cuivre pour la marine, à Dunkerque. — La fabrique perfectionnée de fers blancs et fers battus, à Douai, Lille. — Celle de chaudières à bière, dans les six principales villes. — Environ cent ateliers d'orfévrerie. — 6 verreries en verre noir; — 3 en verre blanc. — Une manufacture de porcelaine, à Lille. — Une, *idem*, de grès façon anglaise, à Douai. — 5 manufactures de faïence commune. — 86 manufactures de poteries de terre et pannes, dans douze à quinze communes. — Une manufacture de poterie en grés, à Sars-Poteries. — 3 manufactures de carreaux rouges très-estimés, près d'Avesnes. — Des ateliers de fabrication de briques par-tout le département. — 31 tuileries. — Plus de cent fours à chaux. — 71 raffineries de sel marin. — 2 fabriques artificielles de salpêtre, et une raffinerie de salpêtre, à Lille. — Des ateliers d'ouvrages en marbre, sur-tout dans l'arrondissement d'Avesnes. — 4 grandes exploitations de charbon de terre, *dites* d'Anzin; d'Aniches; Fresnes, Vieux-Condé. — Une exploitation de cendres fossiles, à Sars-Poteries. — Des exploitations de tourbes, dans plus de soixante communes. — Une grande exploitation en grès propres à faire des pavés, dans les arrondissemens de Douai, Cambrai, Avesnes. — Celles des pierres de tailles et moëlons bleus et blancs; du sable; de la terre à poterie. — Enfin, un établissement d'eaux et boues minérales à St.-Amand.

Les fabriques, manufactures et usines du règne végétal; sont:

1082 moulins à farine et à bray, dont 251 mus par l'eau, et le reste par le vent. — 29 amidonneries. — 988 brasseries dans 435 communes. — Des ateliers de préparation de la levure de bière, à Lille, Douai, Cambrai. — Beaucoup de distilleries d'eau-de-vie de grains. — Quelques fabriques de cidre peu importantes. — Environ 450 tordoirs ou moulins à huile, presque tous mus par le vent. — 2 ateliers d'épuration d'huile, à Lille. — 30 savonneries. — 2 moulins à eau à moudre écorces, à Douai et au Catteau. — Une vaste fabrique de lin de gros et de fin; répandue dans un grand nombre de communes rurales, sur tous les points du département. — Plus de 40,000 rouets en activité pour la filature du lin de gros, dans les arrondissemens de Lille et Hazebrouck spécialement. — Une filature naissante de lin

à la mécanique. — Plus de 10,000 rouets activés par la filature du lin de fin. — 540 moulins et 188 rouets occupés à la retorderie du fil au gros et à dentelle. — Une vaste filature de coton, répandue sur plusieurs points du département, comptant spécialement dans l'arrondissement de Lille, plus de 200 *mulh-jenny*, environ 60 continues, et plus de 2000 petites mécaniques; à Bergues, à Vaucelle près Cambrai, et à Douai, des manufactures qui embrassent la filature et le tissage de coton.—Les seuls fabricans de Roubaix ont fait monter plus de 60 assortimens de *mulh-jenny*, dont 16 dans des communes voisines. — Plus de 300 métiers battans pour la fabrication de linge de table. — 750 métiers battans pour toiles à matelas, gingas et autres toiles de lin en couleurs, toiles de fil de lin et coton de couleurs.— 125 métiers battans pour fabrication de cordons de lin. — 2 fabriques de lacets à Lille. — Plus de 7000 métiers battans en toiles de coton de toutes sortes, notamment dans les arrondissemens de Lille, Douai et Cambrai. — 7000 métiers battans en batistes, en gazes de fil de lin, en linons ou clairs unis, dans les arrondissemens de Cambrai, Avesnes et Douai. — De belles blanchisseries de toilettes, à Valenciennes et Cambrai. — Beaucoup de blanchisseries de toile ordinaire et de fil. — Les deux grandes et importantes fabriques de dentelle, l'une ayant pour chef-lieu Valenciennes et l'autre Lille, et occupant, dans ces deux communes et dans quelques autres des arrondissemens de Douai, Hazebrouck, Dunkerque et Avesnes, plus de 25,000 ouvrières. — L'immense fabrication de nankins, nankinets, qui a Roubaix pour chef-lieu, et a fourni jusqu'à 100,000 pièces dans une année, s'étendant à Seclin, Lannoy, etc. — 200 métiers battans en satins-coton, velours, basins, toiles à carreaux. — Plusieurs manufactures d'impression de toiles de coton, de lin. — 3 petites papeteries. — Une imprimerie sur batistes à Valenciennes. — 4 fabriques de cartes à jouer, à Lille. —Quelques ateliers de corderie. — Une manufacture de bimbeloterie établie depuis quelques années à Valenciennes, occupant déjà cent ouvriers. — La culture et la préparation de la chicorée-café, dans la commune d'Onnaing; il y en a 28 fabriques et 4 à Quaroube. — La culture et la fabrication du tabac, sur-tout à Dunkerque et à Lille. — Le raffinage de sucre, à Lille. — Le commerce en grand du bois de charpente, de menuiserie, dans l'arrondissement d'Avesnes, occupant 330 ouvriers. La boissellerie, qui, dans le même arrondissement, emploie 330 ouvriers et fournit toutes sortes

d'ustensiles de ménage. — La fabrication très-considérable de tonnes à huile, à bière. — Des chantiers de construction maritime, à Dunkerque; 30 chantiers de construction, pour la navigation des fleuves et rivières, en partie en stagnation. — La fabrication et le commerce d'allumettes, qui, de tems immémorial, sont particuliers à la commune de Raimbeaucourt, près Douai. — L'exploitation des roseaux dans les moëres, pour servir à la couverture des maisons. — Le commerce très-considérable de charbon de bois, dans l'arrondissement d'Avesnes.

Les fabriques, manufactures et usines du règne animal, sont :

120 tanneries, exploitant environ 700 fosses. — 50 corroyeries. — 50 mégisseries. — Une corroyerie-maroquinerie, façon anglaise, à Douai. — Les considérables fabrications de fromage dit de *Bergues*, dans l'arrondissement de Dunkerque, et de *Maroilles* dans celui d'Avesnes. — La préparation et le commerce en grand du beurre, dans les mêmes arrondissemens. — La filature au grand rouet dans les arrondissemens de Lille et Avesnes, de toute la laine employée par les fabriques du département, en gros draps, couvertures, etc. — La peignerie de laine, qui a pour chef-lieu Tourcoing, occupe plus de 600 ouvriers, et fournit cette laine sayette qui s'expédie filée et non filée. — La filature de la laine peignée, qui fournit ses produits à la fabrique d'Amiens et à la manufacture des Gobelins, à Paris, occupant 3400 ouvriers. — La fabrication des cardes à peigner la laine, à Lille et Douai. — 14 fabricans de draps, à Lille, 1 à Haubourdin. — 120 métiers battans, en ras ou tricots calmoucks, à Tourcoing, Roubaix, Lannoy, — 430 métiers battans, en molletons, dans les mêmes communes et à Lille. — La grande fabrique de cazées, tricots, serges, qui, dans 17 communes de l'arrondissement d'Avesnes, occupe 520 ouvriers. — 6 fabricans de couvertures de laine, à Lille, et quelques-uns dans l'arrondissement d'Avesnes. — La fabrique de camelots de Lille, n'occupant plus que 200 métiers battans. — La fabrique de calmandes, à Roubaix, n'occupant plus que 220 métiers battans. — La fabrication de flanelle, molletons et gros draps, à Godewaersvelde et environs, arrondissement d'Hazebrouck. — La fabrique de pannes ou *tripes* de velours, à Lannoy. — Une manufacture de velours d'Utrecht et de moquette à tapis, à Lille. — Une petite fabrique de cordons de laine, à Bailleul. — La bonneterie, qui a son siège principal sur

4 points du département, à Armentières, St.-Amand, Solre-Libre et Cambrai. — La fabrication de chapeaux, à Lille, Douai, Cambrai. — 5 ateliers d'ouvrages en cornes, à Lille, et 5 tourneurs en os. — La pêche de la baleine, de la morue, du hareng, à Dunkerque, qui chôme.— Celle du poisson de mer frais, à Dunkerque et Gravelines.

Filatures de coton.

Cette branche importante de l'industrie nationale ne cesse de prendre de l'accroissement dans le département du Nord, malgré le haut prix des matières premières: ses produits sont en très-grande partie absorbés par les manufactures locales.

D'après des renseignemens exacts, recueillis vers le milieu de 1809, celle dont Tourcoing et Roubaix sont chef-lieu, ne consommait à cette époque que des filés du N.° 30 au N.° 80. Une fabrique seulement de l'arrondissement, filait depuis le N.° 70 jusqu'à 130, et même jusqu'à 150 (celle de MM. Gombert et Woussen, à Houplines; dans les filatures de Cambrai et Vaucelles, les N.°s 25 à 75 sont ceux que l'on filait alors plus habituellement.

A Douai, la majeure partie des produits de la belle fabrique du sieur Gautier-d'Agoty était, à la même époque, dans les N.°s 40 à 60, tant chaîne que trame, parce que ces N.°s sont d'un placement moins difficile dans le commerce; mais comme le tissage y comprenait déjà des mousselines dont la chaîne est dans les N.°s 80 et 90, et la trame dans les N.°s 100 à 110, l'Entrepreneur a consacré des *muhl-jennys* à lui fournir de ces filés, pour entretenir les métiers montés pour ce genre de tissu. Cette manufacture prend de jour en jour un accroissement sensible; elle verse sans interruption dans le commerce des produits recherchés par les manufactures de tissage et d'impression.

Nota. Le numérotage indique la quantité d'écheveaux que contiennent 489 grammes 146 milligrammes. Ainsi le N.° 110 annonce 110 écheveaux. La longueur du fil qui compose chaque écheveau dans l'arrondissement de Lille, varie depuis 760 mètres 252 millimètres jusqu'à 956 mètres 808 millimètres. A Douai elle est déterminée à 832 mètres, ce qui fait que le N.° 100 de cette filature est, à peu de choses près, le N.° 108 des filatures anglaises.

Dès l'exposition publique des produits de l'industrie nationale en 1806, nos filateurs du département avaient

fourni des échantillons jusqu'au N.° 150; depuis, nos machines ont été perfectionnées de manière à atteindre au dernier degré de beauté; les préparations sont améliorées et la précision dans toutes les parties de manutention est aussi exacte, aussi rigoureuse que les calculs mathématiques. Aujourd'hui elles offrent de fournir au besoin des fils des N.os 150 à 200.

Notes historiques sur l'établissement de la filature et manufacture des Grands-Anglais, à Douai.

— Le 15 floréal an 13 (5 *mai* 1805), contrat d'union, souscrit par la généralité des actionnaires qui, sur la présentation du sieur Masclet, l'un d'eux, nomment le sieur Focard - Chateau, entrepreneur - directeur de la filature de coton dite des Grands-Anglais. — Le 15 brumaire an 14 (6 *novembre* 1805) désistement du sieur Focard-Château dans l'assemblée générale des actionnaires, à la suite de dissentions entre cet entrepreneur et l'actionnaire qui l'avait présenté. — L'établissement est fermé. — Le 12 juin 1806, délibération de l'assemblée générale des actionnaires, qui traite avec les sieurs Lolliot et Gautier pour la reprise de l'établissement. Les conditions sont le complétement des actions dont les nouveaux entrepreneurs garantissent l'intégrité et les intérêts par hypothèques sur immeubles. Les actions non complétées sont censées abandonnées, aux termes du contrat d'union du 15 floréal an 13; les entrepreneurs déclarent ne pas vouloir profiter de cette condition, ils veulent rembourser, avec des facilités quant aux termes, les ¾ de la première mise aux actionnaires non continuateurs. — Le 1.er mars 1807, cession du sieur Lolliot au sieur Gautier-d'Agoty, de la moitié de l'établissement. Ce dernier est, depuis cette époque, seul propriétaire et directeur de la manufacture.

Les produits de cette manufacture sont; 1.° des cotons filés, chaîne et trame, tant en continues que par *muhl-jennys* et dans les N.os 20 à 120.

2.° Des calicots, perkales, basins et autres tissus. Ils ont fixé les regards du jury institué par décret impérial qui les a mentionnés honorablement dans son rapport pour les prix décennaux.

Filature du lin à la mécanique.

Un décret impérial du 7 mai 1810, offre le prix d'un

million à l'auteur du meilleur système de machines propres à filer le lin : un programme arrêté le 9 novembre 1810, présente les conditions du concours, il restera ouvert jusqu'au 7 mai 1813.

Le département du Nord ne devait pas être le dernier à entendre la voix de notre Empereur. Des mécaniques à filer le lin sont, depuis plusieurs mois, montées et en activité à Onnaing, chez ce même M. Giroud qui a introduit dans le département la fabrique, aujourd'hui si étendue, du *café chicorée* ; il mérite de réussir.

Mines de charbon de terre. — Nouvelles permissions. Concessions.

Dans les annuaires des ans XI, XII, XIII, XIV-1806, on a fait exactement mention des permissions de recherches de charbons de terre, ou concessions accordées par le Gouvernement : on croit utile d'en donner ici la suite jusqu'à ce jour.

18 *avril* 1806. — Décision ministérielle, qui accorde aux sieurs Danhiez, Carlos Regnault, Deledicque, Degland, Rochard, Despinoy, François, et compagnie, une permission provisoire d'un an, pour faire des recherches de houille, dans une étendue de terrain du département du Nord, limitée par le canal de Lille à Douai, à partir de la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à sa jonction à la Scarpe, puis par cette rivière jusqu'à 585 mètres des fortifications de la place de Douai ; ensuite par une ligne parallèle à ces fortifications, à la distance susdite de 585 mètres jusqu'à la rencontre d'une ligne droite partant de la porte de Béthune ou d'Esquerchin, et se dirigeant sur les clochers de deux Cuincy et d'Esquerchin, jusqu'à la rencontre des limites du département du Pas-de-Calais ; enfin, par ces limites jusqu'à leur intersection avec le canal de Lille à Douai, point du départ.

Du 20 juin 1806. — Décision du Ministre de l'intérieur, qui accorde au sieur Deulin, domicilié à Maroilles, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, une permission d'un an pour faire la recherche d'une mine de houille dans les terrains ci-après désignés, savoir : au midi par la rivière dite grande Helpe, depuis le pont d'Avesnes jusqu'à son embouchure dans la Sambre ; au couchant par la Sambre depuis cette embouchure jusqu'à celle du ruisseau dit des Grimours qui, de ce côté, sert de limites entre les communes de

St.-Remi-mal-bâti et d'Hautmont; au nord, par une ligne droite partant de cette embouchure du *rieux* des Grimours et se dirigeant sur le clocher de Beaufort, mais s'arrêtant à la grande route de Maubeuge à Avesnes, et au levant, par cette grande route depuis le pont d'intersection de cette route avec la ligne dont il vient d'être parlé, jusqu'au pont d'Avesnes sur la grande Helpe, point de départ.

Cette permission a été prolongée chaque fois pour un an par décisions ministérielles des 18 décembre 1807, et 25 novembre 1808. Il paraît qu'il ne s'est rien trouvé dans les échantillons qui ressemblât à de la houille, ou qui fit même présumer son existence. Le sieur Deulin a été invité, s'il persiste dans ce genre d'entreprises, à porter ses recherches vers un autre canton.

26 *juin* 1807. — Décision du Ministre de l'intérieur, qui accorde à la compagnie d'Aniche une nouvelle permission provisoire d'un an, date de ce jour, pour suivre ses recherches de houillle, sur une étendue de surface de 114 kilomètres carrés, ainsi limités; savoir: par une ligne droite tirée du clocher d'Erchin, se dirigeant sur Vitry, à la rencontre de la Scarpe, ensuite en remontant le cours de cette rivière jusques à la distance de 584 mètres des glacis de la place d'Arras, suivant une ligne parallèle à ce glacis, jusques à Sainte-Catherine; delà par une ligne dirigée sur Escurie; de ce lieu par une suite de lignes droites passant par Oppy, Yzelle, la Motte-Esquerchin, jusqu'au Cuinchy-Prevost, delà se dirigeant sur la porte d'Esquerchin, jusques 584 mètres des glacis de la place de Douai; de ce point par la route de Douai à Arras, jusques à Brebières, et delà par une ligne droite, tirée sur Erchin, point du départ.

15 *avril* 1808. — Décret impérial qui accorde à la société Bisson-Carpentier, tant en son nom qu'en celui de la société des mines de l'Aisnes, une permission provisoire d'une année, pour rechercher et extraire les mines de houille qu'elle prétend exister sur plusieurs communes de l'arrondissement de Cambrai. Les terrains seront délimités par une suite de lignes droites se dirigeant, savoir: d'Estourmel à Inchy, d'Inchy à Maretz, de Maretz à Vaucelles, et de Vaucelles sur Estourmel, point de départ.

3 *décembre* 1808. — Décision du Ministre de l'intérieur, qui accorde à la compagnie d'Aniches, la permission provisoire d'un an, date de ce jour, pour suivre les recherches de houille, dans une étendue de surface de 98 kilomètres

carrés. Le terrain est limité conformément au plan annexé à la pétition, savoir : par une ligne droite tirée du clocher de Flines, et se dirigeant par Raches sur Bernicourt ; delà par Ostricourt et Ognies jusques à Pont-de-Vendin ; delà par le canal de Lille jusques à l'embouchure du canal de La Bassée ; delà par une ligne droite dirigée sur Annœulin ; de ce dernier endroit par une suite de lignes droites passant par Camphin, la-Neuville, Mons-en-Pévèle, Pont de Beuvry, jusques à Coutiches ; et delà par une ligne droite aboutissant à Flines, point de départ.

11 *août* 1809. — Décision du Ministre de l'intérieur, qui accorde à la compagnie concessionnaire des mines d'Aniches, une permission provisoire d'un an, date de ce jour, pour suivre des recherches de houille dans une étendue de surface de 94 kilomètres et demi carrés. Ce terrain est limité par une ligne droite partant du pont de Pont-à-Vendin sur le clocher de l'église de Lens, delà suivra le chemin qui va joindre la grande route d'Arras à Béthune ; suivra cette route vers le midi jusqu'à la rencontre de la prolongation d'une ligne droite tirée du clocher de Méricourt sur le clocher d'Esquerchin, à laquelle rencontre il sera planté une borne ; suivra cette ligne droite prolongée au levant jusqu'à 2700 mètres au-delà du clocher d'Esquerchin, au bout de laquelle ligne il sera mis une borne ; delà par une ligne droite dirigée vers le nord sur le pont d'Auby, suivra le canal de Douai à Lille, jusqu'au pont de Pont-à-Vendin, point de départ. La compagnie devra établir principalement ses travaux de recherches sur les territoires de Beaumont, Drocourt, Rouvroy et Méricourt.

8 *décembre* 1809. — Décision ministérielle qui autorise provisoirement la compagnie d'Anzin à faire, pendant un an, des recherches de houille sur le territoire de Thivencelles, dans un arrondissement de terrain limité à l'est par le département de Jemmappes, à l'ouest par la concession de Fresnes, au nord par celle de Vieux-Condé, et au midi par celle de St.-Saulve.

8 *décembre* 1809. — Décision ministérielle qui accorde, à la compagnie d'Anzin, une permission provisoire d'un an, pour faire des recherches de mines de houille dans les environs de St.-Amand, sur une étendue de terrain limitée au sud et à l'est par les concessions d'Anzin, Raismes et Fresnes, au nord et à l'ouest par les chemins de Marchiennes à St.-Amand, de St.-Amand à Maulde et par la rivière de l'Escaut.

22 *juin* 1810. — Décret impérial qui approuve les cessions faites par actes des 31 octobre 1807 et 1808, par les concessionnaires des mines de houille de St.-Saulve, près Valenciennes, à la Société d'Anzin, de l'exercice des droits résultant du décret impérial du 11 thermidor an 12, portant concession pour 50 ans desdites mines aux sieurs Theffries, etc. — Ledit décret du 11 thermidor, et celui du 25 germinal an 13, portant rectification des limites, sont confirmés en faveur de la Société d'Anzin.

Limites rectifiées de la concession St.-Saulve, décret du 25 germinal an 13.

A l'est depuis le clocher de Sebourg en passant au moulin de Sébourquiau, suivant ensuite la rivière d'Honnelle jusqu'au moulin de Crepin; au nord par une ligne partant de ce point et se dirigeant sur le pont d'Escaupont, sur l'Escaut; à l'ouest par l'Escaut depuis ce pont jusqu'à l'embouchure du canal Ste. Catherine; et au midi par une ligne droite partant de cette embouchure et se dirigeant sur le clocher de Sebourg, point du départ.

Nouvelles usines depuis l'an 14.—1806.

Forge à Cousolre. — Décret impérial, palais des Tuileries, du 18 août 1807, qui autorise le sieur Louis-Jos. Vautier, maître de forges, à Maubeuge, de faire construire dans la commune et sur la rivière de Cousolre, la grosse forge qu'il y a établie, en remplacement d'une fonderie qui y existait, et qui a été détruite dans les temps de trouble. Le propriétaire de cette forge sera tenu d'ensemencer tous les ans, en espèces d'arbres propres au terrain, et sur l'indication de l'Administration générale des forêts, un hectare de terrain dans les vacans qui ne seraient pas à plus de cinq kilomètres de son établissement.

Verrerie à Trélon. — Décret impérial, au camp impérial d'Osterode, 25 mars 1807, qui autorise le sieur Mérode Vesterloo, maire de Bruxelles, à établir à Trélon, une verrerie qui, dans aucun cas, ne pourra pas avoir plus de huit pots.

Moulin à Rieulay. — A la suite d'un coup de sonde donné il y a quelques années, pour la recherche du charbon de terre, une belle fontaine à jailli sur le territoire de Rieulay, et fournit constamment depuis un bon volume d'eau.

Par décret impérial du 13 août 1810, le sieur Dépinoy

a été autorisé de construire un moulin à moudre le grain sur cette fontaine, à la charge par le concessionnaire de se conformer aux dispositions imposées par les réglemens applicables à ces sortes d'établissemens, et particulièrement aux dispositions suivantes :

1.° Le concessionnaire sera tenu de démolir le mur du bassin qu'il a construit, sans autorisation et beaucoup trop près de la rivière, et de le rétablir à dix mètres de la crête intérieure du talu de la digue, ainsi qu'il est indiqué sur le plan et profil joint au rapport de l'Ingénieur en chef du département.

2.° Ce nouveau mur aura une épaisseur égale au tiers de sa hauteur, et il sera construit solidement, afin qu'on n'ait pas à craindre une chûte subite qui interromprait le passage sur la digue.

3.° Le pont sous lequel passent les eaux de la source pour se rendre dans le traitoire, sera construit également avec solidité et entretenu avec soin par le propriétaire, de manière à ce que la partie de la digue sur laquelle il est situé, soit toujours maintenue en bon état.

4.° Après la confection des travaux ordonnés, il en sera dressé procès-verbal, dont une ampliation sera remise au secrétariat de la Préfecture, et une autre ampliation déposée aux archives de la Mairie pour y avoir recours au besoin.

Dans le cas où pour le service de la navigation ou tout autre objet d'utilité publique, il plairait au Gouvernement d'ordonner sur le cours d'eau de Rieulay, des changemens et travaux qui deviendraient préjudiciables à l'établissement autorisé, et qui même en nécessiteraient la suppression, cette circonstance, dans aucun tems, ne pourra donner lieu à une demande en dommage et indemnité.

Poudres et salpêtres.

M. Mallet, à Lille, commissaire en chef, pour les départemens du Nord, de Jemmappes, de la Lys, de l'Escaut, du Pas-de-Calais et des Bouches-de-l'Escaut.

Trois entreposeurs, à Mons, Gand, St.-Omer.

Six gardes-magasins, dont trois dans le département du Nord :

MM. Aubin, à Lille.
Teinturier, à Valenciennes.
Carpentier, à Dunkerque.

Vingt-quatre salpêtriers commissionnés par le Ministre

de la guerre, dont douze dans le département du Nord; savoir :

MM. Nicolas Bertrand. — Pour les cantons du Catteau, Landrecies, Avesnes.
Joseph Dubucq. — Solre-Libre, Trélon, Bavay, les deux cantons du Quesnoy.
Quentin Lefebvre. — Trois cantons de Valenciennes, deux de St.-Amand, celui de Solesmes, de Bouchain.
Hubert Moulan. — Cantons de Condé, Marchiennes, Pont-à-Marcq, Templeuve.
Théophile Lafuite. — Cantons de La Bassée, et trois autres du Pas-de-Calais.
Louis Thiébaut. — Trois cantons de Douai, celui d'Orchies.
Joseph Giraudon. — Deux cantons de Cambrai, ceux d'Arleux, Seclin, Haubourdin.
Benoît Giraudon. — Cantons de Carnières, Clary.
Isidore François. — Cantons de Lannoy, Roubaix, Armentières.
Pierre Debien. — Canton de Marcoing, et six du Pas-de-Calais.
Augustin Bertrand. — Cantons de Maubeuge, Berlaimont.
Lecherf, pour les communes de Fives, Hellemmes, Mons-en-Barœul, LaMagdeleine, Faches, Lezennes, Ronchin, Esquermes, Wazemmes, St.-André, Lambersart, Marquette, Wambrechies.

Direction du commerce du département du Nord à l'étranger pendant les années 14-1806, 1807, 1808, 1809.

Les annuaires statistiques des ans 11, 12, 13 et 1806, présentent cet apperçu pour les années 10, 11, 12 et 13. Voici celui des quatre années qui ont suivi ; on continue à l'extraire du registre des passe-ports à l'étranger, que le Préfet a seul le droit d'expédier.

Domicile des porteurs de passe-ports.	NOMBRE DE PASSE-PORTS. ANNÉES 14-1806.	1807	1808.	1809.	MOTIFS du passe-port demandé par le commerce.
Lille.	57	42	57	59	filterie, dentelles, cotons, épiceries, porcelaines.
Dunkerque. .	20	30	17	16	Spéculations maritim.
Valenciennes.	23	15	16	12	Toilettes et dentelles.
Honnechy. . .	12	2	9	7	Toilettes.
Tourcoing. .	8	4	6	6	Laines.—Manufacture locale.
Cambrai. . .	4	4	4	4	Affaires particulières.
Douai.	2	3	3	1	Idem.
Caudry. . . .	2	2	3	2	Toilettes.
Wazemmes. .	3	2	1	2	Artistes, et aff. partic.
Mauroy. . . .	2	2	1	1	Toilettes.
Bertry.	2	2	2	1	Idem.
Bazuel.	»	»	2	2	Idem.
Aulnoy. . . .	2	1	»	»	Brodeur.
Morbecque. .	2	1	»	»	Affaires particulières.
Esquermes. .	2	1	»	»	Idem, et commerciales.
Haubourdin. .	2	1	»	»	Idem.
Proville. . . .	1	1	1	1	Toilettes.
Avesnes. . . .	1	1	1	1	Idem.

Trois à Bailleul, trois à Cassel, deux à Lannoy, Comines, Bouchain, Lambersart, Solre-Libre, Liessies; et un dans chacune des communes de Fontaine-au-Pire, Marquette, Rubrouck, Gravelines, Wattrelos, Busignies, Wargnies-le-Petit, Winnezeele, Neuville, Solesmes, Cappelle (Lille), Somain, Remy-Chaussée, Raimbeaucourt, Douchy, Amand (St.), Fives, Beuvrages, Wattignies, Hazebrouck, Fourmies, Boeseghem, Caëstre, Moëres (Les), Maroilles, Bergues, Trélon, Armentières, Le Quesnoy, Teteghem, Hallennes-les-Haubourdin, Bourbourg, Le Catteau.

Pays étrangers vers lesquels se sont dirigés les voyageurs.

NOM DES PAYS ÉTRANGERS.	ANNÉES 14-1806.	1807.	1808.	1809.
Allemagne.	10	2	12	15
Amérique, États-Unis. .	6	8	»	»

NOMS DES PAYS ÉTRANGERS.	ANNÉES 14-1806.	1807.	1808.	1809.
Bavière.	„	„	„	4
Berg, grand-duché.	„	„	„	1
Dannemarck.	2	„	„	1
Emden.	2	„	„	„
Espagne.	1	1	6	11
Flessingue.	„	8	„	1
Francfort.	12	7	6	7
Hambourg.	6	4	3	1
Hanovre.	„	1	„	„
Hollande.	94	69	90	72
Hongrie.	„	„	„	1
Italie.	10	4	3	3
Leipsick.	5	6	4	4
Martinique.	„	„	1	„
Naples.	„	„	1	1
Norwège.	„	„	„	2
Papenbourg.	„	1	„	„
Pologne.	„	1	1	„
Portugal.	„	„	2	„
Prusse.	9	1	2	1
Saxe.	4	3	3	1
Suisse et grisons.	9	9	5	9
Westphalie.	„	„	2	2
Wurtzbourg.	„	„	1	„

Toujours l'Angleterre est retranchée de nos relations commerciales. Cela dure depuis l'an 12. Il est dans la volonté du Gouvernement que cela soit ainsi, et du devoir de tout bon français de s'y conformer rigoureusement. — On sentira quelle perte résulte pour l'Angleterre de cette interruption de relations commerciales avec le département du Nord, en observant qu'en l'an 10, dernière année où elles ont été permises, le nombre des passeports pour l'Angleterre a été de 63 sur 164. — Au reste, la perte a été pour nos ennemis: nos relations à l'étranger n'ont fait que changer de direction, puisque le nombre des voyageurs pour affaires commerciales n'en a pas diminué, ainsi que le prouve un simple tableau comparatif qui suit :

Nombre de passe-ports délivrés.

An 10.	164.	—	An 14-1806.	168.
An 11.	134.	—	An 1807.	129.
An 12.	135.	—	An 1808.	142.
An 13.	137.	—	An 1809.	138.
Terme moyen. .	142.		Terme moyen. .	144.

Sur les 577 passe-ports expédiés durant les quatre années et cent jours, un cinquième, à-peu-près, a été accordé à des personnes voyageant pour affaires particulières, entr'autres à cinquante-une femmes, dont une anglaise, quatre américaines, retournant dans leur pays par autorisation du Gouvernement, et les autres allant presque toutes rejoindre leurs maris, officiers ou employés dans l'armée française; elles ont emmené vingt-un enfans. Tous les autres passe-ports avaient pour objet des affaires commerciales.

Encore pendant les quatre années les passe-ports délivrés pour la Suisse, les Grisons, l'ont été à des pâtissiers, confiseurs, Suisses ou Grisons d'origine.

Conseils de Prud'hommes à Lille et à Roubaix.

Un décret impérial donné à St.-Cloud, le 6 juillet 1810, ordonne qu'il sera établi à Lille un Conseil de Prud'hommes, composé de cinq membres, dont trois seront choisis parmi les marchands et fabricans, et les deux autres parmi les chefs d'ateliers, ou les ouvriers patentés.

Un autre décret impérial donné à Trianon le 7 août 1810, établit à Roubaix un Conseil de Prud'hommes, composé de sept membres, pris parmi les marchands et fabricans, soit de nankins, créponis, satinades et autres étoffes de coton, soit de prunelles, calmandes et satins turcs.

La juridiction de chaque Conseil s'étend sur tous les marchands, fabricans, contre-maîtres, commis, chefs d'ateliers, teinturiers, ouvriers, compagnons et apprentis, travaillant pour la fabrique du lieu ou du canton de la situation de la fabrique, quelque soit l'endroit de la résidence des uns et des autres.

Les appels se portent au tribunal de commerce de Lille.



Membres du Conseil de Prud'hommes de Roubaix.

MM. Florin-Delbecque, Président.
Al. Decrême, fabricant.
Boyaval-Roussel, idem.
Lepers-Delbecque, idem.
Grimonprez-Bultot, chef d'atelier et fabricant.
Carlos Florin, idem, idem.
Recquillart-Holbecq, idem.
Floris-Defrenne, fabricant. } Suppléans.
Houzet-Delos, idem. }

Brevet d'invention.

Le sieur Denisart, propriétaire, à Lille, a obtenu en mai 1810, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour la construction d'un fourneau destiné à faire suer la mitraille en masse.

A Cambrai, un ancien ouvrier en tapisserie, le sieur Jean-Bapt. Baert, âgé de 80 ans, obtient par décret impérial du 7 février 1809, une pension annuelle de 200 francs, sur les fonds communaux de la ville.

Foires.

Amand (St.) — Pentecôte.
Armentières. — 9 mai. — 18 juin. — Premier lundi de septembre.
Avesnes. — Mercredi après la quasimodo. — Premier septembre. — Premier dimanche d'août.
Bailleul. — Premier dimanche après la fête Dieu.
Bassée (la). — 19 janvier. — 19 avril. — 19 juillet. — 19 octobre.
Bavai. — 15 août. — Premier lundi de carême.
Bergues. — Lundi après la Toussaint. — Dimanche après St. Luc. — Dimanche des Rameaux. — Premier dimanche après Pâques. — Dimanche de la Trinité.
Bollezeele. — 5 mai. — Premier septembre.
Bourbourg. — Troisième dimanche de septembre. — 24 juin.
Cambrai. — 28 octobre. — Premier mai.
Cassel. — A la fête Dieu.
Catteau (le) — 22 septembre. — 22 mai.
Comines. — Premier marché après la St. Denis.
Condé. — Premier octobre.
Cysoing. — Mardi après l'Ascension.

Douai. — Premier août. — Premier octobre.
Dunkerque. — Premier janvier. — 24 juin.
Esquelbecq. — Mardi avant la Pentecôte. — Mardi après St. Jean. — Mardi après la nativité de la Vierge.
Estaires. — 22 juillet. — 25 octobre.
Estrœungt. — 4 juillet. — 25 août. — 12 novembre.
Gravelines. — 15 août.
Hazebrouck. — 11 juin. — 3.e dimanche d'août.
Herzeele. — 15 août.
Hondschoote. — Deuxième dimanche de juillet. — Lundi après la Pentecôte.
Lagorgue. — 2 et 3 mai.
Landrecies. — Quatrième lundi de carême. — Jour de St. Luc.
Lannoy. — Deuxième dimanche d'octobre.
Lille. — St.-Louis.
Maubeuge. — Troisième dimanche de septembre.
Merville. — 15 septembre.
Orchies. — Dimanche après la nativité de la Vierge. — Lendemain de la Trinité.
Prisches. — 3 février. — 2 mai. — 26 décembre.
Quesnoy (Le) — 25 octobre. — Dimanche après la St. Barnabé.
Roubaix. — Mardi après le premier dimanche de septembre.
Solre-Libre. — Premier mars. — Premier octobre.
Steenvoorde. — 4 mai. — Premier vendredi d'octobre. — 10 novembre.
Tourcoing. — 11 juin. — 25 juillet.
Valenciennes. — 8 septembre.
Wormhout. — Mercredi avant la Pentecôte. — Mercredi après la St. Jean-Baptiste. — Mercredi après la nativité de la Vierge.

Grands marchés mensaires.

Amand (St.) — Tous les mois.
Armentières. — Premier lundi de chaque mois, excepté mai, juin et septembre.
Avesnes. — 8 du mois.
Bailleul. — Dernier mardi d'avril. — 9 septembre.
Bassée (La). — Deuxième mardi du mois.
Bavai. — Dernier vendredi de chaque mois.
Bergues. — 23 octobre. — 6 novembre. — 4 juin. — 6 août.
Bouchain. — Premier vendredi de chaque mois.
Bourbourg. — Premier mardi du mois.
Caëstre. — Premier mai. — 19 novembre.

Cambrai. — 19 octobre. — 18 novembre. — 18 décembre. — 17 janvier. — 16 février. — 18 mars. — 17 avril et mai. — 6 juin et juillet. — 15 août. — 14 septembre.

Cassel. — Premier, 3, 5, 7, 9, 11 et treizième jeudi de l'année. — Jeudi saint. — Lundi avant la fête-Dieu. — 2 août. — Dernier jeudi d'octobre et de novembre.

Catillon. — 10 du mois.

Catteau (Le). — 22 de chaque mois.

Condé. — 20 du mois.

Cysoing. — Deuxième jeudi du mois.

Douai. — Dernier mercredi du mois.

Estaires. — Troisième jeudi du mois.

Etrœungt. — Premier jeudi du mois.

Fourmies. — Premier mercredi du mois.

Gravelines. — 3 février. — Premier septembre.

Hazebrouck. — 2 février. — Troisième lundi d'avril. — Premier lundi de novembre. — A la mi-carême. — Premier août. — Aux Quatre-Tems.

Herzeele. — Premier mercredi du mois.

Lagorgue. — Dernier mardi de chaque mois.

Landrecies. — 14 du mois.

Lannoy. — Premier novembre jusqu'au 25 décembre.

Lille. —

Maubeuge. — 19 du mois.

Merville. — Deuxième mercredi du mois.

Morbecque. — 2 mai. — 22 novembre.

Orchies. — Premier lundi du mois.

Quesnoy (Le). — 12 du mois.

Solesmes. — 4 du mois.

Solre-Libre. — 17 du mois.

Steenvoorde. — 7 octobre. — 11 novembre. — 11 mai.

Trélon. — Premier lundi du mois.

Valenciennes. — 10, 20 et 30 de chaque mois.

Marchés hebdomadaires.

Amand (St.) mar. v.
Armentières, l. v. s. après.m.
Avesnes, l. mer. v.
Bailleul, mar. v.
Bassée (La), mar. j. s.
Bavai, t. l. j.
Bergues, l. v.
Bollezeele, mer.
Bouchain, mar. v.
Bourbourg, mar. v.
Caëstre, v.
Cambrai, t. l. j.
Cassel, j.
Catteau (Le), j. s.
Comines, l. j.
Condé, t. l. j.

Cysoing, mar. s.
Douai, t. l. j.
Dunkerque, mer. s.
Esquelbecq, d. m. v.
Estaires, j.
Etrœungt. —
Fourmies, s.
Gravelines, mer. v. s.
Hazebrouck, l. v.
Herzeele, d.
Hondschoote, mar. v.
Lagorgue, mar.
Landrecies, t. l. j.
Lannoy, mar. j. s.
Lille, mer. s.
Linselles, v.
Marchiennes, s.
Maubeuge, t. l. j.
Merville, mer.
Orchies, l. v.
Quesnoy, j.
Quesnoy (Le) mar. v.
Roubaix, mar. j. s.
Seclin, s.
Solesmes, mer. j. s.
Solre-Libre, mar. v.
Steenvoorde, s.
Tourcoing, l. mer. j. s.
Trélon, l.
Valenciennes, t. l. j.
Watten, —
Wormhout, mer.

Prix des denrées en 1809.

Voici les prix des grains vendus sur les marchés du département du Nord pendant l'an 1809 : la première colonne indique la quantité d'hectolitres vendus, la seconde le prix moyen.

Froment.	635,795 hectol.	14 fr. 65 c.
Méteil.	105,643	12 — 74
Seigle.	38,562	9 — 01
Orge.	162,079	9 — 92
Légumes secs.	21,144	13 — 01
Avoine.	119,574	6 — 76

Le prix moyen du fourrage, calculé d'après les mercuriales a été du mois de novembre 1809 au mois de novembre 1810 ; savoir :

Le kilogramme de	foin	0 fr.	06
	paille. . . .	0	44
Le litre d'avoine.		0	64

Le prix moyen du beurre vendu sur les principaux marchés du département du Nord, a été du mois de novembre 1809 au mois de novembre 1810, de 1 fr. 645 millièmes le kilogramme.

Sucre de betterave.

Un sous-chef dans les bureaux de la Préfecture du Nord, occupé depuis plusieurs années de recherches sur l'extraction du sucre de betterave, et particuliérement de la marche qu'a pu suivre M. Achard, de Berlin, dans le même travail, M. Thiery, espère avoir vaincu toutes les difficultés que l'on avait rencontrées jusqu'à ce jour en France, pour se procurer le sucre de cette plante. Il obtient en 8 jours une moscouade abondante en crystaux, de laquelle il retire, par un seul raffinage, une belle cassonade qui participe de toutes les propriétés que l'on reconnaît dans la cassonnade du sucre de cannes. Son procédé s'applique à toutes les betteraves en général. Mais il a remarqué que l'on retire plus de sucre des betteraves soigneusement cultivées, que de celles qui croissent en plein champ dans des terres peu préparées, ou desquelles on arrache les feuilles avant leur maturité.

En novembre 1810, des échantillons avec un mémoire explicatif ont été adressés à Son Excellence le Ministre de l'intérieur, qui a annoncé les avoir transmis à la Commission chargée d'examiner les divers procédés pour la fabrication des sucres indigènes. Son Excellence a en outre décidé qu'à titre d'encouragement, il serait accordé au sieur Thierry une gratification de 300 francs, sur les dépenses variables du département, avec des félicitations sur son zèle à seconder les efforts du Gouvernement, pour la réussite d'une branche importante de notre économie rurale.

SCIENCES ET ARTS.

Académie de Douai.

Recteur. — M. Taranget.
Inspecteurs. — MM. Lemoine et Boinvilliers.
Secrétaire. — M. Vautier-Wesmaël.

Faculté des lettres.

MM.
Taranget, doyen de la faculté. — Taranget, professeur de littérature française. — Agnant, professeur-adjoint. — Thirion, professeur de littérature latine. — Delétoile, professeur de philosophie. — N., professeur d'histoire.

O

Lycée de Douai.

MM.

Plaisant-Duchateau, proviseur. — Dereux, censeur. — Agnant, professeur de rhétorique. — Girard-Janin, de 2.e d'humanités. — Couché, de 1.re d'humanités. — Voisin, de 2.e de grammaire. — Billerey, de 1.re de grammaire. — Clereau, de mathématiques spéciales. — Midy, de mathématiques élémentaires. — Rouland, de sciences physiques et chymiques. — Delval, Vidal, professeurs élémentaires. — Beaucanp, Lecouvreur, Lenglet, Ledieu, aîné, Ledieu, cadet, maîtres d'études. — Volet, aumônier. — Arbel, économe. — Desailly, officier instructeur. — Eudes, médecin. — Maugin, chirurgien. — Midi, pharmacien. — Wallet, professeur de dessin. — Boulanger, professeur d'écriture. — Lecomte, maître de musique. — Petit, maître de danse.

Colléges.

Avesnes. — MM. Lebeau, principal, régent d'humanités. — Correz, régent de 2.e de grammaire. — Hautecœur, de 1.re de grammaire. — Lebeau (Casimir) de mathématiques.

Armentières. — MM. Duhem, principal, régent du 1.er cours de grammaire et de 1.re d'humanités. — Selosse, régent d'une classe élémentaire et du 2.e cours de grammaire. — N. . . . . régent de mathématiques.

Bavay. — MM. Lagnier, principal, régent de latinité. — Desjardins, régent de mathématiques.

Bergues. — MM. Dufour (Henri-Joseph) principal. — Dufour (Guillaume) régent de 5.e et de 6.e de latin. — Houdart, de mathématiques.

Cambrai. — MM. Desenne, principal, régent de 1.re et de 2.e d'humanités. — Pavo, régens de 3.e et 4.e — Lély, de 5.e et 6.e — Carton, de 3.e et 4.e de mathématiques. — Farinola, de 5.e et 6.e de mathématiques.

Cassel. — MM. Devos, principal et régent de 5.e et 6.e — Boone, régent de latinité. — Bachelet, de mathématiques et langue française.

Catteau. — MM. Carville, principal. — Bonneville, régent de 1.re d'humanités et de 2.e de grammaire. — Tuboise, de 1.re année de grammaire.

Estaires. — MM. Lacroix, principal et 1.er régent de latinité. — Sandrin, 2.e régent de latinité.

Hazebrouck. — MM. Catté, principal et régent de

latinité. — Becûwe, second régent de latinité. — Gourdin, régent de mathématiques.

Lille. — MM. Bonnier, principal. — Mariage, régent de rhétorique. —Waeles, de 2.e d'humanités.— Desmazières, de 1.re d'humanités et de 2.e de grammaire. — Maignien, de 1.re de grammaire. — Chompré, de la classe élémentaire (provisoire). — Delezenne, de mathématiques spéciales. — Ducroc, de mathématiques élémentaires.

Maubeuge. — MM. Parent, principal et régent d'humanités. — Lembourg, régent de grammaire. — Pollet, de mathématiques.

St.-Amand. — MM. Cocquelet, principal et régent de 3.e et 4.e de latin. — Legros, régent de 5.e et 6.e — N., de mathématiques.

Tourcoing. — M. Cinglant, fonctionnaire unique.

N. B. La mort du directeur de ce collége, et la nomination d'un régent (M. Capelle) au collége de Valenciennes, laissent dans cet établissement deux places vacantes, auxquelles Son Excellence se propose de nommer incessamment.

Valenciennes. — MM. Alvin, principal. — Carpentier, régent de rhétorique. — Leducq, de 2.e d'humanités. — Capelle, de 1.re d'humanités. — Lefrère, de 2.e de grammaire. — Lussiez, de 1.re de grammaire. — Charles, de mathématiques.

Chefs d'institutions.

MM. Fouquay (Albert), à Douai.
Hocquet, idem, à Dunkerque.
Fouquay, idem, à Lille.
Liébart, idem, ibidem.
Ménéglier, idem, ibidem.
Crépel, idem, ibidem.
Delbarre, idem, à Walincourt, près Cambrai.

Maîtres de Pensions.

MM. Van Warenghen, à Dunkerque.
Chuffart, idem, à Douai.
Duflos, idem, ibidem.
Houzé, idem, ibidem.
Rébier, idem, à Dunkerque.
Marotte, idem, à Cambrai.
Maréchal, idem, ibidem.
Gobert-Alvin, idem, ibidem.

MM. Bonnaire, idem, à Cambrai.
Dollé, idem, à Lille.
Lefebvre, idem, à Esquermes, près Lille.
Delporte, idem, à Marcq-en-Barœul.
Delrue, idem, à Seclin.
Clerfayt, idem, à Maubeuge.
Caldagnès - Ferval, Raoult, Leleu, Mention, Dehaynin-Desir, idem, à Valenciennes.

Ecoles primaires.

Le travail sur les écoles primaires n'est pas encore assez avancé pour qu'il soit possible d'en donner une liste exacte. On peut seulement affirmer que le plus grand nombre de maîtres d'écoles du département du Nord, se trouve avoué par l'Université, et que Son Exc. le Grand-Maître a déjà fait une grande quantité de nominations, d'après des désignations avantageuses. (1) L'année prochaine on en donnera un tableau exact.

Places gratuites dans les lycées.

Un décret impérial du 10 mai 1808, porte création, à la charge des communes, de bourses entières, trois quarts et demi-bourses dans les lycées.

Dans le département du Nord, les communes qui sont comprises dans ce décret, sont:

Amand (St.) pour une demi-place.

Armentières, pour un trois quarts de place et une demi-place.

Bailleul, pour idem, idem.

Bergues, pour idem, idem.

Cambrai, pour deux places entières, deux trois quarts et trois demies.

Condé, pour une place entière et une demie.

Douai, pour deux places entières, deux trois quarts, trois demies.

Dunkerque, pour deux places entières, et deux trois quarts.

Hazebrouck, pour deux demi-places.

Lille, pour deux places entières, six trois quarts et une demie.

Tourcoing, pour un trois quarts, une demie.

---

(1) Ils avaient déjà, avant l'installation de l'Université, subi, presque tous, un examen sévère par les soins de M. De Pommereul, Préfet, à qui on sait que l'instruction a eu de grandes obligations dans ce département.

Valenciennes, pour une place entière, quatre trois quarts, quatre demies.

Wazemmes, pour une demi-place.

Pour l'exécution de ce décret, des concours ont été, en 1809, ouverts successivement, dans celles de ces villes où existent des colléges ou maisons d'instructions, par MM. Roman et Daburon, inspecteurs-généraux de l'Université, pour les bourses affectées auxdites villes, et des arrêtés de M. le Grand-Maître, ont prononcé l'admission des élèves. Comme cette faveur n'a pu être appliquée qu'à ceux que leur application, leur progrès et leur bonne conduite, ont fait distinguer parmi leurs camarades, on a cru faire quelque chose pour l'émulation, en donnant ici les noms de ces estimables jeunes-gens.

Lycée pour lesquels les élèves sont admis.	Portion de la pension dont ils jouissent.	Noms et prénoms.	Age.	Lieu de naissance.	Ecole d'où ils sortent.
Bruges	entière.	Caolbogé (Charles)	12	Dunkerque.	Ribier, à Dunkerque.
ibidem	idem.	Perrier (J.-L.)	12	Ibidem.	Hocquet, ibid.
ibidem	3 quarts	Trescat (Pierre.)	12	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Bernaert (Benoît)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	1 demie	Emmery (Frédéric.)	13	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Philippe (Laurent.)	14	Ibidem.	Thierry, à Dunk.
Douai.		Lemaire (Hyacinthe.)	13	Dunkerque.	Idem.
ibidem	3 quarts	Moulas (Louis.)	14	Lille.	Ecole second. de Lille.
Liége.	entière.	Faucompré (Charles-L.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Dumont (Edouard.)	13	Ibidem.	Idem.

Lycée pour lesquels les élèves sont admis.	Portion de la pension dont ils jouissent.	Noms et prénoms.	Age.	Lieu de naissance.	Ecole d'où ils sortent.
Liége.	entière.	Houvenaghel (Auguste.)	13	Lille.	Ecole secondair. de Lille.
ibidem	3 quarts	Dubois Delau (J.-B.-A.-D.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Gachet (Edouard.)	11	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Caulier (Louis)	13	Seclin.	Idem.
ibidem	idem.	Faucompré (L.-J.)	14	Lille.	Idem.
ibidem	idem.	Cussé (Charles)	13	Paris.	Idem.
ibidem	idem.	Tison (François.)	12	Lille.	Idem.
ibidem	idem.	Demadrille (Placide.)	13	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Courouble (Floris.)	13	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Lestocart (Joseph.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Réville (Achille.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Dilly (Charles.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Alain (Victor.)	13	Givet.	Idem.
Douai.	entière.	Minard (Desiré.)	14	Douai.	Fouquay, à Douai.
ibidem	3 quarts	Houzé (C.-H.-J.-G.)	13	Ibidem.	Lycée.
ibidem	idem.	Gelez (F.-A.)	14	Ibidem.	Idem.
ibidem	entière.	Jacquet (Aug.)	10	Paris, dom. à Cambrai.	Lepreux, à Cambrai.

Lycée pour lesquels les élèves sont admis.	Portion de la pension dont ils jouissent.	Noms et prénoms.	Age.	Lieu de naissance.	Ecole d'où ils sortent.
Douai.	3 quarts	Beucher (Ph.)	14	Bouchain.	Coll. de Camb.
ibidem	idem.	Durand (F.)	14	Cambrai.	Idem.
ibidem	idem.	Leclercq (Ant.)	14	Bergues.	Coll. de Bergues
ibidem	1 demie	Dequeux-St.-Hilaire (J.-B.)	14	Dunkerque, dom. à Hazeb.	Ecole secondair. d'Hazebrouck.
ibidem	idem.	Tiffret (L.)	14	Douai, dom. à Hazebr.	Idem.
ibidem	entière.	Ponsard (H.)	13	Valenciennes.	Coll. de Valenc.
ibidem	3 quarts	Wargny (Ph.)	13	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Blanquet (D.)	13	Ibidem.	Idem.
ibidem	idem.	Devaux (Ad.)	15	Neuss.	Idem.
ibidem	idem.	Lelievre (Ch.)	13	Charleville.	Coll. d'Armentières.
ibidem	1 demie	Kien (P.)	12	Bergues.	Coll. de Bergues

Écoles secondaires communales.

De dessin. — Quatre, à Dunkerque, Douai, Valenciennes, Cambrai.

Dessin et peinture. — Une à Lille, M. Watteau, profess.

Sculpture et plastique. — Ibidem, N. professeur.

Architecture. — Ibidem, M. Leplus, professeur.

Poids et mesures. — Ibidem, M. Delezenne, professeur.

Botanique. — Ibidem, M. Lestiboudois, professeur.

Architecture. — A Dunkerque.

Peinture et architecture. — A Bergues.

Modelure. — A Douai, M. Degand, professeur.

Mathématiques. — A Dunkerque, Douai, Valenciennes.

Hydrographie. — A Dunkerque.

Musée de Lille.

Ce Musée, dont l'ouverture a été faite le 15 août 1809, est placé dans l'étage au-dessus de la bibliothèque publique; il compte 119 tableaux rangés dans le plus bel ordre; il est rare que le Musée soit sans amateurs ou élèves qui y étudient les maîtres de l'art, ou s'exercent à faire des copies; c'est une preuve sans réplique de l'utilité de ces sortes d'établissemens.

Voici les noms des maîtres dont les ouvrages composent cette intéressante galerie, et le nombre des tableaux par maître.

École française. —29 Tableaux.

Bordeaux.	1.	Philippe de Champagne.	3.
Bourdon.	1.	Oudry.	1.
Dosso.	1.	Restout.	1.
Ekempt.	1.	Vernet.	1.
Lafosse.	1.	Valentin.	3.
D'après le Poussin.	1.	Maîtres inconnus.	13.
Mignart.	1.		

École flamande. — 58 Tableaux.

Arnoud de Wuez.	9.	Rachel Ruisch	1.
J. Bent.	2.	Sauvage.	1.
Bergame, père.	1.	Teniers.	1.
Genre de Bergame.	1.	Vanderburg.	2.
Crayer.	2.	Vandick.	3.
Dartois.	1.	D'après Vandick.	1.
Simon Devos.	1.	Van Oost.	4.
D. Franck.	1.	Verstug.	1.
Jacques Jordaens.	1.	Ycart.	1.
Rubens.	5.	Maîtres inconnus.	17.
Ecole de Rubens.	2.		

Ecole italienne. — 22 Tableaux.

Chistophe Allori.	1	Ecole de Carrache.	1.
Bassano.	1	Carlo Maratti	1.
Colonna.	1	Piezzetta.	1.

École de Raphaël. . . .	1.	André del Sarto.	1.
Guido Remi.	1.	Sassenis.	1.
Romanelli.	1.	Paul Véronèse.	1.
Jules Romain, d'après Raphaël son maître.. .	1.	Vignon, peintre Vénitien.	1.
Salvator Rose.	1.	Maîtres inconnus.	7.

Quarante-cinq de ces tableaux sont un don du Gouvernement, fait au Musée de Lille.

Monsieur le Conseiller d'État, Baron de Pommereul, dans les derniers jours de son administration comme Préfet du Nord, a sollicité et obtenu, étant à Paris, l'envoi de six nouveaux tableaux. La bibliothèque publique de Lille lui doit aussi une augmentation d'autant plus précieuse qu'elle comble, en partie, une lacune de vingt à trente années qui se fait remarquer dans presque toutes les anciennes bibliothèques.

Musée de Douai.

Le cabinet d'histoire naturelle de la ville de Douai est placé au musée, ainsi que la galerie de tableaux. Ce cabinet qui, naguères, n'offrait que peu d'intérêt, présente aujourd'hui de nombreuses collections dans tous les règnes; il s'embellit chaque jour par les dons volontaires des citoyens de la ville et des environs.

Le cabinet est confié à la direction d'une commission choisie par la Mairie. Cette commission qui, en 1807, a publié une notice explicative des divers objets de peinture, histoire naturelle, antiquités, médailles et instrumens de physique, réunis au musée, a continué, dans un catalogue supplétif, la description et la classification des nombreux objets qui lui ont été adressés depuis cette époque.

MM. Michel, Becquet-de-Mégille, L. Duquesne, Reytier et Potiez-Defroom, commissaires, sont chargés de recevoir les objets que les Amateurs voudront leur envoyer.

Le musée est ouvert tous les dimanches après-midi.

Artistes couronnés en 1810.

Distribution des grands prix par la classe des beaux arts de l'institut de France, séance publique du 6 octobre 1810.

Le second grand prix de peinture a été accordé

à M. Alexandre-Denis-Joseph Abel, de Valenciennes, âgé de 25 ans, élève de David. Le sujet donné était *la colère d'Achille*.

Ce jeune peintre est auteur de plusieurs bons ouvrages. Son tableau représentant la clémence de César, ou le triomphe de l'éloquence, faisait partie de l'avant-dernière exposition publique à Valenciennes, et y a été distingué; il en a depuis fait hommage à sa ville natale. Une gratification de 2000 francs lui a été accordée dans le budget de 1810, sur la demande du conseil municipal, à titre d'encouragement.

Un second grand prix de musique a été accordé par le conservatoire impérial, en 1810, au jeune Lecomte, de Douai.

Jardins botaniques.

Il y en a un à Lille et un à Douai. Celui de Lille est situé près le pont St. Jacques; il a reçu, depuis l'an 1806, des améliorations et plus de développement. Un bâtiment y est destiné aux leçons de botanique.

Conservateur et professeur. — Le docteur Lestiboudois.

Celui de Douai est aussi très-soigneusement tenu par une commission prise dans le sein de la société d'agriculture; il est situé rue d'Arras.

Bibliothèques publiques.

Une à Lille, dans les bâtimens des écoles académiques, rue des arts. Celle belle collection riche d'environ 40,000 volum.; est enfin classée et disposée de manière à pouvoir être utile au public, et bientôt un catalogue raisonné et exécuté avec le plus graud soin, donnera toutes les facilités desirables à ceux qui voudront fréquenteravec fruit cet établissement.

Bibliothécaire. — M. Marlier-Vidal.

Bibliothécaire-adjoint. — M. Jacqué, père.

Jours d'ouverture. — Tous les jours, excepté le dimanche et le jeudi.

Une à Douai, placée dans un bâtiment contigu au lycée. Cette bibliothèque, qui ne le cède pas à la bibliothèque de Lille en nombre d'ouvrages, est aussi tenue dans le plus grand ordre; elle est d'une grande ressource dans une ville qui est destinée à être le chef-lieu des établissemens d'instruction civile, judiciaire et militaire.

Bibliothécaire. — M. Guilmot, père.

Jours d'ouverture. — Dimanche, mardi, jeudi.

Une à Valenciennes, moins nombreuse que les précédentes, mais intéressante et bien en ordre.

Bibliothécaire. — M. Joseph Desars.

Jours d'ouverture. — Mardi, jeudi, samedi.

Une à Cambrai, riche en bons ouvrages, et tenue bien en ordre.

Bibliothécaire. — M. Lély.

Jours d'ouverture. — Dimanche, mardi, jeudi.

Salles de spectacles.

Le département du Nord en compte cinq.

Une à Lille, qui est la propriété d'une compagnie d'actionnaires, et que les étrangers trouvent belle.

Une à Dunkerque, qui est assez jolie.

Une à Douai, qui vient d'être achetée par la commune. La coupe en est belle; mais elle a besoin de beaucoup de réparations.

Une à Valenciennes, qui est jolie.

Une petite à Cambrai, qui est un bâtiment mesquin, resserré, et n'appartient pas à la ville. S. M., lors de son passage à Cambrai, a ordonné qu'il en serait construit une convenable dans les bâtimens communaux qui existent derrière la maison commune.

Imprimerie, librairie.

Un décret a été rendu le 5 février 1810, sur la direction de l'imprimerie et de la librairie.

Il y a un Directeur-général chargé, sous les ordres du Ministre de l'intérieur, de tout ce qui y est relatif.

Inspecteur. — M. Picot, pour les départemens du Nord, Pas-de-Calais, Aisnes, Ardennes, Lys.

A dater du 1.er janvier 1811, le nombre des imprimeurs dans chaque département sera fixé, et à Paris réduit à soixante.

Les imprimeurs seront brevetés et assermentés; ils seront tenus d'avoir quatre presses à Paris, deux dans les départemens.

A dater du 1.er janvier 1811, les libraires seront brevetés et assermentés. La profession de libraire pourra être exercée concurremment avec celle d'imprimeur.

Pour l'exécution du décret, un recensement général des

imprimeurs existans à l'époque de sa publication a été fait en 1810. En voici le résultat.

DOMICILE.	NOMBRE	
	D'IMPRIMEURS	DE LIBRAIRES.
Avesnes.	1	3
Maubeuge.	1	3
Cambrai.	3	2
Douai.	6	5
Valenciennes.	2	1
Dunkerque.	7	3
Bergues.	1	2
Hazebrouck.	2	1
Lille.	11	7

En exécution du décret impérial, un registre est ouvert à la Préfecture, pour constater la remise, faite par chaque imprimeur, de la copie de toute transcription faite sur leur livre, du titre des ouvrages qu'ils se proposent d'imprimer: ce registre a été ouvert au mois de mars 1810.

Il n'y a eu que six ouvrages imprimés sur manuscrit, depuis cette époque; le reste ne consiste qu'en réimpressions; savoir:

Dix-neuf ouvrages relatifs à l'instruction publique, tirés au nombre de 28,000 exemplaires.

Trois ouvrages relatifs à l'administration militaire, 3100 exemplaires.

Quelques réimpressions d'ouvrages de féerie, chevalerie, 9000 exemplaires.

Dix-huit livres de dévotion, tiré au nombre de 41,800.

Le catéchisme du diocèse, en français et flamand.

Près de deux cent mille almanachs, de différens titres et formats, dont les 15 seizièmes chez l'imprimeur Vanackere.

Les ouvrages imprimés sur manuscrit, sont:

Notes historiques relatives aux offices, officiers de la Gouvernance du souverain bailliage de Douai et Orchies; par M. Plouvain, juge à la cour criminelle du département. Chez Marlier, à Lille, in-4.°, 50 exemplaires.

Lettres à Adèle sur la poésie française, suivies d'un dictionnaire des rimes les plus difficiles, à l'usage des dames, pour faire suite aux lettres d'Émilie; par César (Auguste). Vanackere, à Lille, un vol., 1000 exemplaires.

Nérelle, ou l'origine de Lille, roman pastoral, en quatre livres; par Pélard, commissaire des guerres. Chez Leleux, à Lille, un vol. in-18, 500 exemplaires.

Aventures de Télémaque, avec 25 figures en bois, très-bien gravées. Chez Hurez, à Cambrai, 2 vol. in-12 et in-18, 2500 exemplaires.

Je ne place ici cette édition qu'à cause des gravures en bois, genre qui doit être encouragé.

Abécédaire et moral et instructif, mêlé de fables et d'historiettes; précédé de notions préliminaires sur la grammaire française, et suivi de pensées morales; le tout à la portée des enfans, avec cette épigraphe : *Mêler l'utile à l'agréable*. L'auteur veut rester inconnu. Chez Hurez, à Cambrai, in-12.

Leçons élémentaires d'arithmétique, contenant un cours méthodique, clair et raisonné de cette science, ouvrage classique propre aux pensionnats et aux écoles secondaires; par M. Dambrines, professeur de mathématiques, in-12. Chez Jacqué, fils, à Lille.

Almanachs imprimés dans le département du Nord, pour l'année 1810.

Almanach de Dunkerque pour l'an 1810.

On y trouve une chronique de Dunkerque en 1809; des observations météorologiques pour la même année. — Le tableau des négocians, armateurs de cette ville. Le tableau officiel de réduction de la valeur des assignats et mandats dans le département du Nord.

Autre almanach de Dunkerque pour l'an 1810. On y trouve la division de la ville par sections avec le nom des rues. L'ancien nom se trouve à côté du nouveau, lorsqu'il y a eu changement.

Calendrier de Lille pour 1810, chez L. Danel.

Etrennes aux habitans de Douai, pour l'an 1810, chez Deregnaucourt. — On y trouve une notice historique sur Douai. — Sur les siéges de Douai, en 1667, 1710, 1712. — Les articles des capitulations de la ville de Douai en 1712. — De celle du Quesnoy, en 1712. — Sur les attaques projettées par l'ennemi depuis 1712 sur la ville de Douai. — Notice sur M. de Pommereul, gouverneur de Douai, et sur sa fondation. — Recherches sur les monnaies frappées à Douai. — Sur l'université de Douai.

— Le même almanach pour 1809, contenait 140 pages des faits historiques, en forme de chronique, relatifs à la ville de Douai.

Almanach ecclésiastique du diocèse de Cambrai pour l'an 1810. — Il présente entr'autres, un tableau du diocèse de Cambrai, présentant l'âge, le lieu de naissance de tous les ecclésiastiques employés au ministère, la division par Décannats. — Un tableau nécrologique des ecclésiastiques du diocèse, décédés dans l'année précédente. — Des notes nécrologiques.

Almanach de Cambrai et de son arrondissement, pour 1810. — Une notice sur le clocher de l'ancience cathédrale de Cambrai. — La continuation des intéressantes notes géographiques sur les communes de l'arrondissement.

Les almanachs deviendront utiles lorsque de bons esprits voudront se donner la peine de les soigner. L'analyse qui précède en est la preuve. Par leur moyen on parviendra insensiblement à substituer dans l'esprit des personnes non lettrées, des idées raisonnables, des connaissances positives, aux contes bleus et aux extravagances que l'empirisme et l'ignorance n'ont que trop long-temps colportés.

Feuille publique dans le département du Nord.

A Dunkerque. — Annonces et avis divers, in-8.°, chez la veuve Drouillard.

A Lille. — Feuille de Lille, in-8.°, tous les jours, chez L. Danel.

Ibidem. — Prix courant général du commerce de Lille, in-4.° sur 2 colonnes, par Masquelez, syndic des courtiers.

A Douai. — Feuille de Douai, in-8.°, les mardi, jeudi et samedi, chez Carpentier, père.

A Cambrai. — Feuille de l'arrondissement de Cambrai, in-8.°, mercredi et samedi, chez Hurez.

A Valenciennes. — Feuille de Valenciennes, in-8.°, chez Henri.

Les cinq journaux ci-dessus sont principalement des feuilles d'annonces de ventes, etc., la partie politique n'y est qu'accessoire; ils laissent à desirer, pour le département du Nord, un journal statistique et politique.

A Valenciennes — Journal central des académies et sociétés savantes, par J. de Rosny, un numéro chaque mois, chez Prignet.

SOCIÉTÉS
s'occupant de Sciences et Arts.

Société d'Amateurs de Sciences et Arts de Lille.

Membres honoraires.

MM.

Le Préfet du département du Nord.
Le Maire de la ville de Lille.
Decroix, ancien pharmacien, à Lille.
Wartel, homme de lettres.

Membres résidans.

MM.

Alavoine, négociant.
Bottin, secrétaire-général de préfecture, président.
Burette-Martel, comm. des canonniers sédent. à Lille.
Comere, avocat.
Defosseux-Virnot, adjoint à la mairie.
Delezenne, professeur de mathématiques.
Drapiez, pharmac., secrét.
Drappier, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
Duhamel, pharmacien.
Durig, graveur.
Féron, médecin.
Lambert, ancien commissaire des poudres.

MM.

Lancel, négociant.
Langlart, père, idem.
Langlart, fils, idem.
Lefebvre, notaire.
Legros, commissaire de police, chef du bureau central.
Lelorain, homme de lettres.
Lestiboudois, médecin.
Macors, général de division, commandant d'armes de la place et arrondiss. de Lille.
Macquart, rentier.
Macquet, négociant.
Mallebranque, pharmacien.
Mallet, commissaire en chef des poudres et salpêtres.
Marlier-Vidal, bibliothécaire de la ville.
Peuvion, négociant.
Pionnier, chirurgien.
Poret, employé aux archives du département.
Rohart, secrétaire de la mairie.
Sachon, trésorier de la comm.
Waeles, professeur à l'école secondaire communale.

Membres correspondans.

MM.

Adveniez-Fontenille, capitaine du génie, à Paris.
Arborio, préfet du département de la Lys.
Balbis, professeur d'histoire naturelle, à Turin.
Bassochés, naturaliste, à Siez.
Baudet-Lafarge, naturaliste à Maringue.
Bagot, cultiv. à Champigny.
Beckman, prof. à l'université de Gottingue.
Becquet, propriétaire à Douai.
Benedict-Prévost, naturaliste à Montauban.
Blaise, chirurgien-major à l'armée.
Bocking, médecin à Deux-Ponts.
Bonelli, naturaliste à Turin.
Bonvoisin, professeur de chimie à Turin.
Bouvet, ingénieur-géographe à Aix-la-Chapelle.
Bruloy, pharmacien en chef à l'armée.
Chabrier, nat., à Montpellier.
Charpentier, ph. à Wazemmes.
Chaudruc, homme de lettres, à Agen.
Chenevix, membre de la soc. royale, à Londres.
Clavery, homme de lettres, à Paris.
Coq, commiss. des poudres, à Clermont-Ferrant.
Cotte, correspond. de l'institut à Montmorency.
Cottin, chirurgien à l'armée.
Couprant, officier de santé à Bourbourg.

MM.

Dargelas, natur. à Bordeaux.
Dehau, fils, naturaliste à Douai.
Dekin, prof. d'hist. naturelle à Bruxelles.
Delalande, insp. des domaines à Douai.
Delviksenhusen, naturaliste à Francfort.
Dequeux-St.-Hilaire, sous-préfet à Hazebrouck.
Dewavrechin, rentier à Douai.
Deyeux, memb. de l'institut.
Douette-Richardot, agriculteur à Langres.
Duhamel, directeur de l'école des mines à Sarrebruck.
Dumont, propr. à Courset.
Duponchel, chimiste à Liège.
Duquesne, secrétaire de la mairie à Douai.
Durand, conserv. du jardin des plantes à Montpellier.
Faquet, chimiste à Amiens.
François de Neuf-Château, membre de l'institut.
Farez, membre du corps lég. à Cambrai.
Gaertner, de la société des sciences à Hanau.
Garassini, à Porto-Ferragio.
Guilbert, homme de lettres à Rouen.
Guillemot, bibliothécaire, à Douai.
Hauffmanseeg, naturaliste à Berlin.
Haüy, memb. de l'inst. à Paris.
Hécart, cadet, naturaliste à Valenciennes.
Hécart, ainé, homme delettres à Valenciennes.

MM.

Hennette, chef de division au ministère des finances.
Jockisch, natur. à Nuremberg.
Judas, pharmacien à l'armée.
Jurine, natural. à Genève, correspondant de l'institut.
Kirby, natural., à Londres.
Laboubée, natur. à Bordeaux.
Lacépède, memb. de l'institut.
Lafuite, offic. du génie à Givet.
Lair, de la société d'agricult. de Caen.
Lambert, fils, à Anvers.
Lapostolle, professeur de chimie à Amiens.
Latreille, natur. correspondant de l'institut à Paris.
Laumond, directeur-général des mines.
Lemaire, ingénieur des mines à Pezai.
Lemaitre, inspecteur général des poudres.
Léonhard, minéralogiste, conseiller de la chambre des finances, à Hanau.
Leone, prof. de chimie à Turin.
Leroy, commissaire des poudres à Montpellier.
Lescaillier, correspondant de l'institut, préfet maritime au Hâvre.
Leschevin, commissaire des poudres, à D.
Liégeard, secrét.-gén. de la préfecture, à
Louet, littérateur à Paris.
Lucas, garde des galeries du muséum d'hist. nat. à Paris.
Mabru, naturaliste à Clermont-Ferrant.
Malus, chef de bataillon du génie à Strasbourg.

MM.

Maret, ministre secrét. d'état.
Marclecy, secrét. de la société linnéenne, à Londres.
Masclet, sous-préfet, à Douai.
Masquelier, grav. à Paris.
Matthieu Favier, commissaire gén. de l'armée à Strasbourg.
Miché, ing. des mines à Douai.
Michel, proc. général impérial près la cour d'appel à Douai.
Millin, membre de l'institut.
Mossier, memb. du jury médic. du départ. du Puy-de-Dôme.
Neubourg, méd. à Francfort.
Noël, inspect. de l'université.
Palisot-de-Beauvois, membre de l'institut à Paris.
Petersen, naturaliste à Paris.
Pictet, président de la société de Genève.
Plet, pharmacien à Hesdin.
Poidevin, secrétaire perpétuel de l'académie des jeux floraux à Toulouse.
Poiret, naturaliste à Paris.
Potier, employé aux octrois à Douai.
Powers, chimiste et physicien à Dunkerque.
Prévost, natural. à Genève.
Ramonet, chirurgien-major à l'armée.
Récicourt, colonel du génie à Paris.
Reynard, pharmacien à l'armée.
Rodrigue, fondat. du muséum à Bordeaux.
Roland, membre de l'institut.
Rosny, littérat. à Valenciennes.
Saladin, professeur de math. au lycée de Strasbourg.
Schreibers, prof. de chimie à Vienne.

MM.
Sprongli, natural., à Berne.
Taranget, docteur-médecin à Douai.
Tessier, m. de l'inst. à Paris.
Thouin, membre de l'institut.
Tilman, chirurg.-major à l'arm.
Tonnellier, garde des collect. du conseil des mines.
Tordeux, fils, chim., à Avesnes.
Trachet, chirurgien à l'armée.
Tribout, idem.
Van-Bavière, secrét. gén. de l'école de droit à Bruxelles.
Vandensande, prof. de chimie à Anvers.

MM.
Vandier, chirurgien à l'armée.
Vanmons, profess. de chimie à Bruxelles.
Vanwyn, archiv. à la Haye.
Vauquelin.
Verly, architecte de la ville d'Anvers.
Villarmois, natur. à Rennes.
Wicart, artiste à Florence.
Woets, professeur de musique à Dunkerque.
Woets, fils, artiste à Amiens.
Worbe, médecin de l'hôpital de Roanne.

Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai.

Membres honoraires.

S. A. S. Monseigneur le duc de Parme, prince-archi-chancelier de l'Empire.
M. Herwyn, sénateur, comte de l'Empire.
M. Pommereul, baron de l'Empire, conseiller d'Etat, attaché à la section de l'intérieur.
M. Oberlin, ex-professeur de mathématiques de l'école impériale d'artillerie, à Douai.

Membres résidans.

MM.
Berenger, commissaire des fontes de l'artilerie.
Bommart, adjoint du maire.
Bommart-Dequersonnières, entrepreneur des fortificat.

MM.
Boinvilliers, inspecteur des études au lycée.
Chartier, directeur de la verrerie.
Deforest, maire.
Delegorgue, juge à la cour de justice criminelle.
Delval-Lagache, membre du cons. gén. du dép. du Nord.
Deshayes, doct. en chirurgie.
Dewarenghien, commissaire des guerres.
Dewarenghien, ex-premier président par interim de la cour d'appel.
Dewavrechin, adjudant-major de la garde nationale.
Dhaubersart, premier président de la cour d'appel.
Dumoulin, ex-législateur.
Duquesne, secrétaire du maire.
Foulon, prof. d'anatomie et de botanique.

MM.
Fouquay, directeur d'école secondaire.
Gautier-Dagoty, propriétaire manufacturier.
Gosse, procureur-général-impérial, près la cour de justice criminelle.
Guilmot, bibliothécaire.
Lagarde, greffier de la cour d'appel.
Lambert, substitut du procureur-général-impérial en la cour d'appel.
Lambrecht, juge de la cour d'appel.
Lenglet, président de la cour d'appel.
Lœuillet, avocat.
Lolliot, ancien commissaire des guerres.
Luce-Varlet, propriétaire.
Maudoux, avocat.
Michel, procureur-général-impérial en la cour d'appel.
Plouvain, juge de la cour de justice criminelle.
Pottier-Defroom, employé au bureau de l'octroi.
Ramont, propriétaire.
Raux, professeur de mathématiques de l'école d'artill.
Reytier, docteur en médecine.
Taffin-Saurel, juge de la cour d'appel.
Taranget, docteur en médec. recteur de l'académie.
Tarlier, libraire.
Thellier, juge de paix.
Thirion, prof. de littérature latine de l'académie.
Thomassin, Balthasar, propriétaire.

MM.
Vauthier-Wesmael, secrétaire de l'académie.

Membres correspondans.
MM.
Advenier-Fontenier, officier du génie à Valenciennes.
Bachelet, officier de santé, à Paris.
Barbey, ex-officier du génie, à Aire.
Bastier, docteur en médecine, à Florence.
Blondel de Beauregard, propriétaire, à Bruxelles.
Bonvié, prop. à Valenciennes.
Bottin, secrétaire-général de la Préfecture du départ. du Nord.
Bouzel, docteur en médecine, à Jena.
Boyaval (Louise) peintre en fleurs, à Maubeuge.
Broy, cultivateur, à Cuincy.
Buissart, avocat, à Arras.
Butruille, maire et cultivat. à Roost-Warendin.
Cadet-Devaux, chimiste, à Paris.
Canonne, cultiv. à Fontaine-lez-Croisilles.
Canonne, cultivat. à Saulzoir.
Cavillier, ingénieur des mines.
Charpentier-Cossigny, natur. à Paris.
Coquillier, ex-législateur, cultivat., à Grande-Synthe.
Couret de Villeneuve, ex-professeur, à Gand.
Crinon-Largilliere, pharmac., à Landrecies.

MM.

Defosseux-Virnot, adjoint du maire, à Lille.

Degricourt, fils, propriétaire, à Paris.

Dehau, propriétaire.

Delaetre, cultiv. à Bourbourg-Campagne.

Delambre, astronome, membre de l'institut.

Delezenne, professeur de mathématiques, à Lille.

Delegorgue, fils, cultivateur, à Courcelles.

Dellerue, fils, cultivateur, à Allouane.

Deltil, secrétaire du maire, à Condé.

Delville, cultiv., à Boyefle.

Delville, notaire, à Arras.

Delzant, juge de paix, à Condé.

Demaizieres, professeur de mathématiques au lycée de Versailles.

Demimont, propriétaire, à Longue-Avesnes, près Péronne.

Demonteville, propriétaire, à Montigny.

Demory, cultivateur, à Morges, près Bapaume.

Deschamps, natural., à Paris.

Deslyons, capitaine-commandant d'artill. à Charleville.

Deslyons, propriétaire, à Charleville.

Desmoutier, conseiller de préfecture, à Lille.

Drapiez, pharmacien, à Lille.

Drappier, ingén. en chef des ponts et chauss., à Lille.

Dubuisson, cultivateur-propriétaire, à Inchy.

MM.

Ducolombier, préfet du département de la Loire, à Montbrison.

Dudanjou, médecin, à Paris.

Dumas, conseiller-d'état.

Dumas, professeur de l'école de médecine de Montpellier.

Dumolard, législateur.

Durut, desserv., à Bouvignies.

Farez, membre du corps législatif, à Cambrai.

Fauchet, préfet du départ. de l'Arno, à Florence.

Fouquet, chef de bureau à la préfecture, à Lille.

Fournier, cultivateur, à Raimont, près Maubeuge.

François de Neufchâteau, sénateur, comte de l'Empire.

Frossart (le ch.r) secrétaire d'état de S. A. I. et R. madame la grande duchesse de Toscane, à Florence.

Gujanet, ex-officier du génie, à Anvers.

Girard (Louise-Charlotte) auteur du poëme de la bataille d'Essling, à Valenciennes.

Godick, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

Gouvion, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, à Luxembourg.

Guyton-Morveau, membre de l'institut, à Paris.

Haldat, docteur en médecine, à Nancy.

Hecart, ainé, à Valenciennes.

Hecart, nat., à Valenciennes.

Hennet, commiss. impérial de la liquidation, à Paris.

MM.
Her, maire de Pont-à-Raches.
Herwyn, législat., à Paris.
Lachinal, propriétaire-cultiv. à Esquerchin.
Lamartilliere, sénat. comte de l'Empire.
Lambert, ex-commiss. des poudres, à Lille.
Lambier, antiquaire, à Mons.
Lanvin, maire d'Aniches.
Lebreton, chirurgien aux armées.
Lebreton, chirurgien-major au 8.e d'artillerie.
Lacasse, professeur de physique, à Valenciennes.
Ledru (Hilaire) dessinateur, à Paris.
Lefebvre-Cayet, chancelier de la 2.e cohorte de la légion d'honneur, à Arras.
Legay, procureur impérial du tribunal, à Béthune.
Lemaire, cultiv. à Bettignies.
Leplus, architecte, à Lille.
Lestiboudois, prof. d'histoire naturelle, à Lille.
Liégeard, secrétaire-général de la préfecture du départ. de
Luchesini (le m.is de) grand m.e de S. A. I. et R. madame la grande-duchesse de Toscane, à Florence.
Marchal, à Bruxelles.
Martens, médecin à Leipsick.
Mauroy, capitaine du génie, à St.-Omer.
Mirbel, prof. de botanique, au prytannée de Paris.
Mojon, aîné, médecin, à Gênes.

MM.
Mojon, cadet, idem.
Moucheron, vérificateur des poids et mesures, à Lille.
Mourgues (Scipion) négoc., à Paris.
Nauche, médecin, à Paris.
Nichossin, chim., à Londres.
Palisot de Beauvois, membre de l'institut.
Parent, propriétaire-cultiv., à Dourges.
Percelat, recteur de l'académie, à Liége.
Percy, inspecteur-général du service de santé, membre de l'institut.
Perrier, membre de l'institut, à Paris.
Petit-Genest, professeur de mathémat., à Dunkerque.
Pillot, président du tribunal, à Avesnes.
Poincelot, artiste vétérinaire, à Florence.
Porcher, sénateur.
Poutrain, juge de paix, à Capelle-en-Pévèle.
Quivy, cultiv., à Maubeuge.
Raparlier, médecin et pharm. à Cambrai.
Roart, directeur des teintures et manufactures impériales, à Paris.
Saint-Amour, membre du conseil-général du départ. du Pas-de-Calais.
Saint-Leger, capitaine du génie, à St.-Quentin.
Saladin, prof. de mathémat. au lycée de Strasbourg.
Silvy, avocat, à Lille.

MM.

Sirodot, quartier-maître-trésorier au 1.er bataillon de pontonniers.

Soilard, capitaine du génie, à Florence.

Sy, fabricant, à St.-Omer.

Tamboise, cultiv., à Vimy.

Thieffries de Raux, propriét. cultivateur, à Bouly.

Tourdes, prof. de médecine, à l'école de Strasbourg.

Trachez, chirurgien, à Lille.

Vallot, professeur d'histoire naturelle, à Dijon.

MM.

Vandier, doct. en médecine.

Vauxvilliers, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

Vermeersch, juge de paix, à Bourbourg.

Vinckier, antiquaire de la bibliothèque impér. à Paris.

Vitalis, secrétaire perpétuel de l'académie de Rouen, pour la classe des sciences.

Volney, sénateur, comte de l'Empire.

Yvart, professeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

Société d'émulation de Cambrai.

MM.

Membres résidans.

MM.

Belmas, évêque de Cambrai, président.

Croquefer, juge de commerce, vice-président.

Farez, membre du corps législ. secrét. perp.

Bocquet, commiss. de police, secrétaire-adjoint.

Frémicourt-Lely, présid. du collége élect., trésorier.

Servois, vicaire-général.

Cacheux, avocat et notaire.

Béthune-Houriez, 1.er adjoint du maire.

Boileux, prés. du trib. civil.

Douay, avocat et ancien maire.

Douay-Fremicourt, négociant et membre du conseil mun.

Bavelaer, médecin.

Desenne, direct. du collége.

MM.

Lefranc, procureur impérial.

Raparlier, pharmacien-chim.

Boucher, sous-dir. du génie.

Cambay, artiste-vétérinaire.

Courtin, horloger.

Defremery-Dehollain, secrét. de la mairie.

Daire, chanoine secrétaire-général de l'évêché.

Richart, juge.

Demasur, sous-préfet.

Lebacq, grand-doyen, curé de N. D.

Evrard, conserv. des hypoth.

François Deloffre, juge au tribunal de commerce.

Lely, bibliothécaire et profess. au collége.

Petit, receveur de l'enregistr.

Richard-Demarest, président de canton.

Duhot, avocat.

MM.
Quecq, propriétaire.
Leroy, père, notaire.
Legendre, avocat.

Membres non résidans ou correspondans.

MM.
Taranget, docteur en médecine à Douai.
Dumolard, législateur, à Paris.
Alteyrac, professeur émérite, à Paris.
Pety, commissaire des guerres, à Louvain.
Boissy d'Angelas, sénateur, à Paris.
Cuvier, secrétaire de l'institut national.
S. A. S. Mgr. Cambacerès, prince archi-chancelier.
François de Neufchateau, sénateur.
Merlin, conseiller d'état.
Pastoret, membre de l'institut.
Préfontaine, inspecteur des droits réunis.
Ernest Desmoutier, conseiller de préfecture.
Brack, directeur des douanes, à Gênes.
Devaux, capitaine au 50.e régiment d'infanterie.
Canonne-Bernard, cultiv. et memb. du conseil d'arrond.
Lestiboudois, professeur de botanique, à Lille.
Marchant, René, homme de lettres, à . . . .
Lalande, propriétaire au département de la Meurthe.

MM.
Lafuite, capitaine du génie, à Condé.
Alvin, directeur du collége, à Valenciennes.
Michel, procureur-général, à Douai.
St. Quentin, inspecteur de douanes, à Florence.
Percelat, proviseur du lycée, à Liége.
Van Bavière, secrétaire de l'école de droit, à Bruxelles.
S. Exc. M. le maréchal Mortier, duc de Trévise.
Delval-Lagache, membre du conseil général, à Douai.
Carra-St.-Cyr, général de division.
Suard, de l'institut.
Sicard, idem.
Bonnaire, préfet d'Ile-et-Vilaine, à Rennes.
Carnot, membre de l'institut.
Dollez, cultiv., à Montecouvez.
Maudoux, avocat, à Douai.
Villars, professeur d'histoire naturelle, à Grenoble.
Bricout, fils, avocat et notaire, au Catteau.
Lapisse, directeur du génie, à Valenciennes.
Desvigne, cult. et memb. du conseil du départ. à Douai.
Selon, notaire, à Catillon.
Chabert, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.
Rougier de la Bergerie, préfet de l'Yonne.
Laujorrois, directeur de la fonderie du Montil.

MM.
Lobry, cultivateur, à Villers-Plouich.
Fromage, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort.
Coquelet, curé de Béthune.
Langlès, membre de l'institut.
Jacqueminot, sénateur.
Martho, peintre, à Escaudœuvres.
Arnault, membre de l'institut.
Delegorgue, avocat, à Douai.
Laugier, secrét. de la direction de l'instruction publique.
Prevot, sous-inspecteur aux revues.
Abrial, sénateur.
Lambier, antiquaire, à Bavai.
Grégoire, év. et sénateur.
Beaumont, méd. et juge-de-paix au Catteau.
Molard, vérificateur au bureau de la guerre.
Barbié du Boccage, membre de l'institut, à Paris.
Daru, conseiller d'état.
Degerando, membre de l'institut.
Allent, secrét. du com. des fortifications, à Paris.
De Bavay, magist. de sûreté, à Valenciennes.
Raynouard, de l'institut et législateur.
Garat, sénateur.
Français de Nantes, conseiller d'état.
Dinaux, juge de commerce, à Valenciennes.
Duquesne, législateur, à La Gorgue.

MM.
Lambrechts, sénateur.
Carlier, curé de Bavai.
Hennet, commissaire impérial pour le cadastre.
Carville, directeur du collége du Catteau.
Francœur, examinateur pour l'école polytechnique.
Roger, législateur, à Paris.
Justin-Lamoureux, littérateur, à Bruxelles.
Delcroix, juge à la cour d'appel de Paris.
Quillet, chef de bureau au ministère de la guerre.
Janet, maître des requêtes.
Lanjuinais, sénateur.
Aubry, inspecteur-général de l'enregistrement.
Rapsaet, législateur, à Oudenarde.
Ducolombier, préfet de la Loire.
Coupigny, homme de lettres, à Paris.
Dacier, secrét. de l'institut.
Francoville, député du Pas-de-Palais.
Gendebien, jurisconsulte, à Mons.
Lagier-Lacondamine, procureur impérial, à Die.
Botta, législateur, à Paris.
Pajot, secrétaire général de l'administration de l'enreg.
De Brigode, législateur, à Lille.
De Lacépède, sénateur, etc.

MM.

Druon, bibliothécaire du corps législatif.

Faucomprez, notaire, à Paris.

Bottin, secrétaire-général de la préfecture, à Lille.

Le comte de Fontanes, grand-maître de l'univ. imp.

Lesne, inspecteur-général des hôpitaux, à Paris.

Delesaux, juge à la cour d'appel de Douai.

De Bausset, ancien évêque d'Alais.

Guinard, directeur des droits réunis, à Lille.

Dibos, receveur de Nancy.

D'haubersart, premier présid. à Douai.

Legrand-Mallet, négociant, à Lille.

Dewarenghien, père, à Douai.

St. Leger, capitaine du génie, au département de l'Aisne.

Dollez, médecin et maire, à Landrecies.

Pein, chef de division au ministère des cultes.

D'haubersart, procureur impérial, à Lille.

Delhongne, fils, négociant, à Louvain.

Drapiez, professeur de chimie à Lille.

Bailly, chanoine, à Nancy.

Gosse, procureur-général près la cour criminelle, à Douai.

Lambert, ex-commissaire des poudres, à Lille.

Delacroix, juge civil, à Versailles.

MM.

Girard-Jannin, professeur au lycée de Douai.

Bégat, directeur de l'école des arts, à Troyes.

Desprets, ex-législateur de l'Orne, à Paris.

Prouveur, préfet de l'Indre, à Château-Roux.

Lecoz, archev. à Besançon.

Schée, procureur impérial, à Louvain.

Benoist, chef de division au ministère de l'intérieur.

Crinchon, chef d'escadron de la gendarmerie, à Gand.

Langlet, président de la cour d'appel, à Douai.

Duchesnes, censeur des études, à Versailles.

Servois, de la société d'agriculture du Cher.

Godefroi, homme de lettres, à Lille.

Morlet, insp.-gén. du génie, prés. de la soc. de Strasbourg

Caremelle, premier commis des domaines, à Mons.

Hecart, secrétaire de la mairie, à Valenciennes.

Van-Praetz, conservateur de la bibliothèque impériale.

Dupré de St. Maure, législat.

Roman, inspect.-général de l'instruction publ., à Paris.

Drappier, ingénieur en chef du départ. du Nord, à Lille.

Van Hulthem, ex-tribun, à Gand.

Duquesne, secrétaire de la mairie, à Douai.

MM.

Castel, professeur de belles lettres, au lycée impérial.

Daburon, inspecteur-général de l'instruction publique.

Poret, archiviste, à Lille.

Derosny, officier réformé, à Valenciennes.

Dewarenghien, commiss. des guerres, à Douai.

Bully, payeur divisionnaire, à Lille.

Rabaud-Pommier, pasteur de l'église réformée, à Paris.

Cherrier, ingénieur des ponts et chaussées, à Bruges.

Paroletti, de l'académie de Turin.

Pardessus, profess. à l'école de droit de Paris.

Riboud, secrétaire perp. de la société de Bourg.

Sylvestre Desacy, de l'instit.

Lainez, avocat et lég., à Bordeaux.

Grappin, sec. perp. de l'acad. de Besançon.

Fauris de St.-Vincent, député au corps législ.

Jean Fabroni, directeur de la monnaie, à Florence.

Monseignat, dép. de l'Aveyron.

Olivier, juge à la cour crimin. de Valence.

Le baron Lagarde.

Blanquart de Sept-Fontaines, propriétaire, à Ardres.

MM.

Delaserna-Santandes, bibliot. à Bruxelles.

Gauthier-Descles, cons. de préfecture, à Bourg.

Lagarde, greffier de la cour de Douai.

Jardpanvillers, présid. de la cour d'escomptes.

Lechevalier-Challand, ex-tribun lég.

Cherrier, ingénieur en chef, à Bruxelles.

Rieussel, juge à la cour de Lyon.

Wassalli-Eandi, secrét. de l'académie de Turin.

Wissocq, présid. de la soc. de Boulogne.

Boulard, ancien notaire, à Paris.

Gaillard, présid. de la cour criminelle de Melun.

Saint-Pierre-Lespiret, propr. à Plaisance.

Petit, député de la Seine, à Paris.

Copin, chirurgien-major, à Stralsund.

Parmentier, maire de Phalsbourg.

Pichon, secrét. de la société de Boulogne.

Brugière de la Verchère, près Thiers.

Henri, adjoint du génie, à Boulogne.

Société médicale de Douai.

Membres résidans.

MM.
Beaulieu, pharmacien.
Delannoy, médecin.
Deroo, pharmacien.
Escalier, idem.
Eudes, médecin.
Foulon, idem.
Gronnier, idem.
Maugin, idem.
Midy, pharmacien.
Reytier, médecin.
Soine, chirurgien.
Stievenard, médecin.
Taranget, idem.
Vandenwielle, chirurgien.

Membres correspondans dans le département du Nord.

MM.
Bavelard, méd., à Cambrai.
Boulez, idem, à Lille.
Brissée, officier de santé, à Cantin.
Caudron, médecin, à Condé
Cavalier, chirurg., à Lille.
Chatelain, idem, à Ecaillon.
Coudeville, méd. à Wormouth.
Coutrel, pharm., à Avesnes.
Debeaumont, médecin, au Catteau.
Decroix, pharm., à Lille.
Degland, chirurg., à Lille.
Deroo, pharm., à St.-Amand.
Dollez, idem, à Landrecies.
Dourlen, idem, à Lille.
Dourlen, chirurg., ibidem.

MM.
Drapier, pharmac., à Lille.
Duhamel, idem, ibidem.
Evrard, médec., à Cambrai.
Fauqueux, ch., à Sommain.
Féron, médecin, à Lille.
Gravis, chirurg., à Condé.
Honorez, officier de santé, à Abancourt.
Lestiboudois, méd., à Lille.
Malengier, pharm., ibidem.
Mallebranq, idem, ibidem.
Marre, méd., à Armentières.
Pionnier, chirurg., à Lille.
Vanderaghe, idem, ibidem.
Watecamp, méd., à Valenc.

Membres correspondans dans divers départemens.

MM.
Butor, médecin, memb. du jury médical du départem. du Pas-de-Calais.
Caufin, médecin, à Lens.
Dablincourt, officier de santé, à Vitry.
Dallennes, chirurgien, à St.-Omer.
Damman, médecin, ibidem.
Deschamps, idem, à Brest.
Desgranges, idem, à Lyon.
Desmarquoy, id., à St.-Omer.
Dubar, chirurgien, à Gand, et rédacteur des annales de littérat. médéc. étrangère.
Garez, idem, à Carvin.
Hernandès, idem, à Toulon.

MM.
Kheykens, profess. de chirurg. à l'école de médecine, et chirurg. en chef à l'hôpital civil de Gand.
Lefebvre, officier de santé.
Macartan, médecin, à Paris.
Midy, médecin, à Roye.
Patines, chirug., à Comines, département de la Lys.
Pohier, méd., à St.-Omer.

MM.
Ramoné, pharmacien en chef de l'armée de réserve, à Boulogne.
Tonnelier, méd., à Tournai.
Tourdes, profess. de clinique interne, à l'ecole de Strasb. commissaire-président du jury médical du départem. du Nord.
Villers, chirurg. à Béthune.

ANTIQUITÉS.

1.er *mai* 1807. — Sur le territoire de Bellignies (avant le cadastre celui de Houdain), sous les racines d'un arbre que sa caducité avait précipité dans un petit ruisseau à rives fort escarpées, on a découvert six à sept médailles en or, qui sont aujourd'hui dans le cabinet de M. le curé de Bavay, dont trois des empereurs Basilisque, Marcien et Zenon, sont les mêmes que celles trouvées à Tournay dans le tombeau de Childeric.

4 *avril* 1809. — Le sieur Boussemaert, cultivateur à Hem, remuant la terre dans une partie dite le bois de Ribobu, trouve un vase en grès de la contenance de 4 litres, dans lequel étaient 1400 pièces de monnaie d'argent du moyen âge, portant différentes effigies. J'en possède sept qui sont toutes des pièces de monnaies appartenant à l'époque de la souveraineté Bourguignone dans ce pays.

24 *février* 1810. — A Santes; on trouve sous les décombres d'une démolition de bâtiment, plusieurs petites pièces romaines en argent, dont quelques-unes assez conservées pour que l'on ait pu y reconnaître un Antonin, un Sévère, un Posthume, un Philippe, des Gordiens. Les fragmens recueillis du pot de terre cuite qui contenait ces pièces, font regretter que ce vase antique ait été mutilé par les ouvriers.

*Découvertes de l'*hermoniacum *des anciens.*

Sur le territoire de Vendegies-sur-Écaillon existe un endroit appelé improprement *clair-ménage*, que de conjectures très-fondées semblent indiquer pour avoir été l'*hermoniacum* des anciens dont parle la carte de Peutinger. C'est une pièce de terre, aujourd'hui cultivée, qui forme une hauteur escarpée de toutes parts, longue de 750 mètres sur 80 de largeur, que longe au nord la voie romaine de Cambrai à Bavay; un autre chemin nommé l'*auberne* qui débouche dans la voie romaine, la cotoye au midi et à l'ouest; à l'est elle a, à 200 mètres, la petite rivière d'*Écaillon*, et à 50 mètres à l'ouest le ruisseau d'*Harpy*.

Un vieillard qui existe encore dans la commune, y avait autrefois visité un souterrain voûté, long d'environ 14 mètres, large de 3 et garni, des deux côtés, de bancs de pierre bleue dont on n'appercevait pas les joints: le bruit public était que les Templiers avaient autrefois habité ce lieu, qu'on en avait retiré des vases d'argent. En été 1808, M. Bisiau, Maire de Vendegies, curieux de connaître les antiquités de son pays, fit fouiller ce terrain dans une étendue d'environ 10 mètres de diamètre; il y trouva à deux et trois mètres de profondeur de grosses pierres de taille bleue, posées quelques-unes, en chassis de porte, et en assez grande quantité pour pouvoir en vendre plusieurs voitures; des débris de vases de poteries en tout genre, des plombs travaillés, et autres objets parmi lesquels un ornement circulaire en bronze, de 20 centim. de diamètre, chargé d'une tête en bosse représentant un vieillard à longue barbe; une tête en bronze, de la grosseur des plus fortes noix, qui paraît avoir servi de pommeau à une arme, des antonins en argent et un en bronze, trois autres médailles romaines, dont une en grand bronze. (1)

Au-dessous des fouilles les ouvriers avaient aussi rencontré une espèce de cîterne; il est à regretter qu'ils l'aient comblée sans l'avoir visitée.

Les anciens se souviennent encore du temps où ce lieu était appelé *herménage*, et racontent que ce nom n'a été changé que depuis qu'un particulier voulant établir un

---

(1) Je possède ces objets dans la collection que je forme des antiquités du pays.

cabaret dans une vieille maison que l'on voit non loin de là, tenant à la voie romaine et au ruisseau d'Écaillon, dans un terrain bas et humide, et jouant sur la similitude des finales des noms *herménage*, *clair-ménage*, s'est avisé de donner ce dernier pour enseigne à son cabaret. (On appelle clair-ménage dans le pays les ustensiles en cuivre et en étain que l'on met en parade dans les cuisines, lorsqu'ils sont bien écurés).

La tradition du pays est qu'il y a eu là une maison de Templiers. M. Guilmot, bibliothécaire à Douai, connu par ses recherches nombreuses sur les antiquités du pays, et qui s'est rendu exprès sur les lieux, prétend qu'effectivement un temple a existé là; tire de la tête du vieillard à longue barbe, et semblable à toutes celles qui nous représentent Neptune et les fleuves, la conjecture que ce temple était dédié au Dieu des eaux, et croit cette conjecture convertie en certitude par l'étimologie du mot *hermoniacum*, tiré du Teuton que parlaient les Nerviens et les Létes qui leur succédèrent dans le pays, tous Germains ou Teutons d'origine. *Heer*, seigneur, *Moon*, génie, *Ack*, eau, *Heermoonack*, Génie ou Dieu des eaux.

Il ajoute que ce temple, situé sur cette espèce de butte, n'était abordable qu'à l'ouest, du côté du ruisseau d'Harpy, si l'on en juge par les deux extrêmités d'une pente douce dont le centre a disparu pour faire place à une petite maison qui y est enclavée.

Si les conjectures de M. Guilmot sont vraies, il a le mérite d'avoir fixé un point de l'histoire ancienne de ce département, et ce n'est pas le seul service que ses compatriotes aient reçu de lui.

M. Bisiau, maire de Vendegies, doit aussi avoir part à notre reconnaissance, pour le zèle et le désintéressement avec lesquels il a fait faire des fouilles sur le sol de herménage. Il est à désirer qu'il trouve des imitateurs sur d'autres points du département.

TRAVAUX PUBLICS.

Grandes routes.

Le département du Nord est parcouru en tous sens par 27 grandes routes, reprises au tableau ci-après.

DÉSIGNATION, CLASSES ET NUMÉROS DES ROUTES.	LONGUEUR DES ROUTES Faites.	A faire.	En total.
Route de première classe.			
N.°			
2. Route de Paris à Dunkerque, par Amiens, St.-Pol, Aire, Hazebrouck, Cassel et Bergues.	mètres. 53752 00	mètres. 0 00	mètres. 53752 00
3. Route de Paris à Ostende, par Péronne, Cambrai, Douai, Lille, Menin, etc.	95804 17	0 00	95804 17
5. Route de Paris à Anvers, par Soisson, Laon, Vervins, Avesnes, Maubeuge et Mons.	37777 00	0 00	37777 00
Route de deuxième classe..			
36. Route d'Arras à Verdun, par Cambrai, Catteau, Avesnes, Trélon, etc.	59512 22	18890 00	78402 22
37. Route de Calais à Givet, par Béthune, Douai, Bouchain, Valenciennes, Bavai, Maubeuge, Barbençon, Beaumont, Philippeville			
1.re partie, entre la haute-voie de Courcelles et Bouchain.	28309 00	0 00	28309 00
2.e partie, entre Valenciennes et la limite du département. .	60149 00	8500 00	68649 00
38. Route de Dunkerque à Bruxelles, partant de St.-Silvestre-Cap., par Bailleul, Armentières, Lille, Tournai et Ath.	57441 00	0 00	57441 00
39. Route de Paris à Lille, par Arras, Lens et Seclin. . . .	15540 00	0 00	15540 00
40. Route de Cambrai à Châlons-sur-Marne, par St. Quentin, Laon et Rheims.	6700 43	0 00	6700 43
41. Route de Calais à Bruxelles, par Gravelines, Dunkerque, Furnes, Nieuport, Bruges et Gand.	17945 00	24626 00	42571 00
44. Route de Valenciennes à Châlons-sur-Marne, par Le Quesnoy, Landrecies, Guise, Laon et Rheims.	30445 00	0 00	30445 00
	463374 82	52016 00	515390 82

DÉSIGNATION, CLASSES ET NUMÉROS DES ROUTES.	LONGUEUR DES ROUTES Faites.	A faire.	En total.
	mètres.	mètres.	mètres.
N.o *De l'autre part. . .*	463374 82	52016 00	515390 82
48. Route de Cambrai à Liège, par Valencienn., Quiévrain, Mons.	44282 00	0 00	44282 00
Route de troisième classe.			
1. Route de Bergues à Ypres, par Oost-Cappel et Rousbrughe. .	14545 00	0 00	14545 00
2. Route de Valenciennes à Tournai, par St.-Amand, Maulde, Hollain et Jollain.	17342 00	3000 00	20342 00
3. Route de Cassel à St. Omer.	13774 00	0 00	13774 00
4. Route de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies, St.-Amand.	26478 00	0 00	26478 00
5. Route de Paris à Mons, par Bapaume, Boursies et Cambrai.	15137 88	0 00	15137 88
6. Route de Paris à Lille, par Arras et Douai.	3989 00	0 00	3989 00
7. Route de Douai à Tournai, par Orchies.	15970 00	0 00	15970 00
8. Route de Lille à Béthune, par Haubourdin, Fournes et La Bassée. . , ...	24072 00	0 00	24072 00
9. Chaussée du lieu de Santé entre la route de Dunkerque à Bruxelles, numéro 38, et celle numéro 8 de Lille à Béthune.	1220 00	0 00	1220 00
(Cette chaussée a été mise à la charge des communes).			
10. Route de Paris à Bruxelles, par Valenciennes et Condé. .	18419 00	0 00	18419 00
11. Route de Lille à Ypres par Quesnoy.	15592 00	0 00	15592 00
12. Route de Condé à Mons. . .	9080 00	0 00	9080 00
13. Route de Cambrai à Tournai, par Marchiennes et Orchies.	19088 00	0 00	19088 00
14. Route d'Avesne à Philippeville, par Solre-Libre. . . .	9948 00	6028 00	15976 00
15. Route de Valenciennes au Catteau, par Famars.	5092 00	0 00	5092 00
16. Route du Quesnoy au Jolimetz.	3605 00	0 00	5605 00
TOTAUX.	721018 70	61044 00	784052 70

Travaux du port de Dunkerque.

Le décret impérial du 28 nivose an 13, est un monument de la sollicitude de Sa Majesté, pour la prospérité du département. Il a ordonné l'exhaussement et la réparation de la jetée Ouest du chenal, sur 2000 mètres de longueur, pour arrêter les sables qui s'envolent des dunes, et ceux que la mer apporte sur l'estran et les empêcher de se jeter dans le chenal et de l'encombrer. Ce travail est achevé.

La construction le long de la jetée Est d'une estacade à claire-voie en charpente, de 588 mètres 70 de longueur, portant tillac pour le hallage des navires : elle a son origine au point où la mer, lorsqu'elle est pleine, commence à recouvrir la levée en fascinage couverte en pavé qui forme cette jetée Est et se termine à l'entrée du chenal. Par son moyen il est possible dans tous les temps, excepté pendant les tourmentes, où aucun navire ne s'avise de sortir, de parcourir à pied sec la longueur du chenal, et partant de haler les navires soit pour les faire sortir du port, soit pour les y faire entrer, ce qui n'était pas possible avant, d'où résultait l'inconvénient très-grave d'être obligé d'attendre un vent favorable : cette estacade empêche aussi que des navires, dans le gros temps, soient jetés sur la levée Est et s'y perdent ; elle en a déjà sauvé plusieurs. Ce travail est achevé.

La construction de 120 mètres courans de quai en charpente en prolongement de celui de la citadelle, afin de procurer au commerce l'avantage de pouvoir y ranger un plus grand nombre de navires, et d'arrêter les éboulemens de sable et de terre dans le chenal. Ce travail est achevé.

La construction d'une écluse à porte de flot à adapter au Pont-rouge, sur le canal de Bergues, pour arrêter et empêcher d'entrer dans ce canal, les eaux de la mer que l'on introduira dans le canal de Mardick et dans la partie inférieure de celui de Bergues, pour faire des chasses dans l'arrière port et dans le port. Ce travail est sur le point d'être achevé.

Le rétablissement du canal de la cunette, avec une écluse de chasse à son débouché dans le chenal du port. Les résultats de cet important travail, seront :

1.° De procurer aux eaux du pays un nouveau débouché

dans le chenal de Dunkerque, pour assurer le desséchement des terres basses situées entre Furnes et Dunkerque, (dites les Moëres); de suppléer dans les saisons pluvieuses à l'insuffisance de l'écluse de l'arrière port, et même de la remplacer, en cas de fortes avaries.

2.° D'améliorer la navigation intérieure en joignant immédiatement le canal de Furnes à Dunkerque avec celui de Bergues, et les canaux qui conduisent à Calais et à St.-Omer.

3.° De fournir une chasse dans le chenal de Dunkerque et le moyen d'en établir d'autres.

Les ouvrages entrepris pour remplir ce triple objet sont un canal dit de la cunette à ouvrir depuis les Moëres jusqu'au chenal, sur 2400 mètres, en traversant le canal de Furnes à Dunkerque, et une autre branche de communication du canal de Furnes avec ceux des Moëres et de Bergues. Les quatre cinquièmes du canal de la cunette sont faits.

Un sas octogone à 4 écluses, à l'intersection du canal projetté avec celles de Furnes à Dunkerque. Ce sas est terminé, à quelques mètres courans près de la tablette qui doit couronner cet ouvrage.

Deux ponts levis couplés, l'un sur le nouveau canal, et l'autre sur la branche de communication du canal de Furnes avec ceux des Moëres et de Bergues. Ils sont achevés.

Enfin, une écluse de chasse à construire au débouché du nouveau canal dans le chenal. Cette écluse est encore à construire, on doit s'en occuper dans la campagne de 1811; le bâtardeau qui doit en couvrir la fondation, est à-peu-près achevé.

La beauté des ouvrages d'art déjà terminés fait honneur à M. l'Ingénieur en chef Barbot, qui les a projétés et dirigés.

Travaux du port de Gravelines.

Les ouvrages exécutés au port de Gravelines, depuis l'an 13, sont:

1.° 106 mètres 80 c. de quai en charpente, construits à la suite de celui exécuté en 1792.

2.° L'entretien et la réparation des digues en terre et des jetées en fascines du chenal.

Travaux extraordinaires ordonnés en 1810.

Le canal de la Colme sera curé et élargi sur toute sa longueur, depuis l'écluse de Wattendam à la prise d'eau de la rivière de l'Aa, jusqu'au Sas de Bergues, à la jonction des canaux de Bergues et d'Hondscoote. — Longueur développée de 23,800 mètres.

La largeur du canal au fond, sera par-tout de 6 mètres et la pente des talus, d'un mètre de base sur un de hauteur.

Curement à vif fond du canal de la Haute-Deûle.

Ouverture du canal de la Sensée qui doit établir une communication de la Scarpe à l'Escaut, entre Douai et Bouchain.

Canal de la Hayne.

Ce canal, commencé depuis 2 ou 3 ans, doit lier Mons à Condé et servir particuliérement au débouché des nombreuses exploitations de houille du département de Jemmape. Il ne parcourt que quelques kylomètres sur le département du Nord. Tous les ouvrages en terre sont terminés depuis 15 mois. La confection des ouvrages d'arts, entravée d'abord par quelques incidens, est commencée, et dans peu le commerce jouira de ce précieux débouché.

Navigation de la Hayne.

Un décret impérial du 26 juin 1810, ordonne qu'à dater de sa publication, les transports de charbon de terre et de marchandises de toute espèce sur la rivière de la Hayne, auront lieu en conséquence de conventions libres et conclues de gré à gré, entre les chargeurs et les bateliers pour le frêt du prix desdits transports, comme sur toutes autres rivières, fleuves et canaux de l'Empire.

La corporation de Condé est, et demeure supprimée, et défenses lui sont faites d'avoir ni syndic ni caisse commune.

Les arrêtés et décrets du Gouvernement, des 13 prairial an XI, 25 germinal an XIII, 22 brumaire an XIV, et 2 février 1809, sont rapportés en tout ce qu'ils ont de contraire au décret ci-dessus.

Canal de St.-Quentin.

Le problême est résolu. Le Nord et le midi de la France sont assurés aujourd'hui d'une communication non interrompue par eau. On sait que Leurs Majestés Impériales et Royales en ont traversé toute la partie souterraine dans la journée du 29 avril, parcouru en calèche les parties à ciel ouvert, et franchi en bateau les trois écluses qui terminent ce canal. Dans toute sa longueur, sur le département du Nord, il est à ciel ouvert. Tous les ouvrages d'art de cette partie sont terminés ; ils consistent en écluses, ponts, pour la construction d'une partie desquels on a employé les pierres de taille provenant des démolitions de la métropole de Cambrai.

Construction d'édifices communaux en 1810.

Eglise d'Auby commencée.

Presbytère de Ste. Catherine, à Lille, achevé.

Construction d'un bassin sur l'esplanade, à Lille, avec jet d'eau au moyen du bélier hydraulique de Montgolfier.

Tuerie à Lille, en adjudication.

Deux marchés couverts, ibidem, sur les places du Concert et l'emplacement de l'église des Récollets.

Presbytère à Marcq-en-Barœul, en adjudication.

Idem de la Magdelaine-lez-Lille, idem.

Construction d'une chaussée pavée, entre Douai et Lallaing, commencée.

Idem, entre Arinck et Cassel, en adjudication.

Un décret impérial du 4 mai 1810, ordonne la construction dans la ville de Cambrai ; 1.° d'une halle aux grains ; 2.° d'un marché aux poissons ; 3.° d'un monument à Fénélon, dans l'intérieur de la cathédrale ; 4.° d'un édifice pour les prétoires des tribunaux de première instance, de commerce et de paix ; et 5.° d'une salle de spectacle dans la partie de l'hôtel-de-ville séparée par la cour de la partie antérieure.

Un décret impérial du 29 mai 1810, ordonne ; 1.° le curement à vif fond des égoûts de la ville de Lille ; 2.° la construction d'un nouvel hôtel-de-ville avec un beffroi sur la grande place, à l'emplacement de l'ancienne église de St. Etienne ; 3.° l'agrandissement de la maison d'arrêt.

Manège civil. à Lille.

Le bâtiment du manège fut construit par une Société d'actionnaires, à l'extrémité des promenades publiques. Il est devenu propriété de la ville. — Ces bâtimens ayant été employés à l'époque de la guerre de la liberté, à usage de boucherie, puis de magasin, étaient fort dégradés, il s'agissait de les réparer. L'Administration jalouse de saisir cette occasion de donner un embellissement de plus aux promenades publiques, vient d'y faire une nouvelle façade, et d'y ajouter un logement pour un écuyer. Ces travaux commencés en 1810 seront terminés au printemps de 1811. On sent facilement l'utilité d'un pareil établissement dans une grande ville.

Alignement des rues des villes.

Pour l'exécution de la loi du 16 septembre 1807, et du décret impérial du 27 juillet 1808, en vertu d'un arrêté de M. le Général-Préfet, du 10 septembre 1808, on a levé en 1809, les plans des communes de Lille, Tourcoing, Roubaix, Hazebrouck, Estaires, Merville, Comines, Armentières, Lagorgue, La Bassée, Cambrai, Douai, Seclin, Maubeuge, Le Quesnoy, Avesnes, Landrecies, Bavai, Le Catteau, Cassel, Bergues, Bailleul. Dunkerque, Steenvoorde, Wormhoudt, Gravelines, Condé, Bouchain, Amand (St.) Valenciennes, Marchiennes-ville, Orchies. Ces plans sont sur papier grand aigle, et sur une échelle de 2 millimètres par mètre. Les communes sont levées par états de maisons ou de terrains clos. Toutes les rues, impasses, cours publiques, places, rivières, canaux, etc. sont géométriquement levés, et toutes les sinuosités, saillies ou retraites, sont exactement indiquées. — Les égoûts publics sont exactement tracés et distingués par des lignes ponctuées à l'encre de la Chine. — Les noms des rues, impasses, cours publiques, places, rivières, canaux, ponts, quais, marchés, promenades, etc., sont très-lisiblement écrits à l'encre de la Chine. Toutes les longueurs et largeurs desdites rues, etc. sont cotées à l'encre rouge sur des lignes ponctuées ; ces cotes de largeurs sont mises au commencement de chaque rue et par-tout où elles varient, de même qu'aux saillies et retraites. — Les masses d'habitations sont lavées en carmin léger, celles des jardins et

autres parties closes et non bâties, en bleu très-leger. Dans les places de guerre, on n'a pas levé les fortifications.

M. Robin a été chargé de la surveillance et vérification du travail. Il s'est transporté dans chaque commune pour y faire cette vérification le plan à la main.

Ces plans généraux d'alignement devront être arrêtés en Conseil d'état ; le Préfet les propose d'après les avis des Conseils municipaux. Lorsqu'ils seront approuvés, les constructions à faire sur les alignemens fixés, ne pourront être entreprises dans les rues anciennes que quand les propriétaires feront abattre leurs maisons, ou bien qu'ils y seront contraints, à raison de la caducité des bâtimens ; pour les rues nouvelles, que lorsque les villes auront les moyens d'acquérir les terrains sur lesquels ces rues seront ouvertes.

Provisoirement les alignemens qui seront donnés par les Maires dans les villes, après l'avis des ingénieurs, et sous l'approbation des Préfets, seront exécutés jusqu'à ce que les plans généraux d'alignement aient été arrêtés en Conseil d'État, et au plus tard pendant deux années, à compter de la date du décret. (27 juillet 1808).

Corps impérial des ingénieurs des mines.

Un décret impérial du 18 novembre 1810, organise ce corps ; il y aura dès-à-présent :

Trois Inspecteurs généraux ;
Cinq Inspecteurs divisionnaires ;
Quinze Ingénieurs en chef ;
Trente Ingénieurs ordinaires ;
Dix Aspirans ;
Vingt-cinq Élèves.

Le territoire de l'Empire français forme douze divisions, sous le rapport du service des mines, minières et carrières.

Le département du Nord forme la 2.e division, avec ceux ci-après : Deux-Nèthes, Dyle, Escaut, Lys, Jemmape, Pas-de-Calais, Somme, Bouches-de-l'Escaut, Bouches-du-Rhin.

TABLEAUX STATISTIQUES DES CANTONS ET DES COMMUNES.

Ces deux tableaux sont à la suite l'un de l'autre; pour leur intelligence on croit utile de les faire précéder du tableau du recensement par arrondissement de la population, fait officiellement en 1806.

Population du département du Nord au premier janvier 1806. (1)

Arrondissement.	Nombre de communes.	Habitans présens.	Militaires sous les drapeaux	Total.
Avesnes. . . .	164	104750	2279	107029
Cambrai. . .	117	117444	2598	120042
Douai.	146	179381	3890	183271
Dunkerque. .	59	83419	3431	86850
Hazebrouck. .	53	99170	1766	100936
Lille.	130	236079	5326	241405
Totaux. .	669	820243	19290	839533

(1) Pour expliquer la différence qui se trouve entre l'état de population ci-dessus et celui qui sert de base aux calculs insérés page 10 de cet annuaire, il suffit de faire attention que dans ce dernier, la population est présentée avec les gains successifs qu'elle a faits chaque année depuis le 1.er janvier 1806.

Observations sur le Tableau des cantons.

Les soixante cantons du département y sont placés dans l'ordre où ils se trouvent inscrits dans l'arrêté du Gouvernement. Cet ordre numérique est noté par le chiffre qui précède, dans la seconde colonne, la nomenclature des communes de chaque canton.

Il importe aux administrateurs et aux administrés de connaître la distance qui existe entre chaque commune et le chef-lieu de la justice de paix, (qui est toujours celui du canton), le chef-lieu du tribunal de première instance, dans le ressort desquels elle est placée, le chef-lieu de la Sous-Préfecture, et celui de la Préfecture : c'est l'objet des colonnes qui suivent immédiatement le nom des communes.

Le point de départ pour mesurer la distance d'une commune à un chef-lieu, est toujours la place principale de la commune.

La distance du canton à Paris, est prise du chef-lieu du même canton.

Le kilomètre est, à très-peu de chose près, le quart d'une lieue de poste ancienne de 2000 toises.

Une étoile * placée devant le nom de quelques notaires, indique qu'ils sont notaires certificateurs nommés d'après le décret impérial du 21 août 1806.

Deux étoiles ** placées devant le nom d'autres notaires, désignent qu'ils sont chargés de la confection des baux des établissemens de bienfaisance de leur commune ou du canton.

Trois étoiles *** désignent les notaires qui sont en même-temps certificateurs et notaires chargés de la confection des baux des établissemens de bienfaisance.

La dernière colonne présente la division du département en arrondissemens, dans lesquels des sages-femmes élèves de l'hospice de la Maternité doivent être placées, pour accoucher gratuitement les indigentes.

La commune placée la première dans cette dernière colonne est celle fixée pour la résidence de la sage-femme.

Lorsqu'une des communes comprises dans un arrondissement de sage-femme, n'est pas du même canton que la commune où réside la sage-femme, un chiffre placé en avant du nom indique le N.° du canton auquel elle appartient.

Observations sur le tableau des communes.

Le tableau statistique des communes suit immédiatement celui des cantons.

Dans ce tableau des communes, les lettres majuscules de la première colonne sont celles initiales des chefs-lieux d'arrondissemens, et indiquent à quel arrondissement appartient la commune correspondante. Un D seul désigne l'arrondissement de Douai; D.k celui de Dunkerque; A celui d'Avesnes; C celui de Cambrai; H celui d'Hazebrouk; L celui de Lille.

Le chiffre placé dans la seconde colonne indique à quel canton ou arrondissement de justice de paix appartient la commune correspondante; il est facile de le vérifier sur-le-champ, en cherchant le même nombre dans la colonne du tableau des cantons qui précède, p. 146 et suivantes.

246 communes se trouvaient cadastrées en 1810. La répartition des contributions y a été rectifiée d'après les bases fournies par le cadastre. Ces communes sont indiquées par l'astérisque * qui précède leur nom dans la troisième colonne, il y a deux ** pour celles qui sont cadastrées par parcelles.

Les résultats des 4 et 5 pour le nombre des maisons et feux, sont pris dans le recensement officiel exécuté en l'an 13, le dernier qui ait eu lieu pour connaître le nombre de maisons et feux.

La colonne 6.e présente les résultats du dernier recensement officiel de la population fait en janvier 1806.

Dans les 11.e et 13.e colonnes, (celles des percepteurs et ministres des cultes) le renvoi à une commune indique que celle à laquelle on renvoie, est le chef-lieu d'arrondissement de la perception, de la cure, de la succursale ou de l'oratoire.

Dans la douzième colonne, C signifie cure, O oratoire du culte réformé: S succursale; Syn. synagogue du culte judaïque; les lettres e. p. qui suivent les lettres majuscules C. ou S. indiquent que la commune chef-lieu de la cure, de la succursale, possède une église, un presbytère. S'il ne s'y trouve qu'un e, c'est qu'il n'y a qu'une église sans presbytère et réciproquement.

Dans la colonne des gardes-champêtres, une * placée en avant du nom du garde, désigne qu'il est garde forestier communal. Deux ** désignent ceux qui sont à-la-fois garde-champêtre et garde forestier communal.

Arrondissement.	Numéro du canton	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilometres. du canton	de la sous-préfecture.	du tribunal de premiere inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture	du tribunal de première inst.

Canton de Bergues.

Distance de Paris, 306 *kilomètres.*

Arrondissement	N°	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal	de la préfecture	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.	
DUNKERQUE.	1	Armbouts-Cap.	5	7	″	75	Pitgam.	10	18	″
		Bergues.	″	10	″	70	Quaëdypre. . .	5	15	″
		Bierne	1	10	″	71	Socx	4	14	″
		Bissezeele . . .	5	15	″	65	Steene	5	12	″
		Crochte.	5	15	″	68	West-Cappel. .	10	20	″
		Eringhem. . . .	14	24	″	68	Wilder.	10	20	″
		Hoymille. . . .	1	10	″	71				

Canton de Bourbourg.

Distance de Paris, 322 *kil.*

Arrondissement	N°	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal	de la préfecture	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal
DUNKERQUE.	2	Bourbourg (v.)	″	20	″	86	Millam.	12	27	″
		Bourbourg (c.)	1	20	″	86	Momelin (St.)	19	35	″
		Brouckerque. .	6	14	″	80	Pierre-B. (St.)	5	22	″
		Cappe brouck .	5	25	″	80	Spycker. . . .	8	11	″
		Dringham. . .	8	20	″	76	Watten.	16	30	″
		Holque.	10	24	″	68	Wulverdinghe .	17	31	″
		Loobergue. . .	6	18	″	78				

Canton de Dunkerque (Est).

Distance de Paris, 314 *kilomètres.*

Arrondissement	N°	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal	de la préfecture	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal
DUNKERQUE.	3	Coudekercke. .	6	6	″	75	Teteghem. . . .	5	5	″
		Coudekercke-B	1	1	″	80	Uxem.	9	9	″
		Dunkerque-E. .	″	″	″	78	Zuydcoote . . .	10	10	″
		Leffrinckhouke	6	6	″	74				

Canton de Dunkerque (Ouest).

Distance de Paris, 314 *kil.*

Arrondissement	N°	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal	de la préfecture	Communes	du canton	de la sous-préfecture	du tribunal
DUNKERQUE.	4	Armbouts-Cappel-Cappel. .	5	5	″	76	Mardick	12	12	
							Synthe (gr.). .	9	9	″
		Dunkerque-O.	″	″	″	78	Synte (pet.). .	5	5	″

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
juges de paix, [sup]léans et greffiers.	des notaires.		
[...]nez, j. à Bergues. [...] 1.er suppléant. [...]aecq, 2.e suppl. [...]arne, gr. à Berg.	** Legier, à Bergues. Willeman, ibidem. Olyve, ib. Carpentier, ib. *Vandenwynckel, ib.	*Sage-femme*, N. Armbouts-Cap., Bierne, 2 Spicker, 4 Armhouts-C.-C. *Sage-femme*, Hainaut. Bergues. *Sage-femme*, Macquinghem. Quaëdypre, Wilder. *Sage-femme*, N. Socx, Bissezeele, Crochte, Steene.	15034
[...]et, j. à Bourbourg. [...]coustre (E.), 1.er s. [...] 2.e suppléant. [...]intre, g. à Bourb.	Warin, à Bourbourg. ** Vigoureux, ib.	*Sage-femme*, Meunnick. Bourbourg ville et campag. *Sage-femme*, N. Cappellebrouck, Looberghe, Pierre-Brouck (St.) *Sage-femme*, Gesset. Dringham, Eringhem, Pitgam. *Sage-femme*, N. Watten, Holque, Momelin (St.), Wulverdinghe.	10117
[...]nan, j. à Dunkerq. [...]horez, 1.er suppl. [...]eyer, 2.e suppl. [...], g. à Dunkerque.		*Sage-femme*, N. Coudekerque, Teteghem, 6 Moëres (les) *Sage-femme*, N. Dunkerque.	16897
[...]uel, j. à Dunkerq. [...]odt, 1.er suppl. [...]ery-Decorte, 2.e s. [...]ssaing, g. à Dunk.	Duflo, à Dunkerque. ** Castrique, ib. Delsaux, ib. Bogaert, ib. Demeyer, ib. Mathorez, ib.	*Sage-femme*, Hay. Leffrinckoucke, Coudekerq.-Branche, Uxem, Zuydcoote, 6 Ghyvelde. *Sage-femme*, N. Synthe (grande), Synthe (pet.), Mardick.	14041

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
		Canton de Gravelines.								
		Distance de Paris, 324 kil.								
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.	
DUNKERQUE.	5	Craywick.	8	15	″	84	Gravelines.	″	20	″
		Georges (St.).	2	18	″	90	Loon.	6	13	″
		Canton d'Hondschoote.								
		Distance de Paris, 316 kil.								
	6	Bambecque.	12	24	″	68	Moëres (Les).	10	10	″
		Ghyvelde.	12	12	″	80	Oost-Cappel.	6	22	″
		Hondschoote.	″	23	″	80	Rexpoëde.	6	19	″
		Killem.	3	20	″	77	Warhem.	6	15	″
		Canton de Wormhout.								
		Distance de Paris, 296 kil.								
	7	Bollezeele.	12	25	″	72	Ledringhem.	5	25	″
		Broxeele.	15	30	″	68	Merckeghem.	15	24	″
		Esquelbecq.	2	20	″	62	Volkerinkhove.	14	32	″
		Herzeele.	6	22	″	66	Wormhout.	″	20	″
		Lederzeele.	17	33	″	64	Zeggers-Cappel	10	20	″
		Canton de Bailleul (Nord-Est).								
		Distance de Paris, 320 kil.								
HAZEBROUCK.	8	Bailleul-N.-E.	″	17	″	35	Nieppe.	10	27	″
		Jans-Capp. (St)	4	19	″	39	Steenwerck.	6	22	″
		Canton de Bailleul (Sud-Ouest).								
		Distance de Paris, 320 kil.								
	9	Bailleul-S.-O.	″	17	″	35	Merris.	6	13	″
		Berthen.	7	18	″	42	Meteren.	4	16	″
		Flêtre.	8	13	″	43	Vieux-Berquin.	10	12	″

NOMS ...s juges de paix, ...léans et greffiers.	des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
...dart, j. à Gravelin. ...steene, 1.er supp. ... 2.e suppléant. ...uicque, g. à Gravel.	**Delsaux fils, Gravel.	*Sage-femme*, Desauneis. Craywick Georges (St.), Loon, 2 Brouckerque. *Sage-femme*, Masson. Gravelines.	4484
...afontaine, j. à Hon. ...avelaere, 1.er sup. ...is, 2.e suppléant. ...rbois, g. à Hondsc.	Debil, à Hondschoote. Vercamer, ib. ** Ringaert, ib.	*Sage-femme*, N. Bambecque, Oost-Cappel, 1 West-Cappel, 7 Herzeele. *Sage-femme*, Cokenpo. Hondschoote. *Sage-femme*, N. Rexpoëde, Killem. *Sage-femme*, Janssoone. Warhem, 1 Hoymille.	11690
...deville, j. à Worm. ...rs, 1.er suppléant. ...denkerckove, 2.e s. ...gaert, greffier.	**Charles, à Esquelb. Carpentier, à Wormh. Lippens, à Volkerinck.	*Sage-femme*, N. Broxeele, Lederzeele, Volkerinckove. *Sage-femme*, Smagghe. Esquelbecq, Zeggers-Cappel. *Sage-femme*, N. Merckeghem, Bollezeele, 2 Millam. *Sage-femme*, Staes. Wormhout, Ledringhem.	14587
...iercq, j. à Bailleul. ...erberghe, 1.er s. ...wal, 2.e suppl. ...nuseau, g. à Baill.	Plouvier, à Steenwerc. ** Declercq, à Bailleul	*Sage-femme*, N. Bailleul, Jans-Cappel (St.) *Sage-femme*, N. Nieppe. *Sage-femme*, N. Steenwerck.	12990
...len, j. à Bailleul. ...t, 1.er suppléant. ...hoore, 2.e suppl. ...aut, g. à Bailleul.	Delanghe, à Bailleul. Stoppelgast, ibid. ** Boidin, à Vieux-Berquin.	*Sage-femme*, N. Vieux-Berquin. *Sage-femme*, N. Méteren, Flêtre.	13530

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
HAZEBROUCK.		**Canton de Cassel.** *Distance de Paris, 319 kil.*								
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.	
		Arneke.	6	20	″	63	Ochtezeele. . .	5	19	″
		Bavinckove. . .	5	14	″	64	Oxlaere.	3	13	″
		Buysscheure. .	13	22	″	73	Rubrouck. . . .	11	23	″
	10	Cassel	″	14	″	60	Wemaers-Cap.	4	18	″
		Hardifort. . . .	4	19	″	64	Zermezelle. . .	4	18	″
		Marie-C. (Ste).	4	9	″	56	Zuytpeene . . .	5	16	″
		Noordpeene. . .	8	17	″	68				
		Canton d'Hazebrouck (Nord). *Distance de Paris, 292 kil.*								
		Blaringhem. . .	15	15	″	67	Lynde	13	13	″
		Caestre.	7	7	″	45	Renescure . . .	15	15	″
	11	Ebblinghem . .	12	12	″	64	Sercus	9	9	″
		Hazebrouck-N.	″	″	″	52	Staple	9	9	″
		Hondeghem. . .	6	6	″	57	Wallon-Cappel	6	6	″
		Canton d'Hazebrouck (Sud). *Distance de Paris, 292 kil.*								
		Boeseghem. . .	13	13	″	65	Pradelles. . . .	6	6	″
		Borre.	5	5	″	48	Steenbecque. .	10	10	″
	12	Hazebrouck-S .	″	″	″	52	Strazeele. . . .	9	9	″
		Morbecque. . .	5	5	″	57	Thiennes. . . .	14	14	″
		Canton de Merville. *Distance de Paris, 296 kil.*								
		Estaires.	7	21	″	35	Merville	″	14	″
	13	Haverskerque. .	18	13	″	50	Neuf-Berquin .	4	16	″
		Lagorgue. . . .	6	20	″	40				

NOMS ...ges de paix, ...ns et greffiers.	des notaires.	ARRONDISSEMENS de sages-femmes.	POPULATION du canton.
... à Cassel. ...tter, 1.er suppl. ...dt, 2.e suppl. ...ts, g. à Cassel.	Vankempen, à Arnêke. Outerleys, à Cassel. **Pareysis, ibid. Dehandschœverker, i. Piérens, à Rubrouck.	*Sage-femme*, N. Arnêke, Ochtezeele, Rubrouck, Zermeele. *Sage-femme*, Renaut. Cassel, Hardifort, Wemaers-Cappel. *Sage-femme*, N. Noordpeene, Buysscheure, Zuytpeene. *Sage-femme*, N. Oxelaere, Bavinckove, Marie-Cappel (St.).	14084
...j. à Hazebrouck. ...walle, 1.er sup. ...n, 2.e suppl. ...ntin, g. à Haz.	Defrancq, à Caëstre. Deschodt, à Hazebr. * Révել, ibid. ** Spetebrock, ibid. Clep, à Steenbecque.	*Sage-femme*, N. Caëstre, 14 Eecke, Sylvestre-Cappel. *Sage-femme*, N. Hazebrouck. *Sage-femme*, N. Lynde, Blaringhem, Ebblinghem, Renescure, Sercus. *Sage-femme*, N. Staple, Hondeghem, Wallon-Cappel.	14697
...e, à Steenbecq. ...it, 1.er suppl. ...ville, 2.e sup. ...t, g. à Hazebr.		*Sage-femme*, N. Boeseghem, Steenbecque, Thiennes. *Sage-femme*, N. Morbecque. *Sage-femme*, N. Strazeele, Borre, Pradelles, 9 Merris.	13864
...t, j. à Estaires. ...me, 1.er suppl. ...r, 2.e suppl. ...s, g. à Estaires.	**Verhaghe, à Merv. Boudeville, ib. Salomé, à Estaires. Beghin, ibid.	*Sage-femme*, Deroubaix. Estaires. *Sage-femme*, N. Lagorgue. *Sage-femme*, N. Merville, Haverskerque, Neuf Berquin.	17332

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
		Canton de Steenvoorde.									
		Distance de Paris, 322 kil.									
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.		kil.
HAZEBROUCK.	14	Boeschèpe . . .	10	19	"	45	Steenvoorde . .	"	11	"	[illegible]
		Eecke	3	9	"	46	Sylvestre-C. (st)	5	7	"	[illegible]
		Godewaersveld.	6	15	"	47	Terdeghem. . .	4	10	"	[illegible]
		Houtkerque. . .	11	21	"	65	Winnezeele . .	5	15	"	[illegible]
		Oudezeele . . .	10	16	"	65					
		Canton d'Armentières.									
		Distance de Paris, 256 kil.									
LILLE.	15	Armentières . .	"	"	"	20	Frelinghien. .	4	"	"	[illegible]
		Capinghem. . .	11	"	"	9	Houplines. . .	2	"	"	[illegible]
		Erquinghem-L.	4	"	"	24	Prémesques. . .	5	"	"	[illegible]
		Canton de La Bassée.									
		Distance de Paris, 216 kil.									
	16	Aubers.	8	"	"	20	Illies.	5	"	"	[illegible]
		Bassée (La). .	"	"	"	24	Marquillies . .	5	"	"	[illegible]
		Fournes	9	"	"	14	Sainghin - en -				
		Fromelles . . .	18	"	"	20	Weppes . . .	8	"	"	[illegible]
		Hantay.	4	"	"	20	Salomé.	3	"	"	[illegible]
		Herlies.	6	"	"	16	Wicres.	6	"	"	[illegible]
		Canton d'Haubourdin.									
		Distance de Paris, 241 kil.									
	17	Beaucamps. . .	6	"	"	10	Ligny.	6	"	"	[illegible]
		Emmerin. . . .	2	"	"	10	Lomme.	4	"	"	[illegible]
		Englos.	3	"	"	8	Loos	2	"	"	[illegible]
		Ennetièr.-en-W	4	"	"	8	Mesnil (Le) .	8	"	"	[illegible]
		Erquingh.-le-s.	3	"	"	9	Radinghem. . .	6	"	"	[illegible]
		Escobecques. .	4	"	"	8	Santes.	2	"	"	[illegible]
		Hallenn.-les-H	1	"	"	6	Sequediu. . . .	2	"	"	[illegible]
		Haubourdin . .	"	"	"	5	Wavrin.	6	"	"	[illegible]

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
s juges de paix, ppléans et greffiers.	des notaires.		
louvier, j. à Steenv. nuxem, 1.er suppl. eschodt, 2.e suppl. opelier, g. à Steenv.	**Haeu, à Steenvoorde. Sockeel, à Winnezeele.	*Sage-femme*, N. Boeschêpe, Godewaersvelde, 9 Berthen. *Sage-femme*, N. Steenvoorde, Terdeghem. *Sage-femme*, N. Winnezeele, Houtkerque, Oudezeele.	14439
emesre, juge de paix. hesquières, 1.er sup. iart-Delacroix, 2.e s. otiguy, greffier.	Boussemaer, à Arment. Bayart (P.-C.-J.) ib. ** Bayart (J.-P.-J.) ib. Leleu, ib. Blanquart, à Freling.	*Sage-femme*, Barbage. Armentières. *Sage-femme*, N. Erquinghem-Lys. *Sage-femme*, Couturier. Frelinghien.	15105
uilbert, j. à La Bassée avière, 1.er suppl. .Rose, 2.e suppl. hermitte, g. La Bass.	**Manniez, à La Bass. Charlet, à Fournes. Decourcelles, à Aubers Glorian, à Herlies.	*Sage-femme*, Dubus. Fournes, Herlies, Wicres, 17 Wavrin. *Sage-femme*, Carpentier. Bassée (La), Hantay, Salomé. *Sage-femme*, N. Marquillies, Illies, Sainghin-en-Weppes.	12240
londeau, j. à Haub. ordonnier, 1.er sup. rovelio, 2.e suppl. ohart, g. à Haub.	Carpentier, à Haub. **Binauld, à Wavrin. Lesage, à Lomme. Piat, à Radinghem.	*Sage-femme*, Laruelle. Radinghem, Beaucamps, Erquinghem-le-Sec, Ligny, Mesnil (Le), 16 Aubers, Fromelles. *Sage-femme*, Bonnelle. Haubourdin, Hallennes-lez-Houbourdin, Loos, Santes. *Sage-femme*, Periez. Lomme, Ennetières-en-Wep., Englos, Escobecques, Sequedin, 15 Capinghem.	15865

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
		Canton de Lannoy. *Distance de Paris, 232 kil.*									
			kil.			kil.		kil.			kil.
Lille.	18	Annappes. . . .	6	"	"	5	Hem.	2	"	"	10
		Anstaing. . . .	6	"	"	8	Lannoy.	"	"	"	10
		Ascq.	6	"	"	8	Leers.	2	"	"	13
		Baisieux. . . .	8	"	"	12	Lys-lez-Lann .	1	"	"	13
		Chéreng. . . .	6	"	"	8	Sailly.	2	"	"	10
		Flers.	5	"	"	4	Toufflers . . .	2	"	"	10
		Forest.	3	"	"	11	Tressin.	6	"	"	10
		Gruson.	8	"	"	8	Willems. . . .	5	"	"	12
		Canton de Lille (Nord-Est). *Distance de Paris, 236 kil.*									
	19	Fives.	1	"	"	1	Lille (Nord-E)	"	"	"	
		Hellemmes. . .	2	"	"	2	Mons-en-Bar. .	3	"	"	
		Canton de Lille (Centre). *Distance de Paris, 236 kil.*									
	20	Lille (Centre).	"	"	"	"	Madeleine (La)	1	"	"	
		Canton de Lille (Sud-Est). *Distance de Paris, 236 kil.*									
	21	Faches.	4	"	"	4	Lille (Sud-E.)	"	"	"	
		Lezennes. . . .	4	"	"	4	Ronchin. . . .	4	"	"	
		Canton de Lille (Sud-Ouest). *Distance de Paris, 236 kil.*									
	22	Esquermes. . .	2	"	"	2	Wazemmes. . .	1	"	"	
		Lille (Sud-O.)	"	"	"	"					

NOMS es juges de paix, pléans et greffiers.	des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
roy, j. à Ascq. pron, 1.er suppl. ilies, 2.e suppléant. alle, g. à Lannoy.	** Mulle, à Lannoy. Reuflet, à Ascq.	*Sage-femme*, N. Ascq, Annappes, Chéreng, Forest, Tressin. *Sage-femme*, N. Baisieux, 28 Camphin-en-Pévèle, Wannehain. *Sage-femme*, N. Lannoy, Leers, Lys-lez-Lannoy, Toufflers. *Sage-femme*, N. Sailly, Hem, Willems.	14842
aymel-Colle, juge. velier-Derveau. illi-D'Engremont. ssart, greffier.	* Lefebvre, à Lille. * Leroy, ibid. Couvreur, ib. Salembier, ib. Wattrelos, ib.	*Sage-femme*, N. Lille. *Sage-femme*, Delefortrie. Fives, Hellemmes, Mons-en-Barœul, 18 Flers, 20 Madeleine (La) 23 André (St.)	15782
tcquez, juge. audel, 1.er suppl. ume, 2.e suppl. n, greffier.	Mourmant, ib. Laurent, ib. Lardinois, ib. Houliez, ib. Doyen, ib. Demilly, ib. ** Desrousseaux, ib.		17884
urisse, juge. nain, 1.er suppl. rcou-Bonnier, 2e s rel, greffier.	Deleville-Baussart, id Delannoy, ib. Delerue, ib. Deffrennes, ib. Coustenoble, ib. * Théry, fils, ib. Cornille, à Wambrec.	*Sage-femme*, N. Ronchin, Faches, Lezennes, 27 Lesquin.	15588
francq-Duplouy, j. paix, à Wazemmes velier, 1er s. à Lille urent, 2.e suppl. urmez, gr., ib.		*Sage-femme*, Bouré. Wazemmes, Esquermes.	13521

Canton de Lille (Ouest).

Distance de Paris, 236 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
			kil.			kil.		kil.			
LILLE.	23	André (St.) . .	2	"	"	2	Marquette. . .	3	"	"	
		Lambersart. . .	2	"	"	2	Wambrechies .	5	"	"	
		Lille (Ouest).	"	"	"	"					

Canton de Pont-à-Marcq.

Distance de Paris, 221 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	24	Attiches. . . .	3	"	"	11	Neuville (La).	6	"	"	[illegible]
		Avelin.	4	"	"	12	Ostricourt. . .	10	"	"	[illegible]
		Bersée.	2	"	"	20	Phalempin. . .	8	"	"	[illegible]
		Ennevelin. . .	3	"	"	12	Pont-à-Marcq .	"	"	"	[illegible]
		Fretin.	4	"	"	8	Thumeries. . .	10	"	"	[illegible]
		Mérignies. . .	2	"	"	16	Tourmignies. .	2	"	"	[illegible]
		Monchaux. . .	10	"	"	25	Wahagnies. . .	11	"	"	[illegible]
		Mons-en-Pév .	5	"	"	20					

Canton de Quesnoy-sur-Deule.

Distance de Paris, 246 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	25	Comines. . . .	6	"	"	16	Verlinghem. .	5	"	"	
		Deuslémont. .	5	"	"	13	Warnêton (b.)	6	"	"	[illegible]
		Lompret. . . .	6	"	"	6	Warnêton (s.)	5	"	"	[illegible]
		Pérenchies. . .	4	"	"	8	Werwick (s.)	8	"	"	[illegible]
		Quesnoy-sur-D	"	"	"	10					

Canton de Roubaix.

Distance de Paris, 248 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	26	Croix.	2	"	"	6	Wasquehal. . .	4	"	"	
		Roubaix. . . .	"	"	"	12	Wattrelos. . .	5	"	"	

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
…s juges de paix, …pléans et greffiers.	des notaires.		
…ain, juge de paix. …triaux, 1.er supp. …gez, 2.e suppléant. …rquez, greffier.		*Sage-femme*, Grémel. Wambrechies, Marquette.	16041
…riez, j. à Pont-à-M. …neubourg, 1.er sup. …m. Rose, 2.e sup. …stenoble, greffier, Attiches.	**Six, à Pont-à-Marcq. Beghein, à Phalempin.	*Sage-femme*, N. Ennevelin, Fretin. *Sage-femme*, N. Monchaux, Ostricourt, 54 Raimbeaucourt. *Sage-femme*, Vallois. Mons-en-Pévèle, Bersée, La Neuville, Thumeries, Wahagnies. *Sage-femme*, N. Phalempin, Attiches, 27 Camphin-en-Carembault. *Sage-femme*, Waitte. Pont-à-Marcq, Avelin, Mérignies, Tourmignies.	14858
…oux, j. à Quesnoy. …duel-Cappartt.ers. …risse, 2.e suppl. …illier, g. à Quesnoy	Lambin, à Comines. Lombard, ibid. **Marchand, à Quesn.	*Sage-femme*, Herteman. Comines. *Sage-femme*, Petit. Lompret, Pérenchies, Verlinghem, 15 Prémesques, 23 Lambersart. *Sage-femme*, Dubois. Quesnoy-sur-Deûle.	15472
…ardin, j. à Roubaix …u-Desurmont. …ind, g. à Roubaix.	** Piat, à Roubaix. Decourcelles, ib.	*Sage-femme*, Paturiaux. Roubaix. *Sage-femme*, Satris (Sophie) Wasquehal, Croix, 30 Marcq-en-Barœul. *Sage-femme*, Satris (Louise) Wattrelos.	15535

Canton de Seclin.

Distance de Paris, 226 kilomètres.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
			kil.			kil.		kil.			kil.
LILLE.	27	Allennes lez M	6	"	"	14	Houplin. . . .	2	"	"	10
		Annœullin. . .	6	"	"	16	Lesquin. . . .	6	"	"	5
		Bauvin.	10	"	"	20	Noyelles. . . .	2	"	"	8
		Camphin-en-C.	6	"	"	14	Provin.	12	"	"	19
		Carnin.	8	"	"	15	Seclin.	"	"	"	10
		Chemy.	5	"	"	12	Templemars. .	2	"	"	6
		Gondecourt. . .	4	"	"	12	Vendeville. . .	4	"	"	5
		Herrin.	4	"	"	13	Wattignies. . .	3	"	"	5

Canton de Templeuve.

Distance de Paris, 221 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	28	Bachy.	6	"	"	20	Genech.	3	"	"	14
		Bourghelles. . .	8	"	"	15	Louvil.	3	"	"	14
		Bouvines. . . .	6	"	"	13	Mouchin. . . .	10	"	"	25
		Camphin-en-P.	10	"	"	12	Péronne. . . .	5	"	"	15
		Capelle.	2	"	"	16	Sainghin-en-M	10	"	"	15
		Cobrieux. . . .	5	"	"	15	Templeuve. . .	"	"	"	20
		Cysoing.	6	"	"	12	Wannehain. .	10	"	"	20

Canton de Tourcoing (Nord).

Distance de Paris, 248 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	29	Bousbecque. . .	8	"	"	16	Neuville-en-F.	5	"	"	16
		Halluin.	8	"	"	18	Roncq.	6	"	"	15
		Linselles. . . .	6	"	"	13	Tourcoing (N.)	"	"	"	12

Canton de Tourcoing (Sud).

Distance de Paris, 248 kilomètres.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
LILLE.	30	Bondues. . . .	7	"	"	8	Mouveaux. . .	4	"	"	8
		Marcq-en-Bar.	6	"	"	4	Tourcoing (S.)	"	"	"	12

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
[d]es juges de paix, [su]ppléans et greffiers.	des notaires.		
[Q]uecq, j. à Seclin. [R]aoult, 1.er suppl. [C]laeys, 2.e suppl. [B]audon, g. à Seclin.	*** Raoult, à Seclin. Heroguez, ib.	*Sage-femme*, Dugarin. Annœullin, Bauvin, Carnin, Provin. *Sage-femme*, N. Gondecourt, Allennes-lez-M Chemy, Hérin. *Sage-femme*, Perus. Seclin, Houplin. *Sage-femme*, N. Wattignies, Noyelles, Templemars, Vendeville, 17 Emmerin.	14604
[P]outrain, juge de paix à Capelle. [D]elannoy, 1.er suppl. [T]ourment, 2.e suppl. [B]oisse, g. à Cysoing.	** Deboulonne, à Cysoing. Lezaire, ibidem. Baratte, à Templeuve.	*Sage-femme*, Gahide. Cysoing, Bachy, Bourghelles, Louvil, Péronne. *Sage-femme*, N. Sainghin-en-Mélantois, Bouvines, 18 Anstaing, Gruson. *Sage-femme*, Depienne. Templeuve, Genech, Cobrieux, Cappelle.	14030
[W]attine, juge de paix. [D]elattre, 1.er suppl. [D]ervaux, 2.e suppl. [M]azure, E., greffier.	Dumortier, à Halluin. Seynave, à Linselles. ** Bernard, à Tourc. *** Delahaye, ibid. Mulle, à Marcq-en-B.	*Sage-femme*, N. Bousbecque, Halluin, 25 Wervick. *Sage-femme*, Martin. Tourcoing. *Sage-femme*, Dumont. Roncq, Linselles, Neuville-en-Ferrain.	15239
[P]ollet-Desurmont, j. [O]doux-D., 1.er suppl. [W]attines-O., 2.e sup. [M]azure, J.-F., gr.		*Sage-femme*, N. Bondues, Mouveaux.	14799

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
		Canton de Cambrai (Est). *Distance de Paris, 168 kil.*									
			kil.	kil.		kil.		kil.	il.		ki
CAMBRAI.	31	Awoingt. . . .	4	4	"	64	Forenville. . .	4	4	"	56
		Cagnoncle. . .	5	5	"	48	Iwuy.	9	9	"	48
		Cambrai (Est)	"	"	"	48	Naves.	7	7	"	44
		Cauroir.	4	4	"	52	Niergnies. . . .	4	4	"	52
		Escaudœuvres .	3	3	"	52	Ramilly. . . .	4	4	"	48
		Etrun.	9	9	"	48	Thun-Lévêque.	7	7	"	48
		Ewars.	4	4	"	48	Thun-St.-Mart.	7	7	"	48
		Canton de Cambrai (Ouest). *Distance de Paris, 168 kil.*									
	32	Abancourt. . .	4	4	"	48	Hem-Lenglet. .	9	9	"	44
		Aubencheul. .	9	9	"	46	Morenchies. . .	2	2	"	52
		Bantigny. . . .	4	4	"	57	Neuville-St.-R	2	2	"	48
		Blécourt. . . .	4	4	"	56	Paillencourt. .	9	9	"	48
		Cambrai (O.)	"	"	"	48	Proville. . . .	2	2	"	60
		Cuvillers. . . .	4	4	"	56	Raillencourt. .	4	4	"	48
		Fontaine-N.-D	4	4	"	48	Sailly.	4	4	"	48
		Fressies.	9	9	"	44	Sancourt. . . .	4	4	"	52
		Haynecourt. . .	7	7	"	44	Tilloy.	3	3	"	52
		Canton de Carnières. *Distance de Paris, 156 kil.*									
	33	Aubert (St.) .	4	14	"	56	Estourmel. . .	2	7	"	56
		Avesnes-lez-A.	4	11	"	56	Fontaine-au-P .	3	11	"	56
		Beauvois. . . .	3	11	"	60	Hilaire (St.) .	4	14	"	56
		Béthencourt. .	4	16	"	72	Quiévy.	5	14	"	64
		Bévillers. . .	4	11	"	60	Rhieux.	4	9	"	56
		Boussières. . .	1	9	"	64	Séranvillers. .	7	7	"	54
		Carnières. . . .	"	9	"	52	Villers-en-C. .	9	14	"	48
		Cattenières. . .	4	9	"	56	Wambaix. . .	4	7	"	56

NOMS			
…es juges de paix, …ppléans et greffiers.	des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
…aparlier, juge de p. …elattre, 1.er suppl. …outard, 2.e suppl. …eroy, greffier.	* Douai - Mallet, à Cambrai. Payen, dit Beau plan. Ansart, ib. Tabary, ib. ** Lemoine, ib. ** Gourdain, ib., pour le canton de Marcoing Levavasseur, fils, ib. Leroy, fils, ib. Cacheux, ibid.	*Sage-femme*, Lecomte. Cambrai. *Sage-femme*, Brachet. Iwuy, Thun-St.-Martin. *Sage-femme*, N. Naves, Cagnoncles, Escaudœuvres, 33 Rhieux. *Sage-femme*, N. Thun - Lévêque, Etrun, Eswars, Ramilly, 32 Paillencourt.	17078
…rary, juge de paix. …ichard - Desmarest, 1.er suppléant. …allory, 2.e suppl. …revost, greffier.		*Sage-femme*, N. Abancourt, Bantigny, Blécourt, Cuvillers, Fressies, Hem-Lenglet, Sancourt. *Sage-femme*, Moraux. Raillencourt, Fontaine-N.-D. Haynecourt, Morenchies, Neuville-St.-Remy, Proville, Sailly, Tilloy.	16849
…nez, j. à Bévillers. …égard, 1.er suppl. …edieu, 2.e suppl. …acquet, greffier.	** Rodriguez, fils, à Quiévy.	*Sage-femme*, Paul. Aubert (St.) Avesnes-lez-Aubert, Villers-en-Cauchies 37 Vaast (St.) *Sage-femme*, N. Carnières, Boussières, Estourmel, 31 Avoingt, Cauroir, Niergnies. *Sage-femme*, N. Fontaine-au-Pire, Beauvois, Cattenières, 35 Caudry. *Sage-femme*, N. Quiévy, Bévillers, Hilaire (St)	15718

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.

Canton du Catteau.

Distance de Paris, 192 kil.

Arrondissement	Canton	Communes	kil.	kil.		kil.	Communes	kil.	kil.		kil.
CAMBRAI.	34	Bazuel.	4	28	"	84	Mazinghien.	7	30	"	80
		Beaumont.	6	16	"	64	Montay.	2	23	"	80
		Benin (St.)	3	23	"	80	Neuvilly.	4	21	"	68
		Cattillon.	9	32	"	88	Ors.	7	31	"	84
		Catteau (Le).	"	23	"	80	Pommereuil.	4	28	"	80
		Honnechy.	9	21	"	68	Reumont.	4	21	"	80
		Inchy.	7	16	"	64	Souplet (St.)	7	23	"	72
		Mauroy.	6	21	"	80	Troisvilles.	4	18	"	80

Canton de Clary.

Distance de Paris, 184 kil.

Arrondissement	Canton	Communes	kil.	kil.		kil.	Communes	kil.	kil.		kil.
CAMBRAI.	35	Audencourt.	6	16	"	62	Haucourt.	5	12	"	64
		Bertry.	3	18	"	88	Ligny.	2	14	"	68
		Busigny.	7	23	"	80	Malincourt.	7	18	"	72
		Caudry.	4	14	"	72	Maretz.	4	18	"	68
		Caullery.	2	16	"	56	Montigny.	2	21	"	32
		Clary.	"	18	"	72	Selvigny.	4	16	"	60
		Dehéries.	4	16	"	64	Villers-Autréau	9	18	"	64
		Elincourt.	4	18	"	80	Walincourt.	4	14	"	60
		Esnes.	9	9	"	68					

Canton de Marcoing.

Distance de Paris, 162 kil.

Arrondissement	Canton	Communes	kil.	kil.		kil.	Communes	kil.	kil.		kil.
CAMBRAI.	36	Anneux.	3	6	"	48	Honnecourt.	9	18	"	72
		Banteux.	4	14	"	64	Lesdain.	7	9	"	60
		Bantouzel.	4	14	"	60	Masnières.	2	7	"	68
		Boursies.	9	14	"	64	Marcoing.	"	7	"	56
		Cantaing.	2	4	"	64	Mœuvres.	7	11	"	64
		Crévecœur.	5	7	"	86	Noyelles.	4	4	"	48
		Doignies.	11	16	"	72	Ribécourt.	2	9	"	56
		Flesquières.	3	9	"	56	Rumilly.	3	4	"	60
		Gonnelieu.	5	18	"	64	VillersGuislain	7	18	"	68
		Gozeaucourt.	9	18	"	72	Villers-Plouich	4	14	"	72

NOMS		ARRONDISSEMENS	POPULATION
des juges de paix, suppléans et greffiers.	des notaires.	de sages-femmes.	du canton.
Debeaumont, j. au C. Dejardin, 1.er suppl. Selon, 2.e suppl. Verin, greffier.	Rodriguez, père, au Catteau. ** Mahieu, ib. * Bricourt, fils, ib. Deudon-Santerre, ib. Selon, à Cattillon.	*Sage-femme*, N. Catteau (Le) Montay. *Sage-femme*, Cuchet. Catillon, Mazinghien. *Sage-femme*, N. Honnechy, Benin (St.) Mauroy, Reumont, Souplet (S.) *Sage-femme*, Gérard. Bazuel, Ors, Pommereuil. *Sage-femme*, Grotard. Trois-Villes, Beaumont, Inchy, 35 Audencourt, Bertry.	17963
Leroy, juge. Dubaillé, 1.er suppl. Bracq, 2.e suppl. Dubail, g. à Busigny.	** Marchand, à Walincourt. Piettre, à Caudry.	*Sage-femme*, Robert. Busigny, Maretz. *Sage-femme*, N. Ligny, Caullery, Clary, Hautcourt, Montigny. *Sage-femme*, N. Malincourt, Déhéries, Villers-Autréaux. *Sage-femme*, N. Walincourt, Elincourt, Selvigny.	18121
Delattre, juge de paix. Potelle, 1.er suppl. Crépin, 2.e suppl. Lefebvre, g. Bantouzel	Gérard, à Gouzeaucourt.	*Sage-femme*, N. Crévecœur, Lesdain, 31 Forenville, 33 Séranvillers, Wambaix, 35 Esnes. *Sage-femme*, N. Gouzeaucourt, Villers-Ghislain, Villers-Plouich. *Sage-femme*, N. Honnecourt, Banteux, Bantouzel, Gonnelieu. *Sage-femme*, N. Marcoing Masnières Noyelles, Ribécourt, Rumilly. *Sage-femme*, Fayant. Mœuvres, Anneux, Boursies, Cantaing, Doignies, Flesquières.	16509

Canton de Solesmes.

Distance de Paris, 188 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la [préfecture].
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.		k…
Cambrai.	37	Beaurain. . . .	4	23	"	68	Romeries. . . .	4	23	"	6…
		Bermerain. . .	4	23	"	60	Saulzoir. . . .	11	16	"	6…
		Briastre.	2	18	"	66	Solesmes. . . .	"	18	"	8…
		Capelle.	4	18	"	60	Sommaing. . .	11	23	"	4…
		Escarmain. . .	7	23	"	60	Vaast (St.). . .	4	14	"	6…
		Haussy.	4	18	"	56	Vendegies-sur-Ecaillon. . .	11	23	"	5…
		Martin (St.) .	7	23	"	60	Vertain.	4	23	"	5…
		Montrécourt. .	9	18	"	56	Viesly.	4	16	"	6…
		Python (St.) .	1	18	"	60					

Canton d'Avesnes (Nord).

Distance de Paris, 191 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la [préfecture].
Avesnes.	38	Aubin (St.) .	6	6	"	88	Floursies. . . .	7	7	"	9…
		Avesnes (Nord)	"	"	"	94	Hilaire (St.). .	3	3	"	9…
		Beugnies. . . .	8	8	"	97	Lieu (bas). . .	1	1	"	9…
		Dompierre. . .	6	6	"	90	Remousies. . .	8	8	"	10…
		Dourlers. . . .	6	6	"	88	Semeries. . . .	5	5	"	9…
		Felleries. . . .	6	6	"	99	Semousies. . .	5	5	"	9…
		Flaumont et W.	3	3	"	96	Taisnières-en-T	9	9	"	8…

Canton d'Avesnes (Sud).

Distance de Paris, 191 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la [préfecture].
Avesnes.	39	Avesnelles. . .	1	1	"	95	Fayts (pet. et g)	9	9	"	8…
		Avesnes (Sud)	"	"	"	94	Floyon.	8	8	"	9…
		Beaurepaire. .	11	11	"	89	Larouillies. . .	8	8	"	10…
		Boulogne. . . .	5	6	"	95	Lieu (Haut.) .	2	2	"	9…
		Cartignies. . .	6	6	"	88	Marbaix.	6	6	"	8…
		Etrœungt. . . .	6	6	"	99	Sains.	6	6	"	9…

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
uges de paix, ans et greffiers.	des notaires.		
, j. à Solesmes. rlins, 1.er sup. ne, 2.e suppl. , g. à Saulzoir.	** Moine, à Solesmes. Vallez, ib.	*Sage-femme*, N. Bermerain, Capelle, Escarmain, Martin (St.) Sommaing, Vendegies-sur-Ec. *Sage-femme*, Grotard. Haussy, Montrécourt, Saulzoir *Sage-femme*, Remy. Python (St.) Beaurain, Romeries, Vertain. *Sage-femme*, Deruenne. Solesmes. *Sage-femme*, N. Viesly, Briastre, 33 Béthencourt, 34 Neuvilly.	17804
aire, juge de p. oye, 1.er sup. t, 2.e suppl. , greffier.	Durant, à Dourlers. Labanier, à Avesnes. Davoine, ib. ** Manouvrier, ibid. Guislin, ib. Obry, ibid. Prissette, à Cartignies. Lejeune, à Etrœungt.	*Sage-femme*, N. Aubin (St.), Lieu (bas), Beugnies, Dourlers, Floursies, Semousies, 41 Ecuelin, Monceau-St-Waast, Remy-Chaussée (St.) *Sage-femme*, Dienne (M.-J.) Avesnes, Flaumont, 39 Avesnelles. *Sage-femme*, Lebon. Dompierre, Hilaire (St.), Taisnières-en-Tiérache, 39 Marbaix, 41 Noyelles.	9441
n, juge de paix. , père, 1.er s. , fils, 2.e sup. ert, greffier.		*Sage-femme*, Dienne (M.-A.) Etrœungt, Boulogne, Floyon, Larouillies, Lieu (haut), 47 Rainsart.	10483

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture	du tribunal de première inst.
		Canton de Bavay. *Distance de Paris, 193 kil.*								
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.	
AVESNES.	40	Amfroipret. . .	5	7	"	65	Gusseignies. . .	6	33	"
		Audignies. . .	1	25	"	72	Hon-Hergies. .	5	27	"
		Bavai.	"	27	"	78	Houdain. . . .	2	29	"
		Bellignies. . . .	3	33	"	71	Longueville (la)	4	23	"
		Bermeries. . .	4	26	"	65	Louvignies. . .	1	28	"
		Bettrechies. . .	4	32	"	66	Mecquignies. .	2	19	"
		Bréaugies. . . .	2	29	"	69	Neuf-Mesnil. .	8	20	"
		Buvignies. . . .	2	29	"	70	Obies.	4	19	"
		Feignies. . . .	8	19	"	78	Taisnières-s.-H.	4	27	"
		Flamengrie (la)	6	33	"	63	Waast (St.). .	3	30	"
		Canton de Berlaimont. *Distance de Paris, 189 kil.*								
	41	Aymeries. . . .	1	12	"	80	Leyal.	3	10	"
		Aulnoye. . . .	1	12	"	79	Monceau-St.-W	5	7	"
		Bachant. . . .	4	12	"	81	Noyelles. . . .	7	11	"
		Berlaimont. . .	"	12	"	78	Pont-sur-Samb.	3	13	"
		Boussières. . .	6	15	"	78	Remy-Ch. (St.)	6	6	"
		Escuelin. . . .	6	9	"	84	Sassegnies. . .	3	12	"
		Hargnies. . . .	6	17	"	75	Vieux-Mesnil. .	6	17	"
		Canton de Landrecies. *Distance de Paris, 181 kil.*								
	42	Bousies.	5	23	"	75	Landrecies. . .	"	16	"
		Croix.	8	23	"	77	Maroilles. . . .	4	12	"
		Favril.	4	13	"	82	Prisches. . . .	8	12	"
		Fontaine-au-B.	3	19	"	77	Preux-au-Bois.	4	19	"
		Forest.	9	24	"	78	Robersart. . . .	4	19	"

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
juges de paix, ...léans et greffiers.	des notaires.		
...ard, juge de paix. ...dron, 1.er sup. 2.e supp. ...verchin, greffier.	Marchal, à Bavay. Michet, ib. ** Gerin, ib.	*Sage-femme*, Soissons. Bavay, Audignies, Bermeries, Buvignies, Louvignies-lez-Bavay, Mecquignies, Obies *Sage-femme*, Darchambaux. BellignièsBettrechies, Bréaugies, Gusseignies, Honhergies, Houdain, Taisnières-sur-Hon, Waast (St.) *Sage-femme*, N. Longueville (La) Feignies, Neuf-Mesnil, 41 Boussières, Hargnies, Vieux-Mesnil.	11079
...croix, juge de p. 1.er suppléant. 2.e suppléant. ...moye, greffier.	Bocquet, à Berlaimont. Morel, ib.	*Sage-femme*, Halland. Berlaimont, Aulnoye, Aymeries, Bachant, Leval, Pont-sur-Samb. Sassegnies.	6750
...tteaux, juge de p. , 1.er sup. , 2.e sup. ...doulé, greffier.	Faniaux, à Landrecies Werner, ibidem. *** Béthune, ib. Largillière, à Maroil.	*Sage-femme*, N. Bousies, Croix, Fontaine-au-Bois, Forest, Preux-au-Bois, Robersart, 44 Vendegies-au-Bois. *Sage-femme*, Moreau. Landrecies. *Sage-femme*, Lixon. Maroilles. *Sage-femme*, Dienne (Mél.) Prisches, Favril, 39 Beaurepaire, Cartignies, Fayts (les)	11967

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.

Canton de Maubeuge.

Distance de Paris, 207 kil.

			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.	
AVESNES.	43	Assevent. . . .	3	19	"	85	Limont-Font. .	8	9	"
		Beaufort. . . .	6	10	"	88	Louvroil. . . .	2	14	"
		Bersillies. . . .	6	22	"	88	Mairieux. . . .	4	19	"
		Bettignies. . . .	6	22	"	84	Marpent. . . .	8	20	"
		Boussois.	5	21	"	87	Maubeuge. . .	"	16	"
		Cerfontaine. . .	4	16	"	86	Obrechies. . .	7	12	"
		Colleret. . . .	8	23	"	90	Ostergnies. . .	6	19	"
		Damousies. . .	7	12	"	89	Quiévelon. . .	8	17	"
		Eclaibes. . . .	8	9	"	86	Recquignies . .	6	20	"
		Ellesmes. . . .	4	19	"	86	Remy-m-b.(st.)	6	12	"
		Ferrière (la gr.)	2	15	"	84	Rocq.	8	19	"
		Ferrière (la p.)	5	14	"	87	Rousies.	2	16	"
		Gognée-Chauss	6	21	"	82	Vieux-Reng et la Salmagne.	8	23	"
		Hautmont. . . .	4	14	"	80				
		Jeumont. . . .	9	22	"	90	Villers-sire-Nic	7	22	"
		Lameries. . . .	8	24	"	90	Wattignies. . .	9	10	"

Canton du Quesnoy (Est).

Distance de Paris, 192 kil.

	44	Baudegnies. . .	3	28	"	69	Poix.	7	23	"
		Englefontaine .	6	21	"	72	Potelle.	2	30	"
		Ghissignies. . .	3	25	"	69	Quesnoy (Est.)	"	27	"
		Hecq.	7	21	"	74	Roucourt. . . .	4	24	"
		Jolimetz. . . .	3	30	"	69	Ruesnes.	4	31	"
		Locquignol. . .	6	18	"	72	Salesches. . . .	6	25	"
		Louvignies-Q.	3	24	"	69	Vendegies-au-B	10	25	"
		Neuville. . . .	7	25	"	73				

Canton du Quesnoy (Ouest).

Distance de Paris, 192 kil.

	45	Fry.	9	37	"	60	Preux-au-Sart .	6	33	"
		Eth.	9	36	"	59	Quesnoy (O.).	"	27	"
		Frasnoy.	4	32	"	63	Sepmeries. . .	6	33	"
		Gommegnies. .	6	22	"	64	Villereau. . . .	2	29	"
		Jeulain.	7	35	"	59	Villers-Pol. . .	5	32	"
		Mareschcs. . .	6	33	"	57	Wargnies (leg.)	7	34	"
		Orsinval. . . .	2	29	"	64	Wargnies (lep.)	6	33	"

NOMS des juges de paix, suppléans et greffiers.	NOMS des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
orce, juge de paix. tamine, 1.er sup. chant, 2.e sup. e, greffier.	* Cousin, à Maubeuge ** Walrant, ib. Poulet, ib. Marchant, ib.	*Sage-femme*, N. Beaufort, Damousies, Eclaibes, Ferrière la petite et la grande, Hautmont, Limont-Fontaine, Louvroil, Obrechies, Remy-mal-Bâti, Wattignies, 46 Choisies. *Sage-femme*, N. Mairieux, Bersillies, Bettignies, Ellesmes, Gognie-Chaussée, Lameries, Vieux-Reng, Villers-sire-Nicole. *Sage-femme*, Faydeau. Maubeuge. *Sage-femme*, N. Recquignies, Assevent, Boussois, Cerfontaine, Colleret, Jeumont, Marpent, Ostergnies, Rocq, Rousies.	15868
fart, juge de paix. uyez, 1.er sup. ier, fils, 2.e sup. ton, greffier.		*Sage-femme*, N. Jolimetz, Baudegnies, Ghissignies, Locquignol, Louvignies-lez-Q., Potelle, Roucourt. *Sage-femme*, Darchambaux. Poix, Engle-Fontaine, Hecq, Neuville, Salesches. *Sage-femme*, N. Quesnoy (Le).	10597
tremant, juge de p. pey, 1.er sup. glet, 2.e sup. rin, g. à Frasnoy.	Canquelain, au Quesn. Eraux, ib. *** Bevenot, ib. Lustremant, à Wargnies-le-Petit. ** Eyrard, à Gomegnies.	*Sage-femme*, Hermant. Gommegnies, Frasnoy, Preux-au-Sart, Villereau, 40 Amfroipret. *Sage-femme*, N. Villers-Pol, Maresches, Orsinval, Sepmeries, 44 Ruesnes. *Sage-femme*, Mabille. Wargnies-le-Grand, idem-le-Petit, Bry, Eth, Jenlain, 40 Flamengrie (La).	10829

Y

Canton de Solre-Libre.

Distance de Paris, 189 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
			kil.	kil.		kil.		kil.	kil.		k[illegible]
AVESNES.	46	Aibes.	6	17	″	91	Epinoix.	2	14	″	[illegible]
		Barbençon.	16	28	″	105	Erpion.	19	31	″	[illegible]
		Beaurieux.	3	15	″	104	Fontaines (Les)	2	10	″	[illegible]
		Berelles.	4	15	″	94	Hestrud.	6	18	″	[illegible]
		Boussus-lez-W	20	33	″	111	Liessies.	6	12	″	[illegible]
		Bousignies.	12	24	″	97	Offies.	3	10	″	[illegible]
		Choisies	6	12	″	90	Renlies.	14	25	″	[illegible]
		Clairfayts.	3	14	″	104	Sars-Poteries.	4	8	″	[illegible]
		Cousolre.	8	19	″	95	Solre-Libre.	″	12	″	[illegible]
		Dimechaux.	4	10	″	98	Solrinnes.	3	13	″	[illegible]
		Dimont.	5	5	″	99	Vergnies.	17	28	″	[illegible]
		Eccles.	3	14	″	94					

Canton de Trélon.

Distance de Paris, 189 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
AVESNES.	47	Anor.	7	18	″	111	Ohain.	2	16	″	[illegible]
		Baives.	6	20	″	113	Rainsars.	8	6	″	[illegible]
		Eppe-Sauvage.	8	16	″	103	Trélon.	″	14	″	[illegible]
		Féron.	5	10	″	103	Wallers.	4	18	″	[illegible]
		Fourmies.	6	14	″	107	Wignehies.	8	12	″	[illegible]
		Glageon.	2	12	″	105	Willies.	7	14	″	[illegible]
		Moustier.	7	19	″	112					

Canton de St.-Amand (Rive droite de la Scarpe.)

Distance de Paris, 192 kil.

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
DOUAI.	48	Amand (st) r. d.	″	24	13	36	Hasnon.	4	24	13	[illegible]
		Bruille-st.-Am.	6	30	13	40	Mortagne.	6	36	18	[illegible]
		Château-l'Abb.	6	28	14	36	Pet.-forêt-de-R.	8	28	6	[illegible]
		Flines-lez-Mor.	2	40	20	42	Raismes.	8	36	4	[illegible]

NOMS des juges de paix, ...déans et greffiers.	des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
...ot, j. à Solre-Lib. ...manet, 1.er suppl. ...ivet, 2.e suppl. ...froy, greffier.	Delbecq, fils, à Solre-Libre. Hazard, ib. ***Canivet, à Renlies.	*Sage-femme*, N. Barbençon, Boussus-lez-W. Erpion, Renlies, Verguies. *Sage-femme*, N. Berelles, Aibes, Bousignies, Cousolre, Eccles, Hestrud, Solrinnes, 43 Quiévelon. *Sage-femme*, N. Liessies, 38 Felleries, Ramousies, Semeries, 39 Sains, 47 Eppe-Sauvage, Willies. *Sage-femme*, Stevenard. Solre-Libre, Beaurieux, Clairfayts, Dimechaux, Dimont, Epinoix, Fontaines (les) Offies, Sars-Poteries.	9057
...mortain, juge de p. ...toine, 1.er suppl. ...iet, 2.e suppl. ...urgois, greffier.	Wallerand, à Trélon. ** Renaut, à Féron. Demorgny, à Wignehies.	*Sage-femme*, Carpentier. Fourmies, Anor, Wignehies. *Sage-femme*, Darras. Trélon, Baives, Féron, Glageon, Moustier, Ohain, Wallers.	10958
...ly, juge de paix. ...aché, 1.er suppl. ...vaine, 2.e suppl. ...islain, greffier.	Barbieux, fils, à Mortagne. Baligand, fils, ib. ***Waché, ib.	*Sage-femme*, Dufour. Amand (St.) *Sage-femme*, Chotteau. Hasnon, 49 Millonfosse. *Sage-femme*, Barbot. Mortagne, Flines-lez-Mortagne, Bruille-lez-St.-Am. Château-L'abbaye, 49 Maulde.	13567

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la [préfecture.]
		Canton de St.-Amand (Rive gauche). *Distance de Paris, 192 kilomètres.*									
			kil.	kil.	kil.	kil.		kil.	kil.	kil.	kil.
DOUAI.	49	Amand (st) r. g.	"	24	13	36	Nivelle.	4	32	17	40
		Bousignies.	6	20	19	28	Rosult.	4	20	18	28
		Brillon.	6	20	20	30	Rumegies.	8	24	21	32
		Lecelle.	3	28	18	30	Sars-et-Rosières	6	18	21	30
		Maulde.	8	36	18	40	Thun.	4	24	18	48
		Millonfosse.	2	22	16	32					
		Canton d'Arleux. *Distance de Paris, 192 kil.*									
	50	Arleux.	"	8	40	36	Fressain.	4	12	33	40
		Aubigny-au-B.	4	12	36	40	Gœulzin.	4	4	38	32
		Brunemont.	2	12	37	40	Hamel.	2	7	37	36
		Bugnicourt.	4	8	36	36	Lécluse.	6	8	44	36
		Cantin.	4	4	36	32	Marcq.	10	12	23	40
		Erchin.	6	8	33	36	Monchecourt.	8	10	31	38
		Estrées.	4	8	42	36	Villers-au-Ter.	6	8	31	36
		Fechain.	8	16	31	44					
		Canton de Bouchain. *Distance de Paris, 188 kil.*									
	51	Abscons.	6	15	18	36	Lourches.	4	20	13	40
		Avesnes-le-Sec.	4	20	22	48	Marquette.	4	16	21	44
		Bouchain.	"	20	18	52	Mastaing.	2	16	20	44
		Denain.	8	24	9	40	Neuville-sur-l'Escaut.	2	40	13	40
		Douchy.	8	20	12	40	Noyelles-sur-S.	6	22	13	40
		Emerchicourt.	5	12	22	40	Rœulx.	4	16	13	44
		Escaudain.	5	16	13	40	Wasnes-au-Bac	5	18	23	46
		Haspres.	6	24	13	48	Wavrechain-s.-Denain.	10	20	8	40
		Haveluy.	12	24	11	48	Wavrechain-s.-Faux.	3	20	20	48
		Hellesmes.	8	20	12	40					
		Hordain.	2	20	16	48					
		Lieu-St.-Am.	2	20	19	48					

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
uges de paix, ans et greffiers.	des notaires.		
s, juge de paix. oringal-Lescail- , 1.er suppl. , 2.e suppl., à elles. ix-Dupire, gr.	Davenne, à St.-Amand. ** Devred, ib. Naveteur, ib.	*Sage-femme*, N. Brillon, 55 Warlaing, Tilloy, Alnes, Wandignies et Hamages. *Sage-femme*, Fourmeaux. Rosult, Rumegies, Bousignies, Sars et Rosières, 57 Saméon. *Sage-femme*, Deneux. Nivelle, Lecelle, Thun.	12674
, juge de paix, à igny-au-Bacq. utiers, 1.er s. lez, 2.e suppl. , g. à Aub.-au-B.	** Demain, à Arleux. Caron, ib.	*Sage-femme*, N. Arleux, Lécluse, Hamel. *Sage-femme*, N. Aubigny-au-Bac, Brunemont, Fechain, Fressin, Marcq, 32 Aubencheul-au-Bac. *Sage-femme*, N. Cantin, Gœulzin, Estrées, Bugnicourt Erchin, Villers-au-Tertre, 53 Roucourt.	11132
, juge de paix. , 1.er suppl. , 2.e suppl. , greffier.	Boucher, à Bouchain. ** Cogé, ib. Regnier, ib.	*Sage-femme*, Dubus. Bouchain, Wavrechain-sous-Faux, Wasnes-au-Bac, Marquette, Lieu-St.-Am. Hordain. *Sage-femme*, N. Denain, Ecaudain, Wavrechain-S.-D., 60 Trith-St.-Leger, Prouvy, Rouvignies *Sage-femme*, N. Douchy, Neuville-sur-Escaut Noyelles-sur-Selle, Lourches, Rœulx. *Sage-femme*, Letombe. Haspres, Avesnes-le-Sec, 60 Verchain et Maugré.	15451

Arrondissement.	Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première ins.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
		Canton de Douai (Nord). *Distance de Paris, 214 kil.*								
			kil.	kil.	kil.	kil.		kil.	kil.	kil.
DOUAI.		Anhiers	6	6	44	26	Lalaing.	6	6	37
	52	Douai (Nord.)	"	"	36	32	Sin.	2	2	34
		Flines-les-Rac .	8	8	36	22	Waziers. . . .	2	2	38
		Canton de Douai (Sud). *Distance de Paris, 214 kil.*								
		Aniche.	12	12	26	40	Guesnain. . . .	4	4	31
		Auberchicourt.	8	8	27	36	Lewarde. . . .	6	6	30
		Dechy.	4	4	33	32	Lollre.	4	4	32
	53	Douai (Sud.).	"	"	36	32	Masny.	8	8	31
		Ecaillon. . . .	8	8	29	32	Montigny. . . .	8	8	31
		Férin.	4	4	40	32	Roucourt. . . .	5	6	32
		Canton de Douai (Ouest). *Distance de Paris, 214 kil.*								
		Auby.	6	6	41	24	Lambres. . . .	2	2	37
		Courchelette. .	4	4	40	40	Lauwin-Planeq	3	3	38
		Cuincy.	2	2	38	28	Raches.	4	4	41
	54	Douai (Ouest).	"	"	36	32	Raimbeaucourt	8	8	44
		Esquerchin. . .	4	4	40	28	Rootz-Warend.	4	4	40
		Flers.	4	4	38	28				

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
juges de paix, ...ans et greffiers.	des notaires.		
...nt, juge de paix. ...nd, 1.er sup. ...-Delassus, 2.e s. ...in, greffier.		*Sage-femme*, Fourmeaux. Lalaing, Waziers, 55 Pecquencourt, Vred.	13200
...cken, j. de paix. ...rest, Ed., 1.er s. ...immen, 2.e supp. ...é, greffier.	*** Picart, à Douai. Custers, ib. Duez, ib. Dutilleux, ib. Dumont, aîné, ib. Allard, ib. Dumont, jeune, ib. Becq, ib. Desaint, ib. Galland, ib. Capon, ib.	*Sage-femme*, N. Aniche, Auberchicourt, 51 Emerchicourt, Abscons, Mastaing, 50 Monchecourt. *Sage-femme*, N. Dechy, Ferin, 52 Sin, 54 Lambres, Courchelettes. *Sage-femme*, N. Douai. *Sage-femme*, N. Masny, Lewarde, Guesnain, Ecaillon, Montigny, Loffre	13488
...lier, juge de paix. ...ich, 1.er suppl. ...el, 2.e suppl. ...é, greffier.		*Sage-femme*, N. Cuincy, Lauwin-Planque, Flers, Auby, Equerchin. *Sage-femme*, N. Douai. *Sage-femme*, Briez. Raches, Rootz-Warendin, 52 Anhiers, Flines-lez-R.	13474

Arrondissement : DOUAI.

Canton de Marchiennes.

Distance de Paris, 208 kil.

Numéro du canton.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
		kil.	kil.	kil.	kil.		kil.	kil.	kil.
	Alnes.	2	16	24	32	Rieulay.	4	12	24
	Bouvignies. . .	4	12	26	28	Somain.	4	12	22
	Bruille-lez-M.	6	10	23	40	Tilloy.	4	16	24
	Erre.	6	16	16	38	Villers-Camp. .	6	12	27
55	Fenain.	4	14	18	36	Vred.	4	10	27
	Hornaing. . . .	5	18	13	36	Wandignies et Ham.	4	16	22
	Marchiennes-v.	"	12	27	32	Wardaing. . . .	2	12	24
	Marchiennes-c.	4	12	29	32				
	Pecquencourt. .	6	12	27	32				

Canton de Condé.

Distance de Paris, 220 kilomètres.

Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
	Condé.	"	44	13	60	Odomez. . . .	4	32	13
	Crespin.	6	48	12	48	Thivencelle. .	4	40	12
56	Escaupont. . .	4	36	9	40	Vicq.	4	36	7
	Fresnes.	1	36	9	52	Vieux-Condé. .	1	40	13
	Hergnies. . . .	6	40	18	60				

Canton d'Orchies.

Distance de Paris, 204 kil.

Numéro du canton.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	Communes.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.
	Aix.	4	20	27	28	Landas.	4	20	27
	Auchy.	4	16	32	20	Nomain.	3	20	33
57	Beuvry.	3	16	27	26	Orchies.	"	16	29
	Coutiches. . .	4	12	31	28	Saméon.	6	15	22

NOMS		Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
les juges de paix, suppléans et greffiers.	des notaires.		
...oduin, juge de paix. ...oube, 1.er suppl., à Pecquencourt. ...ucouvent, 2.e suppl. ...econte, greffier.	Vanlerberghe, à Marchiennes. ** Théry, ib.	*Sage-femme*, N. Fenain, Erre, Hornaing. *Sage-femme*, Macq (Just.) Marchiennes, ville et camp. *Sage-femme*, Hennion. Somain, Bruille-lez-Marchiennes, Villers Campeau Rieulay.	14576
...elétombe, juge de p. ...ureur, 1.er suppl. ...ousseau, 2.e suppl. ...iceville, greffier.	**Dewerchin, à Condé Rousseau, ib.	*Sage-femme*, N. Fresnes, Escaupont, Thivencelle, Vicq. *Sage-femme*, Tissenne. Condé. *Sage-femme*, N. Vieux-Condé, Hergniès, Odomez.	17390
...upire, juge de paix. ...eroubaix, 1.er sup. ...mon, 2.e supp. ...aroquiea, greffier.	Estevez fils, à Orchies. Boilly, ib. *** Dubus, ib.	*Sage-femme*, Dellaine. Coutiches, 55 Bouvigniès. *Sage-femme*, Cailliez. Landas, Beuvry. *Sage-femme*, Baisiez. Nomain, Aix, 28 Mouchin. *Sage-femme*, Macq (Séraph.) Orchies, Auchy.	14688

Arrondissement : DOUAI.

CANTON DE VALENCIENNES (Nord).

Distance de Paris, 208 kil.

Numéro du canton.	COMMUNES.	Leur distance au chef-lieu, en kilomètres. du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
		kil.	kil.	kil.	kil.		kil.	kil.	kil.	kil.
58	Anzin.	1	32	2	48	Bruay.	4	45	4	52
	Aubry.	4	24	4	44	Saulve (St.). .	2	32	2	48
	Bellaing. . . .	9	24	9	40	Valencienn.(N)	"	32	"	48
	Beuvrages. . . .	2	32	3	48	Wallers. . . .	11	20	11	40

CANTON DE VALENCIENNES (Est).

Distance de Paris, 208 kil.

Numéro du canton.	COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
59	Curgies.	7	32	7	52	Quiévrechain. .	12	44	11	55
	Estrœux. . . .	4	32	4	52	RombiesetMar-chipont. . . .	7	40	8	56
	Marly.	1	32	1	52	Saultain. . . .	4	40	4	52
	Onnaing. . . .	4	40	6	52	Sebourg. . . .	9	36	9	56
	Préseau. . . .	7	36	6	55	Valencienn.(E)	"	32	"	48
	Quarouble. . . .	7	36	8	52					

CANTON DE VALENCIENNES (Sud).

Distance de Paris, 208 kil.

Numéro du canton.	COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.	COMMUNES.	du canton.	de la sous-préfecture.	du tribunal de première inst.	de la préfecture.
60	Artres.	7	32	7	52	Prouvy.	9	28	9	52
	Aulnoy.	1	28	2	48	Querenaing. . .	9	32	9	56
	Famars.	4	36	4	52	Rouvignies. . .	8	24	8	52
	Haulchin. . . .	9	24	9	52	Thiant.	11	24	11	48
	Herrin.	7	24	7	44	Trith-St.-Leger	4	30	4	52
	Maing.	6	28	6	56	Valencien. (S.)	"	32	"	48
	Monchaux. . .	9	40	9	52	Verchain et M.	9	28	9	48
	Oisy.	9	24	9	40					

NOMS des juges de paix, suppléans et greffiers.	NOMS des notaires.	Arrondissemens de sages-femmes.	Population du canton.
Mortier, juge de paix. Thuillier, 1.er supp. Prevost, 2.e suppl. Truffaut, greffier.		*Sage-femme*, N. Anzin, Aubry. *Sage-femme*, N. Bruay, Beuvrages, 48 Raismes, Petite-forêt-de-Raismes. *Sage-femme*, Guilbeau. Wallers, Bellaing, 5: Haveluy, Hellesmes, 60 Herrin, Oisy.	15877
Villain, juge de paix. Menu, 1.er suppl. Flory, 2.e suppl. Gobert, greffier.	Delerue, à Valencien. Delamme, ib. * Lefebvre, ib. *** Dupire, ib. Mabille, fils, ib. Podevin, ib. Cellier, ib. Heniau, ib. Carpentier, ib. Lecasse, ib. Roland, ibid.	*Sage-femme*, N. Curgies, Préseau, Sebourg. *Sage-femme*, N. Marly, Saultain, Estrœux, 58 St.-Saulve. *Sage-femme*, N. Quaroube, Quiévrechain, Onnaing, Rombies et Marchipont, 56 Crespin. *Sage-femme*, N. Valenciennes.	14890
Talon-Truffaut, juge. Boucher, 1.er suppl. Brocq, 2.e suppl. Lekieffre, greffier.		*Sage-femme*, N. Maing, Thiant, Haulchin, Moncheaux, Quérenaing, Famars, Artres, Aulnoy.	13164

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
C.	32	Abancourt.	118	120	564	4254	156	Momal.
D.	51	** Abscons.	110	110	502	5399	289	Plichon.
A.	46	Aibes.	49	51	238	2146	20	Evrard.
A.	41	* Aymeries.	40	40	174	2917	30	Bertrand.
D.	57	Aix.	152	158	787	4807	112	Després.
L.	27	Allesnes-les-Marais.	137	141	667	5855	57	Delefosse.
D.	55	Alnes.	45	45	250	1497	3	Havez.
D.	48 49	* Amand (St.)	1438	1734	8178	29005	4716	Motte Flesch[illegible]
A.	40	* Amfroipret.	51	53	260	917	42	Boucher.
L.	23	André (St.)	88	89	398	4958	151	Butin.
D.	52	Anhiers.	57	58	299	1801	75	Guilmot.
D.	53	Aniche.	209	215	1064	6086	392	Lanvin.
L.	18	Annappes.	260	266	1185	13359	138	Mahieu.
C.	36	Anneux.	80	84	413	3747	91	Savary.
L.	27	Annœullin.	599	639	2639	13424	385	Cuvelier.
A.	47	Anor.	377	412	1907	7212	394	Meunier.
L.	18	Anstaing.	61	70	404	2927	60	Vandevoorde.
D.	58	Anzin.	572	642	3338	6084	1248	Courouble.
D.	50	Arleux.	345	357	1636	9758	465	Merlin.
D.k	1	Armbouts-Cappel.	95	99	469	6752	209	Debil.
D.k	4	Armbouts-cappel-capp.	49	50	257	4136	40	Mahieu.
L.	15	* Armentières.	1514	1681	7542	48114	6486	Bayart.
H.	10	* Arneke.	223	246	1308	11422	221	Vankempen.
D.	60	* Artres.	51	54	203	3857	70	Leduc.
L.	18	Ascq.	243	252	1112	8623	311	Desquiens.
A.	43	** Assevont.	23	20	93	930	9	Despiennes.
L.	24	* Attiches.	151	198	920	5267	121	Denneulin.
C.	32	Aubencheul-au-Bac.	67	71	352	1943	114	Manniez.
D.	53	Auberchicourt.	186	195	935	6559	206	Fauqueux.
L.	16	* Aubers.	271	280	1385	10435	410	Cousin.
C.	33	** Aubert (St.)	320	360	1580	5554	245	Canon[illegible]
D.	50	Aubigny-au-Bac.	181	185	1034	4346	209	Leblon[illegible]
A.	38	Aubin (St.)	132	135	671	6841	132	Gau[illegible]
D.	58	* Aubry.	104	133	603	4030	86	Cathe[illegible]
D.	54	Auby.	163	163	886	5602	[illegible]	[illegible]
D.	57	Auchy.	209	238	1199	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.	35	Audencourt.	30	32	17[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
ban.	Dupont.	Tacquet.	S. e.p.	Pagniez.	"	Arniaux.
scon	Boufflers.	Legrand.	S. e.p.	Milot.	"	Legrand.
bes.	Yernaux.	V Colleret.	S. e.	Masy.	Quiévelon.	Boudriaux.
ner.	Mary.	Denis.	S. e.	Hannequart.	Aulnoye.	Choquet.
x.	Bouly.	V. Orchies.	S. e.p.	Vandeville.	"	Larcy.
ien.	Philippo.	Cornillot.	S. e.p.	Boutry.	Herrin.	Sauvage.
nes.	Potiez.	Havet.	"	v. Warlaing.	"	Boutel.
and	Nicolle. Bouchart.	Hombert.	C. e.p.	Huré.	"	Houzé. Lejeune. Taillez.
mir.	Manteau.	V. Waast (St.)	S. e.	Dubuisson.	Bermeries.	v. Bermeries.
dré.	Lesaffre.	V. Madeleine (La)	"	v. Lambersart.	"	Gry.
hier	Lacquement.	V. Lallaing.	"	v. Raches.	"	Delval.
iche	Dubois.	V. Abscons.	S. e.p.	Ratel.	Emerchicour	Distaire.
nap.	Rouzé.	Cardon.	S. e.p.	Rouzé.	"	Duquesne.
un.	Coupez.	V. Fontaine-N.-D.	S. e.	Dehon.	"	Ducatelet.
nnœ.	Desrœux. Coupey.	Bourbotte.	S. e.p.	Lecœuvre.	"	Carré.
por.	Hardy.	Ansenius.	S. e.p.	Roussel.	"	Lobet. * Delloux. * Perlant.
ist.	Delerue.	V. Chéreng.	"	v. Chéreng.	"	Bellaire.
zin.	Genart. Daubresse.	Colard.	S. p.	Huvelle.	"	Desrumaux.
leux	Deprez.	Pecqueur.	C. e.p.	Pitou.	Hamel.	Tremont.
m.-c	Geersen.	Hilts.	S. e.p.	Dumoulin.	Armboutsc.c.	Blaevaert.
-c.-c.	Mathorez.	V. Armbouts.-C.	"	v. Armbouts-C.	"	v. Armbouts-cap.
men.	Lesaffre. Boidin.	Raoult.	C. e.p.	Sproit.	"	Step. Deresmaux. Dartois. Dubois.
néke	Fermyn.	Winocq.	S. e.p.	Deschoodts.	"	Leroy.
res.	Gaillez.	V. Querenaing	S. e.	Lesne.	Quérenaing.	Lolieux.
q.	Bucquoi.	Dupire.	S. e.p.	Dellecourt.	Tressin.	Selosse.
v.	Baillon.	V. Boussois.	"	v. Boussois.	"	Tassot.
ch.	Dorchies.	Bernard.	S. p.	Morin.	"	Gauthier.
en.	Cochon.	V Hem-Lenglet.	"	v. Aubigny-au-B.	"	Dumond.
er.	Buisset.	Buisset.	S. e.	Boulanger.	"	Descamps.
ers	Adam.	Baclet.	S. e.	Maufroid.	"	Gloriand.
ert.	Canonne., N.	V. Vaast (St.)	S. e.p.	Delaistre.	"	Cousin.
[illegible]	Dupriez.	Tellier.	[illegible]	Delhale.	Aubenchel-au-B.	N.
[illegible]	Mercier.	V. Dourlers.	[illegible]	Galisset.	"	Potvin.
[illegible]	Pillion.	Lebrun.	[illegible]	[illegible]assart.	Pet f. de Raismes.	Piette.
[illegible]	[illegible]	Bouch[illegible]	[illegible]	[illegible]édana.	"	Picque.
[illegible]	[illegible]	Man[illegible]	[illegible]	[illegible]smont.	"	Rompteau.
[illegible]	[illegible]	V. C[illegible]	[illegible]	[illegible]uchy.	"	v. Beaumont.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes. 1808.	NOMS des MAIRES.
A.	40	* Audignies.	30	36	160	1785	20	Carion.
D.	60	* Aulnoy.	117	129	442	4210	158	Despinoy.
A.	41	Aulnoye.	26	27	146	2670	19	Carpentier.
L.	24	** Avelin.	266	273	1526	13747	349	Brunel.
A.	39	Avesnelles.	98	102	469	3680	140	Wagnies.
A.	38 39	Avesnes.	539	691	3031	9744	3541	Vanwervick.
D.	51	** Avesnes-le-Secq.	253	261	1259	6990	121	Havet.
C.	33	** Avesnes-lez-Aubert.	303	423	2053	6404	266	Bury.
C.	31	Awoingt.	76	76	348	3816	42	Thellier.
A.	41	Bachant.	110	113	536	4242	136	Blanchart.
L.	28	Bachy.	137	149	753	4635	127	Carpentier.
H.	8 9	Bailleul.	1490	2013	9222	60569	4199	Vanmerris Hyuderick
L.	18	Baisieux.	268	270	1379	9426	164	Deffontaine.
A.	47	Baives.	59	61	277	1250	16	Hancart.
D.	6	Banbecque.	199	199	1139	11319	300	Jordaens.
C.	36	Banteux.	88	92	501	3321	93	Delhalle.
C.	32	* Bantigny.	77	77	349	2454	64	Théry.
C.	36	Bantouzel.	134	150	7'3	3315	153	Bident.
A.	46	Barbençon.	126	148	693	5145	100	Desmanet.
L	16	Bassée (La).	491	537	2209	11097	2379	Lhermite.
A.	44	* Baudegnies.	79	87	491	2976	67	Decarondelet.
L.	27	Bauvin.	170	170	817	4008	258	Delecour.
A.	40	* Bavay.	297	301	1484	4969	1583	N.
H.	10	* Bavinckove.	140	169	920	6873	157	Vandaele.
C.	34	* Bazuel.	181	183	848	5118	197	Druesnes.
L.	17	Beaucamp.	152	155	715	5868	91	Premecque.
A.	43	* Beaufort.	158	168	841	3403	202	Renaut.
C.	34	* Beaumont.	70	80	410	1613	16	Boulet.
C.	37	* Beaurain.	46	41	219	753	66	Moniez.
A.	39	Beaurepaire.	117	119	520	2676	75	Guérit.
A.	46	Beaurieux.	36	48	205	1950	46	Brogné.
C.	33	** Beauvois.	101	101	483	2093	144	Senez.
D.	58	Bellaing.	64	67	287	2266	73	Moreau.
A.	40	* Bellignies.	83	83	406	1881	55	Prevot.
C.	34	* Benin (St.)	54	57	311	1923	96	Lefebvre.
A.	46	Berrelles.	40	38	120	1203	99	Descamps, L.

NOMS DES Adjoints.	Percepteurs.	Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
N.	V. Bavai	"	v. Bavay.	"	v. Louvignies-B.
Manard.	Depinoi.	S. e.p.	Dupommereul	"	Ribeaucourt.
Dupont.	V. Aymeries.	"	v. Aymeries.	"	v. Aymeries.
Wartelle.	Rassel.	S. e.	Jombart.	"	Cassard.
Collery.	Quintin.	S. e.	Grebert.	"	Dumas.
Fostier / Prisse.	Wery.	C. e.p.	Bonnaire.	Lieu-Bas. / Lieu-Haut.	Carniaux.
Devemy.	V. Haspres.	S. p.	Dieulot.	"	Blavier.
Gabet.	Tacquet.	S. e.p.	Lansel.	"	Geruez.
Courbez.	V. Estourmel.	"	v. Niergnies.	"	Delay.
Dolez.	V. Hautmont.	S. e.p.	Lecomte.	"	Lecourt.
Huin.	V. Bourghelles.	S. e.	Braconnier.	Wannehain.	Leclercq.
Beaghel-Dehaene. / Cortyl.	Dekitspoter.	C. e. / C.	Marant. / Revel.	"	Bèvre. / Haverlant. / Svey. / Delbecque.
Delinselles.	Bray.	S. e.	Leduc.	"	Fruit.
Moreau.	V. Wallers.	"	v. Wallers.	"	Carpentier.
Outters.	Senaeme.	S. e.p.	Hannebique.	"	Michel.
Constant.	V. Honnecourt.	S.	Vilain.	Bantouzel.	Ride.
Lelong.	Bougamont.	S. e.p.	Desruelles.	Cuvillers.	Richard.
Hivet.	Bricout.	"	v. Banteux.	"	Lecquet.
Hayot.	Jouniaux.	S. e.	Druon.	"	Delamarre.
Rosé-Hennebelle / Mannier.	Guislain.	C. e.	Carpentier.	"	Deloraine.
Deparis.	V. Villers-Pol.	S. e.	Lemay.	"	Cuisinier.
Crepeaux.	Bourbotte, f.	S. e.p.	Fontaine.	Provin.	Lecuppre.
Martin.	Derome. St.	C. e.p.	Carlier.	Audignies. / Louvignies. / Buvignies	Caille.
Blondé.	Vandaele.	S. e.p.	Labelle.	"	Dehayser.
Fleurus.	V. Ors.	S.	Paillez.	"	Lesnes.
Lernoutd.	Sion.	S. p.	Schlim.	Ligny.	Lamblin.
Couvreur.	Denaygre.	S. e.p.	Manesse.	"	Payen.
Basquin.	V. Caudry.	"	v. Inchy.	"	Lasalle.
Douay.	Dugimont	S. e.	N.	"	Druesnes.
Deleuzières.	V. Prisches.	S. e.	Préseau.	"	Oblin.
Lemaire.	V. Solre-Libre.	"	v. Solre-Libre.	"	Bombled.
Lenoir.	Lucy.	"	v. Fontaine-au-P.	"	v. Fontaine-au-P.
Dupont.	V. Herrin.	S. e.	Rocquet.	"	Marissal.
François.	V. Bavay.	S. e.p.	Duchâteau.	Bréaugies.	Malengraux.
Noyelles.	V. Le Catteau.	"	v. Souplet (St.)	"	Lamouret.
Barbençon.	V. Solrianes.	S. e.	Laurent.	"	Hauze.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions. Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
D.k	1	Bergues.	1006	1448	5667	30171	9121	Minart.
A.	41	* Berlaimont.	325	329	1702	7602	625	De St.-Aubin
C.	37	* Bermerain.	205	205	970	3951	130	Crepin.
A.	40	* Bermeries.	62	58	249	2136	78	Manesse.
L.	24	** Bersée.	292	300	1459	10136	464	Delot.
A.	43	** Bersillies.	39	39	155	1814	16	Riche.
H.	9	Berthen.	77	134	693	4374	157	Dieusaert.
C.	35	Bertry.	260	280	1244	4730	141	Delhaye.
C.	33	** Béthencourt.	84	93	622	3529	91	Bricout.
A.	43	** Bettignies.	15	15	96	1876	31	Lemaire.
A.	40	* Bettrechies.	49	51	251	1824	64	Debrun.
A.	38	Beugnies.	72	76	406	6605	71	Carlier.
D.	58	Beuvrages.	124	126	681	2979	28	Decroeser.
D.	57	Beuvry.	304	336	1777	7538	106	Simon.
C.	33	** Bévillers.	151	182	820	3090	82	Ledien.
D.k	1	Bierne.	78	91	514	9556	211	Coudeville.
D.k	1	Bissezeele.	63	75	423	3513	112	Debaecke.
H.	11	Blaringhem.	321	371	1884	17761	185	Dewarenghit
C.	32	Blécourt.	75	77	473	2871	58	Patou.
H.	14	** Boeschêpe.	260	365	1692	11446	256	Desaegher.
H.	12	Boeseghem.	182	196	1032	8261	99	Debailleul.
D.k	7	** Bollezeele.	264	313	1539	16796	459	Vandenkerkhove.
L.	30	* Bondues.	495	525	2383	19260	488	Chombart.
H.	12	Borre.	124	176	843	6334	137	Thibaut.
D.	51	** Bouchain.	250	290	1102	11377	1308	Cogé.
A.	39	Boulogne.	85	89	334	3863	82	Bucquoy.
D.k	2	* Bourbourg (ville).	423	508	2004	12657	2038	Depape.
D.k	2	* Bourbourg (camp).	295	305	1577	19569	364	Delaetre.
L.	28	Bourghelles.	170	170	962	5548	131	Foutry.
C.	36	Boursies.	138	138	656	5106	264	Savary.
L.	29	* Bousbecque.	335	336	1649	7629	397	Lecomte.
A.	42	Bousies.	275	308	1283	5501	234	Becar.
A.	46	Bousignies.	100	102	502	1725	43	Mafagne.
D.	49	Bousignies.	43	45	326	1373	6	Vantrap.
A.	41	Boussières.	32	31	154	1404	3	Deroisin.
C.	33	** Boussières.	108	112	564	2961	79	Delplanque.
A.	43	** Boussois.	56	57	279	2549	40	Desjardins.
A.	46	Boussus-les-Walcourt.	90	94	453	4040	243	Dehenain.
D.	55	Bouvignies.	292	325	1455	5779	94	Lubrez.
L.	28	Bouvines.	74	82	443	3023	38	Deffontaine.
A.	40	* Bréaugies.	13	13	62	856	"	Ribeaucourt.
C.	37	* Briastre.	112	115	560	3572	229	Vallez.

NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
Kien. / Sieswal.	Herwyn.	C. e.p.	Debaecker.	Hoymille.	"
Moreau.	Taviaux.	C. e.p.	Fontaine.	"	Taulet.
Ego.	v. Vertaing.	S. e.p.	Rousseau.	Martin (St.)	Delgoffre.
Pauquet.	v. Waast (St.)	"	v. Amfroipret.	"	Deghaye.
Faille.	Nicollon.	S. e.p.	Regnier.	"	Pecle.
Wattremez.	v. Gognies-Chaus.	"	v. Villers-sir-Nic	"	Nouspaun.
Vandromme.	Vandromme.	S. e.	Bollaert.	"	Boone.
Meresse.	v. Montigny.	S. e.p.	Hernoux.	"	Ringuet.
Richez.	v. Caudry.	S. e.	Delbarre.	"	Paulet.
Rochez.	v. Gognies-Chaus	"	v. Gognies-chaus.	"	v. Bersillies.
Limellette.	Ribaucourt.	S. e.	Lemaire.	"	Raux.
Caullery.	v. Semousies.	"	v. Sars-Poterie.	"	Hubinet.
Semal.	v. Bruay.	S. e.p.	Vauaigue.	"	Douchement
Sauvage.	Bonnet.	S. e.p.	Bezu.	"	Hémal.
Vallez.	v. Vieslies.	S. e.	Fremaux.	"	Fobe.
Vanacker.	v. Socx.	S. e.	Osten.	"	Ryckebusck.
Vanhaecke.	v. Crochte.	"	v. Soeck.	"	Minne.
Swaenepaoel.	Leroy.	S. e.	Dassonneville	"	Talleux.
Lesne.	Defossez.	S. e.	Rigaud.	Sancourt.	Platiaux.
Vandromme.	Deschepper.	S. e.p.	Serleys.	"	Allostery.
Desmaretz.	Debailleul.	S. e.	Broncqart.	"	Colson.
Vitse.	Vandenkerckhove	S. e.p.	Vandercolme	"	Persyn.
Delcourt.	Pivion.	S. e.p.	Favier.	"	Royer.
Leclercq.	Boidin.	S. e.p.	Vanpeene.	Pradelles.	Spillemacher
Brachot.	Dupuis.	C. e.p.	Hensy.	"	Hubert.
Havée.	Buquoy.	S. e.p.	Martin.	"	Bauduin.
Vercoustre.	Deblonde.	C. e.p.	Palmaert.	Bourbourg-C	"
Piccart.	v. Bourbourg-V.	"	v. Bourbourg-V.	"	Maugot. / Vandewalle.
Debuchy.	Boisse.	S. e.p.	Renard.	"	Leturcq.
Pinchon.	v. Doignies.	S. e.	Delcroix.	"	Vivien.
Lepoutre.	Lecomte.	S. e.p.	Cordonnier.	"	Theys.
Louvegnies.	Burlion.	S. e.p.	Rohart.	"	Carlier.
Levecq.	v. Colleret.	S. e.	Joret.	"	** Baivers.
Baudry.	Vanlerberghe	"	v. Brillon.	"	Lecluse.
Hubert.	v. Haumont.	S. e.p.	Delattre.	Vieux-Maisnil.	v. Vieux-Mesnil.
Vilain.	Lesage.	"	v. caruières.	"	Dislère.
Derbaix.	Leroy.	S. e.	Dusol.	Assevent.	Odent.
Lacomblez.	Lambotte.	S. e.	Musin.	"	** Pecqueux.
Fontenier.	Derome, L.	S. e.	Durut.	"	Crunelle.
Haimé.	v. Cysoing.	S. e.	Davaisne.	Gruson.	Lovez.
Moine.	v. Waast [St.]	"	v. Bellignies.	"	v. Waast [St.]
Vitrant.	Delporte.	S. e.	Tuboise.	"	Duwez.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
D.	49	Brillon.	118	139	702	2031	215	Tavernier.
D.k	2	* Brouckerque.	124	134	630	6640	192	Clayes.
D.k	7	** Broxeele.	60	75	410	3656	65	Derudder.
D.	58	Bruay.	259	272	1437	5261	186	Deltombe.
D.	55	Bruille-lez-Marchiennes	102	116	531	2995	101	Gosselin.
D.	48	* Bruille-St.-Amand.	268	275	1391	5835	186	Deflandre
D.	50	Brunemont.	91	96	429	2065	79	Leurs.
A.	45	* Bry.	44	44	230	1203	9	Crasquin.
D.	50	Bugnicourt.	112	110	545	5464	220	Quennesson.
C.	35	Busigny.	407	420	1834	9569	502	Drûon.
A.	40	* Buvignies.	18	18	72	938	10	Gravis.
H.	10	* Buysscheure.	140	171	846	6375	185	Derudder.
H.	11	Caëstre.	237	363	1721	11813	548	Monet.
C.	31	Caguoncle.	164	164	826	5203	228	Eury.
C.	31 32	Cambrai.	2659	3970	15608	98145	28345	Frémicourt Lely
L.	27	Camphin-en-Carembaut.	204	208	851	8593	184	Wauquier.
L.	28	Camphin-en-Pévèle.	203	208	1007	7577	181	Fievet.
C.	36	Cantaing.	110	124	556	4848	121	Delabre.
D.	50	Cantin.	119	122	645	8370	275	Coquelet.
C.	37	* Capelle.	60	70	271	2304	43	Macarez.
L	15	* Capinghem.	64	65	290	2406	37	Tirant.
D.k	2	* Cappellebrouck.	136	147	880	8668	150	Geersen.
L.	28	Cappelle.	234	248	1199	8651	291	Fourment.
C.	33	** Carnières.	200	206	1072	5022	136	Telliez.
L.	27	Carnin.	46	47	202	2643	48	Ledoux.
A.	39	Cartignies.	313	330	1475	10132	222	Prissette.
H.	10	* Cassel.	795	960	3809	17828	1912	Deschodt.
C.	34	* Catteau (Le).	765	902	4133	21317	3600	Hennequand.
C.	33	** Cattenières.	107	120	601	3271	132	Leduc, fils.
C.	34	* Cattillon.	625	649	2962	16954	952	Béthune.
C.	35	Caudry.	280	320	2045	6167	303	Bracq.
C.	35	Caullery.	102	112	522	1701	48	Bourlet.
C.	31	Cauroir.	108	116	558	4186	56	Bricout.
A.	43	** Cerfontaine.	37	37	187	1657	55	Huvenois.
D.	48	* Château-l'Abbaye.	164	164	787	3466	108	Robert.
L.	27	Chemy.	80	79	404	4347	122	Beghin.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
brill.	Goui.	Chuffart.	S. e.p.	Baudrain.	Bousignies. Sars et Ros. Tilloy.	Hennocq.
brouc.	Vandevelde.	Deblonde.	S. e.p.	Decock.	"	Bouchié.
brox.	N.	v. Volkerinckhove	"	v. Volkerinckove.	"	Emmery.
bruay.	Cauvez.	Legrand, fils.	S. e.p.	Laurent.	"	Hautecœur.
bruil.	Boudart.	voyez Masny.	S. e.p.	Dubois.	"	Collet.
br. s.a.	Camberlin.	v. Hasnon.	S. e.p.	Lachapelle.	"	Eusière.
brun.	Villette.	Pecqueur.	S. e.	Coupé.	"	Deloffre.
bry.	Sauvage.	v. Wargnies-le-G	"	v. Eth.	"	voyez Eth.
bugn.	Perus.	Peugniez.	S. e.p.	Demilly.	"	Monnais.
busig.	Lagrue.	v. Honnechy.	S. e.	Danjou.	"	Vilette.
buvig.	Deghaye.	voyez Bavay.	"	v. Bavay.	"	v. Louvignies-B.
buyss.	Devulder.	Cailleau.	S. e.	Wyckaert.	"	Decheus.
caëstre	Debaecker.	Campaigne.	S. e.	Monet.	"	Colpaert.
cagn.	Soyez.	v. Carnières.	S. e.p.	Dhaussy.	"	Zimeran.
camb.	Béthune-Houriez. Coteau, fils.	Delimal.	C. e. C.	Lebacq. Langlet.	"	Courtin.
c. en c	Lagache.	Grauwin.	S. e.p.	Fournier.	"	Debroud.
c. en p	Chuffart.	Bray.	S. e.p.	Couturier.	"	Blanquart.
cant.	Watelle.	v. Fontaine-N.-D.	S. e.	Colau.	"	Prevost.
cantin	Parent.	Beauvois.	S. e.	Chevalier.	"	Henot.
capell	Poirette.	v. Escarmain.	"	v. Escarmain.	"	Gréger.
capin.	Facon.	v. Prémesque.	"	v. Lomme.	"	Villette.
cap b.	Wissocq.	Landron.	S. e.	Dedecker.	"	Cappey.
capp.	Hennart.	Deregnaucourt.	S. e.p.	Gadenne.	"	Laurent.
carn.	Senez.	Blas.	C. e.p	Alys.	Boussières.	Burgeat.
carnin	Théry.	v. Allennes-les-M.	S. e.	Philipo.	"	Delestrez.
cartig.	Mary.	Prissette.	S. e p.	Cadart.	"	Prissette.
cassel.	Joets. Parésis.	Dekitspoter.	C. e.	Keyser.	"	Secq. Cisseau.
catt.	Mayeux. Verin.	Ledoux.	C. e.p.	Delannoy.	"	Depinoy. Benoît.
catten.	Hego.	v. Estourmel.	S. e.p.	Godelaert.	"	Flégo.
cattill.	Leroy. Largillière.	Leblond.	S.	Casiez.	"	Lingrand. Basse. Guinion. * Hulin.
caudry	Badioux.	Canonne.	S. e.p.	Cormon.	"	Lebée.
caull.	Quennesson.	v. Montigny.	S. p.	Soyez.	"	Leduc.
caur	Lemoine.	v. Carnières.	S. e.p.	Pagniez.	"	Delattre.
cerfon.	Hermant.	v. Ferrière-la G.	"	v. Rousies.	"	v. Rousies.
chât	Legrand.	v. Mortagne.	S.	Dupret.	"	Noyelle.
chemy	Dillies.	v. Gondecourt.	S. e p.	Briay.	"	Baicour.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
L.	18	Chéreng.	190	204	926	5261	251	Stien.
A.	46	Choisies.	17	16	60	365	4	Gosselet.
C.	35	Clary.	363	378	1549	6463	328	Michel.
A.	46	Clairfayts.	60	58	243	2297	69	Robinet.
L.	28	Cobrieux.	77	78	365	2030	57	Demortagne.
A.	43	** Colleret.	148	144	722	5442	131	Renon.
L.	25	Comines.	812	996	4777	29368	1784	Marcotte. Hovyn.
D.	56	Condé.	737	1482	6679	17078	4096	Langlois.
D k	3	Coudekercke.	68	73	438	8596	66	Demeunynck.
D.k	3	Coudekercke-Branche.	230	300	1295	10007	402	Candiliez.
D.	54	Courchelette.	24	23	98	1536	294	Broux.
A.	46	Cousolre.	160	176	725	3931	192	Henry.
D.	57	Coutiches.	587	601	2775	16293	320	Desmoutier.
D.k	5	* Craywich.	45	46	253	3448	10	Vergriete.
D.	56	* Crespin.	244	259	1232	8995	207	Jullion.
C.	36	Crévecœur.	320	332	1533	19187	307	Dollez.
D.k	1	Crochte.	92	132	717	7206	129	Vanhaecke.
A.	42	* Croix.	61	64	300	1522	55	Fontaine.
L.	26	* Croix.	193	212	1117	6484	145	Lezaire.
D.	54	Cuincy.	123	126	685	6095	57	Daoust.
D.	59	* Curgies.	118	139	679	4688	263	Vallez.
C.	32	Cuvillers.	60	61	338	2046	20	Balique.
L.	28	Cysoing.	394	458	2026	14428	484	Lezaire.
A.	43	** Damousies.	38	38	183	1083	13	Hazard.
D.	53	* Dechy.	177	180	934	7023	729	Payen.
C.	35	Dehéries.	10	12	66	770	"	Truffet.
D.	51	** Denain.	208	215	1057	8893	290	Macarez.
L.	25	Deuslemont.	408	421	1885	14108	594	Ghesquière.
A.	46	Dimechaux.	44	44	161	780	52	Jon.
A	46	Dimont.	58	60	270	1592	72	Lempereur.
C.	36	Doignies.	137	137	570	4909	160	Boulanger.
A.	38	Dompierre.	197	227	851	7906	193	Pecqueur.
D.	52 53 54	Douai.	2881	4484	18461	105937	28919	Deforest.
D.	51	** Douchy.	260	280	1213	6960	422	Bouchart.
A.	38	Dourlers.	162	163	614	3544	191	Leconte.
D.k	2	* Dringham.	51	52	300	3124	71	Janssen.
D. k	3 4	Dunkerque.	2331	5653	24175	133595	45854	Kenny.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
ér.	Delannoy.	Cogez, l'ainé.	S. e.p.	Ghémar.	Anstaing.	Vanhoute.
ois.	Bulteaux.	v. Obrechies.	"	v. Obrechies.	"	v. Obrechies.
ry	Gabet.	Claire.	C. e p.	Lepage.	"	Briatte.
irf.	Tenret.	v. Solre Libre.	S. e.	Dumont.	Epinoy.	Danzin.
or.	Ennique.	Herbo.	S.	Decmazure.	"	Herpin.
ler.	Bocquet.	Devaux.	S. e.p.	Fromont.	Ostergnies.	Leprohon.
nin	Liénhard. Bonduel, C.	Daligonde.	S. e.p.	Choisy.	"	Meaux. Gilquin.
ndé	Razé. Lebrun.	Lemerre.	C. e.	Goudwin.	"	. lois. Poilly.
ld.	Demeezemaecker.	Vandendick.	S. e.	Vandenbussche.	"	Hemsen.
ı. b.	Verhulst.	Dehorter.	"	"	"	Florent.
urc.	Carbonnier.	Broux.	"	v. Lambres.	"	
ıs.	Martin.	v. colleret.	S. e.	Cervoise.	"	Chariot. Pelsel. * Blanpain.
itic.	Deregnaucourt. Nollet.	v. Flines-lez-R.	S. e.p.	Havet.	"	Carlier. Perrin.
yw.	Tassaert.	v. Loon.	S. e.p.	Deswarte.	"	Nicole.
sp.	Decamps.	Jullion.	S. e.p.	Chatelin.	Thivencelles	Hayoir.
v.	Delamotte.	Happe.	S. e.p.	Guyot.	"	Dhouailly. Trannoy.
ch.	Bergh.	Maeght.	S. e.	Devos.	"	Rickewaert.
ix.	Cappellier.	v. Vendegies-au-B	"	v. Forest.	"	Levêque.
ix.	Ducourouble	Delbecq.	S. e.	Flament.	"	Cattel.
ncy	Broy.	Duquesnes.	S. e.p.	Levêque.	Equerchin.	* Taillandier.
g	Stiévenard.	v. Saultain.	S. e.	Caffiau.	"	Mériaux.
ill	Hovine.	v. Bantigny.	"	v. Bantigny.	"	Vilain.
.	Fauvel.	Libersart.	S. e.	Donze.	"	Defives.
ı.	Lassinat.	v. Obrechies.	S. e.	Couture.	Wattignies.	v. Wattignies.
hy	Lasnes.	Binard.	S. e p.	Lefrère.	"	Lefebvre.
ér.	Sourmais.	v. Walincourt.	"	v. Malincourt.	"	v. Malincourt.
ain	Michel.	Cattignies.	S. p.	Bachelet.	Wavrechain-D.	Arnould.
sl.	Lutun.	Théry-Lalau.	S. e p.	Millez.	Warnéton-S. et B	Delahaye.
ec.	Legrand.	v. Solrinnes.	"	v. Dimont.	"	v. Dimont.
..	Lagneau.	v. Les Fontaines.	S. e.	Poupart.	Dimechaux et Offi	Leprohon.
m.	Ferney.	Noureux.	S. e.	Delor.	"	Deligny.
ıp.	Mary.	Michel.	S. e.p.	Bultot.	"	Nimbeau.
ai.	Bommart. Durand-d'E- lecour.	Dérison.	C. e. C. e. C. e.	Carpentier. Noureux. Lewille.	"	Crepieux. Monge. * Tourtois, b. d'h.
ch.	Payen.	v. Looberghe.	S. e.p.	Porée.	"	Delhay.
rl.	Cornet.	Grard.	S. e.p.	Wattier.	"	Mesure.
ıg	Bertram.	v. Looberghe.	S. e.p.	Vanfurenbaudt.	"	Lefebvre.
k	Wakernie. Power.	Bourdon.	C. e.p C. e.p.	Depoix. * Macquet.	"	Gilquin. Hemsen.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
H.	11	Ebblinghem.	127	153	761	6995	40	Vankempen
D.	53	Ecaillon.	130	136	662	3725	121	Maselet.
A.	46	Eccles.	31	27	125	869	14	Meunier.
A.	43	** Eclaibes.	49	50	199	2625	43	Dewez.
A.	41	Ecuelin.	26	26	141	1377	14	Mercier.
H.	14	** Eecke.	301	304	1429	11565	309	Joye.
C.	35	Elincourt.	267	261	1073	4247	73	Duprez.
A.	43	** Ellesmes.	72	76	412	2950	67	Gillot.
D.	51	** Emerchicourt.	8	9	71	3330	3	Dupire.
L.	17	Emmerin.	183	183	842	6047	163	Testelin.
A.	44	* Englefontaine.	264	264	1152	3164	405	Douay.
L.	17	Englos.	67	67	348	2034	86	Becquart.
L.	17	Ennetières-en-Weppes.	367	376	2218	15000	414	Denghin.
L.	24	** Ennevelin.	303	309	1486	9872	162	Desmons.
A.	46	Epinoix.	10	12	65	347	4	Jouniaux.
A	47	Eppe-Sauvage.	126	127	586	5281	114	Bernard.
D.	50	Erchin.	88	88	434	3866	126	Jouvenet.
D.k	1	Eringhem.	117	132	669	7676	79	Lysensoone.
A.	46	Erpion.	59	59	281	1300	44	Cogniaux.
L.	17	* Erquinghem-le-Sec.	52	52	240	2348	6	Dathis.
L.	15	* Erquinghem-Lys.	442	468	2345	18111	222	Pouchery.
D.	55	Erre.	141	144	737	3046	151	Josson.
C.	37	* Escarmain.	155	161	751	3604	142	Fosse.
D.	51	** Escaudin.	145	164	845	8104	137	Treca.
C.	31	Escaudœuvres.	159	186	873	4414	181	Chauwin.
D.	56	* Escaupont.	107	122	639	2335	56	Clément.
L.	17	Escobecques.	61	61	279	2654	17	Delesalle.
C.	35	Esnes.	228	228	1103	8309	213	Rubin.
D.k	7	** Esquelbecq.	341	346	1094	13158	376	[illegible]harle.
D.	54	Esquerchin.	89	92	480	4300	47	Sebert.
L.	22	Esquermes.	281	286	1308	10329	973	Waymel.
H.	13	Estaires.	1263	1322	5591	37866	2536	Detourn[illegible]y.
C.	33	** Estourmel.	90	91	433	3294	207	Rochard.
D.	50	Estrées.	185	187	927	4270	133	Valloz.
D.	59	* Etreux.	65	74	384	3903	34	Cheval.
A.	45	* Eth.	52	50	230	1459	91	Lernould.
A.	39	Etrœungt.	354	362	1518	10273	822	Levacq.
C.	31	Etrun.	89	89	577	1996	62	Tetard, T
C.	31	Ewars.	100	100	463	2035	41	Potier.

	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
l.	Dufour.	Vandermersch.	S. e.	Dubuschère.	〃	Bose.
ll.	Boulanger.	v. Masny.	S.	Delattre.	〃	Marchand.
es.	Lagrange.	v. Solrinnes.	〃	v. Solrinnes.	〃	v. Solrinnes. * Planart.
ib.	François.	v. Limont-Font.	〃	v. Limont-Font.	〃	Beauvois.
el.	Splingard.	v. Limont-Font.	〃	v. Remi-chauss.	〃	v. Eclaibes.
te.	Savaete.	Debrock.	S. e.p.	Taccoen.	〃	Boulangé.
c.	Comperre.	Martin.	S. e.p.	Lefebvre.	〃	Hideux.
	Gobert.	Manfroy, fils.	S. e.p.	Gonnelieu.	Mairieux.	Bonteman.
r.	Charlet.	v. Marquette.	〃	v. Aniches.	〃	Cramette.
n.	Pollet.	v. Loos.	S. e.	Wacquez.	〃	Potier.
e.	Moreau.	v. Poix.	S. e.	Primault.	Roucourt.	Pacquet.
ios	Faille.	v. Lomme.	〃	v. EnnetièresenW.	〃	Perignan.
et.	Vaneslande.	Vanwtberghe	S. p.	Six.	Englos.	Leclercq.
ev.	Plus.	Delannoy.	S. e.p.	Clery.	〃	Lesperres.
	Moreau.	v. Solre-Libre.	〃	v. clairfayt.	〃	v. Beaurieux.
e.	Liegaux.	Fosset.	S. e.	Nocquet.	Moustiers.	Piron. * Bertaux.
in	Rousseau.	Verrier.	〃	v. Roucourt.	〃	** Manisse.
g.	Baron.	Deberre.	S. e.p.	Jordaens.	〃	Grisolet.
on	François.	v. Barbençon.	S. e.p.	Degorge.	〃	Martin. * Balleux.
s.	Henneron.	v. Hallennes-l.-H	〃	v. Hallennes-l.-H.	〃	Bailleux.
l.	Honnart.	Delgutte.	S. e.p.	Dupuis.	〃	Delabarre.
	Gourmez.	Bourlet.	S. e.	Lesur.	〃	Pot.
r.	Leroy.	Nicq.	S. e.p.	Bailleul.	Capelle.	Seillier.
	Ladrière.	Dupont.	S. e.	Remy.	〃	Leleu.
ad	Soyez.	Hachin.	S. e.	Denoyelle.	〃	N.
ap	Brouillard.	Dayez.	S. e.	Hecquet.	〃	Bouillet.
o.	Delefortrie.	v. Hallennes-l.-H	〃	v. Radinghem.	〃	Ghesquières.
l.	Delacourt.	Wibaille.	S. e.	Lesnes.	Hautcourt.	Thuilliez.
el.	Verborgh.	Deswarte.	S. e.	Pouvillon.	〃	Drieux.
er	Aligard.	v. cuincy.	〃	v. cuincy.	〃	Lemaire.
	Lecroart.	Six.	S. e.p.	Desbonnet.	〃	Badoux.
r.	Dhennin. N.	Ducatez.	S. e. S. e.	Béghin. Dambrinne, à *Doulieu*.	〃	Dhaine. Lucidarme. Goudezenne.
r.	Bricout.	Broux.	S. e.	Protez.	〃	Patry.
es	Fauveau.	v. Férin.	S. e.	Lély.	〃	Boitte.
	Huart.	Sandra.	S. e.p.	Beauvois.	〃	Romoux.
	Blareau.	v. Wargnies-le-G.	S. e.	Moreau.	Bry.	Haussy.
	Lermuziaux.	Deltonne.	S. e.p.	Fontaine.	〃	Bauduin.
t.	Tetard, A.	v. Hem-Lenglet.	S. e.p.	Carpentier.	〃	Cardon.
s.	Gresillon.	Couturier.	S. e.p.	Noël.	〃	Faubain.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
L.	21	Faches.	134	161	841	6206	636	Heddebaut.
D.	60	* Famars.	30	30	332	3138	79	Hyolle.
A.	42	* Favril.	160	171	744	4678	184	Manesse.
A.	39	Fayts (petit et grand.)	199	205	845	9025	235	Gosse.
D.	50	Fechain.	186	186	928	3856	305	Lefebvre.
A.	40	* Feignies.	234	252	1246	9214	163	Lejuste.
A.	38	Felleries.	311	367	1581	11840	349	Collet.
D.	55	Fenain.	372	377	1861	6003	540	Boulangé.
D.	53	Férin.	82	85	488	5660	101	Hache.
A.	47	Féron.	136	144	584	5367	186	Fontaine.
A.	43	** Ferrière (la grande.)	195	185	818	4867	299	Neuillet.
A.	43	** Ferrière (la petite.)	106	115	516	2280	180	Dupuis.
L.	19	Fives.	222	231	956	9949	720	Lecocq.
A.	40	* Flamengrie (La)	61	59	269	1136	28	Crasquin.
A.	38	Flaumont et Waudrechie	75	75	327	2445	138	Vandremarc
L.	18	Flers.	277	337	1500	12660	260	Cardon.
D.	54	Flers.	145	147	763	5735	117	Desmoutier
C.	36	Flesquières.	116	120	591	4061	223	Fouillon.
H.	9	Flêtre.	210	262	1236	9461	340	Couteré.
D.	48	* Flines-lez-Mortagne.	262	287	1541	8571	131	Lecœuvre.
D.	52	Flines-les-Raches.	527	532	2452	11255	286	Mouchon.
A.	38	Floursies.	40	42	209	1553	26	Wautier.
A.	39	Floyon.	280	286	1477	7036	229	Haimez.
A.	42	* Fontaine-au-Bois.	19	190	811	3560	159	Berquet.
C.	33	** Fontaine-au-Pire.	145	150	758	4414	112	Senez.
C.	32	Fontaine-Notre-Dame.	237	250	1310	6856	289	Triboux.
C.	31	Forenville.	3	3	25	1811	//	N.
L.	18	Forest.	90	90	235	1110	//	Leleu.
A.	42	* Forest.	221	225	910	3918	276	Guyot.
A.	47	Fourmies.	276	370	1741	5288	615	Delforge.
L.	16	* Fournes.	292	310	1391	11714	548	Catteaux.
A.	45	* Frasnoy.	89	90	412	2538	110	Desfontaine
L.	15	* Frelinghien.	486	510	2070	15970	524	Breuvart
D.	56	* Fresnes-sur-l'Escaut.	370	565	2853	8145	848	Renard.
C.	32	Fressies.	147	144	750	3182	274	Courtecuisse
D.	50	Fressain.	112	116	575	5099	150	Desprez.
L.	24	**Fretin.	408	450	1854	13220	223	Wauquier.
L.	16	* Fromelles.	279	286	1269	8908	181	Lallemand.
L.	28	Genech.	173	178	927	5362	133	Martinache.
D.k	5	* Georges (St.)	37	42	222	2826	6	Wasca.
A.	44	* Ghissignies.	55	57	333	2036	89	Liénard.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
faches	Lamblin.	Desmon•.	S. e.	Delobel.	"	Flamant.
famars	Gosselin.	Portier.	S. e.	Antoine.	"	Modeste.
favril	Presse.	Dupont.	S. e.	Maton.	"	Gosse.
fayts	Marmignon.	Meunier.	S. e.	Levêque.	"	Debû.
féch.	Boulanger.	Thellier.	S. e.p.	Bassecourt.	"	Volckerinck.
feign.	Moreau.	Dehen.	S. e.p.	Delepine.	"	Gray.
fell.	Hazard.	Bernardon.	S. e.p.	Bocquet.	"	Magnies.
fenain	Marlière.	Duquesne.	S. e.p.	Dupuis.	"	N.
férin	Mouthez.	Broux.	S. e.p.	Sion.	"	Dumontiez.
féron	Lion.	Moustier.	S. e.	Hallemant.	"	Fontaine.
f.-la-g.	Baille.	Bruyers.	S. e.p.	Briolet.	"	Carpent.
f.-la-p.	Boucneau.	v. Rousies.	S. e.	Marchant.	"	Baveux.
fives	Dutilleul.	Cuvelier P.C.	S.	Dubois.	"	Tierce.
flam.	Duliot.	v. Bettrechies.	S. e.p.	Bringoux.	"	Saigelet.
fl.et W.	Cuisset.	v. Avesnelles.	S. e.p.	Douai.	"	Savoy.
flers	Agache.	Cuvelier J.-B.	S. e.	Farvacq.	"	Houzé.
flers	Marquette.	Plaisant.	S. e.	Verniole.	Lauwin-Pl.	Boucher.
flesq.	Ricault.	v. Fontaine-N.-D.	S. e.	Moriocourt.	"	Rigaut.
flêtre.	Vanuxem.	Baert.	S. e.p.	Noël.	"	Herreman.
fl.-M.	Picquet.	v. Mortagne.	S. e.	Caron.	"	Humbert.
fl.-R.	Bouchard.	Wrambout.	S. e.p.	Duriez.	"	Buisset. Daignié.
flours.	Renaux.	v. Beaufort.	"	v. Semousies.	"	Hainaut.
floyon	Bauduin.	Matton.	S. e.p.	Dupont.	"	Lacroix.
f. au b.	Gille.	v. Landrecies.	S. p.	Delhaye.	"	Baudry.
f. au p.	Gérard.	v. Ligny.	S. e.p.	Lorquin.	Beauvois.	Charlet.
f. n. d.	Delabre.	Dumont.	S. e.p.	Rudant.	"	Machet.
forenv	Saudemont.	Hachin.	"	v. Séranvillers.	"	Gave.
forest	Delrue.	v. Ascq.	S. e.	Lemaire.	"	v. Ascq.
forest	Taisne.	v. Vendegies-au-b.	S e.p.	Carion.	Croix.	Lesur.
fourm.	Lenoir.	Staincq.	S. e.p.	Bonnaire.	"	Leprince. * Gomez.
fourn.	Sauvage.	Charlet.	S. e.p.	Butin.	"	Dewailly.
frasn.	Delteur.	Delcourt.	S. e.p.	Fisseroles.	"	Deghaye.
frel.	Delforterie.	Dumetz.	S. e.	Boutry.	"	Delattre.
fresnes	Habart. Delzant.	Delzant.	S. e.p.	Marchand.	Odomez.	Delplace.
fressi.	Haine.	V. Hem-Lenglet.	S. e.p.	Baratte.	"	Villette.
fressa.	Valin.	Theillier.	S. e.p.	Rincheval.	"	Devred.
fretin	Delacressonnière.	Bonnier.	S. e.	Delevigne.	"	Havet.
from.	Legris.	Delcourt.	S. e.p.	Chavattes.	"	Loé.
gen.	Lombard.	Couvreur.	S. e.p.	Lefebvre.	"	Chatelain.
ge.(s.)	Stevenin.	v. Gravelines.	S. e.p.	Coubronne.	"	Richard.
ghiss.	Cren.	v. Le Quesnoy.	"	v. Louvignies.	"	N.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
D.k	6	Ghyvelde.	180	197	1086	904	174	Vanroeye
A.	47	Glageon.	209	209	921	4448	206	Descamps
H.	14	** Godewaersvelde.	308	406	1897	10635	333	David
D.	50	* Gœulzin.	152	152	797	4847	288	Desailly
A.	43	** Gognie-Chaussée.	85	88	428	3114	20	Blanchart
A.	45	* Gommegnies.	515	521	2589	9177	505	Evrard
L.	27	Gondecourt.	300	307	1368	9329	299	Dillies
C.	36	Gonnelieu.	100	104	394	2590	76	Caille, A.
C.	36	Gozeaucourt.	277	280	1392	6358	415	Dessains
D.k	5	* Gravelines.	520	570	2781	14019	1285	Cattrice
L.	18	Gruson.	52	60	352	3564	59	Libert
D.	53	Guesnain.	80	80	415	3953	384	Jacquart
A.	40	* Gusseignies.	61	71	325	1806	94	Wibail
L.	17	Hallennes-l-Haubourdin	76	81	414	6464	135	Delemazure
L.	29	* Halluin.	492	570	2831	12845	518	Chombart
D.	50	Hamel.	101	102	495	3501	69	Cambrai
L.	16	* Hantay.	86	86	373	2537	29	Parent
H.	10	* Hardifort.	106	120	561	5112	58	Decrocq
A.	41	Hargnies.	88	99	421	1881	82	Hostelard
D.	48	* Hasnon.	422	506	2238	6045	407	Loignon
D.	51	** Haspres.	402	455	2066	9235	477	Lagrue
L.	17	Haubourdin.	411	414	1813	9892	1289	Cordonnier
C.	35	Haucourt.	70	73	292	2104	96	Legrand
D.	60	Haulchin.	74	72	326	3543	123	Crepin
C.	37	* Haussy.	402	448	2051	9049	343	Telliez
A.	43	** Hautmont.	136	142	642	4736	87	Menu
D.	51	** Haveluy.	83	94	540	3340	76	Parent
H.	13	Haverskerque.	260	264	1366	10115	128	Carpentier
C.	32	Haynecourt.	89	82	385	4616	67	Legrue
H.	11 12	Hazebrouck.	1294	1484	7354	40304	3494	Revel
A.	44	* Hecq.	81	97	447	906	59	Crapet
D.	51	** Helesmes.	195	107	553	2814	111	Varlet
L.	10	Hellemmes.	107	115	530	5019	138	Ducatillon
L.	18	Hem.	449	458	1614	12525	457	Cordonnier
C.	32	Hem-Lenglet.	138	140	678	3236	329	Dupire
D.	56	* Hergnies.	324	329	1550	6140	127	Dupriez, C.
L.	16	* Herlies.	191	202	887	9157	335	Chombart
L.	27	Herrin.	57	57	296	1997	75	Descamps

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
ghyv.	Decroos.	Plaetevoet.	S. e.	Aernout.	Zuydcoote. Moëres (les)	Legère.
glag.	Renon.	v. Trélon.	S. e.p.	Delsart.	"	Delahaye. Fertrand.
god.	Devick.	David.	S. e.p.	Diette.	"	Wils.
goulz.	Lemaire.	v. Férin.	S. p.	Rousseau.	"	Théron.
gogn.	N.	Fournies.	S. e.	Delplanque.	Bettignies.	Juniet.
gomm.	Preuvost. Jonglet.	Carpentier.	C. e.p.	Rousseaux.	"	Durin.
gond.	Friez.	Couvreur.	S. e.	Frémaux.	"	Cliquennois.
gonn.	Caille, J.-P.	v. Villers-Plouich	S. e.p.	Desormaix.	"	Lecerf.
goz.	Leroy.	Ibidem.	S. e.p.	Grivilez.	"	Fugère.
grav.	Descarpentry. Deisaux.	Demarle.	C. e.	Palmaert.	"	Winteyn.
gruson	Monque.	v. Chéreng	"	v. Bouvines.	"	Degand.
guesn.	Boulanger.	Leduc.	S. e.p.	Pot.	"	Paris.
guss.	Ville.	v. Bettrechies.	S. e.	Dubois.	"	v. Bettrechies.
h.-l.-h.	Hochart.	Lambert.	S. e.	Serrurier.	Erquinghem-le-S.	Glorian.
hall.	Ollivier.	Leroy.	S. e.	Charlet.	"	Descamps.
hamel.	Varlet.	Cambray.	"	v. Arleux.	"	Jausson.
hantay	Pollet.	v. Salomé.	"	v. Salomé.	"	Laurent.
hardif.	Joos.	Lemaire.	S. e	Vanwormhoudt.	"	N.
harg.	Maille.	v. Haumont.	S. e p.	Wachez.	"	Beauvois.
hasn.	Brillon.	Guiselain.	S. p.	Duroisin.	Millonfosse.	Samier.
hasp.	Letoille.	Minne.	S. e.	Leleu.	"	Close. Denis.
haub.	Blondeau.	Delannoy.	C. e p	Leclercq.	"	Do.
hauc.	Decaudin.	Legrand.	"	v. Esnes.	"	Gosset.
haulc.	Viviez.	Richer.	"	v. Thiant.	"	Martinache.
haussy	Lagrue.	Julié.	S. e.	Tacquet.	"	Carlier.
hautm.	Carion.	Vitrant.	S. e.	Carton.	Louvroil.	Hourdiaux.
havel.	Dubus.	Parent.	S. e.	Mieus.	"	Prevost.
hav.	Desmaretz.	Leblond.	S. e.p.	Crépin.	"	N.
hayn.	Rousseau.	v. Sailly.	S.	Quentin.	"	Delhaye.
hazeb.	Deschodt. Thibaut.	Campagne.	C. e.	Delancez.	"	Laurent. Delée.
hecq.	Dreumont.	v. Poix.	S. e.	Balligand.	"	v. Engle-Fontaine
hèles.	Dollez.	Brassart.	S. e.	Moreau.	"	Herbaut.
hell.	Corsin.	Cuvelier, C.	S. e.	Dutoit.	Mons-en-B.	Debuevne.
hem.	Vandenbogaert.	Melle.	S. e.p.	Herrengt.	"	Duvivier.
hem-l.	Wiart.	Parent.	S. e.p.	Lemaire.	"	Gobert.
hergn.	Dupriez A.J.	Cambier.	S. e.	Prevost.	"	Lejeune.
herlies	Glorian.	Delefosse.	S. e.p.	Raoult.	"	Ridez.
herrin.	Verdier.	v. Allennes-l.-M.	"	v. Alesnes L. M.	"	Braye.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
D.	60	* Herrin.	150	160	688	3374	129	Leroy
D.k	7	** Herzeele.	374	402	1966	15820	382	Heem
A.	46	Hestrud.	38	46	227	2534	26	Lebrun
A.	38	Hilaire (St.)	109	111	480	7585	120	Rousseau
C.	33	** Hilaire (St.)	258	264	1401	4414	234	Herlem
D.k	2	* Holque.	56	59	317	2296	75	Ghys
H.	11	Hondeghem.	257	308	1537	13161	302	Maes
D.k	6	Hondschoote.	689	775	3294	27245	1377	Gigaux
A.	40	* Hon-Hergies.	174	174	897	6867	222	Mabille
C.	34	* Honnechy.	129	129	770	3182	139	Vitaux
C.	36	Honnecourt.	221	242	1067	7652	126	Waxin
D.	51	** Hordain.	150	175	875	4211	119	Fardel
D.	55	Hornaing.	134	135	740	4647	151	Remy
A.	40	* Houdain.	138	141	678	6137	306	Toillier
L.	27	Houplin.	172	172	796	6439	127	Sy
L.	15	* Houplines.	277	403	1896	15993	329	Charlet
H.	14	** Houtkerque.	199	242	1320	11506	227	Maschelier
D.k	1	Hoymille.	75	79	487	5904	180	Coppens
L.	16	* Illies.	223	241	1198	9832	325	Leblanc
C.	34	* Inchy.	127	134	787	2507	140	Beauvois
C.	31	Iwuy.	400	480	2798	10040	625	Coulmont
H.	8	Jans-Cappel (St.)	133	151	972	7414	173	Eillian
A.	45	* Jeulain.	161	152	690	3869	273	Basset
A.	43	** Jeumont.	136	150	677	5467	49	Lanthier
A.	44	* Jolimetz.	142	154	766	2961	227	Dupont
D.k	6	Killem.	240	250	1457	10829	269	Fossaert
H.	13	Lagorgue.	647	695	3049	18006	480	Devaux
D.	52	Lalaing.	273	278	1217	5534	204	Farineau
L.	23	Lambersart.	191	196	856	9677	206	Dusautoir
D.	54	Lambres.	99	101	626	8471	2 8	Lecq
A.	43	** Lameries.	20	23	121	1329	6	Lauthier
D.	57	Landas.	374	380	2089	9349	278	Dupire
A.	42	* Landrecies.	595	759	3292	14490	2218	Dollez
L.	18	Lannoy.	244	262	1269	3861	604	Trentesaux
A.	39	Larouillies.	127	138	600	2317	230	Gillion
D.	54	Lauwin-Planque.	84	85	417	3636	132	Ledoux
D.	49	Lecelle.	334	348	1877	13805	402	Simon
D.	50	Lécluse.	287	289	1412	4575	273	Duperron
D.k	7	** Lederzeele.	265	293	1373	15290	232	Vanhaecke

NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
Patte.	Derche.	S. e.p.	Carpentier.	Oisy.	Clément.
Wullens.	Decoesteker.	S. e.	Bourel.	"	Plaetevoet.
Dutrieux.	V. Solrinnes.	S. e.	Tenret.	"	Lyon. * Drugman.
Bronchart.	v. Avesnes.	S. e.	Durieux.	"	Saumon.
Defaux.	v. Iwuy.	S. e.	Corduant.	"	Soufflet.
Vandaele.	v. Watten.	S. e.p.	Boone.	"	v St.-Pierre-Br.
Dequidt.	Monnet.	S. e.p.	Berthen.	"	Doyer.
Willems. Demazière.	Debil.	C. e.p.	Dumoulin.	"	Boulogne. Meurillon.
Montenet.	Marchand.	S. e.p.	Delepine.	"	Easteinere.
Leblond.	Claire.	S. e.p.	Massart.	"	Buridant.
Anselin.	Caron.	S. e.	Carrion.	"	Cotteret.
Olivier.	Testard.	S. e.p.	Fievet.	"	Moussel.
Brassart.	Martinache.	S. e.p.	Brachelet.	"	Piédanna.
Sohier.	v. Bavay.	S. e.	Lagillière.	"	Draux.
Liénard.	Beauvin.	S. e.p.	Devrière.	"	Dubois.
Briait.	Delcambre.	C. e.p.	Cauliez.	"	Bataille.
Hilst.	Durez.	S. e.p.	Devos.	"	Vandewalle.
Bauden.	Pierens.	"	v. Bergues.	"	Cuegniet.
Beghin.	Derache.	S. e.p.	Laurent.	"	Dufour.
Basquin.	V. Caudry.	S. e.	Pocquet.	"	Blondiaux.
Raoult.	Carion.	S. e.p.	Caillaird.	Beaumont, Audencourt.	Forget.
Ducornez.	Haverbeke.	S. e.	Cailleau.	"	Degroots.
Deghaye.	V. Villers-Pol.	S. e.	Cauchy.	"	Delhaye.
Henry.	Rougefort.	S. e.p.	Gravet.	Marpent.	Teyniers.
Deruelle.	Bulté.	S. e.	Coulon.	"	Bar.
Vandenbilcke.	Tâhon.	S. e.p.	Dutoit.	"	Gaudaert.
Charles. Lequin.	Vienne.	S. e.p.	Beydts.	"	Baude. Delacherie.
François.	Bigant.	S. e.	Briez.	"	N.
Becquart.	Paix.	S. e.	Begue.	André (St.)	Davril.
Delattre.	Brelle.	S. p.	Martin.	Courchelette	Lefebvre.
Willot.	v. Villers-Nicole.	"	v. Vieux-Reng.	"	Douillet.
Bazin.	Bazin.	S. e.p.	Raviart.	"	Hivernaux.
Crinon-Boussu. Millot.	Mullot.	C.	Dubucquoy.	"	Harbonnier. Houelebecq.
Duthoit.	Dillies.	C. e.	Hovine.	Lys-lez-L.	Lequien.
Contesse.	v. Etrœungt.	S. e.p.	Dhaussy.	"	Cervoise.
Maneville.	v. Cuincy.	"	v. Flers.	"	Demarel.
Quensier.	Chalteau.	C. p.	Lemaire.	"	Wibaut. Wartelle.
N.	V. Férin.	S. p.	Boulanger.	"	Desmarets.
Vanhoegher.	Woets.	S. e.	Baudens.	Momelin St.	Persyn.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
D.k	7	** Ledringhem.	90	116	710	6271	80	Hondermarcl
L.	18	Leers.	286	291	1382	6708	180	Salembier
D.k	3	Leffrinckhouke.	38	53	269	2373	33	Bryckaert
C.	36	Lesdain.	154	167	774	4866	110	Lefebvre
L.	27	Lesquin.	152	154	946	9797	246	Lambin
A.	41	Leval.	100	106	400	3722	79	Hancart
D.	53	Lewarde.	160	169	944	1411	361	Dervaux
L.	21	Lezennes.	140	143	821	3058	93	Detourmigni
A.	46	Lez-Fontaine.	70	73	265	1189	18	Delhaye
A.	46	Liessies.	164	183	836	2756	153	Dewez
A.	38	Lieu (Bas).	51	52	274	2601	185	Taviau
A.	32	Lieu (Haut).	58	58	309	3000	6	Dehon
D.	51	** Lieu-St.-Amand.	90	93	458	4158	85	Bruneau
C.	35	Ligny.	240	263	1108	5181	134	Devillers
L.	17	* Ligny.	27	28	125	1102	7	Cardon-G.
L.	19, 20, 21, 22, 23	Lille.	7675	15012	51467	395892	169079	* Comte Debrigode
A.	43	** Limont-Fontaine.	88	85	349	2956	75	François
L.	29	* Linselles.	712	727	3157	15443	1459	Rouzé
A.	44	* Locquignol.	95	135	709	4256	74	Huvel
D.	53	Loffre.	23	22	128	2040	30	Caron
L.	17	Lomme.	349	359	1737	14443	344	Deroulers
L.	25	Lompret.	117	128	634	4405	78	Delattre
A.	40	* Longueville (La).	204	210	1026	6430	238	Jean
D k	2	* Loobergue.	211	215	1064	10279	110	Meezmaecker
D.k	5	* Loon.	174	179	1228	11411	162	Longueval
L.	17	Loos.	238	244	1061	11145	208	Platel
D.	51	** Lourches.	30	32	163	1473	10	Fontaine
A.	40	* Louvignies-lez-Bavay.	62	66	319	2605	148	Mandron
A.	44	* Louvignies-Lequesnoy.	141	140	801	4088	111	Pierard
L.	28	Louvil.	113	116	643	3203	29	Monnier.
A.	43	** Louvroil.	89	104	513	2189	112	Gillet.
H.	11	Lynde.	170	196	980	8875	139	Stoven
L.	18	Lys-lez-Lannoy.	107	162	659	4322	135	Six
L.	20	Madeleine (La).	131	131	569	5336	407	Raux
D.	60	* Maing.	246	246	1229	7204	180	Devemy
A.	43	Mairieux.	63	62	316	2422	77	Blavier
L.	17	Maisnil-en-Weppes.	144	144	659	5300	134	Bartier

NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
Laforce.	Hondemarck.	S. e.p.	Bloeme.	″	Bacy.
Bracquaval.	v. Lannoy.	S. e.p.	Lemoine.	″	Caby.
Beekandt.	v. Teteghem.	″	v. Uxem.	″	v. Uxem
Fontaine.	Delacour.	S. e.	Cattiaux.	″	Lanthier.
Chuffart.	Cordonnier.	S. e.p.	Fressinetti.	Vendeville.	Stevens.
Postiaux.	Noquet.	S. e.	Fontaine.	″	Lampain.
Pennin.	v. Guesnain.	S. e.	Paris.	″	Rincheval.
Baudoux.	v Sainghin-en-M	S. e.	Delannoy.	″	Cecchy.
Lahanier.	Léterme.	S. e.	Jean.	″	Delcourt.
Gravez.	Mors.	S. e.p.	Derome.	Willies.	Gravez.
Bricart.	v Semousies.	″	v. Avesnes.	″	Deswattine.
Hallez.	v. Boulogne.	″	v. Avesnes.	″	Lodrige.
Péronne.	Blin.	S. e.p	Bouchart.	″	Tison.
Taisne.	Sion.	S. e.p.	Maréchal.	″	Quievreux.
Crespel.	v. Beaucamps.	″	v. Beaucamps.	″	Flamant.
Defosseux-Virnot.	Bois.	C. e.	Hurtrez.	″	* Abraham, hosp. de Lille.
Peterinck-Cardon.		C. e.	Dewarenghien.		
Huvino.		C. e.	Destombes.		
Debuisseret.		C. e.	Breuvart.		
		C. e.	Pecu.		
		O. e.	Defélice.		
		Syn.	N.		
Juniet.	Loreaux.	S. e.p.	Senez.	Eclaibes.	Plumart.
Delattre. Seynave.	Duquesnoi.	S. e.p.	Brunelle.	″	Polet.
Sarie.	Renard.	S. e.	Haplencourt.	″	Bronta.
Miens.	v. Guesnain.	″	v. Montigny.	″	Domis.
Delangre.	Flament.	S. p.	Carlier.	Capinghem.	Mouray.
Delannoy.	v. Verlinghem	S. e.	Robart.	″	Delaby.
Prevost.	Welle.	S. e.p.	Marchant.	″	Jean.
Landron, A L	Vermersch.	S. e.p.	Lecouche.	″	Raeckelboom
Landron, P F	Demarle.	S. e.p.	Dedigneulle.	″	Guibon.
Defives.	Wicart.	S. e.p.	Breckevelle.	″	Carlier.
Houriez.	v. Eraudain.	″	v. Neuville-s.-E.	″	Vilcot.
Heneau.	V. Bavay	″	V. Bavai	″	Prevot.
Denis.	v Quesnoy (Le)	S. p.	Desmoutiers.	Ghissignies.	Bar.
Deiboë.	v. Péronne.	S. e.	Delegrange.	″	Coignest.
Depägne.	v. Maubeuge.	″	V Hautmont.	″	Troyaux.
Cousyn.	Sergheraert.	S. e.	Deuecker.	″	Dubar.
Jonville.	v. Lannoy.	″	V. Lannoy.	″	Decourzelle.
Agache.	Palette, père.	S. e.	Hornain.	″	Lemaire.
Bouchart.	Dumez.	S. e.p.	Joly.	Monchaux.	Jesupret.
Hanecart.	v. Ellesmes.	″	V. Ellesmes	″	Dequillage.
Leroy.	v. Radinghem.	S. e.	Lorthioit.	″	Marecot.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
C.	35	Malincourt.	228	234	752	5121	99	Ducamps
A.	39	Marbaix.	167	167	777	3744	342	Balligand
D.	55	Marchiennes (ville).	467	499	2355	10152	921	Desars
D.	55	Marchiennes (camp.)	79	85	488	2188	56	Villain
C.	36	Marcoing.	208	234	1240	9178	287	Goublon
D.	50	Marcq.	88	88	405	4464	99	Wiart
L	30	* Marcq-en-Barœul.	573	545	2706	20589	751	Muyssart
D. k	4	Mardick.	120	130	628	2075	29	Lefranc
A.	45	* Mareschés.	119	125	622	2613	70	Jacquema
C.	35	Maretz.	298	310	1471	6046	310	Leduc
H.	10	* Marie-Cappel (Ste.)	151	216	937	8026	137	Spanout
D.	59	* Marly.	142	147	716	6143	274	Tamboise
A.	42	* Maroilles.	436	529	2256	15149	707	Vendois
A.	43	** Marpent.	66	67	328	2761	38	Desombi
L.	23	Marquette.	210	212	875	8007	254	Desbonn
D.	51	** Marquette.	254	260	1339	5665	269	Desfonta
L.	16	* Marquillies.	230	236	1045	7748	138	Chombart
C.	37	* Martin (St.)	105	113	519	2592	90	Douay
C.	36	Masnières.	208	208	1141	6409	339	Fliniaux
D.	52	Masny.	149	161	816	6145	54	Fievet
D.	51	** Mastaing.	108	112	523	5302	93	Lefebvre
A.	43	** Maubeuge.	1017	1000	5020	15095	2916	Picquery
D.	49	Maulde.	146	141	771	2718	157	Hornez
C.	34	* Mauroy.	110	121	442	1497	129	Hutin
C.	34	* Mazinghien.	137	137	554	3061	69	Lefebvre
A.	40	* Mecquignies.	168	169	844	2773	183	Gerin
L.	24	** Mérignies.	146	146	723	7109	56	Desmons
D.k	7	** Merckeghem.	153	151	689	5721	108	Rothier
H.	9	Merris.	242	294	1296	10074	140	Joye
H.	13	Merville.	1184	1204	5520	36146	1391	Williot
H.	9	Meteren.	413	523	2269	21601	624	Gerbedoe
D k	2	* Millam.	156	167	794	8056	159	Porteman
D.	49	* Millonfosse.	72	75	462	1376	90	Midavain
D k	6	Moëres (Les).	48	58	287	2960	"	Debuyser
C.	36	* Mœuvres.	148	161	765	4790	150	Blary
D.k	2	* Momelin (St.)	31	34	170	1322	38	Castier
	41	Monceau-St.-Waast.	105	120	540	3309	94	Dupont



Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
alin.	Wargniez.	Proye.	S. e.	N.	Déhèries.	Lefebvre.
arb.	Caniot.	Lermusiaux.	S. e.	Liézard.	"	Barant.
ar. v.	Corby.	Lherbier.	C.	Bar.	Wandignies et Hamages.	Pierreusse. Hanniquand. Dubus.
ar. c.	Marsy.	v. Marchiennes-v.	"	v. Rieulay.	"	Villain.
arc.	Magniez.	Delfosse.	C. e.p.	Michel.	"	Dauchez.
areq.	Monchecourt	Delecolle.	"	v. Marquette.	"	Dubois.
arcq.	Rouzé. Ducroquet.	Leclercq.	S. e.p.	Castel.	"	Dervaux. Rousselle.
ar.	Geersen.	v. Grande-Synthe	S. e.p.	Delecaille.	"	Cousin.
ares.	Lhuissier.	Hautecour.	S. p.	Godeliez.	"	Lahaye.
aretz	Colpin.	Claise.	S. e.p.	Druon.	"	Barré.
ar. c.	Verhille.	Paccon.	S. e.	Dequeker.	"	Savary.
arly	Mereau.	Lussiez.	S. e p	Vanaigue.	"	Cordier.
ar.	Meurant.	Cauderlier.	S. e.p.	Gobert.	"	Scalfort.
arp.	Bureau.	v. Jeumont.	"	v. Jeumont.	"	Boucher.
arq.	Desquiens.	Bonverne.	S. e.p.	Lancel.	"	Piret.
arq.	Pruvost.	Dufour.	S. e.p.	Boulanger.	Marcq.	Eve.
arq.	Dubrulle.	Brasmes.	S. e.p.	Deveaux.	Wicres.	Conia.
artin	Lecerf.	v. Haussy.	"	v. Bermerain.	"	Bertin.
asn.	Charlet.	Dancliet.	S. e.	Beauvois.	"	Crepin.
asny	Marsy.	Desquersonnières	S. e.	Pluchart.	"	Picquette.
ast.	Caron.	Grivillers.	S. e.	Durieux.	"	Duletelle.
aub.	Broisa. Wautier.	Evrard.	C. e.p.	Bevenot.	"	Belonie. Menu.
auld.	Roseau.	Dufour.	S. e.p.	Bosquelle.	"	Deshayer.
aur.	Lemaire.	V. Honnechy	S. e.p.	Harduin.	"	v. Reumont.
azin.	Soufflet.	v. Catillon.	S. e.	Rogier.	"	Marchandier.
ecq.	Martin.	V. Obies	S. e.p.	Limelette.	"	Sébastien.
érig.	Chouquet.	Wartelle.	S. e.p.	Leroy.	Tourmignies	Dupire.
erck.	Pelvas.	Devulder.	S. e.p.	Debaeck.	"	Vanhoutte.
erris	Brulant.	N.	S. e.p.	Vantroyen.	"	Buys.
erv.	Harduin. Desognies.	Maniez.	C. e.	Dacheux.	"	Wautier. Robin. Delpierre.
eter.	Savacte.	Durand.	S. .ep.	Vanbavinchove.	"	Wexstoen. Charlet.
ill.	Coolen.	Desmidt.	S. e.	Beauté dit Genti.	"	Goossen.
llon	Lemaire.	Evrard.	"	v. Hasnon.	"	Heve.
ères	Coppey.	v. Uxem	"	v. Ghyvelde.	"	Vandewalle.
euv.	Wassen.	Fouquet.	S. e.	Dubois.	"	Plateau.
rm.	Caroel.	v. Lederzeele	"	v. Lederzeele.	"	Cocard.
he.	Coquelet.	Vitrant.	S. e.	Ballant.	"	Carion.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
D.	60	* Monchaux	48	49	281	2962	46	Desmoutier.
L.	24	** Moncheaux	170	170	820	4482	91	Delamare.
D.	50	Monchecourt	103	101	512	5345	92	Henne.
L.	19	Mons-en-Barœul	219	241	770	4680	68.	Despatures.
L.	24	** Mons-en-Pévèle	32	330	1647	12111	184	Rose.
C.	34	* Montay	70	72	341	2446	135	Danjou.
C.	35	Montigny	98	110	576	3357	79	Millot.
D.	53	Montigny	148	148	725	6816	151	Dovillers.
C.	37	* Montrécourt *	40	44	235	1744	45	Lagouche.
H.	12	Morbecque	622	820	3952	19629	363	Decool.
C.	32	Morenchies	14	16	80	1047	6	Vasseur.
D.	48	* Mortagne	220	244	1290	3209	736	Courouble.
L.	28	Meuchin	192	204	1043	7905	232	Lesart.
A.	47	Moustier	33	33	171	1548	9	Estienne.
L.	30	* Mouveaux.	305	335	1374	7249	253	Bonenfant.
C.	31	Naves.	164	175	914	4333	129	Bricourt.
H.	13	Neuf-Berquin.	204	204	1484	7920	91	Pruvost.
A.	40	* Neuf-Mesnil.	37	46	181	697	15	Demoulin.
A.	44	* Neuville.	90	86	499	1466	104	Martin.
L.	24	** Neuville (La).	82	82	353	2052	18	Coget.
L.	29	* Neuville-en-Férain.	280	298	1364	6344	204	Catteau.
C.	32	Neuville-St.-Remy.	90	113	516	1798	236	Desfontain
D.	51	** Neuville-Sur-l'Escaut.	91	93	471	3182	133	Dufour.
C.	34	* Neuvilly.	280	297	1369	6269	214	Mairesse.
H.	8	Nieppe.	499	594	2922	18891	707	Watelet.
C.	31	Niergnies.	68	69	374	3253	22	Delplanque
D.	49	Nivelle.	205	205	1058	3363	111	Raviart.
D.	57	Nomain.	303	307	1850	14567	245	Varlet.
H.	10	* Noordpeene.	200	260	1311	11042	153	Spannut.
A.	41	* Noyelles.	96	98	424	5113	90	Evrard.
C.	36	Noyelles.	116	114	560	3167	144	Claviez.
L.	27	Noyelles	58	58	283	3097	112	Desbiens.
D.	51	** Noyelles-sur-Selle.	117	145	607	3863	69	Lespagnol.
A.	40	* Obies.	198	198	995	3299	92	Delmotte
A.	43	** Obrechies.	50	48	238	1507	34	Julien.
H.	10	Ochtezeele.	94	120	555	5458	133	Pierrens.
D.	56	Odomez.	16	20	107	810	3	Poivin.
A.	46	Offies.	13	13	56	471	"	Demont.

	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
c.	Bultet.	Tison.	"	v. Maing.	"	Descamps.
c.	Pecqueur.	Ployart.	S. e.p.	Derache.	"	Bauduin.
c.	Momal.	Verrier.	S. e.	Pollet.	Villers-au-T.	Villette.
s.	Lepers.	v. Hellemmes	"	v. Hellemmes.	"	Serrure.
s.	Choquet.	Legroue.	C. e.p.	Herrengt.	"	Lagache.
t.	Selon.	v. Le Catteau.	S. e.	Coupé.	"	Duprez.
t.	Tamboise.	Hutin.	S. e.p.	Delcambre.	"	Machut.
t.	Jouvenet.	Caron.	S. e.p.	Jouvenet.	Loffre.	Delattre.
tr.	Noulin.	v. Saulzoir.	"	v. Saulzoir.	"	Boitiaux.
b.	Koch. Deroo.	Travet.	C. e. S.	Vanheuverswyn. Dewismes, Motte-au-Bois.	"	Minsot. Levecque.
	Hutin.	v. Ramillies.	"	v. Neuville-S.-R	"	Denis.
	Hanard.	Melot.	S.	Damme.	"	Delmotte.
c.	Wacquier.	Saultoir.	S. e.p.	Dutoit.	"	Delcroix.
st.	Degrelle.	v. Eppe-Sauvage.	"	v. Eppe-Sauvage.	"	Hazard.
v.	Cornille.	Blanquart.	S. e.p.	Dehaynin.	"	Lortiois.
s.	Lemaire.	v. caruières.	S. e.	Delattre.	"	Louis.
b.	Robin.	Omon, père.	S. e p.	Vanricoste.	"	Langlade.
m.	Leroy.	v. Feignies.	S. e.	Gérard.	"	v. Feignies.
	Delannoy.	v. Saleschos	S. e.	Lécuyer.	"	Bardel.
la	Vallois.	v. Thumeries.	S. e.	Couvreur.	"	Delacourt, p.
f.	Deleforterie.	Lepas.	S. e.p.	Cuvelier.	"	Malfait.
r.	Leleu.	v. Abancourt.	S. e.	Bury.	Tilloy. Morenchies.	Corniolle.
l'	Fauville.	Laruge.	S. e.p.	Lambiez	Lourches.	Place.
il.	Druesnes.	v. Viesly.	S.	Leroy.	"	Visiaux.
pe	Delbecque. Leblond.	Baelde.	S. e.p.	Delaunoy.	"	Taon. Goudezune.
	Thelliez.	v. Estourmel.	S. e.p.	Dieulot.	Awoingt.	Lefebvre.
l.	Watteau.	Fromont.	S. e.p.	Spinette.	"	Tilleul.
	Dorchies.	Lauvez.	S. e.p.	Jacquart.	"	Leleu. Riquiert.
l.	Barbier.	Vanhermers.	S. e.p.	Goudwin.	Ochtzeele.	Colpaert.
l.	Azambre.	v. Leval.	S. e.	Flament.	"	Manouvrier.
l.	N.	Loriaux.	S.	Dehouve.	"	Flament.
l.	Vanaverbecq.	v. Houplin.	S. e.p.	Delemazure.	"	Robert.
s.	Donnaint.	v. Douchy.	S. p.	Caudron.	"	Leroy.
.	Delmotte, F.	Gerin.	S.	Bringoux.	"	Dupont.
.	N.	Delhaye.	S. e.p.	Derkenne.	Choisies.	Dervillers.
.	Cousyn.	Vaelspeck.	"	v. Noordpeene.	"	Lutun.
.	Patoir.	v. Hergnies	"	v. Fresnes.	"	"
.	Barté.	v. Les Fontaines.	"	v. Dimont.	"	v. Les Fontaines.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810, Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
A.	47	Ohain.	153	156	711	2920	250	Flayelle.
D.	60	Oisy.	28	28	129	1508	"	Duez.
D	59	* Onnaing.	442	477	2058	11032	403	Lanthier.
D.k	6	Oost-Cappel.	88	92	417	2924	148	Geraert.
D.	57	Orchies.	579	607	2841	14074	2284	DeroubaixC.F
C.	34	* Ors.	199	203	1126	7472	288	Danjou.
A.	45	* Orsinval.	66	74	361	1760	58	Dupire.
A.	43	** Ostregnies.	21	20	92	1001	3	Detourpes.
L.	24	** Ostricourt.	183	183	830	4857	217	Pollart.
H.	14	** Oudezeele.	150	180	1053	8124	147	Deschodt.
H.	10	* Oxlaere.	74	111	496	4151	15	Deman.
C.	32	Paillencourt.	114	125	1146	5338	339	Thieffries.
D.	55	Pecquencourt.	273	263	1261	4301	309	Caulier.
L.	25	* Pérenchies.	151	155	728	4199	188	Hovelaque.
L.	28	Péronne.	97	97	491	1824	37	Lefebvre.
D.	48	* Petite-forêt-de-Raismes	93	93	423	2791	66	Pillion.
L.	24	** Phalempin.	251	253	1090	6747	224	Coget, père.
D.k	2	* Pierre-Brouck (St.)	65	70	377	4369	79	François.
D.k	1	Pitgam.	290	331	1625	18648	273	Palmaert.
A.	44	* Poix	262	311	1400	4296	435	Renuart.
C.	34	* Pommereuil.	189	193	827	3353	159	Mortier.
L.	24	** Pont-à-Marcq.	94	99	498	2692	457	Brunelle.
A.	41	* Pont-sur-Sambre.	240	283	845	5541	345	Moulin.
A.	44	* Potelle.	39	45	221	1718	33	Baudoux.
H.	12	Pradelles.	68	81	424	3437	46	Loouis.
L.	15	* Premesques.	215	226	962	6589	63	Roussel.
D.	59	* Preseau.	164	200	1032	5034	203	Gosselin.
A	42	* Preux-au-Bois.	198	198	859	2181	251	Huvel.
A	45	* Preux-au-Sart.	91	88	410	2178	106	Coquelet.
A.	42	** Prisches.	287	314	1368	7447	280	Cinglant.
D.	60	* Prouvy.	116	116	466	3159	149	Hermant.
C.	32	Proville.	72	75	429	3791	184	Dinoir.
L.	27	Provin.	167	176	716	4309	142	Thobois.
C.	37	* Python (St.)	282	286	1382	5415	337	Cardon.
D.k	1	Quaëdypre.	332	365	1788	20696	480	Coudeville.
D.	59	* Quaroube.	246	246	1259	9543	252	Dassonville.
D.	60	* Querenaing.	61	63	266	2826	24	Souplet.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
...ain.	Hannoteau.	v. Trélon.	S. e.p.	Derombies.	"	Manthou. * Leroy.
...sy.	Joly.	v. Hérin.	"	v. Hérin.	"	Miot.
...n.	Brabant.	Montée.	S. e.p.	Lambiez.	"	Tremont. Finet.
...st-C.	Vandenameele.	v. Killem.	S. e.p.	Joos.	"	Tersen.
...ch.	Deroubaix A. Warocquier.	Bocquet.	C. e.p.	Fontaine.	"	Leblan. Bleuset. * Lalenne. * Watelle. * Waroquez.
...s.	Boucher.	Lempereur.	S.	Lobry.	"	Poly.
...sinv	Lucas.	v. Villers-Pol	"	v. Villers-Pol.	"	Farbu.
...treg.	Petit.	v. Rousies.	"	V. colleret	"	v. Recquignies.
...nic.	Duflos.	Lefebvre.	S. e.p.	Salon.	"	Lefebvre.
...dez.	Outtier.	Brunet.	S. e.p.	Meurant.	"	Tillie.
...aer.	Bateman.	Meeze.	S. e.p.	Degroots.	"	Pruvot.
...ill.	Colmont.	v. Hem-Lenglet.	S. e.p.	Tribou.	"	Carpentier.
...cq.	Legrand.	Debriever.	S. e.p.	Planchon.	"	Marsi.
...ren.	Becquart.	v. Verlinghem	S. e.p.	Fremineur.	"	Prevôt.
...ron.	Delval.	Constant.	S. e.	Fournet.	"	Rattel.
...t. f.	Laude.	Sillé.	"	v. Aubry	"	Doulet.
...al.	Flinois.	Pipelart.	S. e.	Vanderlinden.	"	Candelier.
...br.	Jenty.	v. Cappel-Brouck	S. e.p.	Degrave.	"	Plumyoen.
...gam	Decroocq.	Fleurinck.	S. e.p.	Kyndt.	"	Renoux.
...ix.	Moity.	Pavot.	S. e.	Tilmant.	"	Carlier.
...mm	Baillon.	v. Ors	S. e.	Vandermersch.	"	Morlaix.
...âm	Dancoisne.	v. Ennevelin.	S. e.	Cheisy.	"	Lambert.
...s. s.	Scherer.	Deveaux.	S. e.	Vitrant.	"	Pitoux.
...elle	Descamps.	v. Jolimetz	"	v. Villereau	"	v. Jolimetz.
...del	Degrendel.	Degraert.	"	v. Borre	"	Houvenaghel
...em.	Ollivier.	Mathieu.	S. e.p.	Coupey.	"	Masquelain.
...s.	Chuffart.	Lefebvre.	S. e.p.	Callet.	"	Richard.
...ub.	Brabant.	v. Landrecies.	S. e.	Delcroix.	Robersart.	Bléhaut.
...u s.	Blareau.	v. Frasnoy.	S. e.	Bellain.	"	Caudron.
...sch	Brassart.	N.	S. e.p.	Gravet.	"	Roch.
...uvy	Cauchy.	Meurisse.	S. e.p.	Laisney.	Reuvignies.	Devemy.
...vil.	Laude.	Loriaux.	S. e.	Gosselin.	"	Perrier.
...vin	Tredez.	v. Bauvin.	"	v. Bauvin.	"	Duriez.
...hen	Santerre.	v. Solemmes.	S. e.p.	Demarbaix.	"	Blas.
...el.	Wasteel.	Debreyne.	S. e.p.	Michiels.	"	Louage.
...r.	Mascart.	Lejay.	S. e.p.	Duez.	"	Batard.
...r.	Mallart.	Boucly.	"	v. Artres	"	Goulard.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
A.	44 45	* Quesnoy (Le).	635	788	3624	10699	1587	Baillon.
L.	25	Quesnoy-sur-Deûle.	846	862	4081	25412	1854	Guillard.
A.	43	** Quiévelon.	44	42	196	1112	3	Ravaux.
D.	59	Quiévrech ain.	82	86	443	3664	162	Bouvez.
C.	33	** Quiévy.	292	321	1805	5045	370	Davaisne.
D.	54	Raches.	150	170	809	4250	425	Her.
L.	17	Radinghem.	241	261	1210	9769	329	Sion.
C.	32	Raillencourt.	95	107	498	4572	160	Desvigne.
D.	54	Raimbeaucourt.	377	377	1817	10523	434	Hornez.
A.	47	Rainsars.	50	52	220	1520	25	Bosseaux.
D.	48	* Raismes.	336	350	1677	12382	505	Baudrin.
C.	31	Ramilly.	80	84	391	3962	114	Ladrière.
A.	38	Ramousies.	100	109	437	2420	83	Gravez.
A.	43	** Recquignies.	25	20	126	1878	27	Bertaux.
A.	41	Remy-Chaussée (St.)	117	136	605	2387	162	Lescayer.
A.	43	** Remy-mal-bâti (St.)	60	56	285	2263	31	Blanchart.
H.	11	Renescure.	303	311	1681	15088	213	Caulier.
A.	46	Renlies.	118	114	514	3957	200	Canivet.
C.	34	* Reumont.	133	140	566	1853	104	Legrand.
D.k	6	Rexpoëde.	393	410	1883	14157	570	Masselis.
C.	33	** Rhieux.	272	301	1414	5902	185	Demory.
C.	36	Ribécourt.	120	116	558	5237	192	Hermant.
D.	55	Rieulay.	50	75	283	1210	16	Dussart.
A.	42	* Robersart.	35	37	144	943	42	Becar.
A.	43	** Rocq.	26	25	91	771	14	Henry.
D.	51	** Rœult.	136	140	695	3385	129	Risbourg.
D.	59	* Rombies et Marchipont	66	70	283	3579	80	Duez.
C.	37	* Romeries.	105	110	628	3581	145	Moine.
L.	21	Ronchin.	149	150	875	7087	600	Lamblin.
L.	29	* Roncq.	515	547	2575	13309	1357	Lecomte.
D.	54	Rootz-Warendin.	158	159	821	4475	184	[illegible]utruille.
D.	49	Rosult.	224	235	1176	6703	341	Legrand.
L.	26	* Roubaix.	1577	1836	8724	35504	6474	Roussel-G[illegible]
	44	* Roucourt.	30	30	188	[illegible]705	23	Dervaux.

NOMS DES		Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
Adjoints.	Percepteurs.				
Obert. Coppey.	Dupont.	C.	Tilmant.	"	Eudeline. Dupont.
Pouillier. Ghesquier.	Lepercq.	C. e.p.	Deleruyelle.	"	Dhalluin. Leterme.
Mingal.	v. colleret.	"	v. Aibes	"	Maricaux*Avoine.
Equipart.	v. crespin.	S. e.	Barbet.	"	Cornet.
Lansiaux.	Tacquet.	S. e. O. e.	Deguine. Dewisme.	"	Berny.
Caudrelier.	v. Flines-les-M.	S. e.p.	Martinache.	Anhiers.	Savary. * Leclerc.
Six.	Vanwtberghe	S. e.p.	Lecouffe.	Escobecques.	Fouquart.
Panien.	v. Sailly.	"	v. Sailly.	"	beauvois.
Guisselin.	v. Roost-Warend.	S. e.p.	Fromont.	"	Berthelet.
Thiébaut.	v. Féron.	S. e.	Hallemant.	"	Hanon. * Pecquériaux.
Colin.	Deschamps.	S. e.p.	Bourgeois.	"	Raux. Delcourt.
Dherbecourt.	Delcroix.	S. e.	Tribout.	"	Segard.
Godinaux.	v. Semeries.	S. e.p.	Monchicourt.	"	Durant.
Huart.	v. Rousies.	S. e.	Audry.	Roch.	Barbier. * Leroy.
Liénard.	v. Monceau-s.-W	S. e.	Caron.	Ecuelin.	v. Monceau-s.-W
Arciaux.	v. Hautmont	S. e.	Lescut.	"	v. Limont-Font.
Decouvelaere	Iserby.	S. e.	Waterloot.	"	Montagne.
Friand.	Fourquet.	S. e.	Deprez.	"	Lebrun. * Laurent.
Douchez.	v. Honnechy.	S. e.	Navier.	"	Tirlot.
Damen.	Verlynde.	S. e.	Verleen.	"	Lejeune.
Vilain.	Doize.	S. e.	Dovillers.	"	Herbain.
Tirmant.	v. Villers-plouich	S. e.p.	Delesaux.	"	Bachelet.
Descamps.	Willatte.	S. e.p.	Denizart.	Marchienn.c.	Bourgeois.
Briastre.	v. Bousies.	"	v. Preux-au-B.	"	v. Preux-au-B.
Tilmant.	v. Rousies.	"	v. Recquignies	"	v. Marpent.
Lemoine.	Lecouffe.	S. e.p.	Behal.	"	Legrand.
Alglave.	Bronsart.	"	v. Sebourg	"	Brasseur.
Lesnes.	Dugimont.	S. e.p.	Delaistre.	"	Moine.
Dubuisset.	v. Faches	S. e.	Jacquart.	"	Bizard.
Vandebeulque. Lepers.	Leflon.	S. e.p.	Nolf.	"	Cochon.
Bataille.	Pinquet.	S. e.p.	Milot.	"	* Bataille.
Dufresnes.	Trehou.	S. e.p.	Manié.	"	Delrive.
Predart Desaint- Balteau-Florin.	Baillon.	C. e p	Roussel.	"	Ramser.
Huin.	v. Jolimets	"	v. Engle-Fontaine	"	v. Louvignies-Q.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES
D.	53	Roucourt.	60	54	263	2986	59	Rincheval.
A.	43	** Rousies.	73	74	359	3652	35	Soumillion.
D.	60	* Rouvignies.	25	26	140	1916	60	Moreau.
H.	10	* Rubrouck.	228	309	1549	14806	227	Leurs.
A.	44	* Ruesnes.	86	96	437	2976	39	Descamps.
D.	49	Rumegies.	266	272	1250	6714	273	Desmoutiers
C.	36	Rumilly.	196	203	1014	5320	218	Mallet.
C.	32	Sailly.	101	116	468	2389	111	Santois.
L.	18	Sailly.	169	178	615	5586	102	Lepers.
L.	28	Sainghin-en-Mélantois.	224	228	1142	12127	239	Renard.
L.	16	* Sainghin-en-Weppes.	378	400	1871	11177	349	Beaulincourt
A.	39	Sains.	179	179	940	7382	389	Maufroy.
A.	44	* Salesches.	78	78	448	1917	78	Cailleau.
L.	16	* Salomé.	124	121	601	5764	43	Debriois.
D.	57	Saméon.	266	278	1370	7065	342	Mazingue.
C.	32	Sancourt.	50	52	301	2750	56	Duflos.
L.	17	Santes.	314	332	1504	9766	276	Lejosne.
D.	49	Sars et Rosières.	94	110	494	2169	47	Cotrez.
A.	46	Sars-Poteries.	123	125	612	2523	293	Buisset.
A.	41	Sassegnies.	72	74	321	2268	27	Honoré.
D.	59	* Saultain.	82	89	555	4955	78	Carlier.
D.	58	Saulve (St.)	170	210	987	9454	261	Dhaussy.
C.	37	* Saulzoir.	306	324	1552	6248	366	Heniaux.
D.	59	* Sebourg.	270	264	1156	10374	257	Martin.
L.	27	Seclin.	560	594	2585	22917	1281	Raoult.
C.	35	Selvigny.	130	130	587	3052	76	Lestoquoy.
A.	38	Semeries.	136	136	557	3242	122	Fontaine.
A.	38	Semousies.	45	46	224	1348	14	Ravaux.
A.	45	* Sepmeries.	106	112	534	2787	40	Lecerf.
L.	17	Sequedin.	124	126	544	5886	99	Lelong.
C.	33	** Séranvillers.	100	104	473	2733	47	Grebert.
H.	11	Sercus.	111	128	576	4620	102	Maes.
H.	14	** Silvestre-Cappel (St.)	214	244	1198	8751	195	Ruckebusch
D.	52	Sin.	443	448	2292	10068	607	Jacquart.
D.k	1	Socx.	120	148	728	8031	237	Christiaens
C.	37	* Solesmes.	776	856	3941	16288	1272	Réal.
A.	46	Solre-Libre.	355	407	2011	7026	1193	Grard.
A.	46	Solrines.	33	34	139	1670	17	Legros.
D.	55	Somain.	443	506	2387	7856	601	Morelle.
C.	37	* Sommaing	75	77	398	1811	56	Hyolle.
C.	34	* Souplet (St.)	290	318	1351	5114	212	Rousseau.
D.k	2	* Spycker	120	115	563	5399	101	Vereecke.

NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Etablissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
Herbo.	Debeve.	S. e.p.	Tison.	Erchin.	Olivier, * Manisse.
Poulet.	Bertaux.	S. e.	Renon.	Cerfontaine.	Keller.
Delille.	Moreau.	〃	v. Prouvy.	〃	Fremery.
Persyn.	Marant.	S. e.p.	Vandercolme	〃	Duflos.
Vaille.	v. Villers-Pol.	S. e.	Blanchart.	〃	Richard.
Demory.	Lorthioir.	S. e.p.	Dupont.	〃	Fleury.
Pipar.	v. Masnières.	S. e.p.	Decaudin.	〃	Langlais.
Tourtois.	Delaistre.	S. e.	Colmant.	Raillencourt.	Marchand.
Salembier.	Vandevorde.	S. e.p.	Lefebvre.	〃	Cardon.
Pollet.	Dubar.	S. e.p.	Lemaire.	〃	Delemme.
Gauwin.	Dubrulle.	S. p.	Taffin.	〃	Dutoit.
Leclercq.	Mailliard.	S. e.p.	Carnoye.	〃	Watrice.
Hautcœur.	Lhuissier.	S. e.	Leroy.	〃	Bassuyaux.
Leroy.	Defives.	S. e.p.	Pocquet.	Hantay.	Bacquart.
Tavernier.	Lacquement	S. e.	Dupont.	〃	Doby.
Crepin.	v. Iwuy.	〃	v. Blécourt.	〃	Michelet.
Lefebvre.	Lictevoute.	S. e.p.	Lefebvre.	〃	Crépin.
Martin, fils.	Gressier.	〃	v. Brillon.	〃	Couteau.
Delcourt.	v. Les Fontaines.	S. e.	Valenduc.	Beugnies.	Caniot.
Sury.	v. Leval.	S. e.p.	Colmant.	〃	Lambert.
Mallet.	Derquenne.	S. e.p.	Dubois.	〃	Collier.
Bonte.	Sandra.	S. e.	Caron.	〃	Lalou.
Boulogne.	Canonne.	S. p.	Leclercq.	Montrécourt.	Bourlet.
Delacoste.	Fostain.	S. e.p.	Fournier.	Rombies.	Houzé.
Hennion. Clays.	Bernard.	C. e.p.	Mayeur.	〃	Carlier, Carrière, * Roussel.
Delhaye.	v. Ligny.	S. e.p.	Soyez.	〃	Gilliard.
Leblanc.	Maronnet.	S. e.p.	Moisé.	〃	Lefebvre.
Ploteau.	Wargnies.	S. e.p.	Renuart.	Floursies.	Gravez.
Fromont.	v. Mareschés.	S. e.	Bureau.	〃	N.
Empis.	Lesieu.	S. e.	Farvacques.	〃	Perche.
Foriere.	v. Estourmel.	S. e.	Réal.	Forenville.	Masse.
Dewitte.	Deblonde.	S. e.	Oudoire.	〃	Demaegt.
Vanneufville	Devos.	S. e.	Declerck.	〃	Chocquet.
Anache.	Lamour.	S. e.	Destombes.	〃	Capillion.
Dousselaere.	Debernes.	S. e.p.	Bareel.	Bissezeele.	Simon.
Decaux. Delaporte.	Derode.	C. e.p.	N.	〃	Desjardins. Donnegies.
Cocquelet.	N.	C. e.p.	Lépouzé.	Beaurieux.	Crochart.
Planard.	Maronnet.	S. e.	Dumont.	Eccles.	Louette.
Tison.	Deloffre.	S. e.p.	Lepage.	Villers-Cam.	Frisac.
Dupont.	v. Vendegies-E.	S. e.p.	Crapet.	〃	Bertin.
Millot.	v. Catteau.	S. e.	Colpin.	Benin (St.)	Delmer.
Derudder.	This.	S. e.	Capelle.	〃	Lecas.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
H.	11	Staple.	167	244	1139	9698	205	Cousyn.
H.	12	Steenbecque.	380	467	2306	13506	187	Clep.
D.k	1	Steene.	122	147	661	8869	104	Meneboo.
H.	14	** Steenvoorde.	734	740	3620	29094	1179	Bollaert.
H.	8	Steenwerck.	799	749	4473	31858	795	Decherf.
H.	12	Strazeele.	101	131	596	4983	102	Vanneufville.
D.k	4	Synte (grande.)	102	102	512	7325	135	Coquillier.
D.k	4	Synte (petite.)	186	206	1158	7011	153	Fonteyne.
A.	38	Taisnières-en-Thiérache	180	202	998	6184	280	Evrad.
A.	40	* Taisnières-sur-Hon.	255	265	855	9207	307	Lescut.
L.	27	Templemars.	110	119	618	4851	82	Rose.
L.	28	Templeuve.	553	563	2764	17365	680	Maton.
H.	14	** Terdeghem.	130	143	718	8338	79	Bruneel.
D.k	3	Teteghem.	293	301	1603	13472	164	Kyndt.
D.	60	* Thiant.	154	149	775	5539	175	Léquipart.
H.	12	Thiennes.	169	205	1028	8300	137	Cattoir.
D.	56	* Thivencelle.	69	70	379	2786	62	Merlin.
L.	24	** Thumeries.	138	138	685	4333	138	Devienne.
D.	49	Thun.	124	108	600	1905	78	Raviart.
C.	31	Thun Levêque.	126	127	622	3810	143	Tribout.
C.	31	Thun-St.-Martin.	132	140	741	3523	119	D'herbais, fil
C.	32	Tilloy.	29	30	172	2013	69	Bernard.
D.	55	Tilloy.	85	85	463	1999	25	Lecœuvre.
L.	18	Toufflers.	62	62	399	2909	110	Després.
L.	29, 30	* Tourcoing.	2372	2685	11999	51079	6327	Delahaye.
L.	24	** Tourmignies.	80	79	378	1955	44	Bottel.
A.	47	Trélon.	208	306	1261	11401	906	Deltour.
L.	18	Tressin.	49	57	313	2431	65	Carette.
D.	60	* Trith-St.-Leger.	174	184	1003	7688	454	Dahiez.
C.	34	* Troisvilles.	250	270	1166	4593	269	Cardon.
D.k	3	Uxem.	68	87	425	4265	67	Steen.
C.	37	* Vaast (St.)	170	180	1087	3172	159	Pamart.
D.	58, 59, 60	Valenciennes.	3365	4234	19016	97674	31313	Benoist, aîné
C.	37	* Vendegies-sur-Ecaillon	142	145	676	3430	149	Bisiaux.
A.	44	* Vendegies-au-Bois.	152	155	800	4388	181	Doison.
L.	27	Vendeville.	45	45	285	2483	44	Lamblin.
D.	60	* Verchain et Maugré.	175	185	822	6400	132	Gilleron.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
aple.	Verdonck.	Vandaële.	S. e.p.	Degrendel.	//	Wenten.
eenb.	Decool.	Leturgie.	S. e.	Gauwin.	//	Compagnon.
eene	Leuillette.	Doré.	S. e.p.	Coloos.	//	Deryex.
eenv	Vanbambeke. Vannxem.	Chesnon.	C. e p.	Piel.	//	Herreman. Hey.
eenw	Lebleu. Osten.	N.	S. e.p.	Leynaert.	//	Murillon. Tison.
ras.	Gantois.	Degroote.	S. e p.	Huyghe.	//	Beugin.
o. g.	Fontreyn.	Massue.	S. e	Declerck.	//	Cattoor.
n. p.	Codron.	Jacobs.	S. e.p.	Emery.	//	Nempon.
s th-	Azambre.	v. Marbaix.	S. e.	Demont P.-J.	//	Bottiau.
isn.	Mabille.	Defrasnes.	S. e.	Renuart.	//	Prevost.
mpl.	Devendeville	Souplet.	S. e.p.	Gahide.	//	Charles.
mpl.	Castelain. Pontrain.	Dedamps.	C. e p.	Lebon.	//	Havet. Lestriez.
rd.	Hidden.	Maerle.	S. e.p.	Verboghe.	//	Derudder.
eg.	Dequeker.	Delabaere.	S. e.	Monsteriet.	//	Evraere.
iant.	Hego.	v. Maing.	S. e.	Bricout.	Haulchin.	Deromby.
ien.	Goubronne.	Dehouck.	S. e.	Roëlens.	//	Houck.
iv.	Doye.	v. Crepin.	//	v. Crespin.	//	Gosset.
um.	Jacquerye.	Liétard.	S. e p.	Dubois.	//	Delattre.
un.	Simon.	Dufour.	S. e.p.	Soyez.	//	Flauwart.
un-l.	Nacfer.	v. Iwuy.	S. e.p.	Rigolet.	//	Moutiez.
-s.m	Tison.	Ibidem.	S. e.p.	Crépin.	//	Varnet.
lloy.	Copin.	v. Abancourt.	//	v. Neuville-st.-R.	//	Lepot.
lloy.	Debrabant.	v. Marchiennes.	//	v. Brillon.	//	Berthelier.
uill.	Cimetière.	v. Sailly.	S. e.	Fournet.	//	Arnoule.
urc.	Chapin. Dewavrin-Frys.	Feneau.	C. e. C. e.	Fontaine. Laurent.	//	Legraud.
urm.	Pasbecq.	v. Attiches.	//	v. Mérignies.	//	Facque.
élon.	Dorchies.	Desroches.	C. e.p.	Vallez.	//	Bourgeois. * Dufossez.
essin	Deffontaine.	v. Chéreng.	//	v. Ascq.	//	Laubert.
ith.	Bassez.	Lebrun.	S. e.	Morel.	//	Breucq.
oisv.	Bayart.	v. Candry	S. p.	Patte.	//	Dollez.
xem.	Vanlandschote.	Delabaere.	S. e.p.	Maryssael.	Leffrinckouk	Sauvage.
ast.	Mairesse.	v. Iwuy.	S. e.	Lemaire.	//	Gosselin.
alen.	Teinturier. Bultot.	Marissal-Caloré.	C. e. C. e. C. e.	Lallemant. Meurice. Druet.	//	Helois.
end.	Boucly.	Betard.	S. e.p.	Dehaine.	//	Bouchy.
un h.	Lefebvre.	Beauvais.	S. e.	Velut.	//	Lasne.
end.	Delattre.	v. Templemars.	//	v. Lesquin.	//	Dujardin.
erch.	Pottier.	v. Hasgres.	S. e.	Boulogne.	//	Potier.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810. Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
A.	46	Vergnies.	60	59	256	2546	22	Bernard.
L.	25	Verlinghem.	382	390	1728	13915	279	Vervoort.
C.	37	* Vertin.	180	200	838	3671	80	Dubois.
D.	56	* Vicq.	119	119	796	2790	144	Deleau.
C.	37	* Viesly.	292	380	1726	6082	110	Depreux.
H.	9	Vieux-Berquin.	522	677	3437	21540	388	Deroo.
A.	41	* Vieux-Mesnil.	66	67	341	2691	55	Marchant.
D.	56	* Vieux-Nord-Libre.	389	412	3133	5942	598	Castiaux.
A.	43	** Vieux-Reng.	95	95	536	3745	81	André.
A	45	* Villereau.	133	14[illegible]	665	3481	191	Lhuissiez.
D.	50	Villers-au-Tertre.	83	87	358	3592	59	Bazin.
D.	55	Villers-Campeau.	30	31	135	2016	19	Remy.
C.	35	Villers-Autréau.	367	402	2321	5898	227	Wargnies.
C.	33	** Villers-en-Cauchies.	222	231	1181	5789	146	N.
C.	36	Villers-Guislain.	340	351	1442	5738	166	Vancapelle.
C.	36	Villers-Plouich.	114	118	629	4914	111	Farez.
A.	45	* Villers-Pol.	185	196	1144	5878	333	Dubuisset.
A.	43	** Villers-sire-Nicole.	164	184	898	3506	130	Durieux.
D.	55	Vred.	161	161	786	1951	160	Linglin.
D.k	7	** Volkerinkhove.	171	205	902	9370	244	Leurs.
A.	40	* Waast (St.)	94	95	500	3380	243	Decrouez.
L.	24	** Wahagnies.	113	113	589	3719	135	Valois.
C.	35	Walincourt.	298	317	1405	6192	254	Forrière.
A.	47	Wallers.	89	101	391	1887	47	Bachelard.
D.	58	Wallers.	472	483	1937	15072	510	Berteau.
H.	11	Wallon-Cappel.	11[illegible]	124	747	5711	80	Bultel.
C.	33	** Wambaix.	90	92	438	3944	64	Courtecuisse.
L.	23	Wambrechies.	520	530	3481	25216	972	Cornille.
D.	55	Wandignies et Hamage.	106	106	575	2039	64	Ducouvent.
L.	28	Wannehain.	58	56	263	2802	9	Dorchies.
A.	45	* Wargnies (le grand.)	119	120	623	2714	167	Valin.
A.	45	* Wargnies (le petit.)	120	118	601	2635	174	Dehove.
D.k	6	Warhem.	363	431	2127	19496	450	Devys.
D.	55	Warlaing.	45	45	258	782	6	Briquet.
L.	25	Warneton (Bas.)	52	55	329	3893	49	Lehoucq.
L.	25	Warneton (Sud.)	12	12	70	18[illegible]9	3	Delebecque.
D.	51	* Wasnes-au-Bacq.	106	106	546	38[illegible]8	325	Fournet.
L.	26	* Wasquehal.	264	334	1525	9815	290	Lespagnol.
D k	2	* Watten.	185	219	1042	7053	556	Degrave.
A.	43	** Wattignies.	28	28	152	1373	44	N.

Noms des communes.	NOMS DES		Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
	Adjoints.	Percepteurs.				
gn.	Lacroix.	v. Reulies.	S. e.p.	Mercier.	"	N.
lin.	Coisne.	Colas.	S. e.p.	Ghémar.	"	Lambin.
lain	Wagnez.	Druennes.	S. e.	Lefebvre.	"	Moine.
q.	Richard.	Collet.	S. e.	Bailleux.	"	Cornette.
ly.	Baudoux.	Dupont.	S. e.p.	Lefranc.	"	Muller.
ber.	Bruneel. Wicart.	Courdent.	S. e.p.	Vandecasteele.	"	Pollet. Brisse.
m.	Lecomte.	v. Hautmont.	"	v. Boussières.	"	Rousseau.
en.	Renard.	Michaux.	S. e.	Rousseau.	"	Rousselot.
eng	Molliart.	N.	S. e.p.	Boulmant.	Lameries.	Audin.
ler.	Haca.	v. Le Quesnoy.	S. e.	Bajou.	Potelles.	Lancelle.
ut.	Capelle.	Cocq.	"	v. Monchecourt.	"	Debeve.
am.	Belle.	Besse.	"	v. Somain.	"	Nattier.
ut.	Collemont.	Caron.	S. e.p.	Lemaire.	"	Warnet.
nc.	Telle.	v. Sanlzoir.	S.	Alexandre.	"	Lagouche
uis	Vitté.	v. Honnecourt.	S. e p.	Dolez.	"	Mafille.
pl.	Fievez.	Lobry.	S. p.	Blary.	"	Libert.
pol.	Monnier.	Sozade.	S. e.p.	Druet.	Orsinval.	Portier.
rn.	Aubert.	Molle.	S.	Mandron.	Bersillies.	Lelièvre.
d.	Durot.	Deneuvillers.	S. p.	Her.	"	Foucaux.
k.	Vandenkerkove.	Leurs.	S. e.	Derudder.	Broxeele.	Rottemol.
ast.	Fauville.	Capelier.	S. e.	Cheval.	"	Delcourt.
a.	Grauwin.	v. Thumeries.	S. e.	Bouteillier.	"	Candelier.
l.	Cattelain.	Roquet.	S. e.p. O.	Delannoy. Devismes.	"	Proye.
ll.	Leporcq.	Thibaux.	S. e.	Foutée.	Baives.	Lemoine.
ll.	Chevalier.	Laisney.	S. e.p.	Ruco.	"	Delville.
lon	Cauwet.	Herbeau.	S. e.p.	Deblonde. jj.	"	Beroyer.
mb.	Bansse.	Capon.	S. e.p.	Desvignes.	"	Fontaine.
mb.	Delos. Desbonnets.	Darcy malfait	S. e.p.	Couvreur.	"	Butin. Therin.
nd.	Houdart.	Lesnes.	"	v. Marchiennes.	"	Prouveur.
on.	Douville.	v. Bourghelles.	"	v. Bachy.	"	Derenoncourt.
eg.	Fontaine.	Dilot.	S. e.p.	Motte.	"	Duquesnoy.
ep.	Ribeaucour.	v. Wargnies-le-G	S. e.	Longuet.	"	Peraez.
lu.	Berten. Vandaele.	Delecrues.	S. e.	Janssone.	"	Vanhove.
l.	Debrabant.	Vanlerberghe.	S. e.	Vandeville.	Alnes.	Rocquet.
bas	Delebecque.	Butin.	"	v. Deûlemont.	"	Rogier.
sud	Dumon.	v. Bas-Warnéton.	"	v. Deûlemont.	"	v. Deûlemont.
n.	Leglay.	v. Bouchain.	S. e.p.	Vandeville.	Wavrechain-s.-F.	Préda.
sq.	Deleporte.	Jourdeuil.	S. e.p.	Ducastillon.	"	Senacq.
ten	Dewevre.	Cordonnier.	S. e.	Degrave.	"	Collesson.
tt.	Carnoye.	v. Obrechies.	"	v. Damousies.	"	Beaumont.

Nom de l'arrondissem.	Numéro du canton.	NOMS des COMMUNES.	NOMBRE en 1806. de maisons.	de ménages.	d'habitans.	Contributions Directes, 1810 Principal.	Patentes, 1808.	NOMS des MAIRES.
L.	27	Wattignies.	227	237	1131	8387	425	Dutilleul.
L.	26	* Wattrelos.	613	823	3969	19184	550	Deplasse, fil
D.	51	** Wavrechain-s.-Denain	27	27	117	1305	3	Delinsel.
D.	51	** Wavrechain-s.-Faux.	79	79	449	2668	141	Tondeur.
L.	17	Wavrin.	483	504	2146	14793	507	Beaurepaire.
L.	22	Wazemmes.	1118	1066	5069	23408	5186	Lepers.
D.	52	Waziers.	119	120	665	4709	49	Defontaines.
H.	10	* Wemaers-Cappel.	72	105	474	3846	49	Bailleux.
L.	25	Wervick (Sud.)	248	250	1234	8682	632	Tranneel.
D.k	1	West-Cappel.	126	190	923	8046	109	Legrand.
L.	16	* Wicres.	44	47	210	3611	49	Chombart.
A.	47	Wignehies.	376	420	1843	7583	431	Demorgny.
L.	18	Willems.	270	281	1498	7283	163	Potiée.
A.	47	* Willies.	68	69	342	1225	8	Bouté.
H.	14	** Winnezeele.	233	275	1512	12362	201	Sockeel.
D.k	7	** Wormhout.	575	715	3535	30226	1310	Poncez.
D.k	2	* Wulverdinghe.	70	90	399	1964	92	Dewynter.
D.k	1	Wylder.	53	73	363	2813	82	Dekeyser.
D.k	7	** Zeggers-Cappel.	267	337	1769	17257	449	Vanhaecke.
H.	10	* Zermezeele.	60	82	421	4459	13	Verdonck.
D.k	3	Zuydcoote.	31	31	178	915	59	Demey.
H.	10	* Zuytpeene.	157	184	897	9698	161	Derycke.

Noms des communes.	NOMS DES Adjoints.	NOMS DES Percepteurs.	Établissement de culte.	Ministres des cultes.	Autres communes qui font partie de la succursale.	Gardes-champêtres.
..ut.	Thibaut.	Demontreuil.	S. p.	Legrand.	"	Carlier.
..in.	Masure. LorfebvreLesage	Thurin.	S. e.p.	Fourmentel.	"	Pollet. Bodin.
..s.d.	Parent.	Martinache.	"	v. Denain.	"	Grevillers.
..s.f.	Fenez.	v. Bouchain.	"	v. Wasnes-au-B.	"	Boubert.
..vr.	Waymel.	Valois.	S. p.	Bouly.	"	Dallenne. Leroy.
..iz.	Mazinghien. Petit.	Comere.	S. p.	Hurtrez.	"	Lohiez. Duponchelle. Dupire.
..iz.	Gourdin.	Poulet.	S. e.	Dengremont.	"	Tabary.
..mae	Lannoye.	Vaelspeck.	S. e.p.	Coucke.	"	Toussaert.
..erv.	Duflo.	Vandermersch.	S.	Clarisse.	"	Ferrant.
..est c.	Théry.	Decocq.	S. e.p.	Barbez.	Wylder.	Smagghe.
..cres	Leleu.	v. Marquillies.	"	v. Marquillies.	"	Pipelard.
..ign.	Jouniaux.	Mairesse.	S. e.	Carlier.	"	Mairesse. * Cuvelier.
..ill.	Chantereine.	v. Sailly.	S. e.	Debancour.	"	Messien.
..ill.	Taveaux.	v. Liessies.	"	v. Liessies.	"	v. Liessies.
..inu.	Deswarte.	Sockeel.	S. e.p.	Vermeulen.	"	Wexsteen.
..orm.	Coudeville. Schelle.	Debril.	C. e.	Bareel.	"	Jansoone. Breme.
..ulv.	Vergriete.	v. Watten.	S. e.p.	Lagache.	"	Pauwels.
..yld.	Bauden.	v. West-Cappel.	"	v. West-Cappel.	"	Martein.
..gg.	Beus.	Jobs.	S. e.p.	Casteleyn.	"	Denis.
..rm.	Dehaene.	Rumeau.	S. e.p.	Lebon.	"	Cornette.
..yd.	Jacquemet.	v. Ghyvelde.	"	v. Ghyvelde.	"	"
..ytp.	Verdonck.	Baudens.	S. e.p.	Deloux.	"	Loosen.

ÉPHÉMÉRIDES ET ÉVÉNEMENS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD,

Pendant les années 14-1806, 1807, 1808, 1809 et 1810.

Voyage de Leurs Majestés Impériales et Royales en 1810.

C'est le 29 avril 1810 que Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice sont entrés sur le territoire du département du Nord, à midi environ. Elles sortaient des souterrains du canal de St.-Quentin, et longeaient en calèche la partie qui est à ciel ouvert. Sa Majesté la Reine de Naples et S. A. I. le Grand-Duc de Wurtzbourg étaient avec Leurs Majestés Impériales et Royales.

Le Préfet, accompagné du Sous-Préfet de Cambrai, du Secrétaire général de Préfecture et du Commandant de la garde d'honneur de Lille, s'est trouvé sur leur passage au pont de la Grenouillière, établi sur la grande route qui traverse le canal à un kilomètre de Bonavis. Leurs Majestés ont écouté avec bonté les discours qui leur ont été adressés par le Général Préfet : l'Empereur a daigné dire à ce Magistrat des choses flatteuses pour le département et pour lui.

Un arc de triomphe était établi sur la hauteur de Bonavis, près la poste; un autre à l'entrée du territoire de Masnières, monumens touchans du zèle des Maires des deux communes et de l'attachement des habitans. Mais Leurs Majestés n'ont pas pu les appercevoir ayant continué leur route sur la digue du canal : cette circonstance a rendu inutiles d'autres préparatifs que le Maire de Masnières avait faits dans l'intérieur de sa commune, et où Leurs Majestés auraient vu l'expression sincère de sentimens d'amour que leur ont voués les Français.

Arrivées à l'écluse de Noyelles, Leurs Majestés ont rencontré un bateau de navigation de l'Escaut que la ville de Cambrai avait envoyé à leur rencontre ; il était élégamment meublé; et c'est sur ce bâtiment qu'elles ont passé les deux dernières écluses. A 500 toises de la place, le Maire de Cambrai, à la tête du Conseil municipal, a eu l'honneur de présenter les mêmes clefs de la ville, qui l'avaient été à Charles-Quint en 1559, et à Louis XIV en 1677. Le Général commandant la seizième division se trouvait également là avec son état-major et l'escadron de la garde d'honneur de Lille. Leurs Majestés, à leur débarquement, sont remontées en calèche et ont fait leur entrée dans la ville au bruit du canon et au son de toutes les cloches ; la garde d'honneur précédait, et quelques lanciers polonais servaient d'escorte. La journée était magnifique, les rues sablées dirigeaient la marche vers un bel arc de triomphe érigé à l'entrée d'une voie triomphale, formée d'un double rang de pyramides surmontées de trophées qui conduisait à la grande place de Cambrai, où l'hôtel de ville avait été préparé pour servir de palais à Leurs Majestés. La garde nationale de Cambrai, les canonniers, les chasseurs et la cavalerie de la garde d'honneur de Lille, des détachemens d'infanterie de ligne, ainsi que la compagnie de réserve du département, bordaient la haie sur leur passage

Le matin avait vu les bords du canal et de la grande route couverts de la population en masse des campagnes environnantes: le concours n'était pas moins grand à Cambrai où la majeure partie de la population des villes voisines était accourue pour la seconde fois; des cris réitérés de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* attestaient que l'allégresse était à son comble; et il était facile de lire sur le visage de Leurs Majestés qu'elles croyaient à la sincérité de ces expressions et en étaient satisfaites.

A trois heures, elles sont entrées au palais : presqu'aussitôt S. M. l'Empereur a fait appeller dans son cabinet le Préfet du département, et vers 5 heures et demie Elle visitait à cheval les fortifications et les alentours de la place. A 8 heures, les autorités militaires, civiles, judiciaires, le clergé, le Maire et le Conseil municipal de Cambrai, ont eu l'honneur d'être admis à l'audience de Leurs Majestés. Vingt-cinq jeunes demoiselles des principales familles de la ville, ont ensuite présenté à Sa Majesté l'Impératrice des échantillons des produits les plus parfaits de l'industrie locale et des fleurs ; alors le signal du feu d'artifice a été donné. Sur la grande place qui fait face au palais,

s'élevait majestueusement la décoration d'un vaste rocher auquel l'art avait su prêter tous les charmes de l'illusion; à son sommet paraissait le péristile, en colonnes d'ordre ionique, du temple de l'hymen, sur l'autel duquel brûlaient ses feux.

Tout ce monument d'une grande proportion a servi d'accompagnement et de base à un feu d'artifice qui a eu assez de succès pour obtenir les applaudissemens de LL. MM. Au feu d'artifice a succédé l'illumination de la montagne et du temple qui ne fut pas moins brillante que celles que Paris a dernièrement fait admirer.

Un autre spectacle avait, avant celui-ci, frappé les yeux de LL. MM. c'était celui des neuf chars colossaux, portant des amphithéatres couverts de jeunes filles qui se montrent d'ordinaire aux fêtes patronales de cette ville, et qui n'en pouvaient solemniser une meilleure ni plus chère à la cité.

Après le feu d'artifice il y a eu cercle à la cour, où ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés, les épouses des principaux fonctionnaires du département et habitans de la ville.

Le lendemain dimanche, Leurs Majestés ont entendu la messe célébrée dans leur palais par M. l'Evêque de Cambrai, puis elles sont montées à huit heures en voiture pour aller à Valenciennes, et de-là coucher au château de Laecken.

A Bouchain, premier relai, le Sous-Préfet de Douai et le Maire de Bouchain se sont trouvés sur le passage de Sa Majesté, qui a daigné faire à ce dernier quelques questions sur la ville qu'il administre; des arcs de triomphe étaient érigés à Iwuy, Bouchain, presque toute la route était bordée d'un peuple immense accouru pour jouir de la vue de ses Souverains. C'est aux approches de Valenciennes, sur tout que cet empressement était le plus fortement prononcé. Plus de 30,000 individus couvraient les glacis de la place. Leurs Majestés ont été conduites à l'hôtel de madame veuve Fizeau, négociant, qui avait été préparé pour les recevoir. Pour y parvenir elles avaient traversé au milieu de mille acclamations, une avenue formée de lauriers et de myrthes que terminait un bel arc de triomphe. Les canonniers sédentaires, qui, dans le temps du siège se sont comportés avec tant de dévouement, s'étaient provisoirement réunis sous leur ancien chef, pour faire le service pendant le séjour de Sa Majesté, ils bordaient les deux lignes avec les autres troupes; on jugeait à leur attitude qu'ils ambitionnaient l'honneur d'être encore

utiles. Leurs Majestés ont daigné rester plus d'une heure à Valenciennes, recevoir les diverses autorités, et après un déjeûner qui leur a été offert, de jeunes demoiselles ont également eu le bonheur de présenter à Sa Majesté l'Impératrice des dentelles et batistes, comme échantillons des produits de la fabrique de cette ville. Le reste de leur route, sur le territoire du Nord, pendant laquelle le Préfet les a suivies, a été marqué par des arcs de triomphe érigés à St.-Saulve, Onnaing, Quiévrechain, et par l'expression universelle des sentimens de respect et d'amour.

Leurs Majestés, après avoir visité Anvers, une grande partie des départemens réunis de la ci-devant Belgique, sont rentrées dans le département du Nord par Dunkerque. Le 21 mai, à une heure et demie après-midi, elles faisaient leur entrée dans cette place au bruit du canon du rempart et du port, au son des cloches et aux acclamations mille fois répétées de la population entière de l'arrondissement réunie sur ce point. Elles sont descendues à l'hôtel de la Sous-Préfecture, convenablement disposé à cet effet. Dans la soirée encore Sa Majesté a visité à cheval les forts de la côte, le port, les établissemens maritimes, et les travaux de la cunette. Le Général Préfet qui était allé à la rencontre de Leurs Majestés, l'Évêque du département, les autorités civiles, judiciaires et militaires, ont eu l'honneur d'être admis à l'audience de Leurs Majestés, qui ont ensuite daigné se rendre au bal que la ville a eu l'honneur de leur offrir dans le local de la salle du spectacle.

Leurs Majestés ont quitté Dunkerque le lendemain 22, à onze heures du matin, pour se rendre à Lille. Les arcs de triomphe qui leur avaient été érigés à Dunkerque, se sont répétés dans chaque ville, chaque bourgade qu'Elles ont eu à traverser; l'éclat des fleurs, des rubans dont ces trophées étaient décorés, nuançant agréablement avec la verdure des ormes et des bois-blancs qui sont plantés le long de la grande route, dans un espace de plus de 80 kilomètres, l'avaient transformée en une immense et majestueuse galerie que bordait la population entière des environs, parée de ses habits de fête.

A Cassel, le relai était préparé au pied de la montagne, du côté de Bailleul. A vingt pas de-là le militaire doté et marié le 23 avril, avait établi un arc de triomphe avec une inscription qui exprimait la reconnaissance.

A St.-Sylvestre-Cappel, deux jeunes garçons costumés en ange et deux jeunes vierges, placés à l'arc de triomphe,

offrirent des corbeilles de fleurs et des branches de lauriers. Le soir il y eut bal champêtre sous ce même arc de triomphe ; ce bal fut ouvert par le Maire de la commune donnant la main à une jeune personne mariée le même jour.

A Caëstre, des pyramides de verdure formaient une voie triomphale, d'un arc de triomphe à l'autre.

A Flêtre, c'étaient des guirlandes de fleurs.

A Méteren, toutes les maisons étaient extérieurement ornées de guirlandes de fleurs et de rameaux verts. Cent jeunes filles de huit à quatorze ans, habillées en blanc, avec une ceinture de rubans et une couronne de fleurs sur la tête, formaient la haie, élevées sur des estrades, dans l'intervalle des deux arcs de triomphe.

A Bailleul, deux tentes décorées d'emblêmes étaient adossées à deux pyramides en verdure, à cinq cens pas de la ville; c'est là qu'étaient placées les autorités locales. Deux autres pyramides les séparaient de la porte triomphale qui avait été pratiquée à la porte de Cassel, surmontée d'une pyramide de plus de dix mètres de hauteur, au sommet de laquelle flottaient les drapeaux nationaux; deux renommées étaient de chaque côté. Toute la ville était sablée en sable rouge; la façade des maisons était peinte à neuf et chargée de guirlandes, d'inscriptions. Au haut de la rue de Méteren était érigée une porte triomphale, surmontée d'aigles; de grandes pyramides en verdure, décorées des armes de France et d'Autriche, ornaient l'entrée et la sortie de la grande place.

Un très-grand drapeau tricolor flottait au-dessus du beffroi.

Devant l'hôtel de ville était érigé un temple en forme de rotonde, entouré de gradins garnis de caisses de lauriers. Le temple était couvert et peint; au milieu, sur un piédestal, était le globe terrestre surmonté d'un aigle naturel, couronné, portant dans ses serres des branches de laurier et d'olivier. Un parterre sablé et rempli de pots à fleurs et d'arbrisseaux, servait d'avenue à ce temple.

Un arc de triomphe à la porte de sortie de la ville, et quatre autres arcs de triomphe, en verdure, terminaient la traversée de Bailleul et de son territoire.

Quarante jeunes demoiselles, vêtues en blanc, ayant une ceinture rose et la tête nue couronnée de fleurs, eurent l'honneur d'offrir un bouquet à Sa Majesté l'Impératrice ; emblême vrai des sentimens des habitans.

A Nieppe, une porte triomphale de forme carrée était

à l'entrée du village ; elle était supportée par deux énormes pilastres, recouverts de feuillage, taillés aux ciseaux, ornés de guirlandes d'ifs et de buis, et surmontés d'aigles français et autrichiens : ses deux faces étaient recouvertes de mousse artistement collée et encadrée de fleurs de toutes espèces ; on avait ménagé des deux côtés un enfoncement dans l'un desquels était placée cette simple et belle inscription : PATER NOSTER, AVE MARIA.

Plus loin, aux deux coins de la rue de Bailleul, étaient élevées deux grosses pyramides de verdures qui étaient attachées ensemble par plusieurs chaines de feuillage et de fleurs, au-dessus de ces chaines était une grande couronne de laurier, de myrthe et d'olivier, au-dessous des inscriptions analogues.

La place était plantée d'orangers, de myrthes, de lauriers, et ornée d'arcades en verdures, au milieu desquelles se trouvaient les chiffres de Leurs Majestés. Un amphithéâtre y avait été disposé pour le clergé qui s'y trouvait en habit sacerdotaux. A l'entrée de la rue d'Armentières, s'élevait un arc de triomphe parsemé d'étoiles d'or, décoré de guirlandes et surmonté d'aigles, avec une inscription au centre.

Aux limites de la commune, était placé le dernier arc de triomphe élevé sur pilastres à treillis, dont les chapiteaux étaient exécutés en mousse ainsi que le corps de l'arc, et le ceintre bordé de guirlandes de fleurs, une inscription était gravée sur le faîte.

A Armentières, des guirlandes de verdures et de fleurs mélangées de draperies en soie, gaze, mousseline, satin et autres étoffes de diverses formes et couleurs, faisaient voute d'une porte à l'autre, dans toute la traversée de la ville. Toutes les maisons avaient été proprement blanchies ; une large tenture de toiles de lin, principal objet du commerce du pays, régnait à droite et à gauche au-dessus du premier étage. Les habitans y avaient attaché les chiffres de Napoléon et Marie-Louise, entre-mêlés de guirlandes de verdures et de fleurs. Tous les moulins situés le long de la route étaient ornés de verdures, les rues de passage et la place étaient sablées.

Au pont-neuf, à l'entrée du faubourg du côté de Dunkerque, et par-tout où des rues aboutissaient au passage, étaient érigés des arcs de triomphe.

Sur la place s'élevait en forme demi-circulaire, un temple à l'hymen, au pied se trouvait à demi-élévation

une estrade pour les autorités. Environ 400 superbes lauriers formaient amphithéâtre de chaque côté, allégorie encore imparfaite des nombreuses victoires remportées par l'Empereur.

Vis-à-vis de l'estrade des autorités, une autre estrade était destinée aux musiciens de la ville, décorée à leurs frais. Un large tableau peint par l'un d'eux, faisait face au temple de l'hymen; il représentait Mercure descendant sur la terre, tenant d'une main avec le caducée, cette inscription: *Mariage de Napoléon avec Marie-Louise*, et de l'autre main répandant sur la France la corne d'abondance, d'où sortaient la paix, le commerce, les sciences, les arts, figurés par des inscriptions et allégories.

De chaque côté de l'estrade des autorités, s'en trouvait une autre pour les musiciens du dehors.

A la sortie de la place, était élevé un grand portique, au faîte duquel figurait un aigle couronné; en-dessous, les chiffres des augustes époux, entourés de deux cornes d'abondance, avec cette inscription: *à l'immortalité*.

Des militaires, les gardes nationales, les pompiers formaient la haie. On voyait entre-mêlés dans leurs rangs, un grand nombre d'ouvriers blanchisseurs employés à la manutention des toiles, habillés de blanc, portant en place d'arme, leurs *espingards* (ustensiles qui servent à jetter de l'eau pour blanchir les toiles), peints en verd au dehors et en rouge au-dedans.

Au moment du passage de Leurs Majestés, les dames de la ville, habillées élégamment, et un grouppe de demoiselles vêtues de blanc, et portant des corbeilles de fleurs, occupaient le temple de l'hymen, et un peloton d'adolescens, costumés en mameloucks, formait un cercle autour d'elles; deux d'entr'eux portaient chacun une bannière de couleur verte, avec cette inscription: *Notre ardeur devance l'âge*.

Sur le large chapiteau de ce temple, au-dessus des huit colonnes, étaient postés debout, dans une attitude immobile, autant de jeunes gens, dont quatre en uniforme de garde nationale portaient des drapeaux aux couleurs de la maison d'Autriche, et les quatre autres en uniforme de soldats autrichiens, portaient le drapeau tricolor, en signe de l'alliance des deux nations; entre les colonnes avaient été placés des lauriers.

Les autorités étaient sur l'estrade, une foule immense remplissait le passage. L'enthousiasme fut général à l'arrivée

de la voiture de Leurs Majestés qui s'arrêta devant l'estrade. Les hommages des habitans et les fleurs, emblêmes de leurs sentimens, furent reçus avec bonté ; Sa Majesté daigna faire quelques questions au Maire.

En sortant de la ville, à l'extrêmité de la rue de Lille, un spectacle nouveau attendait Leurs Majestés. Un grand nombre de confréries d'arbalètriers et d'archers s'y étaient réunies ; les porte-drapeaux à leur tête battaient l'enseigne au son des tambours et des fifres. La joie de ces bons campagnards fut à son comble, de recevoir, en passant, un salut gracieux.

Au Wez-Macquart, hameau d'Ennetières-en-Weppe, une estrade entourée de verdures, réunissait un grouppe de vieillards et de bergers portant des rubans tricolors à leurs chapeaux, assis autour d'une table ronde, fumant tranquillement la pipe de tabac, et se réjouissant d'avance, au son de la musette et en buvant un verre de bière, du plaisir de voir Leurs Majestés. Au passage de la voiture, ils se levèrent spontanément et portèrent, avec enthousiasme, la santé de leurs bien-aimés Souverains, en jettant leurs chapeaux en l'air : c'étaient un vrai tableau de Teniers. La joie naïve de ces bonnes gens, et la manière plus naïve encore de l'exprimer, n'échappèrent pas à Leurs Majestés, qui les saluèrent gracieusement.

Il était six heures lorsque la détonation de cent pièces de canon et le son de toutes les cloches, annoncèrent aux habitans de Lille, que LL. MM entraient dans leurs murs ; les cris d'enthousiasme et les *vivat* remplissaient l'air ; et Sa Majesté l'Empereur n'a pas eu de peine de reconnaître ces mêmes Lillois qui, une première fois, quelques années avant, s'étaient estimés si heureux de le posséder dans leurs murs. Les préparatifs pour recevoir Leurs Majestés étaient dignes d'une cité qui est une des quarante bonnes villes de l'Empire, chef-lieu d'un des départemens les plus populeux.

A l'entrée de la ville et à l'extrêmité de la rue de la barre, et de l'avenue en face de la porte de Dunkerque, s'élevaient deux obélisques de vingt mètres de hauteur, surmontés des étendards d'Autriche et de France ; sur chaque face des bases était, entre des couronnes d'étoiles et de lauriers, allégorie de la gloire et de l'immortalité, l'Aigle Impérial tenant la foudre dans ses serres. Sur les faces étaient représentés divers sujets, l'Hymen et l'Amitié, le Héros de la France récompensant le Mérite, la Force et la Sagesse, le Courage et la Valeur, la

Paix et l'Abondance, la Victoire et la Gloire, l'Eloquence et la Renommée; toute la superficie de ces obélisques était couverte d'attributs en forme d'hyérogliphes, qui caractérisaient chaque sujet; chacune de ces faces était terminée par le Génie de la France, tenant des couronnes de laurier et la palme de la Paix.

Leurs Majestés, après avoir parcouru les rues de la barre et des bonnes-filles, sont entrées dans la voie triomphale qui les conduisait à leur Palais par un arc de triomphe, placé entre le carrefour des rues Bonaparte, de la Station, des Bonnes-filles et Impériale; cette voie triomphale, garnie de chaque côté de nombreux obélisques, offrait un long et imposant coup-d'œil terminé par un rocher qui dominait les remparts de la ville, et sur le sommet duquel se dessinait dans les nues le temple de la Gloire.

L'arc de triomphe était érigé sur quatre faces semblables, sur un stilobat s'élevaient des palmiers, auxquels pendaient des trophées d'armes; au pied et à l'ombre de ces palmiers étaient des Victoires traçant sur des boucliers les fastes mémorables de Sa Majesté; la frise etait composée de Génies représentant les Arts et les Sciences, et supportant des guirlandes de lauriers; entr'eux se faisaient voir les lettres initiales de Napoléon et de Marie-Louise; la clef qui fermait les arcades, était, à l'imitation de ce qui se pratiquait chez les Romains, composée de la statue pédestre du Héros pour lequel les fêtes se donnaient; des victoires placées de chaque côté des archivoltes lui présentaient des couronnes; un amortissement était entre-deux socles, au-dessus de l'entablement; on lisait sur la surface regardant la rue des bonnes-filles:

A NAPOLÉON et MARIE-LOUISE,
la ville de Lille.

Sur la face opposée, regardant le Palais impérial:

Il réunit, par un rare assemblage,
Les talens du Guerrier et les vertus du Sage.

VOLTAIRE.

Sur la face à droite:

Leur union assure la paix du Continent.

Sur la face à gauche:

Leur union présage la liberté des mers.

Sur chaque socle, et pour couronner ce monument, étaient placées des renommées et des Victoires, entourées de trophées et d'étendards publiant les hauts faits du grand Homme que la ville possédait.

Le plafond intérieur était composé d'un transparent représentant les Arts et les Sciences, couronnant de fleurs les chiffres des deux Epoux; la frise de la corniche était semblable à celle extérieure, et les voûtes des arcades étaient composées de caissons avec des couronnes de chênes, de lauriers et d'étoiles.

La salle de spectacle avait été élégamment décorée et illuminée avec le plus grand soin. Les loges étaient remplies des dames de la ville, toutes parées. Leurs époux remplissaient le parterre. A huit heures Leurs Majestés sont venues y occuper la loge qui leur avait été préparée, au centre de la salle; dans celle de côté à droite, étaient Leurs Majestés le Roi et la Reine de Westphalie; dans celle à gauche, les grands Officiers de la Couronne. Bientôt les cris d'allégresse ont succédé au silence religieux que l'auguste présence de Leurs Majestés avait d'abord commandé. On a joué *Richard cœur de lion*. Gavaudan, Madame Gavaudan, Elleviou, venus exprès de Paris, étaient les acteurs principaux.

Après le second acte, Leurs Majestés se sont retirées. Une fête de nuit les attendait à leur retour; toute la voie triomphale était illuminée en feux de différentes couleurs qui alternaient d'obélisque en obélisque; un édifice en feux rouges la terminait, paraissant comme suspendu en l'air et isolé dans l'espace.

Le coup-d'œil était magique. Pour que Leurs Majestés pussent en jouir à l'aise, une tribune avait été construite en avant d'une des aîles du palais. Au même instant qu'elles y furent placées, une cascade de feu parut, occupant toute la largeur de la voie triomphale; elle fut suivie d'une détonation accompagnée de feux brillans, qui n'étaient que le prélude d'un embrasement général; du milieu de cet embrasement une gloire parut en même-tems sortir; dominant tout ce bouquet; elle offrait à son centre, en feux des brillans, les lettres initiales de Napoléon et de Marie-Louise.

Il faisait une belle nuit, l'affluence des citoyens était immense; jusqu'au jour, la foule ne cessa de circuler dans les différens quartiers de la ville, pour y jouir du spectacle des illuminations. On remarquait entr'autres celle de la

préfecture, dans la rue française ; celle des deux grands obélisques en verres de couleur, qui terminaient cette rue, près la tour Pierre. Les étendards des deux nations alliées les surmontaient ; les sujets qu'on y remarquait étaient Napoléon et la Renommée, Marie-Louise et Minerve ; des trophées de sciences ornaient celui où était représenté l'Empereur : des trophées d'arts agréables étaient sur l'autre.

Au centre de la place, une colonne d'une grande dimension était surmontée de la statue de l'Empereur. Une musique guerrière, placée sur les gradins qui en faisaient la base, n'avait attendu que le passage de Leurs Majestés allant au spectacle, pour donner le joyeux signal de danses qui ont duré toute la nuit, à la lueur de milliers de verres de couleur.

Le lendemain, les différens corps militaires, judiciaires et civils, l'Evêque du département, avec le clergé de Lille, ont eu l'honneur d'être admis à l'audience de Leurs Majestés. A trois heures l'Empereur a passé en revue la garnison sur l'esplanade. Le soir, mêmes illuminations que la veille ; la journée a été terminée par une fête brillante donnée par la ville, dans la salle du Concert.

Au fond de la salle était la statue pédestre colossale de l'Empereur, dernier ouvrage d'un artiste Lillois, qu'une mort prématurée a enlevé depuis. Cette statue se dessinait sur un fond de draperie, et celle-ci était soutenue par un aigle. De chaque côté des tribunes, bien décorées, annonçaient l'orchestre que l'on avait eu l'adresse de placer sur des amphithéâtres pratiqués au déhors. La salle était parfaitement illuminée. Mesdames Olivier et Pommereul, épouses du Commandant de la 16.e division et du Préfet du département, à la tête des épouses des principaux fonctionnaires et négocians, ont eu l'honneur de recevoir Leurs Majestés à leur arrivée : un grouppe de jeunes demoiselles a présenté des corbeilles de fleurs ; puis, lorsque Leurs Majestés ont eu pris place sur les trônes qui leur avaient été préparés, une cantate, accompagnée de chœurs, a été exécutée par les artistes du théâtre de Lille. Sa Majesté l'Impératrice a daigné ensuite descendre de son trône, et engager la danse de la colonne, en ouvrant avec le Roi et la Reine de Westphalie ; les vingt-quatre Demoiselles qui avaient présenté les corbeilles, et vingt-quatre jeunes gens de la garde d'honneur, ont eu la faveur d'être admis à cette danse. Dans l'intervalle, Sa Majesté l'Empereur s'est promenée dans la salle, adressant, avec bonté, des

questions aux Dames, et comblant tous les cœurs par son affabilité.

A onze heures, Leurs Majestés se sont retirées, et la danse a continué. Une rue entière, transformée en salle de festin, a offert, pendant toute la nuit, à portée de la salle de danse, le spectacle d'une restauration non interrompue, où l'aimable gaîté et le contentement présidaient. Les tables très-nombreuses étaient pour six personnes, et les buffets abondamment pourvus de tout ce que le pays produit de plus délicat, et la France de vins les plus exquis.

Le lendemain, à huit heures du matin, Leurs Majestés ont quitté Lille pour se rendre à Boulogne. Elles ont pris la route de Béthune, et recueilli, sur la petite portion du département qu'elles ont eu à parcourir, les hommages, et les vœux que l'amour et la reconnaissance ont gravés dans le cœur des habitans du Nord.

An 14. — 8 *vendémiaire*. — Décrets impériaux qui ordonnent la réorganisation de la garde nationale dans le département du Nord.

16 *vendémiaire*. — 2.e session du jury médical du département, présidé par M. Tourdes, terminée le 20.

27 *vendémiaire*. — M. Dieudonné, Préfet du département, meurt à St.-Saulve ; il est inhumé le 29, dans le cimetière de Valenciennes.

1 *brumaire*. — Décision de Son Exc. le Ministre de l'intérieur, ordonnant que l'*interim* de l'Administration du département du Nord, sera tenu par M. Bottin, Secrétaire général de Préfecture. Cette décision est fondée sur ce que ce Fonctionnaire tenait à l'époque du décès du dernier Préfet, le porte-feuille, en vertu d'une délégation approuvée précédemment par Son Exc. Cet *interim* a duré cinq mois et demi.

Dans les premiers jours de brumaire, réunion à Lille de MM. Quinette, Chauvelin et Lachaise, Préfets des départemens de la Somme, de la Lys et du Pas-de-Calais, pour procéder avec le Préfet du Nord, sous la direction de MM. les Sénateurs Comtes Rampon et Jacqueminot, à la réorganisation de la garde nationale.

19 *brumaire*. — Cérémonie funèbre religieuse, célébrée à Lille, aux frais du département, pour honorer la mémoire de feu M. Dieudonné, dernier Préfet.

30 *brumaire*. — Appel de 2800 hommes des compagnies d'élite de la garde nationale, pour se réunir à St.-Omer, sous les ordres du Général-Sénateur Rampon.

16 *frimaire*. — M. le Général de Pommereul, Préfet d'Indre-et-Loire, est nommé Préfet du département du Nord.

19 *frimaire*. — Le Préfet autorise l'établissement à Lille de la première synagogue juive qui ait existé dans le département.

1 *nivose*. — Première fermeture des barrières de dégel, ordonnée pour tout le département; elles sont ouvertes le 9.

1806. — 18 *janvier*. — Adresse du Préfet à la garde nationale, en lui annonçant que l'Empereur la remercie de son service.

23 *janvier*. — Un décret impérial abandonne à la ville de Dunkerque, la partie du canal de la *panne*, située dans la traversée de Dunkerque, à condition de la combler, et de fournir à perpétuité un emplacement pour servir de magasin à l'Administration des ponts et chaussées. Aujourd'hui une belle place publique remplace ce canal fétide.

31 *janvier*. — Décret impérial qui nomme MM. Caselli, Conseiller de Préfecture du Nord, à la place de M. Demasur, nommé Sous-Préfet de Cambrai.

Demasur, Sous-Préfet de Cambrai, en remplacement de M. Dumolard, nommé législateur.

Deschodt, négociant, à Dunkerque, Sous-Préfet, en remplacement de M. Schadet, nommé législateur.

M. Bernard (Carlos) a remplacé M. Demasur, au Conseil de Préfecture.

4 *février*. — Le Préfet défend la paisson sur les digues de l'Hogniaux.

27 *février*. — Adresse du Préfet, pour prévenir les habitans contre les insinuations trompeuses et les fourberies des prétendus devins, sorciers.

Nuit du 2 au 3 mars. — Délit révoltant commis dans les bois communaux de Marchiennes; 90 balivaux de chêne, dont quelques-uns avaient 20 à 30 ans, et 108 charmilles d'un an de planti sont coupés; 200 fagots sont déliés, éparpillés, jetés dans un fossé; les tendons de la cuisse sont coupés à un cheval qui paissait dans les chemins du bois. Les délinquans, pour donner un caractère plus sinistre à leur vengeance, avaient formé çà et là, le long de la haie, des simulacres de tombeaux en branchages, tels que l'on est dans l'usage dans les campagnes, d'en établir sur les

sépultures nouvelles, des croix; pas un brin de bois n'était emporté.

22 *mars*. — Arrêté du Préfet qui ordonne que tous les ans, pendant les fêtes de Pâques et de Pentecôte, il sera fait une chasse d'eau sur la Lys, pour dessécher les prairies qui la bordent.

26 *mars*. — Distribution de médailles à des personnes qui ont bien mérité de la vaccine.

27 *mars*. — Arrêté du Préfet qui, pour prévenir les incendies, prescrit des mesures relatives à l'usage de la pipe. Un autre arrêté du 10 février 1807, complète la législation locale sur cet objet.

1 *avril*. — Installation de M. le Général de Pommereul, à la Préfecture du Nord; M. Bottin lui remet le porte-feuille.

10 *avril*. — A Thivencelles, une inondation commencée dans les premiers jours de février, par l'abondance des des pluies continue, rupture des digues de la rivière, le territoire, les maisons, les granges, sont inondés.

18 *avril*. — Le Conservateur des forêts des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, transfère définitivement son domicile de Boulogne à Lille.

26 *avril*. Le Préfet approuve un arrêté du Maire de Quesnoy-sur-Deûle, qui prohibe les toitures en paille, pour les maisons ou granges à rebâtir à neuf, dans l'intérieur de la commune. Depuis, le Maire de Nieppe a porté un même réglement; il est à desirer que leur exemple soit plus généralement imité.

5 *mai*. — A Douai, l'épouse de Lyon, colporteur juif, accouche de trois filles bien portantes; cette femme, âgée de 30 ans, a déjà eu quatre enfans, dont deux vivans, l'aîné ayant dix ans. Elle est née à Douai, et remarquable par l'ordre et la propreté qu'elle entretient dans son ménage malgré l'extrême modicité de ses moyens. Le 20 septembre, époque où le Général Préfet lui a fait compter 120 francs de gratification, accordés par le Ministre de l'intérieur, les trois enfans et la mère se portaient très-bien. Le Maire de Douai, à cette époque, lui faisait payer 18 francs par mois; louable emploi des fonds affectés aux secours publics.

8 *mai*. — A Valenciennes, à quatre heures du soir, violent orage. La foudre tombe sur une maison près la fosse dite du chaufour, à la porte de Tournay, et l'incendie.

Dans les environs de Mons, la foudre tue deux chevaux et une fille qui les gardait.

A Wallers, elle frappe six endroits différens. Cinq fois elle ne fait pas de mal; la sixième une maison et une écurie sont incendiées. A Bantigny, ravage de la grêle.

15 *mai.* — Ouverture de la première session annuelle des conseils d'arrondissemeut; la seconde session a été ouverte le 15 juin.

17 *mai.*— Orage effrayant dans l'arrondissement de Douai; il a commencé à deux heures après-midi, tenant du Sud-Ouest, s'est fixé entre Monchecourt, Marcq, Fressin, Féchain, ayant rencontré comme obstacle, un autre orage venant de l'est; ses ravages ont commencé sur le territoire de Féchain, et se sont terminés sur celui de Monchecourt, en décrivant une ligne courbe qui passait entre Marcq et Fressin. Au bruit d'un tonnerre et d'un bruissement continuel, il est tombé une grêle très-forte, accompagnée d'une pluie de deux heures, tellement abondante, qu'en moins de trente minutes on a vu monter l'eau à cinq mètres dans la cour d'un fermier de Monchecourt. Personne ne se souvient d'avoir vu jamais tant d'eau dans les villages de Monchecourt, Marcq et Marquette. Dans le premier de ces villages il périt un cheval, quinze à vingt porcs, cent quarante-cinq bêtes à laine. Entre Bossu et Quiévrain (Jemmapes) le vent entraîne une voiture attelée de quatre chevaux et chargée de charbon. Le même orage a causé de grands dégâts dans le département de la Somme.

Un enfant a péri, noyé dans son berceau.

20 *mai.* — A Nivelle, inondation à la suite d'orage.

22 *mai.* — Banlieue de Condé, la foudre tombe sur la cheminée du cabinet d'une auberge, entre par un carreau de vître dans ce cabinet sans endommager le chassis, dégrade la muraille, le plafond et les meubles en plusieurs endroits, et sort par le même carreau. Un enfant couché dans ce cabinet, n'éprouve aucun accident; il ne s'est pas même éveillé, quoique la foudre eût touché le bois de son berceau en plusieurs endroits; il n'y a pas eu d'incendie.

24 *mai.* — A Neuf-Mesnil, inondation telle que de mémoire d'homme aucune n'a été aussi terrible. Idem à Audignies; les prairies sont couvertes de terres.

26 *mai.* — Violent orage qui dure une partie de la journée, et étend ses ravages dans les six arrondissemens, la foudre frappe à onze heures et demie un moulin à huile, à St.-Olle, près Cambrai, renverse huit personnes qui s'y étaient réfugiées, dont deux sont blessées grièvement.

A Gommegnies, la grange d'un voiturier est foudroyée

et embrasée, il s'y trouvait avec sa famille. Il n'y a péri que des bestiaux. La grêle ravage les territoires sur lesquels elle tombe; les tabacs ont sur-tout souffert. Des prairies sont inondées le long de la Sambre, de l'Helpe.

1 *juin.* — Ouverture de la session du Conseil général du département.

16 *juin.* — Décret qui réunit la commune de Marchipont à celle de Rombies.

18 *juin.* — Remise en vigueur des lois et réglemens relatifs à la sûreté des communes où sont établis des ateliers qui peuvent compromettre leur salubrité, et les préserver des incendies.

Un autre arrêté du 5 novembre suivant, défend de couvrir en paille les tourailles destinées à sécher houblon ou chicorée.

28 *juin.* — Une demoiselle de Lille, qui avait été vaccinée 18 mois avant, se trouve atteinte d'une éruption que l'on disait dans le public être la petite vérole. Grand argument dans la bouche des antagonistes de la vaccine. Le Général Préfet charge une commission composée des médecins Féron, Lestiboudois, et des chirurgiens Pionnier, Brielman, de visiter la malade. Leur rapport, signé du médecin Savarin qui traitait la malade, porte que la légère maladie qui s'était annoncée par des symptômes analogues à ceux de la petite vérole, n'est autre chose que la vérolette, espèce d'éruption dont le cours est plus bref, la marche différente, les symptômes beaucoup moins graves, et qui ne préserve pas de la petite vérole.

9 *juillet.* — A Lille, une femme accouche d'un enfant mâle ayant deux têtes, deux cous, et très-bien constitué quant au reste: il est venu à terme, ayant donné signe de vie jusqu'au dernier moment; la tête de gauche était de grandeur naturelle, l'autre un peu plus petite, la figure en était assez jolie. Son corps est conservé à l'esprit de vin au local des séances de la Société littéraire, à Lille.

12 *juillet.* — Décret impérial portant réglement pour l'Administration des wateringues.

14 *juillet.* — A Lille, sur l'esplanade, est fusillé un canonnier, garde-côte convaincu d'assassinat, âgé seulement de 28 ans; il a montré beaucoup de sang-froid et d'audace en se rendant au lieu du supplice; vers six heures du soir, en passant sur le pont de la Barre,

il jette dans la rivière la pipe qu'il avait allumée en sortant de sa prison. Arrivé au lieu de l'exécution, il fixe d'un œil hardi tout ce qui l'entoure, s'oppose à ce qu'on lui bande les yeux, se tient debout et marchant d'un pas ferme vers le peloton de la compagnie de réserve départementale qui doit le fusiller, il commande d'une voix forte la décharge, qui fut exécutée avec précision et succès. On a pu, dans cette circonstance encore, remarquer combien les êtres faibles sont avides de pareil spectacle; depuis la matinée du 13, les avenues de la prison ont été obstruées de femmes et d'enfans.

29 *juillet.* — A Cambrai, la foudre tombe, vers trois heures du soir, sur une maison, rue des chanoines, brise quelques fenêtres, et brûle la tapisserie d'un appartement.

5 *août.* — Le jury médical du département tient sa 3.e séance à Lille, sous la présidence de M.r Tourdes; elle finit le 9.

5 *août* — Réglement du Préfet pour la mise en activité d'un octroi de bienfaisance dans les communes rurales.

15 *août.* — Inauguration, à Dunkerque, du buste de Jean-Bart, sur la place égalité, qui désormais portera le nom de place Jean-Bart. Le buste a été posé sur un cyppe en granit dans le centre de la place. Le Maire de la ville, commissaire nommé pour l'inauguration, a prononcé un discours; dans le cortège, le buste était porté sur un brancart richement décoré, par huit maîtres pêcheurs dans leurs anciens costumes; le buste était entouré des parens de Jean-Bart, et les maîtres pêcheurs soutenaient les draperies du brancart. L'inauguration s'est faite au bruit de l'artillerie et au son des cloches et d'une musique guerrière. M. Declerck père, directeur de la comptabilité nationale, et son fils, receveur général du département, avaient fait don du cyppe en granit, et ont de plus donné 1200 francs qui ont été distribués à la fête, à 120 pauvres familles de pêcheurs. C'est l'Empereur qui a fait sculpter le buste par Lemot.

26 *août.* — A Douai, lors d'un incendie manifesté à deux heures du matin, chez un boulanger, un enfant de quatre ans, dans une maison du voisinage, appelle en vain sa mère qui était allée au lieu de l'incendie; seul dans un grenier, il se lève, va à la fenêtre, parvient à l'ouvrir, et tombe dans la rue, où il se tue. Ce triste résultat de l'imprudence d'une mère, devrait bien, à l'avenir, engager les femmes à ne point sortir dans de pareilles

circonstances, où elles ne font ordinairement que gêner, et souvent contribuent à détourner du travail l'homme qui aurait la volonté de se rendre utile.

28 *août.* — Arrêté du Préfet qui réorganise les écoles académiques de Lille.

Nuit du 8 *au* 9 *septembre.* — La foudre écrase un moulin à vent, à blé, à Camphin-en-Pévèle.

19 *septembre.* — Décret impérial qui autorise définitivement l'activité de la manufacture de fayence à Ferrière-la-Petite.

1.er *octobre.* — Réunion à St.-Omer de 6000 hommes de gardes nationales d'élite. Le département du Nord en fournit 2600.

12 *octobre.* — A Dunkerque, on lance à l'eau la corvette l'Iris.

4 *décembre.* — Le Préfet ajoute une école spéciale gratuite des poids et mesures, aux autres écoles académiques de Lille.

6 *décembre.* — Réglement du Préfet relatif à la circulation des voitures sur les grandes routes pendant le dégel.

10 *décembre.* — Etablissement des tours dans les hôpitaux généraux du département, pour recevoir les enfans abandonnés.

13 *décembre.* — Réglement du Préfet qui fixe les dimensions des matériaux en terre cuite.

18 *décembre.* — Réglement du Préfet, concernant la plantation des chemins, places, cimetières et autres propriétés appartenant aux communes ou aux établissemens publics.

1807. — 6 *janvier.* — Décret impérial qui autorise la perception à Cambrai à dater du 1.er janvier 1807 jusqu'au 1.er janvier 1812, du quart en sus des droits énoncés au tarif de l'octroi, pour les fonds en provenant être employés à l'érection d'un monument à Fénélon.

11 *janvier.* — Les gardes nationales d'élite réunies à St.-Omer sont remerciées de leur service. L'Empereur leur fait témoigner sa satisfaction.

5 *février.* — Arrêté du Préfet qui exclut de la participation aux secours publics, les indigens qui refusent leurs enfans à la vaccination.

18 *février.* — Ouragan considérable accompagné de neige et de grêle qui a duré depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures; a causé beaucoup de mal au port de Dunkerque. Plusieurs personnes ont péri dans les

neiges, dans les arrondissemens de Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Douai, Cambrai.

Fin de février. — Les pluies, qui ont été presque continuelles depuis le 1.er novembre, ont inondé successivement tout le pays à Wattringues; dans la quatrième section, les eaux franchissent la digue d'enceinte des Moëres. La vallée de la Scarpe s'en est aussi ressentie.

16 *mars.* — Décret impérial qui supprime la commune de La Salmagne, et la réunit à celle de Vieux-Reng.

27 *mars.* — La gendarmerie arrête une femme veuve, de Boulogne-sur-mer, qui parcourait l'arrondissement d'Avesnes pour tirer les cartes et dire la bonne aventure; elle avait menacé de sortilège et d'incendie un aubergiste d'Avesnelles, qui la mettait à la porte après avoir jetté ses cartes au feu.

1.er *avril.* — La police arrête à Douai une autre aventurière de cette classe, qui parcourait les campagnes se disant sorcière, distribuant des prétendus bons numéros pour les conscrits, par le moyen de sortilège; et le tout pour escroquer de l'argent.

13 *avril.* — A Fromelles, un enfant de deux ans est trouvé noyé dans un fossé, près la maison de son père.

Avis aux parens qui laissent divaguer des petits enfans loin de leurs yeux.

17 *avril.* — A Godewaersvelde, deux enfans jouant avec un fusil, une petite fille de sept ans est tuée par un enfant de onze ans; il est bien imprudent de laisser des armes à feu à la disposition des enfans.

29 *mai.*— Un mendiant d'Erquinghem est trouvé, à quatre heures du matin, expirant sur un chemin près d'Armentieres, frappé d'une apoplexie sanguine, à la suite d'une ivresse prolongée. Depuis plus de quinze ans cet individu ne faisait que ce métier: sa fin est digne d'un si honteux genre de vie.

6 *juin.* — Dans la soirée, un orage gronde sur une commune: la foudre éclate, tombe sur la grange d'un cultivateur, perce la toîture qui est en paille, et met le feu à un tas de gerbes qui n'avait plus qu'environ 1 mètre de hauteur.

Bonnet, François, journalier, travaillant à la journée chez ce cultivateur, propriétaire de la grange, était dans ce moment occupé à y battre du grain. Il est renversé par l'explosition, mais sans recevoir de blessure. Revenu à lui, il se relève, apperçoit la flamme à quelques mètres,

se précipite et de ses pieds, de ses mains parvient à l'étouffer.

Le danger n'était qu'à moitié conjuré : Bonnet sort de la grange, voit le faîte de la toîture en feu ; la flamme montait à près de 2 mètres : il crie au secours, parvient sans échelle à monter sur le toit, et agissant des pieds, des mains, de tout son corps, il a le courage d'éteindre ce second embrasement. Il est une providence particulière pour les braves ; Bonnet n'a été que légèrement brûlé ; son activité, son courage ont prévenu un incendie qui aurait pu dévorer la moitié du village ; ses compatriotes doivent le regarder comme leur bienfaiteur.

31 *juillet*. — Ouragan violent qui exerce sur-tout ses ravages dans les arrondissemens de Lille, Douai, Cambrai et Avesnes.

Trois moulins à vent sont renversés à La Madelaine, Tourcoing, Carnin ; une grange à Bondues, une maison à Sainghin-en-Weppes, éprouvent le même sort.

A Aniches, la foudre frappe aussi un moulin à vent, s'introduit par la tête de l'arbre tournant après avoir fracassé deux poutres. Le mauvais tems avait conduit dans ce moulin plusieurs personnes ; un homme a le pantalon et la cuisse brûlés ; la paille du lit du meûnier est réduite en cendres sans que les fournitures du lit soient touchées ; le chat qui s'était blotti sur le lit, eut une patte et la moustache brûlées.

La grêle et le grand vent font de grands dégâts dans les récoltes et dans les bâtimens d'exploitation. A Ennetières-en-Weppes, plusieurs arbres très-forts sont tordus comme des liens depuis le haut jusqu'à un mètre 297 millimètres en terre. A Roncq, j'ai vu quelques jours après, dans un champ de pommes-de-terre plantées en longs sillons très-réguliers, les tiges d'un des sillons pris parmi les autres couchées dans toute la longueur du champ, et les autres être intactes. A Niergnies, le territoire est dévasté.

2 *août*. — A Montigny (Cambrai) hameau du Tronquois, la foudre incendie 2 granges remplies de récoltes. L'orage détruit moitié des récoltes des cantons de Valenciennes et Condé, ne s'est pas fait sentir dans l'arrondissement de Lille.

8 *août*. — A Coutiches, la foudre tombe sur une maison, y pénètre par une fenêtre ouverte, devant laquelle deux enfans filaient le coton à la méchanique ; met en pièces une armoire. L'occupeur de la maison était là, il tombe sans connaissance. Dans un instant la maison est toute

en flammes, à peine ceux qui l'habitent ont-ils le temps de fuir.

Cet événement prouve qu'il est toujours prudent, pendant un orage, de tenir les fenêtres des appartemens fermées.

A Gommegnies, une femme est tuée d'un coup de foudre.

12 *août.* — Adjudication des travaux de recreusement de la Marque.

18 *août.* — Décret impérial qui autorise l'établissement, à Cousolre, d'une grosse forge, en remplacement d'une fonderie qui y existait.

22 *août.* — Organisation d'un bureau central de police à Lille. Un commissaire de police y est préposé comme chef; réglement sur cet objet.

23 *août.* — A Seclin, neuf heures du soir, la foudre brûle une grosse ferme.

A Anor, distant delà de 50 kilomètres, ouragan violent qui a arraché beaucoup d'arbres et endommagé 90 maisons.

19 *septembre.* — La gendarmerie de Cambrai arrête à Gœulzin, à l'aide d'un déguisement, une femme qui était chassée de toutes les communes, comme tireuse de cartes, semant la discorde dans les familles. Cette honnête devineresse était la femme d'un fameux incendiaire et brigand. La rumeur publique l'associait aux crimes de son mari; elle était elle-même frappée d'un mandat d'arrêt, pour crime de faux en écriture publique et authentique. On assure qu'il y a des femmes respectables d'ailleurs, et que l'éducation devrait mettre au-dessus des préjugés vulgaires, qui cependant se plaisent à recevoir chez elles et accueillir de pareilles diseuses de bonne aventure. L'anecdote ci-dessus pourra leur servir de préservatif.

7 *septembre.* — Dans quelques communes, un orage dévaste un septième des terres ensemencées en blé, et un huitième des gasons destinés aux bestiaux.

30 *septembre.* — Réglement du Préfet pour le rouissage du lin. Le rouissage ne peut avoir lieu que dans des routoirs dont les eaux sont stagnantes, sans communication ni écoulement dans aucuns cours d'eau, rivière, ruisseau, lac ou étang.

Par un arrêté subséquent du 18 août 1808, il a été fait exception en faveur des communes de Somain, Fenain, Wallers, Iwuy, Hasnon et St.-Amand, qui continueront provisoirement à faire rouir leurs lins de *fins* dans leurs routoirs à eaux coulantes.

Enfin, par arrêté du 30 juin 1810, le rouissage du lin et du chanvre est permis dans la Lys, pendant toute l'année, excepté du 1.er juillet au 31 août.

Nuit du 1.er au 2 octobre. — Marée extraordinaire accompagnée d'un vent N.-N.-O.; à Dunkerque, l'eau a monté quinze pouces au-dessus du chapeau du quai en charpente du côté de la ville. L'empierrement de la jetée Est a été dégradé en plusieurs places, ainsi que la tune de garde construite au pied; il s'est fait divers affouillemens dans le terre-plein le long du quai de charpente du côté de la ville, et différentes avaries ailleurs. Le port de Gravelines a été également maltraité.

1.er octobre. — Première partie de la session des conseils d'arrondissemens.

15 *octobre.* — Session du conseil général du département.

24 *octobre.* — A Mouchin, tempête; un moulin à vent est embrasé, le feu ayant pris aux rouages par la seule vîtesse du mouvement.

24 *octobre.* — Le jury médical tient sa quatrième session à Lille; elle finit le 28.

24 *octobre.* — Arrêté du Préfet qui porte que chaque année le premier septembre, dans les écoles primaires rurales, dont l'institution a été approuvée par le Préfet, il sera établi quatre prix, consistant en livres. Le calcul décimal et le systême métrique sont compris au nombre des connaissances dont l'étude sera récompensée.

26 *novembre.* — Inondation générale des terres de la 2.e section des Watringues, occasionnée par le débordement des eaux du canal du Guindal à Dunkerque.

20 *décembre.* — A Mœuvres, la gendarmerie et des gardes-champêtres cernent l'église un jour de dimanche, et arrêtent le nommé Foulon, conscrit de l'an 10, vêtu en femme. La lâcheté peut-elle se concilier avec la piété?

31 *décembre.* — Le Ministre de l'intérieur approuve les actes de l'administration qui ont eu pour objet l'importante plantation du marais des Six-Villes, arrondissement de Douai.

Premier janvier 1808. — Renouvellement quinquennal des Présidens de cantons, des Maires et Adjoints.

Nuit du 14 *au* 15 *janvier.* — A Dunkerque, marée extraordinaire occasionnée par un coup de vent du N.-O. extrêmement violent. La tempête a été plus forte et la mer plus furieuse que le premier octobre 1807; il a monté dix-neuf pouces

d'eau de plus qu'à cette marée, c'est-à-dire, 34 pouces au-dessus du chapeau du quai, en charpente, du côté de la ville. De mémoire d'homme on ne l'avait vu s'élever si haut. Il y a eu au port de Dunkerque, ainsi qu'à celui de Gravelines, des avaries considérables; dans la ville de Dunkerque la mer a rempli d'eau plusieurs caves situées le long du canal de la Panne. La cave n.° 16 était habitée par la veuve Courtrai et ses deux enfans, dont un garçon de 12 ans et une fille de 3; au milieu de son sommeil elle est réveillée par un bruit affreux qui se fait autour d'elle; elle se précipite hors de son lit et se trouve dans l'eau jusqu'à la ceinture; elle s'élance de la cave et crie au secours de ses deux enfans qu'elle y a laissés. Soctemont, l'un des voisins, accourt, se précipite dans la cave, où il trouve de l'eau jusqu'au menton, cherche parmi les meubles et marchandises qui surnagent, et parvient à saisir la petite fille, et à la sauver en nageant avec beaucoup de difficulté, car l'eau touchait jusqu'à la voûte. Le garçon, qui nage très-bien, s'était sauvé seul. Delahaye, J.-F., avait plusieurs fois offert à Soctemont de voler à son secours, s'il en était besoin.

Il est un trait d'attachement fraternel qui ne doit pas être passé sous silence. La mère Delarüe criait à son fils: « sauve-toi donc, je t'attends à l'entrée de la cave, » et lui répondait toujours: « Je ne veux pas me sauver sans » elle (sa petite sœur.) » Et il ne quitta la cave que lorsque Soctemont y fut entré.

La malheureuse mère perdant tout par cette inondation, on lui avait offert de faire mettre sa petite fille à l'hôpital. » Je vous remercie, dit cette digne mère, je puis pouvoir » fournir à ses besoins par mon travail; je ne pourrais » jamais consentir à me séparer de mes enfans ». Quelle leçon! dans un pays où l'abandon des enfans est si commun dans cette classe de citoyens.

17 *janvier*. — Ouragan dans l'arrondissement de Lille. Wicart, Isidore, de Chéreng, caporal, remplaçant de la garde nationale stationnée à St.-Omer, rentré le lundi précédent dans ses foyers, quitte vers deux heures sa maison, emmenant avec lui sa petite Amélie, âgée de 4 ans, pour souhaiter la bonne année à sa mère, à 1 kilomètre de là. Vers cinq heures du soir, après avoir bu quelques verres de bière, il quitte sa mère, ayant sur son dos son enfant, entre, chemin faisant, dans un

cabaret, y boit quelques verres de genièvre, et se remet en route vers six heures et demie, époque d'un ouragan qui s'est fait sentir à un myriamètre à la ronde. Soit effet de l'obscurité, soit surprise de boisson ou accident, cet homme fit, à ce qu'il paraît, une chûte dans un petit fossé large d'un quart de mètre, profond d'un demi-mètre et plein de boue et d'eau. Son corps fut trouvé le lendemain, ayant la face enfoncée dans la boue, les deux mains fermées, remplies de terre et d'herbes, les bras allongés en avant de sa tête, en un mot, comblant entiérement la fosse dans laquelle il était tombé. La petite fille paraît avoir, par la projection de la chûte, été poussée loin de son père. Son corps a été trouvé dans la prairie contiguë au fossé, ayant le visage enfoncé dans la terre. Des traces, où ses genoux et ses mains étaient imprimés, annonçaient qu'elle avait fait différens mouvemens. Le médecin appellé, a jugé que cette petite malheureuse avait souffert cruellement, jusqu'à l'entier épuisement de ses forces, et que l'obscurité qui lui ravissait la vue de son père, le froid et la pluie ont terminé ses jours. On voyait à ses yeux qu'elle avait beaucoup pleuré ; pauvre enfant ! malheureux père !. . .

31 *janvier*. — Première fermeture des barrières de dégel, ordonnée pour l'arrondissement de Lille.

Ouverture pour tout le département, ordonnée le 7 février 1808 au matin.

12 *février*. — Tempête. — A Watten, une masse de pierres est détachée du clocher et transportée par la force du vent entre l'église et les maisons voisines.

21 *février*. — Tempête, elle renverse à Ennetières, deux granges ; à Chéreng, une grange et une maison ; à l'Ecluse, un homme de Dury périt dans la neige. Le surlendemain son corps est trouvé à 2 myriam. ayant la face mangée par les corbeaux.

2 *juillet*. — Décret impérial qui règle définitivement la mode d'Administration du desséchement des vallées de la Haysne et de l'Escaut et de la Scarpe.

2 *juillet*. — A Lewarde, dans la sablonnière, un ouvrier est écrasé par un éboulement de sable. Cet événement ne serait pas arrivé si M. le Maire de Lewarde avait fait soigneusement exécuter l'arrêté de M. le Préfet.

5 *juillet*. — M. Brun, proviseur au lycée de Liège, passe en cette qualité au lycée de Douai. M. Percelat qui était à Douai, le remplace à Liège. Ce dernier est devenu depuis

Recteur de l'académie de Liége, et M. Brun, devenu Inspecteur de l'Université, a été remplacé à Douai par M. Duchateau.

11 *juillet.* — Le jury médical du département tient sa cinquième séance; elle est terminée le 14.

12 *juillet.* — Décret impérial qui confirme l'arrêté du 6 frimaire an 14, par lequel « le Secrétaire général de » la Préfecture, remplissant par interim les fonctions de » Préfet, a maintenu l'Administration des secours publics » de la ville de Douai, dans la possession et jouissance de » 9 hectares 94 ares de terre, légués en 1665, à la confrairie » de l'Enfant-Jesus, établie dans l'église paroissiale de St. » Pierre de Douai, à la charge de distribuer, à des pauvres » désignés, douze pains tous les mardi de chaque semaine; » ainsi que la décision du Ministre de l'intérieur du 11 juin 1807, portant confirmation dudit arrêté, intervenue sur la réclamation formée contre son exécution par les marguilliers et fabriciens de la paroisse St. Pierre.

16 *juillet.* — A Trith-St.-Leger, la foudre, vers six heures du soir, réduit en cendres deux maisons et deux granges. En moins de dix minutes tous les bâtimens étaient en feu; trois individus se sont portés, malgré les flammes, à une fenêtre d'une cinquième maison où le feu prenait, et sont parvenus à l'éteindre.

31 *juillet.* — A Cambrai et environs, dans un rayon de deux kilomètres, ouragan violent, vers le soir, accompagné d'une grêle très-forte. Depuis 1788 on n'y avait rien éprouvé de si désastreux; la direction était du sud au nord. Il était huit heures du soir, tout à coup les ténèbres succèdent au jour; un vent impétueux amène avec rapidité une masse de nuages épais, renfermant dans leur sein tous les élémens destructeurs. La foudre éclate avec fracas sur tous les points et sans interruption. Un déluge de pluie inonde les rues, une grêle terrible l'accompagne; le cultivateur perd, en un jour, une bonne partie de ses oliettes, lins coupés, hivernages, graines d'oignon, colza; quantité d'arbres sont renversés, d'autres dépouillés de leurs fruits. Presque toutes les vîtres au S.-O. sont cassées. Avant d'arriver à Cambray, il avait déjà ravagé les territoires de Quiévrechain, Curgies, Thyant, Estreux, Sébourg, Dimechaux, Maing, Saultain, arrondissement de Douai; d'Etrœungt, Berlaimont, arrondissement d'Avesnes; Lille et ses environs en ont aussi été frappés; ainsi que du vent impétueux qui était l'avant-coureur de cet orage. La foudre est tombée en ville; à

Tourcoing, un moulin à vent a été renversé; mais ici, au moins, il n'y avait pas de grêle; tandis qu'à Cambrai et environs, on a amassé des grêlons gros comme de fortes noix, et même comme des œufs de poule, que des paysans ont eu leurs chapeaux percés sur la tête, ont été blessés. Au nombre des territoires qui ont le plus souffert, on doit citer Anneux, Haynecourt, Cambray, Hem-Lenglet, Morenchies, Neuville-St.-Remy, Niergnies, Raillencourt, Sancourt, Sailly, Tilly, Pruville, etc.

Premier août. — A Lille, le *cactus grandi florus* fleurit à 7 heures du soir, chez M. Scheppers, amateur. Il avait deux fleurons d'environ dix pouces de diamètre.

7 *août.* — Orage aussi violent que celui du 31 juillet. Il a éclaté la nuit du 7 au 8, et a duré une partie de la journée du 8. Les communes où les ravages de la grêle se sont fait le plus sentir, sont, Bry, Eth, Maroilles, Gommegnies, Bossut, Erpion, Quiévrechain, Sébourg, Thiant, Saultain, Moncheaux, Estreux, Curgies, Maing, Hazebrouck, Boeseghem, Steenbecque, où il s'est jetté, après avoir traversé une partie du département du Pas-de-Calais.

A Thiant, le lendemain, on a trouvé beaucoup de gibier tué dans les champs.

A Gommegnies, une femme enceinte, âgée de 33 ans, a été tuée du tonnerre dans sa maison, la fenêtre par laquelle la foudre est entrée, a été fracassée sans qu'il y ait eu d'autres dommages.

30 *août.* — Distribution de prix pour la propagation de la vaccine,

29 *septembre.* — Un réglement du Préfet fixe les époques de la journée où les inhumations peuvent être faites.

21 *octobre.* — Mise à exécution de la nouvelle circonscription des succursales, réduites au nombre de 500 pour le departement.

18 *novembre.* — A Maroilles, la violence du vent, vers deux heures de relevée, arrache la croix, récemment posée, du clocher, elle se casse en deux; une portion tombe sur le toit de l'église, y fait une brêche considérable, et se brise en plus de trente morceaux. Une troupe d'enfans était devant l'église à jouer, pas un n'a été blessé.

18 *novembre.* — Lettre de félicitation du Préfet au Desservant de Sainghin-en-Weppes, pour le zèle avec lequel il aide à la propagation de la vaccine.

Nuit du 17 *au* 18 *décembre.* — Violente tempête qui

cause des dégâts à la digue ouest en terre, qui couvre le pays. A Dunkerque, la mer emporte 200 mètres superficiels du pavé en blocailles qui couvre la jetée est, et 110 mètres cubes de fascinage.

A Nivelle, le vent emporte une grange neuve et bien bâtie.

Au mois de décembre, la neige a été extrêmement abondante; à Dunkerque seul il en a coûté 2280 francs pour la déblayer.

25 *décembre.* — Première partie de la session des conseils d'arrondissement; la deuxième partie le trente janvier 1809.

31 *décembre.* — Fermeture des barrières de dégel, à midi, dans l'arrondissement de Lille. — Ouverture le 5 janvier 1809 dans tout le département.

1806, 1807 et 1808. — A Masnières, maladie épidémique qui, en 1807 sur-tout, a causé de grandes pertes dans la commune. La cessation de ce fléau a été due aux secours apportés par l'administration et aux soins généreux de madame Fliniaux, épouse du Maire de la commune, qui avait exprès chez elle une petite pharmacie, et qui aidait l'application des remèdes qu'elle administrait souvent elle-même, par des distributions gratuites de bouillon et même de vin.

1809. — 7 *janvier.* — Deuxième fermeture des barrières de dégel dans l'arrondissement de Lille.

Ouverture le 16 janvier dans tout le département.

10 *janvier.* — Session du Conseil général du département, pour l'année 1808.

25 *janvier.* — Troisième fermeture des barrières de dégel, à midi, pour l'arrondissement de Lille.

Ouverture le 4 février, à midi, pour tout le département.

30 *janvier.* — Lettre de félicitation du Préfet au sieur Clep, Maire de Steenbecque, pour le zèle qu'il a mis à propager la vaccine.

31 *janvier.* — Ouragan très-violent le soir, qui exerce de grands ravages dans tout le département, renverse des édifices, arrache des arbres. A Lille, le lendemain, les rues étaient jonchées de tuiles, de briques, d'ardoises. A Orchies, un moulin à vent est renversé, un autre déplacé. A Templeuve, un moulin à vent renversé. A Sainghin-en-Weppes, le clocher qui était resté isolé, après la démolition de l'église, s'écroule.

A Cambrai, à neuf heures moins un quart du soir, la belle flèche de la métropole, que l'on destinait à être

convertie en un monument à Fénélon, s'affaisse, descend entière entre les murs de la tour, puis tombe, entraînant avec elle un angle de cette tour, arraché jusqu'aux fondemens. La boule qui terminait la flèche était de métal. On y a lu cette inscription : cette ✝ filt Jehan Caudrelier à Tournay, l'an jjjj^c Lxjjj. Le lendemain, les rues voisines étaient parsemées de plumes, de membres déchirés des nombreuses corneilles qui habitaient cet édifice.

En janvier. — Inondation d'une partie des biens communaux de Bauvin, au-dessus du canal de la Deûle. Ecroulement d'une partie de la digue Justin qui sert à tenir les eaux du graud clair des marais Complois. Les terres inondées sont plus basses d'un mètre 50 centimètres que les eaux du canal.

7 *février.* — Décret impérial qui accorde, sur les fonds communaux, une pension alimentaire à J.-B. Baert, de Cambrai, ancien ouvrier en tapisserie, octogénaire.

7 *février.* — Un décret impérial confirme le partage fait le 15 octobre 1806 et jours suivans, 26 janvier et 5 février 1808, entre les communes de l'Ecluse (Nord), Dury, Etaing, Tortequenne et Eterpigny (Pas-de-Calais) de 157 hectares de marais communs, dont elles sont propriétaires par individis.

17 *mars.* — Décret impérial, qui porte que les pauvres malades de Comines-Nord seront admis et traités dans l'hospice de Comines-Sud, comme ceux de cette dernière partie.

25 *mars.* — Réglement du Préfet relatif aux incendies.

19 *avril.* — Appel de 2600 hommes de garde nationale, pour le camp de St.-Omer.

12 *mai.* — Réglement du Préfet pour la réparation des chemins vicinaux.

14 *mai.* — A Lille, la foudre tombe, à cinq heures du soir, sur le dôme de l'église de la Madeleine, incendie la lanterne érigée sur la coupole; l'activité des secours arrête l'incendie; les pompiers se sont distingués, notamment Cogez (Thimothée), Delavigne (J.-B.), ouvriers couvreurs; le premier a eu les mains brûlées, en arrachant des bois embrasés.

Louis Thomas, Grégoire (P.), ouvriers du rivage; Duverdyn (Alex.), menuisier. Ils ont reçu de la part de Son Excellence le Ministre de l'intérieur, félicitations et récompenses.

A Ronchin, la foudre tombe sur une maison, et incendie un moulin à vent.

A Templeuve, la foudre tombe sur le clocher, brise une ardoise, se fait jour à travers d'une planche, entre dans le clocher et en sort sans causer d'autre dommage.

18 *mai.* — Forte grêle qui cause des ravages, notamment à Mérignies, à Bousignies (Avesnes); des hommes, des chevaux, sont blessés.

20 *mai.* — La foudre tombe, à Briastre, sur une maison et une grange.

A Berlaimont la grêle fait des ravages.

2 *juin.* — Le Ministre des cultes annonce que l'oratoire protestant de Walincourt est réuni, pour le spirituel, à l'église consistoriale de Moisseaux, (Aisne.)

8 *juillet.* — Grêle qui, à Fontaine-au-Pire, écrase la moitié du territoire. Une inondation générale comble le mal.

25 *juillet.* — A Aubers, vers les 5 heures et demie du soir, la foudre tombe sur le clocher, y fait divers dégâts, descend dans l'église, en perce la porte principale, va au Maître-Autel, y ternit les dorures, détame plusieurs glaces, sans autre dommage, et se borne à casser en deux un gradin.

A Ennetières-en-Weppes, grêle qui détruit moitié des colzas. — A Bachy, un moulin à farine est écrasé.

31 *juillet.* — A la nouvelle de l'expédition des Anglais contre Flessingue, le Préfet met la moitié des compagnies d'élite de la garde nationale à la disposition de M. le Sénateur général Rampon, leur chef, pour se réunir à Bruges. Une des deux compagnies de canonniers de Lille, se rend à la même destination.

5 *août.* — Le Préfet convoque dix hommes par compagnie du centre dans la garde nationale, ainsi que le reste des grenadiers et chasseurs, pour se rendre à la côte.

6 *août.* — Décret impérial qui ordonne la destruction d'un moulin à farine établi, en l'an 4, sur la Lys, sans autorisation, sur la rive droite en avant, et près du sas de Merville. Cette démolition avait été ordonnée par arrêté de M. Dieudonné, Préfet, du 22 thermidor an 9, et de M. Bottin, Secrétaire général, tenant l'*interim*, du 2 brumaire an 14.

13 *août.* — A Prisches, vers sept heures du soir, la foudre tombe sur le clocher bâti en forme de dôme; on croyait qu'elle n'avait atteint qu'un coin de la corniche

en pierre, mais ce n'était que le contre-coup. Vers dix heures du soir, on apperçut des étincelles qui sortaient de la grosse boule au-dessus du clocher; en moins d'une heure, il est en flamme; malgré les secours, la cloche est en partie fondue; le cimetière et une partie de la commune au nord présentaient un spectacle affreux; les maisons, couvertes en chaume, étaient à chaque instant couvertes d'étincelles; le feu fût plusieurs fois communiqué à l'intérieur de l'église. Ainsi a été réduite en cendres la charpente d'un beau monument reconstruit il y a 28 ans.

Cette commune a été tellement maltraitée par la guerre, que l'église était le seul édifice que les autrichiens n'eussent pas détruit, parce qu'ils l'avaient convertie en hôpital.

16 *août.* — La ville de Lille est proclamée en état de siége.

17 *août.* — A Favril, Avesnelles, Aubers, grêle destructive des récoltes.

18 *août.* — Ouragan venant du couchant. A Carnières, Rhieux, une grêle d'une grosseur extraordinaire, et poussée avec violence, détruit une partie des récoltes, casse toutes les fenêtres.

7 *septembre.* — A Fromelles, la grêle détruit les tabacs.

27 *septembre.* — Entre Onnaing et Etrœux, des enfans rencontrent un cerf; il était privé, car ses bois étaient nouvellement coupés. Ils l'approchent, l'attaquent et l'assomment à coup de bâtons.

22 *octobre.* — On publie, à Lille, au flambeau, la paix avec l'Autriche.

22 *novembre.* — Un aigle est blessé et pris dans un bois sur Wannehain, par le neveu du Maire. Quelques jours avant, cet aigle avait enlevé une poule de la basse-cour; on l'avait suivi inutilement. Le jeune homme étant à l'affût, voit sur un arbre quelque chose qu'il prend pour un amas de corbeaux, tire de dessus, abat l'aigle, qui n'a que l'aile cassée. L'animal se défend, et on ne peut l'apporter à la ferme qu'enfermé dans un sac. On l'y a nourri plusieurs semaines, puis on l'a tué, parce qu'il mangeait trop. Quand il se fait de pareilles trouvailles dans les communes, MM. les Maires feraient bien d'en donner avis à M. leur Sous-Préfet.

24 *novembre.* — Le jury médical du département tient sa sixième session.

27 *novembre.* — Le Préfet publie, dans la collection des actes de la Préfecture, le *prospectus* d'un établissement

de secours et d'assurance respective contre les incendies, et d'assurance, avec réciprocité, contre les ravages de la grêle, entre 71 départemens.

A Avesnes, des officiers espagnols, prisonniers de guerre, bravant les lois de l'insiquisition, se font francs-maçons.

Dans une flaque, résultant de l'extraction de la tourbe, près Marchiennes, on prend un saumon becquart, du poids de 6 kilogrammes.

Quelque temps avant, on avait péché une lamproie dans la Scarpe, près de Lalaing.

En 1809, on prend deux très-petits requins, dans un des canaux de Douai, en treusant pour racommoder un pont.

1810. — 2 *janvier.* — Première fermeture des barrières de dégel, dans l'arrondissement de Lille.

Ouverture le 18, pour tout le département.

22 *janvier.* — Décret impérial qui licencie les bataillons de garde nationale du département du Nord, faisant partie de la division Chambarlhac.

Premier février. — 1.re partie de la session des Conseils d'arrondissemens, pour leurs opérations de 1809.

15 *février.* — Session du Conseil général du département, pour ses opérations de 1809.

23 *février.* — Décret impérial, qui licencie les bataillons des gardes nationales du Nord, N.os 3, 4, 5, 6, 7 et 8, qui étaient en activité à la côte.

25 *février.* — Deuxième fermeture des barrières de dégel, dans l'arrondissement de Lille.

Ouverture le 8 mars pour tout le département.

11 *mars.* — A Vred, Marceline Verdière, épouse de Charles Poulain, accouche de quatre enfans, dont trois garçons. Ils ont vécu quelques jours,

27 *mars.* — Le Préfet ordonne aux propriétaires riverains des grandes routes de réduire à la hauteur d'un mètre 50 centimètres au-dessus du sol de la berme, les haies qui bordent leurs propriétés le long desdites routes.

21 *mai.* — A Bousbecque, la foudre incendie une ferme.

10 *juin.* — A Lille, orage considérable; à une heure de relevée, la foudre tombe sur la salle de spectacle, fait un dégât considérable dans la maison d'un frippier qui est à l'angle; tombe sur les deux extrêmités du grand magasin des vivres, fracasse des poutres; tombe en ville en quatre autres endroits, et ne met feu nulle part.

A Bailleul, la foudre tombe sur le moulin du Mont-de-Lille, écrase la majeure partie de l'arbre du moulin; quelques bois étaient en feu: le meûnier Dassonville, quoi qu'il vit l'édifice hors d'aplomb, a eu le courage d'y monter aussitôt et éteint le feu.

A Semeries, une maison est foudroyée. A Flaumont, à Etrœungt, inondation fatale aux prairies.

Un mémoire a été lu à la Société littéraire de Lille, sur les effets de cet orage à Lille.

15 *juin.* — Première partie de la session annuelle des conseils d'arrondissement; la seconde partie a lieu le 20 juillet.

21 *juin.* — Arrêté du Préfet, qui établit des mesures de police pour la plantation des dunes de Dunkerque, déjà en partie exécutée.

Premier juillet. — Ouverture de la session annuelle du conseil général du département.

4 *juillet.* — Installation, à Lille, d'un des 25 comités de vaccine, établis pour la France. Voyez-en la note page 69.

7 *août.* — Ouragan qui grêle la moitié du territoire de Préseau.

13 *août.* — Ouragan qui cause des dégâts dans les récoltes, à Vicq, Querenaing, Montrécourt, etc.

18 *août.* — Un septième tribunal de première instance, est créé à Douai, par décret du 18 août 1810; il aura pour ressort les communes qui formaient celui du ci-devant district de Douai.

20 *août.* — Le Ministre de l'intérieur nomme Directeur du dépôt de mendicité du département du Nord, le sieur Denaud (Jacques) sous-directeur du dépôt de l'Aisne.

25 *août.* — A Armentières, vers 4 heures de l'après-midi, Jean-Bapt. Peters, couvreur, et François-Marie Duriez, un de ses ouvriers, travaillaient sur le clocher de l'église paroissiale, à la hauteur d'environ 35 mètres de la terre et de 25 mètres des toîts de l'église: l'échafaudage ayant manqué, ils tombent dans les *nochères*, l'ouvrier n'a survécu qu'un instant à cette chûte; mais Peters a eu le bonheur d'en être quitte pour quelques contusions à la tête et dans les membres, dont il guérit parfaitement en quinze jours; sentant son échelle tomber sous lui, il avait eu l'adresse de se saisir d'une corde à nœuds, attachée au clocher, à laquelle il est resté suspendu pendant quelques secondes.

C'est la troisième chûte que ce couvreur fait : quelques jours après l'ouragan du 18 brumaire an 8, il tomba du sommet de la maison du sieur Mouton, haute d'environ 20 mètres ; il en fut quitte pour de fortes contusions et plaies à la tête, de laquelle on lui tira quelques esquilles. A la démolition de l'église des capucins, il tomba de la hauteur de 10 mètres environ, et ne reçut aucune blessure.

15 *septembre.* — Mise à exécution du nouveau tarif, pour les pièces de 48, 24, 6 et 3 livres tournois.

16 *septembre.* — A Méteren, la foudre réduit une ferme en cendres.

19 *septembre.* — Ouragan ; la grêle fait des ravages à Hamel, Quiévrechain, Mecquignies. A Morenchies, inondation ; l'eau a monté dans une maison auprès du canal, à un mètre et demi de hauteur. A Neuville-St.-Remi, inondation.

24 *septembre.* — Ouverture des assemblées cantonales dans le département du Nord, en vertu du décret du 19 juillet précédent. Leurs opérations finissent le 9 octobre.

27 *septembre.* — La foudre incendie une maison à Nomain.

En septembre. — La foudre tombe, à Loon, sur un troupeau de moutons, en tue deux, brûle la laine à trois autres, qui n'en sont pas mort.

8 *octobre.* — Un décret autorise les communes de Nord-Libre et Vieux-Nord-Libre à reprendre leur ancien nom de Condé et Vieux-Condé.

29 *octobre.* — Un dimanche, le sieur Corduant, desservant de la succursale de Hornaing, est tué à l'autel d'un coup de fusil.

8 *novembre.* — M. Laurent-Picot est nommé Inspecteur de la librairie, pour l'inspection de Lille, en remplacement de M. Vernarel.

10 *novembre.* — Tempête qui, à Hon-Hergies, emporte les toîtures, renverse ou fracasse beaucoup d'arbres. A Lécluse, idem.

27 *novembre.* — M. le Baron de Pommereul est installé au Conseil d'État, et cesse, dès ce jour, ses fonctions de Préfet du Nord.

30 *novembre.* — M. le Baron Duplantier, Officier de la légion d'honneur, Préfet des Landes, est nommé Préfet du Nord, en remplacement de M. de Pommereul, appelé au Conseil d'État.

4 *décembre.* — M. Théry-Falligan, Doyen des Conseillers de Préfecture, prend, par *interim*, au vœu de la loi, le

porte-feuille de la Préfecture du département du Nord, qui était avant entre les mains de M. Bernard, son collégue.

13 *décembre.* — Il a été tué dans les marais d'Emmerin, à un myriamètre de Lille, une oie d'Egypte; le vent soufflait Nord-Ouest. Buffon croit que cette oie est celle que Granger, dans son voyage d'Egypte, appelle l'oie du Nil; en voici la description: son plumage est richement émaillé et agréablement varié; une large tache d'un roux vif se remarque sur la poitrine, et tout le devant du corps est orné, sur un fond gris-blanc, d'une hachure très-fine de petits zigzags d'un cendré teint de roussâtre; le dessus du dos est ouvragé de même, mais par zigzags plus serrés, d'où resulte une teinte de gris-roussâtre plus foncé; la gorge, les joues et le dessus de la tête sont blancs; le reste du cou et le tour des yeux sont d'un beau roux ou rouge bai, couleur qui teint aussi les pennes de l'aîle voisines du corps; les autres pennes sont noires; les grandes couvertures sont chargées d'un reflet vert bronzé sur un fond noir, et les petites, ainsi que les moyennes, sont blanches; un petit ruban noir coupe l'extrêmité des dernières.

Cette oie d'Égypte se porte ou s'égare dans ses excursions quelquefois très-loin de sa terre natale; car celle que représentent nos planches enluminées (c'est Buffon qui parle) a été tuée sur un étang, près de Senlis; et par la dénomination que Ray donne à cette oie, elle doit aussi quelquefois se rencontrer en Espagne. *

La description qu'en donne l'Encyclopédie méthodique, par ordre de matières, ne m'a point parue aussi exacte que celle de Buffon.

14 *décembre.* — A deux heures après-midi, la tempête renverse un moulin sur le territoire de Wazemmes, un jeune homme de 13 ans est écrasé.

A Hergnies, même heure, ouragan violent; des cultivateurs, qui étaient dans la campagne, disent avoir senti une secousse de tremblement de terre.

Nuit du 25 *au* 26 *décembre.* — A Avesnes, vers une heure du matin, un coup de tonnerre, semblable à l'explosion d'un magasin à poudre, éclate sur la ville, sans avoir été précédé d'aucun autre: les habitans, subitement éveillés et saisis, sortent de leurs maisons,

* Anser Hispanicus parvus. Ray, *Synopsis avium*, p. 138, N. 2, 1.

se demandant les uns aux autres quelle est la cause de la détonnation qui vient de les effrayer. De nouveaux coups de tonnerre, accompagnés d'éclairs, de grêle et de pluie, la leur apprennent bientôt et leur font, en même-temps, appercevoir un incendie qui se manifeste en deux endroits du clocher de l'église paroissiale, l'un des beaux monumens du département, par la hardiesse de sa construction et sa hauteur.

L'alarme donnée sur le champ et la générale battue, font accourir tous les citoyens. Les prisonniers de guerre espagnols, conduits par M. Raimond Souria, agent militaire de cette nation, se rendent sur la grande place, près de l'église.

Le premier siège de l'incendie, le moindre en apparence, mais de fait le plus dangereux, parce qu'il pouvait entraîner la ruine du monument, et, par suite, la destruction de plus d'un tiers des habitations, ainsi que l'explosion d'un magasin à poudre et l'incendie de la Sous-Préfecture qui en sont très-rapprochés, était à l'une des poutres qui soutiennent le plancher de la petite place qu'occupe le gardien de la tour, au centre du clocher et où toutes les masses de charpentes aboutissent; dès que les chefs pompiers y furent parvenus, ils crièrent de former de suite la chaîne et de leur fournir force d'eau par seaux, car la pompe ne pouvait être utilisée; cet ordre ayant été exécuté sur-le-champ, les pompiers parvinrent assez aisément à faire cesser l'embrasement.

Pendant cette manœuvre, les sieurs Etienne Bauduin Meurant, grenadier à cheval de la garde, et Eugène-Jos. Haller, chasseur à pied de la garde, actuellement en semestre, s'étaient portés vers le second point de l'incendie, à l'endroit le plus élevé du clocher, et comme ils n'étaient munis d'aucuns outils ni instrumens, ils faisaient, au péril de leurs jours, tous leurs efforts pour abattre les parties incendiées, en les frappant des pieds et des mains, lorsqu'ils furent joints par les nommés Joseph Monard, dit St. Pierre, serrurier, et Jacques Vaudy, couvreur en ardoises.

Ces derniers, après avoir pratiqué un trou au-dessus de la corniche du petit dôme qui soutient la croix, y pénètrent, et, malgré qu'ils fussent sur le feu, que la tempête les suffoquât, que la grêle et la fumée les incommodât extrêmement, qu'enfin, le vent leur chassât les flammes sur les mains, ils parvinrent à couper entiérement l'incendie, en travaillant alternativement pendant au moins

une heure et demie, suspendus pour ainsi dire en l'air à plusieurs mètres d'élévation, et sans pouvoir (le local ne le comportant pas) recevoir d'autres secours que celui des braves Meurant et Haller qui les retenaient par les pieds; je dis alternativement, car la violence du vent, la grêle, la pluie, la fumée et les flammes leur ôtaient les moyens physiques de rester long-tems à-la-fois dans l'attitude que la situation du lieu exigeait.

Monard est père de cinq enfans, Vaudy en a dix, ils n'ont d'autre ressource que leur travail, pour élever leurs familles. L'Administration a voté pour eux une gratification pécuniaire.

Quant aux deux militaires qui se sont si généreusement exposés pour la conservation de la ville, et qui appartiennent à des familles aisées, il a été rendu compte au Ministre de l'intérieur et à leurs chefs de leur conduite, et des félicitations leur ont été faites de la part du Préfet.

A Landas, la tempête et la foudre renversent un pignon et la moitié d'une grange.

A Ennevelin et à Fontaine-au-Pire, près Lille et Cambrai, la foudre frappe le clocher des églises.

28 *décembre*. — Le navire à trois mâts, sous pavillon anglais, *l'Elisabeth*, de 650 tonneaux, capitaine Hubert-William Exstwick, de la compagnie des Indes, venant de Londres, ayant été joindre la flotte à Portsmouth, et ayant par suite de mauvais tems relâché à Cork en Irlande, d'où il était sorti depuis neuf jours, en destination pour Madras et le Bengale, avec un chargement de fer, cuivre, plomb, bière, verreries, chapeaux, vêtemens et autres marchandises, ayant un équipage composé de cent hommes, le capitaine compris, et en outre trente passagers blancs et deux cent cinquante Lascars envoyés au Bengale par la compagnie des Indes, battu par les coups de vents qui se sont continuellement succédés depuis son départ de Cork, s'est trouvé affalé hier dans la nuit, au milieu des bancs de la rade de Dunkerque, à environ 3 lieues dans le N.-E. du port.

Peu après il est tombé sur le *Bréebanck*. On le reconnut à la pointe du jour, faisant des signaux de détresse et tirant du canon (il était armé de dix pièces de seize;) M. Delacoste, chef des mouvemens, s'occupa aussitôt des moyens de porter du secours à ce bâtiment, mais toutes tentatives furent absolument inutiles, les vents soufflant avec furie de la partie du N.-N.-O. et la mer étant affreuse: on avait l'espérance qu'au moment de la

marée on pourrait obtenir quelque succès; vain espoir! il fut absolument impossible de mettre dehors aucune embarcation, malgré tous les efforts tentés.

La goëlette *la Victoire*, sur laquelle monta le capitaine de commerce Gaspard Malo, qui donna dans cette circonstance une grande preuve de son devouement, ainsi que plusieurs marins et pilotes de ce port, fut halée à force de bras le long de l'estacade; mais ce capitaine voyant sa goëlette maugée par la lame qui se déployait avec fureur, et ne pouvant plus résister, se vit forcé de renoncer à son entreprise, après avoir couru les plus grands dangers.

Sur ces entrefaites, le bâtiment démâta de son mât d'artimon et de son grand mât, et disparut bientôt, ne laissant plus appercevoir que son mât de misaine chargé de monde: trois canots furent vus se dirigeant vers la côte; mais deux seulement parvinrent à aborder près du fort Risban et débarquèrent 22 personnes avec l'aide de la garnison de ce fort et des employés des douanes qui bordaient la côte; le troisième fut submergé. La mer fut un instant couverte de débris de toutes espèces, qui vinrent successivement à la côte, mais dispersés dans un espace très-étendu: il y avait quelques cadavres.

Les personnes sauvées sont le capitaine, le premier lieutenant, le second lieutenant, un officier de l'armée anglaise au Bengale, deux passagers et seize Lascars; tout le reste a péri. La nuit a été encore plus horrible que la journée; et le lendemain matin, les vents continuèrent à souffler avec véhémence du nord-nord-ouest au nord-nord-est, avec pluie, neige et grêle par grains.

Le premier soin a été de donner à ces malheureux les secours dont ils ont besoin.

Nuit du 28 au 29 décembre. — Le *Richard et Jane*, brick anglais, du port de 100 tonneaux, chargé à Lisbonne pour Londres, a échoué sur la côte près de Gravelines; on n'a pu sauver que très-peu de choses de la cargaison, le navire ayant été brisé par la violence de la mer.

En 1810. — 6500 prisonniers espagnols sont répartis entre les villes de Lille, Douai, Avesnes, Le Quesnoy, Bouchain, Maubeuge, Landrecies.

Ouverture de la chasse. — L'époque de l'ouverture de la chasse est toujours réglée sur le plus ou moins d'avancement des récoltes.

En 1806 elle a eu lieu pour les arrondissemens d'Avesnes, Cambrai, Douai, Lille, le 1.er septembre.

Pour ceux de Dunkerque et d'Hazebrouck, le 15.

En 1807, elle a eu lieu pour tout le département, au 20 août.

En 1808, par-tout au 1.er septembre.

En 1809, le 15 septembre, pour l'arrond. d'Hazebrouck.

Le 5, pour tous les autres.

En 1810, le 15 septembre, pour l'arrond. d'Hazebrouck.

Le 5, pour tous les autres.

La clôture de la chasse a toujours lieu le 1.er mars.

Fécondité extraordinaire. — A Vieux-Berquin, le tableau des conscrits de 1811 offre trois frères jumeaux dans le cas de tirer au sort; ils sont fils de Degrave (Jean-B.), petit cultivateur; Boddaert (Marie-Thérèse) son épouse, a mis au monde, dans sept couches différentes, douze enfans; savoir :

Le 10 *octobre* 1791.	Ferdinand-Joseph, à 1 heure du matin. Pierre-Jean, à 1 heure et demie. Louis-Joseph, à 2 heures.
An 2, 23 *thermidor.*	Jacques-Liberté, à 10 heures du matin. Sophie-Justice, —— idem. Bruno-Égalité, —— idem.

An 5, 17 *pluviose.* — Catherine-Thérèse-Dorothée.

An 7, 15 *nivôse.* — Pierre-Joseph-Félix.

An 11, 18 *vendémiaire.*	Casimir-Henri, 9 heures du matin. Mathieu-Joseph, idem.

An 13, 26 *fructidor.* — Pierre-Domin.-François.

An 1809, 7 *février.* — Sophie-Rosalie-Victoire, 4 h. du s.

Cette mère a allaité elle-même tous ses enfans, dont huit sont encore en vie; savoir : les trois premiers, les 6.e, 7.e, 9.e, 11.e et 12.e La santé dont elle jouit prouve que la bonne nature la récompense d'avoir été docile à ses conseils.

Traits de courage. — Belles actions.

An 14, — 15 *vendémiaire.* — A Prisches, violent incendie qui détruit deux maisons de cultivateur. Paul, garde-champêtre, s'est signalé dans cette circonstance; sans consulter le danger, il a monté par deux fois sur la toiture en paille de la maison embrasée, pour y étendre des linges mouillés. Hosselet, J.-B., cultivateur, l'accompagnait. Un homme était enfermé dans une écurie et allait y périr; Vendois (Pierre) ancien militaire retiré et infirme, enfonce le mur et sauve ce malheureux qui était à demi-mort.

4 *brumaire.* — A Beaucamps, on creusait un puits; la fosse avait 9 mètres environ, le cuvelage était mal fait, un éboulement a lieu et ensevelit en un clin-d'œil un ouvrier maçon, qui était au fond du puits; couvert de 595 millimètres de terre, il allait périr. Daudrumez, jeune homme de 22 ans, manœuvre de maçon, descend, à force de travail, parvient à dégager son camarade et à le faire remonter à l'aide d'une corde; ce courageux jeune homme reste le dernier au fond du puits, calculant avec une généreuse fermeté le danger qui le menace lui-même; on lui descend la corde, il remonte à son tour, et à peine est-il dehors, qu'un second éboulement a lieu. Il est de Santes.

5 *brumaire.* — A Berlaimont, Denis, jeune enfant de sept ans, tombe dans la Sambre. Les pluies avaient grossi les eaux, elles étaient très-rapides; il est bientot entraîné au loin dans les gouffres qui se trouvent sous le moulin. Déjà l'enfant avait disparu plusieurs fois, lorsqu'arrive un garçon boucher, Berquet (Hubert), âgé de 28 ans, attiré par les cris de quelques femmes; il prend à peine le tems de quitter son habit, se jette à la nage, et, après bien des efforts, parvient à saisir cet enfant et à le sauver.

Vers neuf heures du matin, à Masnières, incendie d'une grange, contiguë à une ferme. La pompe à incendie, appartenant à M. Fliniaux, riche propriétaire du lieu, et les secours prompts apportés par les gens de sa maison, ont arrêté les progrès de l'incendie qui pouvait être très-considérable. Le même propriétaire a fourni, gratuitement, le bois et les tuiles nécessaires pour recouvrir le corps-de-logis de cette ferme.

1806. — *Premier janvier.* — Un meûnier, Durieux (Marc) de la commune de Thun, traversant, avec sa charette, le chemin qui conduit à Nivelles, tombe dans la rivière. Raviat (Jean), de Nivelle, a le courage, malgré la rigueur de saison, de rester dans la rivière pendant trois quarts-d'heure, cherchant, à plus de cent mètres du bord, à sauver ce malheureux; il ne put y réussir. Bacroix (J.-B.), qui avait partagé le même danger avec une constance égale, ramena à bord le cadavre du noyé.

1809. — 3 *janvier.* — Lettre du Ministre de l'intérieur, qui annonce que Sa Majesté l'Empereur envoye pour l'usage des habitans 150 kilogrammes de quinquina; c'est le résultat d'une prise faite en Espagne, partagée entre

les 42 bonnes villes qui envoyent leur Maire au couronnement. Marque touchante de la sollicitude de Sa Majesté.

1808. — 14 *janvier*. — A Douai, vers trois heures de relevée, la veuve Doignies, poussée par une porte que le vent chassait, est précipitée dans son puisard de la rivière. Deux charbonniers, Salembier et N., dit la Mêche, se jettent à l'eau du haut d'un bateau, en retirent la dame, la transportent près de ses enfans qu'elle ne reconnaît plus, et entre les bras desquels elle rend le dernier soupir. Elle n'était cependant pas restée deux minutes dans l'eau.

1809. — 9 *février*. — Au Quesnoy, un jeune étudiant de 12 ans, est retiré d'un des fossés de la ville, par Blanchard, militaire réformé du 72.e régiment; ce brave homme ne sait pas nager, il est affaibli par ses blessures; n'importe, il se jette à l'eau, saisit le jeune homme et ne parvient à regagner le bord, qu'à l'aide d'autres personnes qui étaient accourues.

1808. — 9 *février*. — A Mortagne, vers onze heures du matin, un batelier de Condé, nommé Baroy, glisse dans le fleuve, entre son bateau et celui conduit par George Amand, de Condé; c'était au confluent de la Scarpe et de l'Escaut, c'est-à-dire, dans l'endroit le plus dangereux. Un treilleur, J.-B. Chantry, de Mortagne, témoin de la chûte, s'appercevant que Baroy revient au-dessus de l'eau, lui jette une perche (qu'on appelle autieu); un autre treilleur, Paul Delanoy, secondé de François Chantry, batelier, détachent le bodequin (batelet) pour aller au secours. Pendant ce tems, deux autres treilleurs, Adrien Scarceriau et J.-B. Chantry, ayant chacun un hyeck (perche à la main) soutenaient le naufragé au-dessus de l'eau; le petit batelet ne pouvait s'introduire entre les deux bateaux que par l'effet d'une manœuvre de l'un de ceux-ci; cela demanda au moins dix minutes; mais enfin Baroy fut retiré de l'eau et rendu à la vie.

1806. — 16 *février*. — L'adjoint du Maire de Bourbourg-Campagne, (Picquart) se rendait à Bourbourg-Ville, à sept heures du soir. L'obscurité lui fait prendre le côté gauche du pont tournant; il tombe dans le canal: il ne savait pas nager. A ses cris accourt un rentier de la ville, (Charles Vanwormhoudt); sans balancer, il se jette à l'eau, tombe sur un piquet qui lui blesse assez grièvement la jambe, pour lui ôter, dans le moment, tout sentiment

autre que celui de la douleur; mais il se rappelle bien vite qu'il s'agit de sauver un homme; il oublie sa blessure, va à Picquart et le retire presqu'expirant.

1810. — 16 *février*. — A Watten, Roussel, maréchal et pontonnier, retire de l'Aa, où il se noyait, un père de famille, nommé Cacheval. Déjà, le 6 juin 1809, le même citoyen avait retiré de la rivière le nommé Beaumont, chasse-marée de Bapaume, vieillard septuagénaire, qui y était tombé vers minuit avec son cheval et sa charrette.

1809. — 25 *février*. — A Lille, à quatre heures du soir, un enfant nommé Franquet, fils d'un porte-faix, tombe dans le canal de l'Esplanade, il allait périr. Un jeune homme, de Seclin, nommé Caron, l'en retire, et disparaît au moment où il voit que l'enfant est rendu à la vie. Il a fallu que le Maire de Lille fît faire des recherches pour le connaître. On assure que c'est la 12.e fois que ce jeune homme se distingue par de pareils traits. Le Préfet a autorisé le Maire de Lille à lui délivrer une médaille.

1806. — 28 *février*. — A Mortagne, lors d'un incendie de 4 maisons, par un vent violent, qui menaçait de bien plus grands ravages, un ouvrier compagnon, nommé Godmez, s'est distingué par son intrépidité; ses vêtemens ont été brûlés sur son corps. M. le Maire de Mortagne l'a récompensé d'un habillement complet.

Février 1807. — La commune de Gravelines possède un marin, excellent nageur, qui est le plus intrépide que l'on connaisse dans les dangers de mer. Son nom est Toulouse (François), âgé seulement de 29 ans, il a déjà donné, à plusieurs reprises, des marques de courage et de dévouement. — En février 1807, le corsaire *le Glaneur*, entrant en ce port par un gros tems, met, à l'entrée du chenal, cinq hommes dans un canot, pour le remorquer; une lame d'eau fait chavirer le canot; deux des cinq hommes parviennent à gagner la terre, les trois autres disparaissent; Toulouse se jette à la mer à demi-habillé, plonge à différentes reprises, et les sauve tous trois. Les noms de ces marins sont Marc Butez, de Gravelines, Lindien, de Calais, et Derick, de Dunkerque.

Cette belle action n'était pas le coup d'essai de Toulouse. En 1805, un grenadier du 46.e de ligne, nommé Journel, s'amusait, au bord du chenal, à faire rapporter à son chien un mouchoir qu'il jettait à l'eau. Le chien se rebute et le mouchoir du grenadier est emporté par le flot; il se jette

à l'eau pour le reprendre, tombe dans un bas-fond et disparait. On vient en avertir Toulouse, qui ne balance pas à essayer de le sauver, et y parvient avec beaucoup de peine, ce militaire étant déjà à demi-noyé et ne s'aidant plus. La compagnie des grenadiers de ce régiment a témoigné sa reconnaissance à ce brave homme.

1810. — 16 *février*. — A Hon-Hergnies, un enfant de 7 ans, jouant avec ses camarades, tombe dans l'endroit le plus périlleux de la rivière, profond de 3 mètres. Déjà, il était le jouet du torrent. Un propriétaire de Bavay, qui passait, Hortelart (Cyprien), se jette à l'eau, et retire ce jeune imprudent.

11 *mars*. — A Bruay, vers midi, un très-petit bateau, chargé de 300 hectolitres de charbon, venant de Frésnes, remontait l'Escaut, par une grande crue d'eau et un vent impétueux. Arrivé dans l'écluse de la folie, à Bruay, les chevaux qui le montaient ne peuvent plus avancer vu la rapidité du courant; une femme conduisait ce bateau, elle veut manœuvrer un peu pour le dégager, parce qu'il touchait à la maçonnerie de l'écluse du côté du nord, elle y parvient effectivement, la tête du bateau se rejette à l'est, au même moment, il se trouve un peu de travers, n'ayant que trois doigts de bord; l'eau les franchit. Le conducteur des chevaux n'a que le temps de couper les traits; Jeannette Guenin avait dans le bateau un enfant d'un an, elle quitte le gouvernail et vole vers son enfant; la porte se referme sur elle, le bateau est culbuté dans le gouffre, fait trois fois le tour et reste le dessus dessous; les bateliers cherchent en vain la mère et l'enfant dans la rivière: après une demi-heure, on entend des cris plaintifs; à l'instant, trois hommes généreux, Parent, (Joseph) de Douai, Adorateur (Joseph-Amand) de Condé, et Augustin Leroy, de Lille, tous trois ouvriers bateliers, se jettent à l'eau, montent dessus le cul de bateau, l'enfoncent avec une hache, font un trou, parviennent à saisir la main de la malheureuse mère qui leur échappe d'abord; ils font le trou plus grand, et ont le bonheur de la retirer en vie. Son enfant était noyé.

1807. — 18 *mars*. — Dans la journée, un officier de marine, chargé de la conduite, de Boulogne à Anvers, d'un détachement de quarante marins, est accueilli, à deux kilomètres de Gravelines, par un vent si impétueux, accompagné d'une neige si abondante, donnant dans les

yeux, que bientôt il ne reste plus de ressource aux hommes du détachement que celle de marcher dans la boue sur leurs pieds et sur leurs mains, au risque d'être emportés et jetés dans le fossé plein d'eau qui borde le chemin.

Dans cet état pitoyable, les quarante marins et leur chef atteignent la commune de Loon, et se présentent à la ferme occupée par Lefranc. Cet honnête cultivateur accueille avec bonté cette troupe, lui prodigue chauffage, vin, eau-de-vie, nourriture et abri jusqu'au lendemain.

Le chariot qui portait les bagages était arrêté en route, réduit par les neiges amoncelées à l'impossibilité d'aller plus loin. Sur ce chariot se trouvait l'épouse du sergent-major de la troupe; cette malheureuse, presque à terme de sa grossesse, allait infailliblement périr de froid. Lefranc, bravant la tourmente, se dirige vers le chariot, distant d'un kilomètre de sa maison, et rapporte dans sa ferme cette malheureuse femme demi-morte de froid. De pareils traits n'ont pas besoin de commentaires; l'homme généreux qui s'en est honoré ne peut être qu'un bon citoyen, un philantrope. M. le Général Préfet lui a fait transmettre l'expression particulière de sa reconnaissance et de son estime.

1806. — 28 *mars.* — A Wervick, le pont sur la Lys s'écroule vers huit heures du matin; quinze personnes des deux sexes tombent dans la rivière; toutes sont retirées de l'eau, principalement par les soins de Jean Gateen, journalier: cet homme intrépide a lui seul sauvé la vie aux six personnes qui étaient le plus en danger, entr'autres, à une femme qui se trouvait entraînée et comprimée entre plusieurs piliers qui flottaient, sur lesquels il a eu le courage de monter en nageant. Le Préfet a proclamé le nom de ce brave homme, et lui a accordé une gratification.

1809. — *Vers la fin de mars.* — A Rombies, un jeune homme venait d'être mordu par un chien enragé; Delvallée, (Alexandre) aidé de sa femme et de ses fils, ont assailli et tué ce chien.

5 *avril.* — A Bambecque, un jeune enfant de 8 ans est envoyé à sept heures du matin, par sa mère, chercher de l'eau avec une cruche, pour faire le thé, déjeûner habituel des habitans de cette partie du département. L'enfant va à un fossé au bout du jardin de la famille Clep; le pied lui glisse, il tombe dans l'eau, le fossé est long de 10 mètres, large de sept, profond de trois à quatre. La jeune Barbe Clep, couturière, âgée de 17 ans, accourt,

entre dans l'eau jusqu'aux genoux, lui tend une pioche à longue queue, le ramène, le saisit dans ses bras, presque expirant, le porte chez ses parens et lui prodigue des secours empressés qui le rendent à la vie.

15 *avril.* — A Marly, cinq chevaux du sieur Isidore Monchicourt, descendus avec une voiture dans l'abreuvoir de la Rhonelle, se dirigent, malgré les efforts du conducteur, vers un endroit de la rivière de ce nom où l'eau forme un gouffre. Effrayés par la rapidité et la profondeur du courant, ils s'égarent et refusent d'obéir à leur guide. Cet homme, fatigué et plusieurs fois abattu de son cheval, perd ses forces et peut-être jusqu'à l'espoir de résister au torrent qui va l'engloutir.

La voiture était sur le bord du précipice, et sur le point d'entraîner l'équipage, lorsque Flamme s'élance dans le gouffre, saisit la bride d'un des chevaux, et, par la force et l'adresse de ses mouvemens, oblige l'animal à le suivre. Un seul cheval périt embarrassé dans ses harnais.

Un autre particulier (Lemaire) a éprouvé pareillement, le 17 mars dernier, dans un danger non moins imminent, le dévouement de cet homme courageux. Sans le secours du brave Flamme, il eût péri avec ses chevaux dans cette même rivière où sa voiture était tombée. L'administration a sollicité pour le généreux Flamme une gratification de cent francs. Elle a été accordée, et Son Excellence le Ministre de l'intérieur a fait mention de lui dans un compte hebdomadaire rendu à Sa Majesté.

1808. — 20 *avril.* — A Dunkerque, incendie de la maison d'un boulanger, éteint en trois quarts-d'heure. Les pompiers de la marine et ceux de la ville ont fait assaut de zèle. Un jeune homme, Vanendendecke fils, a bravé tous les dangers; il s'est élancé, avec les pompiers, dans la maison, et s'est rendu à l'endroit où le feu avait le plus d'activité. Il a eu les cheveux en partie brûlés.

1810. — 25 *avril.* — A Quaëtypre, le jardinier d'un château, et sa femme, étaient sortis, ayant laissé leurs enfans, au nombre de six, s'amusant dans le parc. Ils sont assaillis, en passant sur un pont, par deux gros cygnes d'Amérique. Josse, un des enfans, âgé de sept ans, tombe dans le fossé qui est plein d'eau. Jeanne, l'aînée de tous (elle n'avait que dix ans) regagne précipitamment le logis avec les quatre autres; met, en toute hâte, au lit l'enfant qu'elle portait sur son bras,

s'arme d'une houe, passe, en se défendant, près des oiseaux furieux, ratrappe, avec cet instrument, son frère qui redescendait pour la troisième fois au fond de l'eau, l'attire près le bord du fossé, descend l'escalier, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, retire son frère, qui était presque suffoqué, le traîne, comme elle peut, à la maison, fait du feu, le change d'habillemens, et le ramène ainsi à la vie. Ainsi l'âge le plus tendre a son héroïsme, lorsque le sentiment de la nature commande. L'action de cette jeune fille est d'autant plus étonnante, qu'elle savait que ces animaux sont farouches à certaine époque de l'année, que plus d'une fois les ouvriers avaient dû quitter leurs ouvrages dans le jardin pour se soustraire à leur fureur; et que des personnes, voulant traverser le domaine, avaient été assaillies à coups d'ailes et de becs, et obligées de rétrograder.

1807. — 3 *mai.* — A Hazebrouck, un garçon batelier, Evrard (Séraphin) retire de l'eau trois fils d'un journalier, deux étaient morts; le 3.e s'est accroché à Evrard, qu'il a failli faire périr avec lui; retiré à midi, il a vécu jusqu'à sept heures du soir; et il aurait échappé à la mort, si les soins de l'art lui eussent été administrés convenablement.

1809. — 4 *mai.* — A Douai, vers quatre heures du soir, un enfant de dix ans allait périr dans le gouffre que creuse la Scarpe, en face du moulin à papier. François Dubocquet, journalier, se jette à l'eau, y disparaît quelques instans, et ramène l'enfant en vie.

1807. — 24 *mai.* — A Douai, les deux fils du sieur Bertin, professeur de musique, étaient à la promenade avec leur mère; ils en obtiennent la permission de se baigner dans la Scarpe, près la maison dite le mariage; ils sont tous deux en danger de périr. Guilmot (Antoine), fils du bibliothécaire de Douai, se baignait tout près; il accourt, sauve la vie à l'aîné, mais ne peut, malgré qu'il ait plongé plusieurs fois, retirer le cadet qui a péri. La mort de ce jeune homme est une perte pour les arts; n'ayant encore que huit ans, il avait déjà, sous la direction de son père, obtenu des succès marquans sur le violon. A onze ans, il figurait avec avantage dans les concerts de Douai; il avait à peine atteint sa dix-huitième année lorsqu'il est mort.

1810. — 8 *mai.* — A la Flamengrie, un enfant se noyait, il reparaissait pour la deuxième fois sur l'eau. Dumez (André) journalier, entend les cris, se précipite,

plonge deux fois, et retire l'enfant. Ce journalier est de Roisin (Jemmape). Le Ministre lui a accordé une gratification.

Mai 1808. — A Wargnies-le-Grand, Petiaux (Nicolas) retire de l'eau une fille qui se noyait.

En juin, même année, Montay (Louis) meûnier, sauve la vie à une fille qui était tombée dans le réservoir du moulin.

1810. — 2 *juin*. — A Thivencelles, Charles Nisolles, sauve, au péril de sa vie, un étranger qui allait périr dans la Hayne.

Juin 1807. — Quinze condamnés aux fers, la plupart à 16, 24 ans, se trouvaient dans le dépôt de sûreté civil de Bouchain, depuis le 28 mai, attendant que la correspondance de la gendarmerie leur fit continuer leur route pour le bagne. Des propos insolens, de la mutinerie annonçaient de leur part le projet de s'évader; déjà deux fois le concierge avait remarqué que, sous prétexte de maladie, ils cherchaient à se faire ouvrir de nuit le cachot. Voyant cette ruse inutile, ils se déterminent à tenter le coup en plein jour, le premier du mois, au moment où, vers une heure et demie de la soirée, le concierge et sa femme apportaient la soupe à l'ordinaire, escortés par quatre hommes armés de la garde nationale.

La première porte est ouverte, et les fusiliers croisent la bayonnette; à peine la grille s'entrouve-t-elle, que le plus fort de ces malheureux, condamné à 24 ans de fers, s'élance, terrasse le concierge et, suivi de ses quatorze complices, fond sur la garde, que le nombre accable et renverse malgré une résistance assez opiniâtre pour des hommes peu accoutumés au maniement des armes. Un des fusiliers porte un coup de bayonnette, cette arme plie et le fusil est fracassé dans ses mains.

Le concierge se relève, ramasse un fusil, poursuit les fuyards la bayonnette dans les reins, en met deux hors de combat et se met à la chasse des autres. Dans le même-temps, quatre étaient repoussés dans le cachot par son épouse, femme vraiment courageuse, qui, après les y avoir enfermés, s'élance vers la porte haute et en arrête un qu'elle ramène par le collet; un autre est arrêté par les sieurs Pierre Marechal et Jacques Lebouq; un autre, enfin, est obligé de se rendre sous le fusil du sieur Germain, officier retiré, au moment où la demoiselle Louise Blanc luttait avec lui pour l'arrêter.

Cependant, sept de ces condamnés manquaient, dont cinq avaient sauté le rempart. Un de ces derniers a été ramassé dans le fossé, s'étant cassé la jambe dans la chûte. Les autres avaient dirigé leur fuite vers un bois marécageux, situé au nord de la place, et qui est coupé de mille fossés, d'où l'on a extrait de la tourbe. C'était une retraite sûre pour ces malfaiteurs, si on leur avait laissé le tems de s'y établir. Mais déjà la population entière de Bouchain, celle des villages de Rœulx et Neuville, que le tocsin a rassemblée, est sur pieds, on se divise en petits pelottons.

A peine la fouille a-t-elle commencé, que les sieurs Claisse, Emerie Bethune et Charles Legros, de Bouchain, franchissent les fossés, saisissent et arrêtent un des fugitifs, qu'ils ont dû plonger dans une tourbière pour parvenir à vaincre sa résistance. Plus loin, des habitans de Bouchain suivent la trace imprimée dans l'herbe, poussent sur la Naves (petite rivière) les trois chefs du complot; deux particuliers de Rœulx, Isidore Carpentier, cultivateur, et son frère Nicolas-Joseph Dufour, se présentent pour barrer le passage aux trois scélérats; mais ceux-ci armés de bâtons, terrassent Carpentier, échappent à Dufour, qui en blesse un légèrement de la fourche dont il est armé, et traversent la Naves en s'écriant: nous sommes sauvés.

Heureusement trois jeunes gens, de Bouchain, ayant gagné de vîtesse, se trouvaient déjà au-delà du courant, prêts à bien les recevoir. Ces jeunes gens sont Ernest et Charles Dronsart, le premier, âgé de 25 ans, et père de famille; le second, âgé de 19 ans, tous deux fils du Maire de la ville, et Frédéric Dhainaut, du même âge que le précédent; ils n'avaient pour toute arme que deux bayonnettes et un bâton. Le sieur Burgeat, de Bouchain, se joint à eux; et tous quatre, ils fondent sur les trois condamnés. Dronsart le jeune et Dhainaut sont d'abord renversés d'un coup de bâton; ils se relèvent, rejoignent leurs camarades qui n'avaient pas lâché prise, frappent du bâton et des bayonnettes les trois furieux qui succombent enfin, le premier sous les coups de Dronsart aîné, le second sous ceux de Burgeat, le dernier est vaincu par le jeune Dronsart.

Le brigadier de la gendarmerie Turquin, et le gendarme Laurent, méritent d'être cités pour l'activité avec laquelle ils se sont portés dans les communes voisines, afin d'y

rassembler les habitans et de les porter sur toutes les issues du bois.

Ces condamnés ont osé, après leur arrestation, renouveller leurs impuissantes menaces et dire hautement qu'ils ne cherchaient que la mort, et que s'ils n'avaient pas craint de n'être qu'estropiés on ne les aurait pas saisis en vie. Que n'avait donc pas à redouter la société de la présence de criminels aussi déterminés, s'ils lui avaient été rendus par cette évasion?

Quatre seulement des fuyards ont échappé à l'activité des recherches, et heureusement ce sont les condamnés aux moindres peines; tous les autres sont sous la main de la loi.

1807. — 14 *juin.* — A Douchy, les flammes consument une maison et deux granges. Le propriétaire, après avoir deux fois pénétré dans la maison pour sauver sa famille, s'y précipite une troisième fois, croyant qu'il y reste encore un de ses enfans. La toiture tombe dans ces entrefaits; ne pouvant sortir, il se refugie sous une paillasse, où on le trouve suffoqué par la fumée: victime touchante de la tendresse paternelle.

1810. — 15 *juin.* — Dehove (Emmanuël) de Preux-au-Sart, sauve la vie à un enfant qui se noyait dans la rivière du moulin de Frasnoy. Cet enfant, âgé de 3 ans, avait déjà disparu trois fois sous l'eau.

1807. — 21 *juin.* — A Cambrai, deux enfans, âgés d'environ dix ans, étaient descendus dans une nacelle qui se trouvait fixée, avec une corde, dans le bassin de Cantinpré. L'un d'eux, en jouant sur le bord du frêle bâtiment, le fait chavirer et tombe à l'eau avec son camarade. Tous deux allaient périr, lorsque Delvallée, déchargeur de charbon, attiré par les cris des spectateurs, se jette tout habillé dans le canal, et parvient à en retirer les deux enfans. Précédemment, et à deux époques différentes, le même citoyen avait sauvé la vie à deux personnes; une récompense lui a été décernée. Depuis il a encore retiré un homme de l'eau, mais sans vie.

1810.— 30 *juin.*— A Douai, des jeunes gens se baignaient dans la Scarpe; l'un d'eux, âgé de douze ans, perd l'équilibre, chancelle et disparaît. Thouin, fils, se rhabillait, vîte il se dépouille de ses vêtemens; mais il est devancé au secours de celui qui périssait par Cramette, fils, qui s'en trouvait plus près. L'enfant est sauvé.

1808. — 4 *juillet.* — A Mons-en-Barœul, deux voleurs

s'étaient introduits dans la ferme du *Quennelet*, et commençaient déjà à se charger de butin, lorsque le fils du fermier est rentré ; ils prennent la fuite. Le plus fort des deux se sauvait à travers les enclos, franchissant les haies un couteau à la main, menaçant d'en frapper quiconque s'opposerait à son passage. Le Maire de la commune (Despature) n'est point effrayé ; il s'arme d'une branche de saule nouvellement planté, et crie au fuyard de se rendre, l'intimide, arrive dessus, le désarme, l'arrête, et le livre à la justice.

1806. — 6 *juillet*. — A Bruay, vers onze heures du matin, cinq maisons, trois granges, une écurie, deux fournils et des bestiaux, sont brûlés. L'occupeur d'une des maisons incendiée était parti le matin pour Valenciennes, distant de quatre kilomètres, laissant dans la maison, dont il avait emporté la clef, un enfant de treize mois au berceau ; on l'ignorait ; il y avait une heure que le feu était dans la maison, on enfonce la porte pour démeubler. Un particulier d'Anzin était un des premiers ; quelle est sa surprise de trouver dans la seconde place un petit enfant dans son berceau ? il l'apporte de suite dans la cour et reçoit, pour récompense, un sourire de cette innocente victime de l'imprudence de ses parens. Plusieurs personnes se sont distinguées dans cet incendie par leur intrépide dévouement : on a cité, entr'autres, Lalo (Louis), qui, le premier, s'est élancé sur le toit de la cinquième maison incendiée, les quatre autres étant déjà en flammes : les deux fils d'Antoine Lemaille, Potenier (J.-B.), Mention (Charles-Louis), Foucard (Jean), Rappe (Venant), qui, perchés sur les toits, s'efforçaient d'étouffer le feu avec des draps mouillés, de l'herbe, de l'eau. Dans un instant les puits ont été à sec ; heureusement deux abreuvoirs et un vivier ont suppléé. On ne saurait trop se ménager de pareilles ressources dans les communes rurales.

1809. — 8 *juillet*. — Lors de l'incendie qui a eu lieu chez la veuve Glorian, à Wavrin, la ferme et beaucoup de maisons voisines toutes couvertes en paille, auraient été la proie des flammes, sans la présence d'esprit et le dévouement de Bauduin Lézy, maréchal, qui, avec Louis Iblet, charpentier, ont arrêté le feu.

1810. — 10 *juillet*. — A Haubourdin, un garçon, âgé de 9 ans, se baignait ; il est entraîné à l'écluse et disparaît. Des bateliers appellés perdaient du tems à chercher leurs avirons ; Verquin, frère de l'éclusier, quoiqu'attaqué de la fièvre depuis deux mois, et très-faible, accourt, se

précipite à la chûte du plancher du radier, plonge deux fois, et rapporte l'enfant sans connaissance. Il est rendu à la vie, après trois quarts-d'heure. Le Ministre a accordé une gratification de 150 francs.

12 *juillet.* A Haverskerque, le jeune Thomassin, fils du sous-inspecteur forestier, âgé de six ans, accourt à la maison, annonçant que son jeune frère, âgé de trois ans, est tombé dans le fossé qui défend l'habitation. La mère s'élance, se jette tout habillée dans le fossé, saisit son enfant et disparaît avec lui; les forces lui manquaient. Son mari, qui la suivait, a le bonheur de les retirer tous deux en vie.

Dans le même instant Théodore Thomassin, l'aîné des enfans, se jettait à l'eau, à quatre pas de sa mère, et en retirait un petit enfant, âgé de deux ans, appartenant à un voisin.

Les deux enfans jouaient avec un petit chariot, qu'ils n'avaient pu retenir sur le bord incliné du talus du fossé.

Son Excellence le Ministre de l'intérieur a chargé le Préfet de témoigner, à Madame Thomassin, tout l'intérêt qu'a inspiré son dévouement; et au fils, toute sa satisfaction du courage qu'il a montré dans un âge si tendre. Elle lui a, en outre, adressé une médaille d'argent, pour perpétuer le souvenir de son courage.

D'un côté est la figure de l'Empereur.

Au revers. — *Ministère de l'intérieur, à Théodore Thomassin, âgé de* 12 *ans. Le* 12 *juillet* 1810, *il a sauvé un enfant qui se noyait.*

1808. — 19 *juillet.* — A Lille, une jeune fille de quatorze à quinze ans (Marie-Anne, fille de Marie-Claire Dujardin, revendeuse), rinçait son linge au puisard de la rue neuve, accompagnée de son jeune frère, âgé de quatre ans. Cet enfant tombe dans la rivière; sa sœur, sans balancer, se jette à l'eau, plonge et retire l'enfant. Elle a été blessée par des verres au fond de la rivière.

1810. — 19 *juillet.* — A Condé, Hennebuise (J.-B.) sauve la vie à une fille de 15 ans, qui était tombée dans l'Escaut, en y puisant de l'eau.

1809. — 25 *juillet.* — A Quesnoy-sur-Deûle, un enfant de 5 ans tombe dans la Deûle, à quelque distance d'un moulin à fouler draps, qui était en mouvement: la rapidité du courant poussait l'enfant sous la roue; Dutboit (P.-F.)

ouvrier fouleur, se jette à l'eau, et retire le petit malheureux.

1806. — 29 *juillet*. — A Douai, Joseph Lheureux, garçon brasseur, passant sur le pont du rivage, apperçoit dans la rivière une jeune personne, nommée Salembier, qui venait d'y tomber; ce brave homme se jette à la nage et parvient à la retirer heureusement des flots qui allaient l'engloutir. — Le même individu, lors du passage de la grande armée, avait arraché des bras de la mort, deux carabiniers de la 15.e légère, qui, au sortir d'une maison voisine dudit rivage, avaient eu le malheur de tomber au même endroit.

En juillet 1810. — A Lagorgue, Albert-Marc Boulet, tisserand, se précipite dans la Lawe, et en retire un enfant qui se noyait.

En juillet 1809. — A Montay, un enfant du meûnier, âgé d'environ 9 ans, était tombé dans le gouffre de dessous les vannes du moulin. Nicolas Pétiaux, de Preux-au-Sart, se précipite et retire l'enfant.

Un mois avant, Montay, fils, frère de l'enfant sauvé, avait rendu le même service à Marie-Placide d'Aumerie, âgée de 14 ans, qui était tombée dans le réservoir du moulin; elle était immobile en sortant de l'eau, et cependant on l'a rendue à la vie.

1807. — 2 *août*. — A Féchain, un enfant de cinq ans tombe dans la Sensée. Elle a, dans cet endroit, quatre mètres de profondeur; Wiart (Jean-Charles) se jette à l'instant à l'eau, et sauve cet enfant.

5 *août*. — A Estaires, un ferblantier descend dans un puits pour y souder un tuyau de pompe. Un maçon travaillait avec lui; ils avaient eu l'imprudence de porter avec eux du charbon allumé pour la soudure du corps de pompe; la vapeur les asphixie: trois citoyens généreux, Lecocq, domestique, Fuchard, manœuvre, et Renoncourt, couvreur, au risque d'être asphixiés à leur tour, descendent dans le puits et retirent les ouvriers. Le maçon seul a pu être rendu à la vie.

1808. — 12 *août*. — A Fresnes, un enfant de 4 ans tombe dans l'Escaut; Villain (Magloire) jeune homme, de la commune, appartenant à une famille pauvre, apperçoit la tête de cet enfant, que le courant avait entraîné à 150 pas; il s'élance dans l'eau, mais ne sachant pas nager, il allait périr lui-même; un autre jeune homme, Serret (Bon-Ami) fils d'un particulier aisé, se précipite

à son tour, et les sauve tous deux. Le même jeune homme avait déjà, en février précédent, sauvé de l'eau, Wargnies, d'Ecaupont, et vers la même époque, le fils d'un batelier, dont on ignore le nom. Il est doux d'avoir à citer de pareils traits.

14 *août.* — A Lille, Delatour, âgé de 8 ans, tombe dans le canal de l'Esplanade; Coelen (Hector) âgé de 14 ans, attiré par les cris des enfans, témoins de la chûte, accourt, et quoique ne sachant pas nager, il se jette à l'eau tout habillé, arrête l'enfant, s'approche avec grand effort du bord, saisit un bâton qu'on lui avance, et on les retire en vie tous deux. Coelen est le fils d'un journalier, chargé d'une nombreuse famille. L'enfant qu'il a sauvé est le fils d'un indigent.

24 *août.* — A Roubaix, un boucher, tombé en démence furieuse, était chez lui, un grand couteau à la main, se rendant, par ses menaces, inapprochable; sa femme, ses enfans étaient en fuite. Un garde-champêtre et un agent de police appellés, n'avaient osé entrer. Le gendarme, Martin de Lannoy, accompagnant le juge de paix, entreprend d'arrêter le furieux. La maison était fermée en dedans; il s'introduit dans la cour en passant par un puits mitoyen, et y surprend, en courant vivement sur lui, Duvernay qui était assis sur une brouette, et avait son grand couteau fiché à côté de lui.

25 *juillet.* — A Merville, incendie considérable. Il faisait grand vent du nord; quatre maisons sont réduites en cendres. Toute une rue eût été détruite sans l'intrépidité de Bast (Charles), charpentier, Beghin, père, couvreur, Dubrulle, jardinier, Dupont et Vanacker, journaliers; ces deux derniers sur-tout, ont été vus, à plusieurs reprises, se précipitant au milieu des flammes pour en arracher des personnes qui étaient exposées à y périr.

27 *août.* — A Anzin, une fille tirant de l'eau dans un puits profond de 32 mètres, la corde casse, elle tombe dans le puits. Nicolas Delporte, ouvrier des mines, passant par-là, entend les cris des voisins, demande une corde neuve, descend et remonte avec la fille en vie.

1809. — 4 *septembre.* — A Avesnes, Dhaudin sauve la vie à un enfant qui se noyait.

1807. — 9 *septembre.* — A Roucourt, près Douai, un chien enragé, d'une grandeur monstrueuse, aborde, vers sept heures du matin, un parc de moutons, et dévore les trois chiens du berger. Poursuivi par les habitans, il traverse

le village sans faire de mal, s'élance dans la campagne sur le parc d'un autre particulier, et dévore encore les trois chiens. On continue de le poursuivre jusqu'aux bois de Roucourt et Erchin; à la sortie de ces bois, il se jette dans les parcs d'un troisième particulier, dévore les six chiens du berger; entre dans une ferme à Villers-au-Tertre, y mord deux chiens; revient, vers trois heures, sur Roucourt, menaçant de se jetter sur une charrue attelée; le valet fuit et crie au secours. Les habitans accourent avec des fourches, des bâtons; arrive le garde-champêtre Bonnet, qui les devance, va au chien et le tue d'un coup de fusil, au moment où il touchait aux premières maisons du village.

1810. — 10 *septembre*. — A Pont-sur-Sambre, incendie de sept maisons, plusieurs granges; les habitans de Berlaimont s'y sont portés presque en masse, ayant le juge de paix à leur tête, ainsi que ceux d'Aulnoy, d'Aymeries, de Bachant, St.-Remi-mal-Bâti; on a vu l'adjudant de cohorte Delcroix, Pitoux, Perquet (Hubert) tous de Berlaimont; Meurant (Ambroise), d'Aymeries; Moreau, fils de l'Adjoint du Maire de Berlaimont; Roty (Boniface) du même lieu, se maintenir pendant plusieurs heures sur le faîte des maisons, d'où sortaient des torrens de fumée et de flammes. Sur la maison de la veuve Wachez, trois autres personnes, Rivière (Joseph) de Bachant, Caudrelier, fils, de Pont-sur-Sambre, et Bascour, fils, d'Aymeries, étaient occupés à éteindre; tout-à-coup une partie du pignon de la maison s'écroule, tombe sur eux, enfonce le plancher, et les précipite dans le feu; tous trois sont blessés; Rivière sur-tout reçoit une profonde blessure à la tête, et est retiré avec peine de dessous les décombres enflammés. C'est un père de famille, âgé de 50 ans.

1807. — 13 *septembre*. — A Cambrai, un enfant de 7 ans était couché sur le parapet du rempart, porte St. Sépulchre; il voit une hirondelle sur le mur qui sépare le rempart des fossés, allonge le corps pour l'atteindre, perd l'équilibre et tombe dans l'eau; il allait périr. Du haut du rempart, élevé de 20 mètres, Foulon (Félix), porte-faix, l'apperçoit, saute, de cette hauteur, dans le fossé, retire l'enfant, et le rapporte, en vie, sur son dos. Un écu de six francs lui est offert par le père; le généreux Foulon le refuse, en disant qu'il n'a fait que son devoir.

21 *septembre*. — A Préseau, incendie pendant la nuit de trois maisons; effet de la négligence. Dans l'une des trois

maisons, quatre enfans en bas-âge allaient périr; à travers les flammes, Bernier (J.-B.), Lusquette (André), journaliers, tous deux de Préseau, Delbove (Fr.), journalier, de la Briquette, et Coppin, valet de charrue, à Curgies, s'élancent vers ces enfans, les saisissent, et repassent avec, leur sauvant ainsi la vie par ce généreux dévouement.

1808. — 23 *septembre*. — A Cambrai, vers cinq heures du soir, une fille de 6 ans tombe dans l'Escaut; Pierre Megueil, ex-vétéran, se jette à l'eau et en retire l'enfant, que les flots emportaient vers la porte de Selles. Déjà, en l'an 2, le même homme avait sauvé la vie à un enfant qui se noyait dans l'Escaut.

1810. — 25 *septembre*. — A Dunkerque, Lefebvre, fils, surnuméraire des droits réunis, sauve la vie à un enfant de quatre ans, qui était tombé dans le port et entraîné par le courant.

27 *septembre*.—A Valenciennes, un enfant, âgé de dix ans, Ségar, était tombé dans la rivière; Coulon (Charles) se jette à l'eau et sauve cet enfant avec grande peine, parce qu'il s'était accroché après lui, et le serrait au point de lui gêner le mouvement des membres.

27 *septembre*. — A Famars, un jeune homme de 14 ans, va se baigner dans une mare profonde de 5 à 6 mètres; on l'avertit du danger; il s'obstine, essaie de nager, enfonce, revient trois fois sur l'eau, puis disparaît; les plus hardis n'osent s'exposer au danger. Martelette, (Fabien) âgé de 22 ans, arrive, on lui montre la place, il se précipite tout vêtu, plonge et rencontre l'imprudent; celui-ci le saisit à travers corps et paralyse ses moyens; il lui faut des efforts incroyables pour regagner le dessus, où il ramene à bord et presque sans vie, le jeune homme qui n'a pas péri.

30 *septembre*. — A Condé, un voiturier chargé de cinquante-un sacs de sel gris, passant sur le pont de la grande écluse, le pont se brise, la voiture et deux chevaux sont engloutis; le voiturier n'est pas tombé et n'a pas été atteint par le dessus du pont-levis. Le courage des habitans a été héroïque dans cette circonstance; on en a vu rester plus de trois heures dans l'eau pour sauver les deux chevaux qui sont sortis en vie, et les marchandises dont on a retiré les deux tiers.

1810. — *Dans le courant de septembre*. — Michel Boivin, à Odomez, sauve la vie à un homme qui se noyait dans

l'Escaut, il s'est jetté à l'eau, quoique sachant très-peu nager.

1.er *octobre*. — A Valenciennes, un batelier de Lille, Loson (J.-B.) tire hors de l'eau un sergent du 44.e, en danger de se noyer, et lui prodigue tous ses soins.

1806. — 2 *octobre*. — Depuis le 26 août, différentes familles de Lecelles, étaient livrées à la consternation par des sommations renfermant menaces d'incendie, d'empoisonnement, d'assassinat. Le Maire se concerte avec le juge de paix, et on établit une correspondance secrette avec le sommeur inconnu; on lui fait de grandes promesses; le jour du dénouement arrivé, on poste sept à huit gardes-champêtres dans le bois convenu, mais la nuit se passe sans que le sommeur paraisse. Les gardes se retirent; Wibaut, garde de Lecelles, était avec Debrève, garde de Rosult. Le premier dit au second qu'il est fortement persuadé que le sommeur choisira de préférence le jour pour lever son argent, et lui propose de retourner à leur poste dans le bois, par des voies couvertes; ils vont se cacher dans des broussailles, et entre sept à huit heures du matin, ils voient un petit homme bossu, armé d'un fusil, qui s'avance au lieu convenu. Au moment où ils l'apperçoivent, écartant les ronces et les broussailles, au milieu desquelles l'argent devait être déposé; les deux braves s'élancent, le saisissent, le désarment et le conduisent à St.-Amand; délivrant ainsi leur pays d'un brigand qui y répandait la terreur. C'était un garçon meûnier, natif de Lecelles, et demeurant au faubourg de St.-Amand; il y avait d'autant plus de danger à l'arrêter, qu'il était connu pour être braconnier, et que son fusil avait double charge. Il a été exécuté à mort à Douai.

1809. — 15 *octobre*. — A Iwuy, incendie. Le garde-champêtre, Figeré, de Thun-St.-Martin, s'est précipité sur le théâtre de l'incendie, dès son arrivée, à 11 heures du soir, et n'est sorti du milieu des décombres que le lendemain à l'aurore, ayant ses habillemens brûlés sur son corps, la main gauche blessée.

20 *octobre*. — Le Ministre de l'intérieur accorde des gratifications à Defrize, de Condé, qui a successivement sauvé, au péril de sa vie, vingt-six personnes qui se seraient noyées sans son secours.

A sa fille (Caroline) qui a également sauvé les jours de sept individus.

A Drapier (J.-Jos.) de la même ville, qui a sauvé la vie à un enfant.

1810. — 27 *octobre*. — A Aniches, la mère de six enfans, ayant le cerveau dérangé, se jette dans son puits, profond de vingt mètres. Un voisin, Legrand, percepteur à vie, vole sur les lieux, appelle au secours; Pierre-Hubert Lefebvre et J.-B. Macarez accourent, descendent dans le puits, et sauvent cette femme.

27 *octobre*. — A Watten, à six heures du matin, une malheureuse veuve, mère de trois enfans, tombe dans l'Aa. Penant (Louis) s'en apperçoit, et quoique convalescent, il se jette à l'eau et lui sauve la vie. Déjà trois fois dans les années 7, 1800 et 1805, il avait, par un pareil dévouement, retiré de l'eau trois jeunes gens qui, sans lui, auraient péri.

A des époques antérieures, un autre particulier de Watten (Massart) marchand potier, s'est rendu recommandable par de semblables traits d'humanité. De pareils hommes honorent leur commune.

9 *novembre*. — A Rombies, un chien enragé venait de mordre une petite fille; Tordeur (J.-B.) et Fontaine (P.-J.) batteurs en grange, avertis par la rumeur, se sont portés sur le passage de l'animal furieux, et l'ont assommé à coups de fléau.

1809. — 13 *novembre*. — A Preux-au-Sart, une fille de onze ans, allant porter quelque chose à son père, tombe dans la rivière du marais; elle allait périr. Amélie Caffiau, épouse de François Lalleux, se jette à l'eau, et sauve cette petite fille.

1807. — 18 *novembre*. — A Bondues, incendie, à six heures du matin, de toute une ferme; il est présumé être l'effet de la malveillance. La belle-mère du fermier, femme très-âgée, allait périr dans les flammes; Blanquart (J.-B.) s'y précipite, et, au péril de sa vie, il parvient à sauver cette femme, en l'emportant sur son dos. Il a eu les pieds et les mains brûlés, et est resté six semaines sans pouvoir travailler.

1808. — 25 *décembre*. — A Dompierre, dans les grandes eaux, un particulier d'Avesnes, dévié de son chemin, allait périr, lui et son cheval, dans la Rhonelle; le courant l'entraînait; il est désarçonné, tombe de cheval et est rapidement emporté à plus de 100 mètres, supporté sur l'eau par son manteau, dont il n'a pu parvenir à se débarrasser. Rocquet, cabaretier, le voit de sa fenêtre, sort, se jette à l'eau, et retire l'homme et le cheval.

1806. — *En novembre.* — A Wazemmes, une femme aliénée d'esprit, se jette dans le bassin du sas de la barre, au moment où les écluses étaient levées et que l'eau était le plus rapide. Antoine Caudrelier, journalier, du faubourg de la barre, la voit, et sans faire attention au danger, se précipite dans le bassin et en retire cette femme qui vit encore. Ce n'est pas le seul acte généreux de cette nature dont ce brave homme se soit honoré; plusieurs autres individus ont été retirés par lui de l'eau; entr'autres, un, au rivage de la haute-deûle, pour lequel Caudrelier a dû plonger sous trois bateaux de front.

1810. — 8 *décembre.* — A Avesnes-lez-Aubert, l'épouse de Philippe-Charles Soriaun, sauve la vie à Germain Gabet, qui était tombé dans l'Erclain avec son cheval, sur les huit heures du soir.

1806. — 18 *décembre.* — Lors de l'incendie d'une ferme, à Pitgam, un jeune homme de 24 ans, Vandenkoernhuyse, s'est particulièrement distingué par son intrépidité et son dévouement.

1807. — 18 *décembre.* — A Mortagne, vers cinq heures du soir, un treilleur de bateau, se laisse tomber de dessus le pont dans l'Escaut. On le cherche de suite, et treize minutes après, on le rapporte ensanglanté, on le croyait mort: il y a à Mortagne une boîte de secours pour les noyés, on y a recours, et les soins administrés avec intelligence et constance par le médecin Delacroix, le ramenent à la vie après 45 minutes. Ce treilleur avait été retiré de l'eau par François Dogimont, dit Mandat, treilleur de Mortagne. Cet homme courageux s'était jeté à l'eau de dessus le pont, l'avait suivi à plus de 500 mètres toujours à la nage, en passant sous les bateaux, et courant les plus grands dangers, et n'avait pu l'atteindre que près du confluent de la Scarpe et de l'Escaut, endroit très-dangereux.

1809. — 24 *décembre.* — A Hasnon, un bûcheron, (Vaillant) était malade depuis plusieurs jours; dans un accès de fièvre, vers onze heures du soir, il saute à bas de son lit, prend son *corbet*; son épouse, qui le veillait, veut l'arrêter; il ménace de la tuer, s'arrache à ses efforts, parvient à s'évader, s'enfuit tout nu à travers les neiges. A 400 mètres, il remonte la Traitoire; ce canal était gelé; il voulut le passer: il est, en cet endroit, large de 13 mètres, profond de quatre, la glace manque sous ses pieds, et déjà s'était presqu'entiérement submergé, lorsque son épouse, qui le poursuivait, sans considérer

le danger imminent, saute sur la glace, saisit le malade par les cheveux, le traîne sur la rive, et le couvre de sa jupe, son seul vêtement, en attendant le secours que ses cris appellaient. Cet homme a encore vécu trois jours, ayant recouvré sa parfaite connaissance. Le nom de sa courageuse femme, est Tillemont (Marie-Constance).

1808. — 27 *décembre*. — A Armentières, vers onze heures du matin, Antoine Caboche, âgé de 58 ans, batelier d'Aire, tombe dans la rivière près du pont de Flandres; le courant était si fort, que, quoiqu'il sût nager, il fut entraîné en un instant à plus de 100 mètres de là. Les nommés Barbage et Neuet, porteurs publics, accourent, détachent un petit bateau, et parviennent à retirer Caboche de la rivière, dans laquelle il est resté environ 12 minutes. Il ne donnait plus de signe de vie. MM. Boidin, médecin, adjoint à la mairie, et Letombe, chirurgien, s'étaient rendus sur les lieux avec la boîte fumigatoire; ils ont employé les procédés indiqués, et ont été assez heureux pour rappeller ce batelier à la vie.

1807. — 30 *décembre*. — Vers huit heures du soir, à Santes, une femme, égarée dans l'obscurité, tombe dans un courant profond. Marsy (J.-F.), domestique chez M. le Maire de Santes, était malade et alité; de sa chambre il entend quelques gémissemens; il saute à bas de son lit, court, traverse des ruisseaux, arrive à l'endroit d'où partent les cris, se précipite à l'eau, et sauve la femme qui allait périr. De pareils traits consolent l'humanité de la dureté de ceux pour qui les maux de leur semblable ne sont rien.

1808. — 31 *décembre*. — La diligence de Lille à Paris avait été volée à main-armée, entre Bellicourt et St.-Quentin, le 30 novembre précédent. Il y avait un baril de lingots; des recherches sont faites. A Villers-Autréaux, le Maire et Varnet, garde-champêtre, s'y livrent avec zèle. Un puits abandonné existe sur le territoire; ils soupçonnent que l'on a pu y recéler des effets volés. Les parois de ce puits étaient en ruine de vétusté, il s'en exhalait une odeur infecte, cela n'arrête pas l'intrépide Varnet; il y descend, en retire onze pièces de mousseline brodée et d'autres effets. Le Ministre de l'intérieur, à qui il a été rendu compte, lui a décerné une récompense.

Depuis, un des lingots a été retouvé; et les voleurs ont porté leur tête sur l'échaffaud.

Tendresse paternelle. — A Colleret, Philippe Briatte et

Marie-Aldegonde Lyon, son épouse, avaient trois enfans mariés; la mort les enlève presque simultanément. Ils laissent neuf orphelins de l'âge de trois à quinze ans, et sans ressources. Ces bons vieillards, fidels à la voix de la nature, ne veulent pas souffrir qu'aucun de ces enfans tombe à la charge de la Charité publique: ils ne sont pas à l'aise, mais n'importe, la Providence est quelque chose pour eux, elle n'abandonne jamais les bons pères: ils reçoivent sous leur modeste toit les neuf orphelins, leur procurent la nourriture, l'instruction. Leçon touchante pour les pères et mères, si nombreux sur quelques points du département, qui, ayant de la jeunesse et des bras, livrent avec une facilité si révoltante leurs enfans aux hôpitaux.

Dans la même commune, François-Joseph Meunier, âgé de 83 ans, et Marie-Claude Joret, son épouse, âgée de 74 ans, célèbrent le 6 novembre 1810, l'année cinquantième de leur mariage; huit enfans (4 garçons et 4 filles) tous mariés, tous ayant famille, assistent à cette touchante cérémonie.

Il est remarquable que depuis leur union, la mort a constamment respecté leur famille. Il existe un génie tutélaire pour les familles nombreuses.

Donations aux établissemens de charité. — Les bulletins des lois, depuis N.° 81, 4 avril 1806, jusqu'au N.° 332, 23 décembre 1810, contiennent 52 décrets, portant approbation d'autant d'actes de donations de cette nature, faites dans l'étendue du département du Nord; savoir:

Dans l'arrondissement d'Avesnes.	2
——————— de Cambrai.	2
——————— de Douai.	13
——————— de Lille.	14
——————— d'Hazebrouck.	10
——————— de Dunkerque.	11

Vingt-cinq de ces donations sont dues à des personnes du sexe.

POSTE AUX CHEVAUX.

Il y a dans le département du *Nord*, 26 relais.

N.° 1. *Route de Lille à Paris.* — 29 postes.

De Lille à Pont-à-Marcq, une poste et demie ; — de Pont-à-Marcq à Douai, 2 postes et demie ; — de Douai au Bac-Aubencheul, une poste et demie ; —du Bac-Aubencheul à Cambrai, une poste et demie ; — de Cambrai à Bonavis, une poste et demie ; — de Bonavis à Fins, département de la *Somme*, une poste et demie.

N.° 2. *Route de Lille à Givet.* — 18 postes et demie.

De Lille à Pont-à-Marcq, une poste et demie ; — de Pont-à-Marcq à Orchies, une poste et demie ; — d'Orchies à St. Amand 2 postes ; — de St. Amand à Valenciennes, une poste et demie ; — de Valenciennes à Jenlain, une poste ; — de Jenlain à Bavay, une poste et demie ; — de Bavay à Maubeuge, une poste et demie ; — de Maubeuge à Cousolre, une poste et demie ; — de Cousolre à Barbençon, une poste et demie ; —de Barbençon à Philippeville, département des *Ardennes*, 2 postes et demie.

N.° 3. *Route de Lille à Metz.* — 44 postes.

De Lille à Maubeuge, voyez n.° 2, 9 postes et demie ; — de Maubeuge à Avesnes, 2 postes ; — d'Avesnes à Lacapelle, département de l'*Aisne*, 2 postes.

N.° 4. *Route de Lille à Mons.* — 6 postes un quart.

De Lille à Valenciennes, voyez n.° 2, 6 postes et demie ; — de Valenciennes à Quiévrain, département de *Jemmape*, une poste et demie.

N.° 5. *Route de Douai à Tournai.* — 4 postes.

De Douai à Orchies, 2 postes ; — d'Orchies à Tournai, département de *Jemmape*, 2 postes.

N.° 6. *Route de Lille à Gand.* — 8 postes un quart.

De Lille à Menin, département de la *Lys*, 2 postes.

N.° 7. *Route de Lille à Dunkerque.* — 9 postes et demie.

De Lille à Armentières, 2 postes; — d'Armentières à Bailleul, une poste et demie; — de Bailleul à Cassel, 2 p. et demie; — de Cassel à Bergues, 2 postes et demie : le 3.e cheval, toute l'année, de Bergues à Cassel sans réciproque; — de Bergues à Dunkerque, une poste.

N.° 8. *Route de Douai à St. Omer.* — 9 postes et demie.

De Douai à Lens, dép.t du *Pas-de-Calais*, 2 postes et d.

N.° 9. *Route de Douai à Arras.* — 3 postes et un quart.

De Douai à Garvelles, département du *Pas-de-Calais*, 2 p.

Communications.

N.° 10. *De Cambrai à Bouchain.* — Une poste et demie.

N.° 11. *De Valenciennes à Gand.* — 11 postes.

De Valenciennes à Nord-Libre, une poste et demie; — de Nord-Libre à Leuze, département de *Jemmape*, 2 postes un quart.

N. 12. *De Valenciennes à Tournay.* — 3 postes 3 quarts.

De Valenciennes à St.-Amand, une poste et demie, — de St.-Amand à Tournai, département de *Jemmape*, 2 postes un quart.

N.° 13. *De Lille à Orchies.* — 2 postes 3 quarts.

De Lille à Pont-à-Marcq, une poste un quart; — de Pont-à-Marcq à Orchies, 2 postes et demie.

N.° 14. *De Lille à Tournai.* — 3 postes un quart.

De Lille à Pont-à-Tressin, une poste et demie; — de Pont-à-Tressin à Tournai, département de *Jemmape*, une poste 3 quarts.

N.° 15. *De Lille à Arras.* 5 postes et demie.

De Lille à Carvin, département du *Pas-de-Calais*, 2 postes.

N.° 16. *De Lille à St. Omer.* — postes.

De Lille au Wacquet, 2 postes et demie; — du Wacquet à Béthune département du *Pas-de-Calais*, 2 postes.

N.° 17. *De Cassel à Furnes.* — postes.

De Cassel à Roussbrugge, département de la *Lys*, 2 postes et demie.

N.° 18. *De Bergues à Ypres.* — 4 postes et demie.

De Bergues à Roussbrugge, département de la *Lys*, une poste 3 quarts.

N.° 19. *De Dunkerque à Furnes* (*Lys.*) — 2 postes 3 quarts; — le 3.e cheval réciproquement pour l'année.

N. 20. *De Dunkerque à Gravelines.* — 2 postes et demie; — le 3.e cheval réciproquement pour l'année.

N.° 21. *De Cassel à St. Omer* (*Pas-de-Calais.*) — 2 postes et demie; — le troisième cheval réciproquement pour 6 mois.

N.° 22. *De Maubeuge à Mons* (*Jemmape.*) — 2 postes et demie.

N.° 23. *D'Avesnes à Barbençon.* — 3 postes et demie.

D'Avesnes à Solre-Libre, une poste et demie; — de Solre-Libre à Barbençon, 2 postes; — le 3.e cheval réciproquement pour l'année.

Observations. — Les couriers paient un quart de poste en sus du tarif, à la sortie de *Douai*, sur toutes les routes; et à la sortie de *Lille*, sur les routes de *Menin*, *Armentières* et *Pont-à-Marcq* seulement.

Tableau des différentes communes du département du Nord, désignées sur la carte des étapes, en exécution de l'arrêté des Consuls du 1.er fructidor an 8, comme lieux de logemens militaires, pour les troupes en marche.

Dunkerque, Gravelines, Bailleul, Lille, Orchies, Bouchain, Le Quesnoy, Valenciennes, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, Douai et Cambrai, établissemens pour le service des vivres-pain et des fourrages.

Cassel, établissement pour le service des fourrages.

DILIGENCES, MESSAGERIES,

BARQUES PUBLIQUES.

A Dunkerque. — *Diligence pour Lille*, en un jour; — tous les jours à 4 heures et demie en été, et à 5 heures et demie en hiver.

Diligences pour Calais et Boulogne. — Tous les jours, à 5 heures du matin en été, et à 7 heures en hiver.

Diligences pour Ostende, Bruges et Gand. — Tous les jours, à 5 heures du matin, et arrive à 9 heures du soir.

Diligences pour Ypres. — Trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi à 7 heures du matin, et retour les mardi, jeudi et dimanche.

Barques pour Bergues. — Depuis le premier avril jusqu'au premier octobre: une à 8 heures du matin; — une à 10 heures *idem*; — une à 5 heures de l'après-midi. — Depuis le 15 octobre jusqu'au premier mars: une à 8 heures et demie du matin; — une à 3 heures et demie de l'après-midi; retour le même jour.

Barque de Furnes et Nieuport. — Du premier avril au 31 août, à 5 heures du matin; et du premier septembre au 31 mars, à 3 heures de l'après-midi.

Barque de Calais. — Tous les mardi, mercredi, vendredi, et samedi; — arrive les lundi, jeudi, vendredi et samedi, à 5 ou 6 heures, et plus tard, suivant la saison. — Une seconde barque pour Calais part les mardi et vendredi, à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver.

Carosse d'eau pour Calais. — Trois fois par semaine, à 6 heures du matin.

Bélandre pour St.-Omer. — Tous les jeudi, et y retourne le dimanche.

A Bergues. — On profite des diligences de Dunkerque à Lille.

Deux barques pour Dunkerque. — *Voyez* Dunkerque ci-dessus.

Une barque pour St.-Omer. — Y arrive le même jour, n'en revient que le surlendemain.

A Bourbourg. En été, un cabriolet pour Bergues et Dunkerque, sans jours fixes. — Barques pour Bergues, Dunkerque, St.-Omer, Calais.

A Gravelines. — Profite des diligences de Dunkerque à Calais. — Celle qui se rend à Calais prend les voyageurs pour Paris.

Hondschoote. — Un bateau de marché part pour Bergues, le lundi de grand matin; retour le même jour.

Idem, pour Dunkerque. — Vendredi vers midi; — revient le lendemain.

Une barque de Bergues. — Tous les jours en été, et de 2 jours l'un en hiver; — retour le même jour.

Millam. — Un bateau couvert va tous les 8 jours à Bergues et à St.-Omer.

Hazebrouck. — N'a que des cabriolets de louage; — profite des barques d'Estaires et Merville, et de la diligence de Lille à Dunkerque.

Un chariot pour Bailleul, Armentières et Lille. — Les mardis.

Une barque pour Aire et St.-Omer. — Tous les mardis.

Cassel. — Profite des diligences de Dunkerque à Lille, et à St.-Omer, qui passent tous les jours.

Bailleul. — Profite des diligenees de Dunkerque à Lille.

Steenwerck. — Une voiture pour Lille, se chargeant de marchandises. — Un bateau, ou *Marscheppe*, allant à Armentières une fois par semaine, partant le samedi.

Merville. — Deux messagers pour Hazebrouck, les lundi, mercredi et vendredi; — pour Bailleul, les mardi et samedi.

Une voiture d'eau allant chaque jour à Erquinghem, où elle arrive à midi, et part à une heure en hiver, et à deux heures en été.

Une autre voiture d'eau, pour Aire, mardi et vendredi; — retour le lendemain.

Estaires. — Une voiture d'eau, allant chaque jour au Pont-Neuf, où elle arrive à midi; part à une heure en hiver, et à deux heures en été.

Armentières. — Deux voitures publiques pour Lille tous les jours; l'une à 7 ou 8 heures du matin, l'autre à 5 heures du soir; — départ de Lille, le matin à la même heure, et le soir à 4 ou 5 heures; — loge à l'auberge de *la Tranquillité*, rue des bouchers, à Lille.

Deux piétons font les messages de Lille avec retour, les lundi, mercredi, vendredi, samedi.

Carosse d'eau pour Estaires et Merville. — Déjà mentionné, profite en outre des diligences de Lille à Dunkerque.

LILLE. — *Départ des diligences et coches d'eau.*

Armentières. — Deux voitures tous les jours, l'une à 7 heures du matin en été et 8 heures en hiver; l'autre à 5 heures du soir en été et à 4 heures en hiver.

Bureau: rue des Bouchers, à la Tranquillité.

Béthune. — Les dimanche, mercredi et vendredi, à 7 heures du matin,

Bureau: hôtel des Mousquetaires, rue Equermoise.

Bruxelles, par Tournay, Ath et Enghien. — Tous les jours, à trois heures du matin. Arrive le soir à Bruxelles.

Bureaux: hôtel de la Cloche, et hôtel de la Cour impériale.

Bruxelles, par Courtrai et Gand. — Deux voitures tous les jours, à 7 heures du matin. Correspondent à Courtrai avec *Bruges* et *Ostende*, (*) et arrivent dans la nuit à Bruxelles.

Bureau: rue de la Grande-Chaussée.

Idem, place du Théâtre.

Comines. — Les lundi, mercredi et samedi, passe par Quesnoy.

Bureau: hôtel du Nouveau-Monde, rue Neuve.

Courtrai. — Tous les jours, à deux heures après-midi.

Bureau: hôtel Villeroy, Grande Place.

Douai. — Trois diligences tous les jours, deux le matin, et une le soir.

Bureau: hôtel de la Cloche, à 5 heures du matin.

Idem: hôtel du Lion-d'or, à 5 heures du matin.

Idem: hôtel des Mousquetaires, à 2 heures après-midi.

Douai. — Une barque tous les jours, à 6 heures du matin.

Bureau: rue du Gros-Gérard.

Dunkerque, par Bailleul et Cassel. — Tous les jours, à 5 heures du matin. Correspond à Cassel avec *St.-Omer*, et à Dunkerque avec *Calais* et *Boulogne.*

Bureau: hôtel de Portugal, rue Equermoise.

Gand. — *Voyez* Bruxelles.

(*) Une voiture part régulièrement, tous les deux jours, du bureau, marché aux grains, à Gand, et se dirige par Ecloo sur Breskens, où elle correspond avec Flessingue et Middelbourg.

Paris, par Cambrai et St.-Quentin. — Tous les deux jours, à 5 heures du matin. Correspond à Cambrai avec *Péronne*; à St.-Quentin avec *Laon*, *Rheims* et *La Fère*.

Bureau: rue de la Grande-Chaussée.

Paris, par Amiens et Clermont. — Tous les jours, à 5 heures du matin. Correspond à Amiens avec *Rouen*, *Beauvais* et *Abbeville*.

Bureau: place du Théâtre.

Paris, même route. — Tous les deux jours, à 5 heures du matin. Même correspondance que ci-dessus.

Bureau: rue de la Grande-Chaussée.

Roubaix. — Tous les jours, à 4 heures du soir.

Bureau: rue St.-Maurice.

St.-Omer. — Tous les deux jours, à 5 heures du matin. Correspond avec *Calais* et *Boulogne*.

Bureau: hôtel de la Cour impériale.

Tournay. — Trois diligences tous les jours, une le matin et deux l'après-midi.

Bureau: hôtel du Singe-d'or, à 6 heures du matin.

Idem: hôtel des Mousquetaires, à 1 heure après-midi.

Idem: hôtel Villeroy, à 2 heures après-midi.

Valenciennes. — Tous les jours à 5 heures du matin.

Bureau: hôtel du Lion-d'or.

Wervick. — Les mercredis et samedis.

Bureau: à la Cour impériale, place St.-Martin,

Ypres. — Tous les jours, à 2 heures après-midi.

Bureau: hôtel Villeroy.

La Bassée. — Tous les jours, à 8 heures et demie du matin, une barque va attendre à Berclau celles de Lille à Douai, et réciproquement, y dépose les voyageurs et les effets, et se charge de ceux que les mêmes barques ont pour La Bassée, où elle revient le même jour. — Profite de la diligence de Lille à Béthune.

Comines. — Une diligence pour Lille, les lundis, mercredis et samedis; — départ de Comines, à 6 heures du matin en été, et à 7 l'hiver; de Lille, à 4 heures de l'après-midi, à l'hôtel Mariembourg.

Roubaix. — Deux voitures à 4 roues pour Lille.

Tourcoing. — Une voiture à peu près tous les jours pour Lille. — Une brouette pour Roubaix, traînée par un homme et un chien.

Seclin. — Une voiture suspendue pour Lille, de jour à autre.

Wervick. — Une voiture suspendue pour Lille, s'y arrête à la maison tenant à la Payelle.

Erquinghem-Lys. — Une voiture d'eau allant tous les mercredis conduire les marchands de toile au marché d'Estaires, avec retour le soir.

Un bateau *dit* Marscheppe, allant tous les lundis à *Armentières* pour le marché, avec retour.

Haubourdin. — Tous les jours, le dimanche excepté, il part de cette commune deux messagers avec charrettes attelées chacune d'un cheval.

Douai. — Trois diligences partant tous les jours pour Lille; trois diligences pour Cambrai, à l'hôtel de Versailles et à la Cloche.

Deux diligences d'Arras à Douai. — Arrivent tous les jours; une à l'hôtel St.-Martin ; une à l'hôtel de Versailles.

Une diligence pour Valenciennes. — Partant un jour de chez Dartois, et l'autre jour de l'Etoile, sur la place, à midi.

Une diligence pour Tournai. — Partant de chez Laurent, rue du Béguinage, les mardis, jeudis, samedis.

Une diligence pour Béthune et St.-Omer. — Partant de chez Dartois, lorsqu'il y a des voyageurs assez.

Profite de la diligence de l'entreprise générale, expédiée tous les deux jours, pour Paris, par St.-Quentin et Compiègne, du bureau, rue de la grande-chaussée, à Lille. Les jours de passage de cette voiture, sont pour *l'année* 1811, tous les jours impairs en janvier, avril, mai, août, novembre; et tous les jours pairs en février, mars, juin, juillet, septembre, octobre et décembre.

Une cariole pour Marchiennes. — Chez Dupire, clos St. Pierre, les vendredis.

Barque de Douai à Lille. — Tous les jours le matin à 6 et 7 heures.

Orchies. — Profite des diligences de Valenciennes à Lille, de celles de Tournai à Douai.

St.-Amand. — Profite des diligences de Valenciennes à Lille.

Bouchain. — Profite des diligences de Valenciennes à Douai.

Condé. — Deux voitures pour Mons et Tournai.

Valenciennes. — Une diligence pour Douai; — Tous les jours.

Une idem pour Lille. — Idem.

Une idem pour Cambrai. — Idem.

Une voiture pour Mons. — Lundi, mercredi, vendredi.

Une voiture pour Maubeuge. — Mercredi, samedi.

Une voiture pour Avesnes. — Jours impairs.

Se sert de la diligence de Paris à Bruxelles qui passe tous les jours; — de celle d'Anvers à Paris, qui passe tous les jours impairs.

Cambrai. — Deux diligences pour Douai partent tous les jours et reviennent le même jour, bureau de Montigny.

Trois diligences pour Valenciennes, dont une chez Montigny, tous les jours matin, avec retour le même jour; et les deux autres de la maison Edeline, rue de la porte Robert, à 10 heures en hiver et à une heure en été.

Deux diligences pour St.-Quentin. — La première de chez Montigny, tous les jours; la seconde de chez Edeline, tous les jours, à 10 heures en hiver, à une heure en été.

Une voiture de roulage sur la route d'Amiens. — Tous les samedis à midi, part de la maison Edeline, rue de la porte Robert.

Profite en outre des diligences suivantes:

Entreprise rue Notre-Dame des victoires, passant tous les jours indistinctement, vers 8 ou 9 heures du matin, venant de Bruxelles, allant à Paris, et à 11 heures du matin, de celle de Paris, allant à Bruxelles.

Tous les deux jours, vers les midi, diligence venant de Lille allant à Paris; vers une heure après-midi, diligence venant de Paris allant à Lille.

Un chariot part de Lille tous les deux jours, par la même route, s'y rendant aussi en deux jours, et passant à Cambrai le lendemain à pareille heure.

Catteau (Le). — Tous les jours impairs, une voiture publique pour Avesnes.

Trois voitures publiques pour Cambrai, à jours non fixes.

Avesnes. — Une diligence pour Mons, passant par Maubeuge; — départ, tous les jours pairs; retour le lendemain. Correspond avec celle de Landrecies.

Une diligence pour Laon, de jour à autre par Vervins.

Une diligence pour Valenciennes, par Landrecies.

Maubeuge. — Une diligence pour Valenciennes où elle loge au Pot-d'étain, — départ les lundis et vendredis, à 7 heures du matin; retour le lendemain, même heure.

Profite aussi de la diligence d'Avesnes à Mons, relatée ci-devant.

Une charrette couverte. — Part pour Mons tous les jours pairs; — retour le même jour.

Solre-Libre. — A toute heure et pour toute destination, chevaux et voitures de louage.

Trélon. — Piéton allant périodiquement à Avesnes.

SUPPLÉMENT.

Préfecture.

M. le Baron * Duplantier, Officier de la légion d'honneur, Préfet des Landes, a été nommé Préfet du département du Nord, par décret du 30 novembre 1810, en remplacement de Monsieur le Général Baron de Pommereul, appellé au Conseil d'Etat, section de l'intérieur.

Bureaux de la Préfecture.

SECRÉTARIAT.— *Attributions.* — Surveillance sur les divers bureaux et leurs employés, sur les huissiers de la Préfecture, les garçons de bureau et les messagers de l'arrondissement.

La garde des archives, celles des registres des colléges électoraux, assemblées de canton, conseil général, conseils d'arrondissement.

Correspondance. — Analyse et enregistrement des dépêches et pétitions adressées tant au Préfet qu'au Conseil de Préfecture; leur distribution dans les bureaux; renseignemens à donner au public sur la situation des affaires; envoi de la correspondance; emploi du sceau et de la griffe pour contre-seing; la garde du sceau.

Droits civils et politiques. — Formation et tenue du registre civique, expédition des cartes civiques et des cartes d'électeurs; tout le travail relatif à la tenue des assemblées politiques; questions relatives aux droits civils et politiques, admission aux droits de citoyen Français.

Nominations et personnel. — Conservation des actes de nomination du Préfet, du Secrétaire général, des Conseillers de préfecture, des Sous-Préfets; leur remplacement provisoire; les congés. — La présentation des candidats pour les fonctions administratives à la nomination de l'Empereur, telles que celles de Membres du Conseil général du département, des Conseillers d'arrondissement, de Maires, d'Adjoints, des Conseillers municipaux des villes de 5000 habitans et au-dessus, des Notaires certificateurs. — La nomination des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux des communes au-dessous de 5000 habitans; leur suspen-

sion, leur mise en jugement ; nomination des gardes-champêtres ; reconnaissance des agens commerciaux des puissances étrangères.

Statistique. — Les recensemens de la population ; la formation des tableaux annuels du mouvement de la population ; les produits de l'industrie, leur réception et envoi aux expositions ; les renseignemens sur le nombre des vaccinations ; la rédaction de l'Annuaire.

Subsistances. — Récensement du produit annuel des récoltes en grains et légumes ; les mercuriales du prix des denrées dans chaque marché ; la fixation du tarif pour l'exportation ; les magasins d'approvisionnement de réserve ; l'établissement des foires et marchés.

Objets divers. — Le travail relatif aux armoiries des villes et corporations ; les demandes d'autorisation d'envoyer des députations aux pieds du trône ; les invitations aux cérémonies publiques ; les préséances ; l'état-civil, en ce qui concerne la formation des registres ; les brévets d'invention ; le dépôt des listes des plus imposés, de celle des émigrés ; de leurs actes d'élimination ou certificats d'amnistie ; la formation des listes de jurés ; les prestations de serment des fonctionnaires et employés ; les permis de ports d'armes ; les passe-ports à l'étranger.

La tenue des registres d'ordre, de ceux des arrêtés du Préfet et du Conseil de préfecture ; la transcription des décrets impériaux et des décisions de l'autorité supérieure ; l'enregistrement des lois ; la tenue du répertoire des actes soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement ; les *visa* et la légalisation des pièces ; enregistrement des quittances comptables et envoi des talons au trésor public ; expédition des copies, ou extrait des anciens actes de l'Administration et des pièces déposées aux archives. — Perception du droit de rôle. — Demandes de places. — Les affaires qui n'ont point d'attributions fixes.

Composition. — Le secrétariat et les archives sont dirigés immédiatement par le secrétaire général.

MM. Grauwin, sous-chef.
Poret, archiviste.

Cabinet du Préfet. — Les affaires confidentielles ; la comptabilité de l'abonnement ; celles des fonds provenant des expéditions ; les impressions de la Préfecture.

Bureau des finances. — *Section des contributions et domaines.* — *Attributions.* — La repartition et le recouvre-

ment des contributions foncière, personnelle, mobilière, des portes et fenêtres et patentes;

Les opérations du cadastre, la présentation des percepteurs et leurs cautionnemens;

Les dégrèvemens, indemnités, remises et modérations sur les contributions;

Les octrois, droits réunis, droits de marque des matières d'or et d'argent, essayeurs des monnaies;

Le budget du département;

Les budgets des communes, l'apurement de leurs comptes annuels, l'administration de leurs biens, leurs partages, locations, arrentemens et aliénations, l'administration des biens des fabriques par les marguilliers, la nomination des répartiteurs, la comptabilité des établissemens de bienfaisance, les domaines nationaux, leur vente, leur contentieux, les adjudications des bois, l'affermage des bacs et de la pêche, la liquidation de la dette publique et de celle des émigrés.

M. Duburque, chef. — Grodée, sous-chef.

Section de la comptabilité. — *Attributions.* — La délivrance de tous mandats sur les caisses publiques, la vérification desdites caisses et des recettes et dépenses des bureaux de vérification des poids et mesures, la comptabilité du bureau militaire.

M. Dislère, commis principal.

BUREAU DE POLICE ET INSTRUCTION. — *Attributions.* — Police générale, municipale, rurale, maisons d'arrêt, de justice et de détention, quant à leur régime et à leurs dépenses. — Cultes catholique, réformé, hébraïque.

Vagabondage, mendicité, échenillage, eaux minérales, épidémies, épizooties, jurys de médecine, pharmacie, vaccine, sages-femmes, artistes vétérinaires, boëtes de remèdes et fumigatoires, hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, secours aux colons;

Université impériale, école polytechnique, bibliothèques, musées, sociétés savantes; théâtres;

Agriculture, commerce, chambres de commerce, chambres consultatives des manufactures et arts, bourses, agens de change et courtiers, manufactures, usines, douanes, pêche maritime, monnaies: bureaux de pesage, de mesurage, de vérification des poids et mesures; l'insculpation des poinçons d'orfèvres.

MM. Toulotte, chef; — Bertemont, sous-chef.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. — *Attributions.* — Ponts et

chaussées, canaux, rivières navigables, ports, desséchemens, curement des rivières et canaux, grande voirie, chemins vicinaux, ponts à bascule, mines, carrières et concessions pour leur exploitation, entretien des prétoires, prisons, maisons communes, églises, presbytères et tous autres établissemens à la charge des communes ou du département, postes, messageries, roulage.

MM. Turin, aîné, chef. — N., sous-chef.

Bureau militaire. — Conscription, garde nationale, compagnie de réserve, canonniers de Lille et des côtes, gendarmerie et son casernement, enrôlemens volontaires, réfractaires, désertion, vétérans et leurs camps, mouvement des troupes, étapes, convois et transports, fournitures, réquisitions, invalides de terre et de mer, pensions de retraite, de réforme ou de veuve, contentieux des fournitures aux troupes, congés et indemnités de route.

Vélites, inscription maritime, école militaire, conseil de recrutement, prisonniers de guerre, poudres et salpêtres, dépenses de fortifications.

M. Pallette, chef. — Laisne, sous-chef.

Bureau auxiliaire. — Il se compose d'expéditionnaires à la disposition des chefs de bureau suivant les besoins de leur service, reconnus par le Secrétaire général, auquel ils doivent en faire la demande. Ils ne peuvent jamais être employés au travail des archives, et sont exclusivement chargés de tenir à jour les registres des arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture.

Service des bureaux. — Des huissiers de la Préfecture, qui alterneront de service par semaine, feront le service près le Préfet et le Conseil de Préfecture. Ils sont en outre chargés des criées à toutes les adjudications, et du service extraordinaire près les colléges électoraux, le conseil général et celui d'arrondissement. Dans les cérémonies publiques ils marchent en avant du Préfet et du Conseil de Préfecture.

Des garçons de bureaux ont, ainsi que les huissiers, un costume : ces derniers ne sont tenus à le porter que les jours d'audience du Préfet ou d'adjudications, dans les cérémonies publiques et pendant leur service près des colléges électoraux ou du conseil général et d'arrondissement.

Le concierge de la Préfecture est seul chargé de mettre les paquets à la poste et d'y recevoir ceux adressés au

Préfet ; il remet toute la correspondance au Préfet seul, qui s'en réserve exclusivement l'ouverture.

Séances du Conseil de Préfecture. — S'ouvrent à onze heures les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Entrée aux bureaux. — Le secrétariat général et les bureaux sont ouverts au public tous les jours à trois heures.

L'entrée aux bureaux est toujours libre pour MM. les Conseillers de préfecture et pour MM. les Membres du conseil général du département et du conseil d'arrondissement de Lille, pendant la durée de la session desdits conseils.

Audiences du Préfet. — Les audiences sont fixées aux mercredi et samedi de chaque semaine, depuis midi jusqu'à deux heures.

Les personnes qui desireront des audiences particulières, voudront bien les demander par écrit, et sont prévenues de faire prendre les réponses à leurs lettres chez le concierge de la Préfecture.

Trésor public.

M. Desrousseaux, Louis, à Lille, a été, par décision du Ministre du trésor public, du 23 mars 1810, nommé avoué aggrégé à l'agence judiciaire du trésor public, à l'effet de suivre et diriger, sous la surveillance du Préfet, les procédures relatives au recouvrement des débets envers le trésor public, dans l'étendue du département du Nord.

Ordre judiciaire.

Une nouvelle organisation des tribunaux est ordonnée par le décret du 20 avril 1810.

La cour d'appel de Douai, comprenant dans son ressort les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, prend le titre de *Cour impériale* ; et ses présidens et membres, celui de Conseillers de Sa Majesté dans ladite Cour.

Elle a 30 Conseillers, y compris les Présidens.

Elle a deux chambres pour l'expédition des affaires civiles.

Une troisième chambre connaît des mises en accusation, et la quatrième connaît des appels en matière correctionnelle.

Les fonctions du ministère public, sont exercées à la cour par le procureur général impérial. Il a des substituts ; ceux pour le service de la cour impériale, portent le titre d'avocats-généraux ; ils sont trois, le plus ancien prend

le titre de premier avocat-général. Ceux établis près les tribunaux de première instance, prennent le titre de procureurs impériaux.

Le greffier de la cour prend le titre de greffier en chef.

Des cours d'assises seront tenues dans chaque département, pour juger les individus que la cour impériale y renvoie.

Dans le département du Nord, les assises seront tenues par cinq membres de la cour impériale, dont l'un est Président. Le Procureur général ou l'un de ses Substituts y remplit les fonctions du ministère public, et le Greffier de la cour y exerce ses fonctions. Les assises se tiennent habituellement à Douai.

Il y a une Cour spéciale pour prononcer sur des délits spécifiés au décret.

Le décret impérial du 18 août 1810, crée un deuxième tribunal de première instance pour l'arrondissement de Douai, qui siègera dans cette ville, et qui aura pour ressort les communes qui dépendaient du ci-devant district de Douai; le tribunal de Valenciennes conservera les communes qui dépendaient du ci-devant district de ce nom.

Les tribunaux de première instance du département, seront composés ainsi qu'il suit:

Dunkerque, 4 juges, 3 suppléans.
Hazebrouck, 4 juges, 3 suppléans.
Lille, 8 juges, 4 suppléans.
Cambrai, 4 juges, 3 suppléans.
Avesnes, 3 juges, 3 suppléans.
Valenciennes, 4 juges, 3 suppléans.
Douai, 4 juges, 3 suppléans.

Il y a, près le tribunal de Lille, un Procureur impérial, deux Substituts, un Greffier; et pour chacun des autres tribunaux, un Procureur impérial, un Substitut et un Greffier.

L'organisation des tribunaux de ce département n'étant pas encore connue, quant au personnel, voici le tableau des tribunaux, d'après leur composition actuelle.

Cour d'appel séant à Douai.

M. Dhaubersart, premier président.

Première section.

MM.
N., président.
Dupont, doyen.
Becquet.
Lambrecht.
Ducret.
Woussen.
Aubert.
Dubrœucq.
Vigneron.
Baumal.
} Juges.

Deuxième section.

MM.
Lenglet, président.
Becquet.
Taffin-Sorel.
Woussen.
Waymel.
Delesaux.
Devinck.
Branquart.
Taffin, Jean-Bapt.
Lion.
} Juges.

MM. Michel, procureur-général-impérial.
Lambert, substitut.
Lagarde, greffier.

Tribunal de première instance d'Avesnes.

MM.
Pillot, président.
Wallerand, juge.
Marit, idem.
Bonne-Sauve-Bevière, suppl.
Prisse, Aug., suppléant.
Lecointe, procureur impér.
Lannoy, magistrat de sûreté.
Joncquoy, père, greffier.

Tribunal de première instance de Cambrai.

MM.
Boileux, président.
Morcrette, juge.
Richard, idem.
Legros, idem.
Douay, fils, suppléant.
Gousseaut, idem.
Douay-Mallet, suppléant.
Lefranc, procureur impérial provisoire.
N., magistrat de sûreté.
Drouet, greffier.

Tribunal de première instance de Dunkerque.

MM.
Olivier, président.
Guilleman, juge.
Fauvel, idem.
Michiels, idem.
Regodt, suppléant.
Mathorez, aîné, suppléant.
Hovelt, aîné, idem.
Droüart, procureur impérial.
Swanpoel, magistrat de sûreté.
Teste-Desvignes, greffier.

Tribunal de première instance d'Hazebrouck.

MM.
Tiffret, président.
Hovyn, fils, juge.
Vernimmen, idem.
Dekytspotter, idem.
Flament, suppléant.
Loingeville, suppléant.
Duvet, idem.
Vandewalle, procureur impér.
Desmoutiers, mag. de sûreté.
Marant, greffier.

Tribunal de première instance de Lille.

MM.
Fauvel, président.
Waymel-Rouzé, vice-présid.
Lalou, juge.
Courtin, idem.
Dubois, idem.
Lorain, idem.
Cuvelier, idem.
Fiévet, suppléant.
Wartel, aîné, idem.
N.
Dhaubersart, procureur imp.
Danel, substitut.
Dubreuil, magistrat de sûreté.
Flory, greffier.

Tribunal de première instance de Valenciennes.

MM.
Perdry, président.
Prouveur, juge.
Frassinetti, idem.
Dewez, idem.
Boca, idem.
Lussigny, suppléant.
Desfontaines, idem.
Thellier, procureur impérial.
Debavay, magistrat de sûreté.
Douchy, greffier.

Tribunal de première instance de Douai.

Sa composition n'est pas encore connue.

Cour de justice criminelle.

MM.
Delaetre, président.
Doudan, juge.
Plouvain, idem.
Deffosse, premier suppléant.
Delgorgue, deuxième idem.

MM. Gosse, procureur-général-impérial.
Lepoivre, greffier.

Cour spéciale de justice criminelle.

Ce tribunal est composé de Messieurs les président et juges de la cour de justice criminelle, réunis à Messieurs Dequersonniere et Wagon.

Tribunaux de police correctionnelle.

D'après la loi du 27 ventôse an 8, les tribunaux civils de première instance connaissent des matières de police correctionnelle de leurs arrondissemens respectifs; les appels de leurs jugemens en cette partie, se portent devant la cour de justice criminelle du département.

Les juges des mêmes tribunaux civils remplissent aussi, chacun à leur tour, les fonctions de directeur du jury d'accusation établi dans leurs arrondissemens.

Le procureur général impérial près la cour de justice criminelle a, près de chacun des tribunaux de première instance, un substitut chargé de la recherche et de la poursuite de tous les délits dont la connaissance appartient, soit aux tribunaux de police correctionnelle, soit aux tribunaux criminels.

Ils sont désignés à l'article de chaque tribunal de première instance sous le nom de *magistrat de sûreté*.

Tribunaux de police municipale.

Chaque juge de paix connaît des matières de police municipale dans le ressort de sa justice.

Cependant il n'y a qu'un seul tribunal dans les villes où il y a plusieurs justices de paix; savoir :

Dunkerque, *Bailleul*, *Hazebrouck*, *Lille*, *Tourcoing*, *Douai*, *St.-Amand*, *Valenciennes*, *Le Quesnoy*, *Avesnes* et *Cambrai*.

Chaque juge de paix y fait alternativement le service. Dans ces villes le tribunal de police a un greffier particulier.

Greffiers des tribunaux de police.

MM.

Dechosal, à *Dunkerque*.
Top, à *Bailleul*.
Warin, à *Hazebrouck*.
Planchon, à *Lille*.
Lambert, à *Cambrai*.
Faussabry, à *Avesnes*.
Wibaille, à *Quesnoy*.
Lemaire, à *Valenciennes*.
Duquesne, à *Douai*.
Guislain, à *St.-Amand*.
Masure, à *Tourcoing*.

Prisons.

Le département du Nord compte six maisons d'arrêt: à *Dunkerque*, *Hazebrouck*, *Lille*, *Cambrai*, *Avesnes*, *Valenciennes*.

Deux maisons de justice à *Douai*.

Neuf dépôts principaux de sûreté: à *Bergues*, *Bailleul*, *Orchies*; *Bouchain*, *Condé*, *au Catteau*, *au Quesnoy*, *à Maubeuge*, *à Douai*.

Vingt autres dépôts de sûreté: à *Bourbourg*, *Gravelines*, *Hondschoote*, *Cassel*, *Steenvoorde*, *Merville*, *Armentières*, *Quesnoy-sur-Deûle*, *Roubaix*, *Tourcoing*, *Lannoy*, *Cysoing*, *Templeuve*, *Seclin*, *Haubourdin*, *La Bassée*, *Marchiennes*, *St.-Amand*, *Solesmes*, *Landrecies*.

Un petit dépôt de mendicité à *Lille*, destiné à la cure des maladies vénériennes pour les filles publiques.

Tribunal de commerce de Cambrai. — Décret du 30 *novembre* 1810.

Président. — M. Lequeux-Frémicourt.

Juges. — MM. Panisset (François), Deloffre, Crocquefer, Frémicourt-Lély, Boniface Beaumont.

Juges suppléans. — MM. Béthune-Houriez, Poulet, Boniface Boulanger.

Tribunal de commerce de Dunkerque. — Décret du 14 *novembre* 1810.

President. — M. Pierre Libaert.

Juges. — Delbaere, Degravier, Bonvarlet l'aîné, Speyns, Lhermitte.

Juges suppléans. — Gaspard Stival, Bernaert l'aîné, de St.-Hilaire, Castelleyn, aîné.

Tribunal de commerce de Lille. — Décret du 14 *novembre* 1810.

Président. — M. Beaussier-Mathon.

Juges. — MM. Carpentier-Leperre, Alavoine, Servatius, Dutilloy.

Juges-Suppléans. — MM. Vanhoenacker, Rouzé-Mathon, Revoir, Bernard-Serret.

Tribunal de commerce de Valenciennes. — Décret du 14 *novembre* 1810.

Président. — M. Canonne.

Juges. — MM. Scribe-Brohon, Dinaux, Terwangues-Peymans, Auguste Serret.

Juges suppléans. — MM. Laplace, Miroux, Doazau, Caffeau-Leroy.

Incendies.

D'après les renseignemens parvenus à la Préfecture, 261 incendies ont eu lieu dans le département du Nord, depuis le 1.er vendémiaire an 14 (21 septembre 1805) jusqu'au 31 décembre 1810, c'est-à-dire, pendant l'espace de cinq ans et trois mois. Ces incendies ont eu lieu dans 171 communes. Les arrondissemens de Douai et Lille emportent seuls plus de la moitié de ces incendies. Aussi, indépendamment de leur population sont-ils ceux où il y a le plus d'incendies par vengeance, le plus de maisons couvertes en paille.

Ces incendies ont dévoré 93 fermes avec leurs accessoires, 239 maisons, 90 bâtimens d'exploitation rurale isolés, 28 moulins, dont 3 à écorces, 40 meules de grains, 4 clochers, 3 tourailles à sécher houblon, etc.

De ces incendies, 18 sont dus à la foudre, 47 à la malveillance, 151 à l'imprudence, la cause des autres est inconnue. Des enfans laissés dans des maisons, des cendres seuls chaudes déposées dans des greniers, des cheminées de four mal soignées, sont les causes les plus nombreuses des incendies par accidens.

Beaucoup de tentatives d'incendie ont été signalées pendant les cinq années; la plus criminelle est celle qui, pendant plusieurs jours de suite, a appliqué la torche incendiaire à différentes maisons d'Annœulin, et a tellement jeté la terreur dans le village, que l'on a vu dans toute une rue les maisons découvertes, spontanément par les habitans, pour prévenir les desseins criminels des malveillans.

Changemens survenus pendant l'impression.

Présidens des colléges électoraux des arrondissemens d'Avesnes, M. * Hennette, inspecteur du cadastre;
de Cambrai, M. le Comte * Harville, Sénateur;
de Douai, M. Daoust, Maire à Cuincy;
De Dunkerque, M. le Sénateur Comte * Herwyn;
d'Hazebrouck, M. le Général Comte * Vandamme.

Page 50, *ajoutez*: Cabagnet, d.m.**, à Dunkerque.
Frappaz, d.m.**, ibidem.
Anino, d.c.*, à Gravelines.

Page 54, *ajoutez*: Cuisinier, o.s.*, à Templeuve.

Page 67, M. Debuisy, Directeur provisoire du mont-de-piété de Douai, est décédé.

ERRATA.

Page 13. Duwarenghien, *lisez* : * Dewarenghien.

Page 13. La nouvelle organisation des arrondissemens de jaugeage n'était pas encore arrêtée lorsque l'impression de l'annuaire a été terminée.

Page 15. *Ponts et chaussées*, lisez :

Corps impérial des Ponts et chaussées.

Page 29. *Effacez* Cuisinier, o.s., à Lewarde.

Page 78, ligne 28: Bataille, à Sepmeries, *lisez* au Quesnoy.

Page 111. *Ecoles secondaires communales*, lisez :

Ecoles spéciales communales.

Page 115. Inspecteur de la librairie, M. Picot, *lisez* : M. Laurent Picot.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

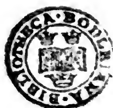
H.

I.

J.

L.

M.



N.

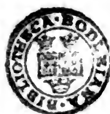
O.

P.

U.

V.

W.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA



